

Remerciement

Le projet “Elaboration d’un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de SAICM en République de Guinée” a été réalisé avec l’assistance technique de l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le soutien financier du Fonds d’affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).



unitar

United Nations Institute for Training and Research

TABLE DES MATIERES

Remerciement	2
Introduction	4
Résumé du profil	10
Chapitre 1 - Informations générales sur le pays	47
Chapitre 2 - Production, importation, exportation et utilisation de produits chimiques	69
Chapitre 3 - Problèmes prioritaires liés aux produits chimiques tout au long du cycle de vie	152
Chapitre 4 - Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques	163
Chapitre 5 - Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques	203
Chapitre 6 - Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche	217
Chapitre 7 - Commissions interministérielles et mécanismes de coordination	229
Chapitre 8 - Accès aux données et utilisations de ces données	249
Chapitre 9 - Infrastructures techniques	260
Chapitre 10 - Etat de préparation et capacité d'intervention et de suivi en cas d'urgence chimique	273
Chapitre 11 - Sensibilisation / information des travailleurs et du public, Formation et Education des groupes cibles et Professionnels	277
Chapitre 12 - Implications internationales	282
Chapitre 13 - Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques	292
Chapitre 14 - Conclusions et Recommandations	295
Annexe 1 - Références Bibliographiques	297
Annexe 2 – Glossaire	301
Annexe 3 - Noms et Adresses des Personnes et organes nationales et internationales	309
Annexe 4 - Carte Administrative de la République de Guinée	312

INTRODUCTION

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, coïncidant avec l'émergence de la civilisation technologique, l'accélération des progrès scientifiques, la croissance incessante de la consommation d'énergie et des matières premières, la fabrication en quantité sans cesse accrues des composés organiques de synthèse ont conféré au problème de pollution une dimension planétaire.

Devenus et reconnus indispensables pour la consommation, les activités industrielles et agropastorales, les produits chimiques posent de nos jours de sérieux et graves problèmes environnementaux et de santé suite à leur mauvaise gestion.

De tels problèmes incluent les incidents et maladies professionnels, la pollution générée lors des processus de production et de manutention, les accidents de stockage et de transport et la contamination de l'environnement due à de mauvaises méthodes d'utilisation des produits chimiques et d'élimination des déchets.

La majorité de ces problèmes environnementaux et de santé se retrouve dans le secteur agricole, en santé publique et en environnement au fur et à mesure que les pays passent d'une société agricole à une société industrielle.

Il est maintenant largement reconnu que les produits chimiques ont besoin d'être gérés et contrôlés pour arriver à un niveau élevé de développement agricole et industriel durable et à une bonne protection de la santé et de l'environnement.

Aussi, il est à noter que l'augmentation spectaculaire de la fabrication et du commerce des produits chimiques au cours des dernières décennies a préoccupé tout un chacun sur les risques potentiels posés par les produits chimiques, particulièrement pour les pays qui ne possèdent pas l'infrastructure nécessaire pour surveiller leurs importations et leurs utilisations.

Il est réconfortant de constater la prise de conscience de la communauté internationale sur la nécessité d'une gestion écologiquement rationnelle et saine des produits chimiques pour garantir un développement socio-économique durable et une protection sûre de la santé et de l'environnement.

Aussi bien les représentants gouvernementaux que les ONG de plusieurs pays en développement ont reconnu que la mise en œuvre des politiques et stratégies mondialement reconnues et relatives à la gestion écologiquement saine des produits chimiques seraient également d'un grand intérêt pour les gouvernements dans leur désir de réaliser leurs objectifs en ce qui concerne la sécurité chimique dans leurs pays respectifs. D'où, la nécessité pour la Guinée d'actualiser et de mettre à la disposition du public, des utilisateurs, des décideurs et des fabricants une documentation qui servirait de référence nationale dénommée **Profil National** pour la gestion écologiquement rationnelle et saine des produits chimiques devant conduire dans un bref délai à l'élaboration d'un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en Guinée .

IMPLICATION DU PROFIL NATIONAL DANS LE CADRE DES ORIENTATIONS INTERNATIONALES POUR LA GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES

Le sommet de la Terre de Rio, qui s'est tenu en 1992, a abordé la question des produits chimiques toxiques dans le programme d'action qui a été adopté dans lequel figure le chapitre 19 de l'Action 21 qui s'intitule «Gestion Ecologiquement saine des Produits chimiques toxiques y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux ». Il stipule que la contamination par les produits chimiques peut être source de graves problèmes de santé chez l'homme, peut perturber la structure génétique, le système reproductif et l'environnement. Le chapitre 19 aborde spécifiquement les besoins des pays en développement ainsi que les problèmes auxquels ils font face. Il reconnaît que la majeure partie des pays ne jouissent pas de mécanismes nationaux dans le cadre de la gestion des risques inhérents à l'utilisation des produits chimiques et que plusieurs autres manquent de moyens scientifiques pour collecter des preuves de mauvaise utilisation des produits chimiques et pour évaluer leurs impacts sur l'environnement. Le chapitre 19 a défini six domaines d'activités prioritaires traduisant la stratégie et les plans d'action à mettre en œuvre pour assurer la gestion écologiquement saine des produits chimiques.

Ces six domaines sont :

- 1. Domaine d'activité A : Elargissement et accélération de l'évaluation des risques Chimiques.**
- 2. Domaine d'activité B : Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits Chimiques.**
- 3. Domaine d'activité C : Echange d'information sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques.**
- 4. Domaine d'activité D : Mise en place de programmes de réduction des risques.**
- 5. Domaine d'activité E : Renforcement des moyens et du potentiel dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques.**
- 6. Domaine d'activité F : Prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux.**

En avril 1994, à Stockholm en Suède, la Conférence internationale sur la sécurité chimique, ayant réunie des représentants de haut niveau de plus de 100 pays pour identifier les priorités d'application du chapitre 19 et pour établir les mécanismes d'application de ses recommandations, a créé le forum Intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) qui a adopté un plan concernant les domaines d'activités prioritaires en vue de permettre l'application des recommandations du chapitre 19 de l'Action 21.

Le BIT, la FAO, l'OCDE, l'OMS, l'ONUDI et le PNUE ont créé en 1995, le Programme Inter-organisation pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), au sein duquel les organisations précitées vont coopérer et coordonner leurs activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques.

Depuis quelques décennies, plusieurs instruments juridiques internationaux concernant les aspects spécifiques de la gestion rationnelle des produits chimiques ont été élaborés et mis en application. Ce sont notamment :

1. les Directives de Londres applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international du PNUE (version modifiée, 1989) ;
2. le Code International de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO (version amendée, 1989) ;
3. la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, adoptée le 11 septembre 1998 à Rotterdam (Hollande) et ratifiée par la Guinée le 18 août 2000 ;
4. la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP), adoptée le 22 mai 2001 à Stockholm (Suède) et signée par la Guinée le 22 mai 2001 ;
5. la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et autres déchets, adoptée le 22 mars 1989 à Bâle (Suisse) et ratifiée par la Guinée le 30 mars 2000 ;
6. le Protocole de Montréal (Canada) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
7. la Convention N° 170 du BIT de 1990 sur la sécurité des produits chimiques au travail ;
8. la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, signée à Rio de Janeiro (Brésil), le 12 juin 1992 ;
9. la Convention N° 174 du BIT de 1993 concernant la prévention d'accidents industriels majeurs ;
10. le Protocole de Kyoto sur la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, adopté en novembre 1997 à Kyoto au Japon.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale des Nations Unies ainsi que des Organisations Régionales et des Organisations Internationales Gouvernementales et non gouvernementales ont adopté des résolutions, des conventions et des documents d'orientation concernant la gestion des produits chimiques pour assister les pays dans la création et l'application des programmes de gestion rationnelle des produits chimiques.

A Salvador de Bahia au Brésil, s'est tenue du 15 au 20 octobre 2000 la troisième session du FISC qui a adopté la déclaration de Bahia sur la sécurité chimique et ses priorités d'action au-delà de l'an 2000.

Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) qui s'est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre 2002, ayant passé en revue les progrès accomplis dans le domaine de la gestion des produits chimiques et du renforcement de la sécurité chimique, a projeté des stratégies et plans d'action à mettre en œuvre pour améliorer la gestion des produits chimiques et renforcer la sécurité chimique par la mise en œuvre harmonisée des accords multilatéraux environnementaux (Convention de Bâle, Rotterdam, Stockholm, Protocole de Montréal, de Kyoto, etc.).

Un autre atout est la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) qui représente et constitue pour les Gouvernements Africains un cadre privilégié de concertation, d'approbation et de définition de stratégies et de méthodes d'action communes pour la gestion

de l'environnement et la mise en œuvre des accords multilatéraux environnementaux (Conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm, Bamako et SAICM), relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques :

- la Convention N° 170 du BIT de 1990 sur la sécurité des produits chimiques au travail ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques signée à Rio de Janeiro (Brésil), le 12 juin 1992 ;
- la Convention N° 174 du BIT de 1993 concernant la prévention d'accidents industriels majeurs.

En complément des activités menées sur le plan international en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et du renforcement de la sécurité chimique, on ne peut pas passer sous silence l'important rôle que les Gouvernements africains jouent à travers la conférence des Ministres africains de l'Environnement (CMAE).

Aussi, une meilleure sécurité chimique participera dans une large mesure aux objectifs de la SAICM. Les objectifs des domaines d'intervention prioritaires identifiés ne sauraient être atteints sans une réelle prise en compte de la sécurité chimique et donc, la mise en œuvre harmonisée des accords multilatéraux internationaux et régionaux sur la sécurité des substances chimiques (Conventions de Stockholm, de Rotterdam, de Bâle, de Bamako, protocole de Montréal, de Kyoto, SAICM, etc.).

OBJECTIFS NATIONAUX ET AVANTAGES ANTICIPES DU PROFIL NATIONAL

L'un des objectifs fondamentaux fixé par le Gouvernement de la République de Guinée est d'assurer un développement socio-économique durable à travers la protection et la mise en valeur des ressources naturelles, de l'environnement et de la santé.

En effet, la SAICM (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) a été adoptée par consensus des Ministres de l'Environnement, des Ministres de la santé et des ONG environnementales des différentes régions du monde, les Représentants des fédérations syndicales internationales notamment les syndicats représentant les industries chimiques, les fabricants de pesticides et les industries minières et autres représentants de plus de cent gouvernements ayant pris part à la première Conférence Internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM 1) tenue à Dubaï en février 2006 pour promouvoir la sécurité chimique partout dans le monde.

Elle comprend la déclaration de Dubaï exprimant un engagement politique des décideurs à la SAICM et une stratégie politique globale (SPG) exposant sa portée, ses besoins, ses objectifs, ses considérations financières, ses principes et approches sous-jacents, ainsi que sa mise en œuvre et l'examen de ses arrangements.

Ces objectifs sont réunis sous cinq thèmes :

- la réduction des risques
- les connaissances et l'information
- la gouvernance
- le renforcement des capacités et la coopération technique, et le trafic international illicite.

La Déclaration et la Stratégie Politique Globale, toutes deux adoptées par la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (CIGPC), sont accompagnées d'un Plan d'action mondial servant d'outil de travail et de document d'orientation pour soutenir la mise en œuvre de la SAICM et d'autres initiatives et instruments pertinents. Au cœur de son cadre de politique générale, la SAICM oriente les efforts pour atteindre le but du plan d'application de Johannesburg au titre duquel, d'ici l'an 2020, les produits chimiques seront fabriqués et utilisés de manière à minimiser leurs effets néfastes graves sur la santé et l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, il a été mis en place des structures administratives (Ministère d'Etat chargé de l'Energie et de l'Environnement, Ministère Délégué à l'Environnement, Direction Nationale de l'Environnement, Direction Nationale d'Assainissement et Cadre de Vie, Direction Nationale des Eaux et Forêts, Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières, Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales, Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnemental, Centre National de Documentation et d'Information Environnementale) ayant pour mission la conception et l'application de la politique du Gouvernement en matière d'environnement d'une part, et d'autre part, la mise en œuvre au niveau national des Accords Multilatéraux Environnementaux (AME) et notamment ceux relatifs à la gestion des produits chimiques et déchets dangereux.

Dans ce cadre, l'une des raisons majeures d'élaboration et de mise à jour du profil national demeure la recherche des voies et moyens permettant l'amélioration de l'efficacité des opérations gouvernementales, notamment en matière de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et ce :

- en donnant des informations pratiques sur les programmes et activités concernant la gestion des produits chimiques dans les pays ;
- en établissant un processus qui puisse :
 - ✓ faciliter le dialogue et les échanges d'informations entre les agences nationales et autres institutions concernées par la gestion des produits chimiques ;
 - ✓ aider les parties concernées à améliorer leur collaboration et coopération en :
 - renforçant les capacités nationales de prise de décision dans le domaine de la gestion des produits chimiques ;
 - facilitant le dialogue et les échanges d'informations entre le Gouvernement et les autres parties concernées telles que l'industrie, les organisations de travailleurs et les organisations locales ;
 - mettant à disposition des utilisateurs et décideurs un document tel que le profil national qui puisse servir de référence pour la gestion rationnelle des produits chimiques ;
 - mettant en œuvre une politique nationale de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux prenant en compte les sites contaminés et /ou menacés de contamination ;

AVANTAGES ATTENDUS DU PROFIL NATIONAL

AVANTAGES ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX

- Bonne pratique du commerce des produits chimiques, produits industriels et agricoles qui dépendent des produits chimiques ;
- Appui et soutien efficaces pour l'atteinte des objectifs économiques et commerciaux fixés d'une part, et d'autre part, faire en sorte que le commerce des produits chimiques ne porte pas préjudice à la santé et à l'environnement et qu'à l'opposé, le souci de protéger la santé et l'environnement n'entrave pas le développement des activités économiques et commerciales du pays ;
- Connaissances plus approfondies permettant de résoudre les problèmes liés aux résidus de pesticides pouvant diminuer les volumes des exportations de produits agricoles et conséquemment les volumes de commercialisation ;
- Accroissement des rendements de production et amélioration de la productivité et de la sécurité au travail ;
- Faciliter la coopération et les échanges d'informations pertinentes entre les pays dans le cadre de la gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux ;
- Constitution d'une base de données pertinente permettant d'identifier les besoins et priorités d'assistance technique et financière ainsi que les sources bilatérales et multilatérales d'assistance.

PARTICIPATION EFFICACE AUX ACTIVITES INTERNATIONALES

- Faciliter l'élaboration des rapports internationaux et/ou régionaux pertinents tels que le rapport sur le développement durable ;
- Faciliter la collecte de données et d'informations nécessaires à la préparation des documents de réunions, ateliers et conférences internationaux ;
- Réduire les risques de pollution de l'environnement grâce à une meilleure connaissance des méthodes de gestion rationnelle des produits chimiques et déchets dangereux au cours des différentes étapes de leur cycle de vie ;
- Mise en œuvre de la SAICM en Guinée.

AVANTAGES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

- Servir de moyen de renforcement de l'information et de la sensibilisation du public et des travailleurs sur les risques et dangers des produits chimiques aux fins d'une meilleure protection de leur santé et de l'environnement ;
- Permettre une connaissance plus approfondie des produits chimiques, des problèmes liés à leur gestion rationnelle et des moyens appropriés pour y remédier ;
- Servir de document de référence dans l'indispensable dialogue national sur la sécurité et la gestion des produits chimiques impliquant toutes les parties concernées.
- Favoriser l'évaluation des capacités et la gouvernance pour une mise en œuvre de la SAICM en Guinée.

PROCESSUS DE MISE A JOUR DU PROFIL NATIONAL

La présente mise à jour du profil national s'inscrit dans le cadre du lancement du Projet d'élaboration d'un Programme National Intégré de la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et la mise en œuvre de l'Approche Stratégique de la gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM) en Républiques de Guinée.

A ce jour et après l'atelier de lancement qui s'est tenu les 7 et 8 décembre 2010, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cet important projet pour la Guinée sont, entre autres :

- la mise en place d'un Comité multisectoriel de coordination du projet
- l'installation de l'unité du projet.
- le recrutement du consultant chargé de la mise à jour du profil national, de l'évaluation de capacités nationales et de la préparation d'une structure de bonne gouvernance.

Pour la mise à jour du profil national, de nombreuses réunions entre le consultant et les membres du comité de coordination multisectoriel ont eu lieu lors de la collecte et du traitement des données et informations ainsi qu'au cours des discussions et amendements des chapitres actualisés du document.

Sur le plan international, les objectifs du projet sont les suivants :

- élaborer un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques en Guinée ;
- faciliter la mise en œuvre de la SAICM en Guinée ;
- rendre disponible les outils nécessaires pour la mise en œuvre de SAICM en Guinée.

En conclusion, la présente mise à jour du profil national pour évaluer les aptitudes et les capacités de gestion des produits chimique se propose de fournir des données et informations actualisées sur la gestion des produits chimiques.

RESUME DU PROFIL NATIONAL DE GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Le projet "Elaboration d'un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de SAICM en République de Guinée" a été réalisé avec l'assistance technique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le soutien financier du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, coïncidant avec l'émergence de la civilisation technologique, l'accélération des progrès scientifiques, la croissance incessante de la consommation d'énergie et des matières premières, la fabrication en quantité sans cesse accrues des composés organiques de synthèse ont conféré au problème de pollution une dimension planétaire.

Devenus et reconnus indispensables pour la consommation, les activités industrielles et agropastorales, les produits chimiques posent de nos jours de sérieux et graves problèmes environnementaux et de santé suite à leur mauvaise gestion.

De tels problèmes incluent les incidents et maladies professionnels, la pollution générée lors des processus de production et de manutention, les accidents de stockage et de transport et la contamination de l'environnement dues à de mauvaises méthodes d'utilisation des produits chimiques et d'élimination des déchets.

La majorité de ces problèmes environnementaux et de santé se retrouve dans le secteur agricole, en santé publique et en environnement au fur et à mesure que les pays passent d'une société agricole à une société industrielle.

Il est maintenant largement reconnu que les produits chimiques ont besoin d'être gérés et contrôlés pour arriver à un niveau élevé de développement agricole et industriel durable et à une bonne protection de la santé et de l'environnement.

Aussi, il est à noter que l'augmentation spectaculaire de la fabrication et du commerce des produits chimiques au cours des dernières décennies a préoccupé tout un chacun sur les risques potentiels posés par les produits chimiques particulièrement les pays qui ne possèdent pas l'infrastructure nécessaire pour surveiller leurs importations et leurs utilisations.

Il est réconfortant de constater la prise de conscience de la communauté internationale sur la nécessité d'une gestion écologiquement rationnelle et saine des produits chimiques pour garantir un développement socio-économique durable et une protection sûre de la santé et de l'environnement.

Aussi bien les Représentants gouvernementaux que les ONG de plusieurs pays en développement ont reconnu que la mise en œuvre des politiques et stratégies mondialement reconnues et relatives à la gestion écologiquement saine des produits chimiques seraient également d'un grand intérêt pour les gouvernements dans leur désir de réaliser leurs objectifs en ce qui concerne la sécurité chimique dans leurs pays respectifs. D'où, la nécessité pour la Guinée d'actualiser et de mettre à la disposition du public, des utilisateurs, des décideurs et des fabricants

*une documentation qui servirait de référence nationale dénommée “**Profil National pour la gestion écologiquement rationnelle et saine des produits chimiques devant conduire dans un bref délai à l’élaboration d’un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en Guinée**” .*

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PAYS

La Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles assez bien distinctes et homogènes du point de vue géo-écologique. Le pays doit son originalité à son milieu naturel qui se caractérise par des contrastes climatiques dus à des barrières montagneuses et à l’orientation des sols qui se combinent pour donner à chaque région des particularités du point de vue du climat, de la végétation et du mode de vie des populations. La nature a doté la Guinée d’importantes potentialités agricoles et minières qui constituent des atouts majeurs pour son développement économique et social. La pluviométrie, le climat, la végétation sont propices à l’agriculture, l’élevage et la pêche. Le sous-sol est riche en bauxite, or, diamant, fer, etc.

La population active selon le RGPH de 1996 est de 61,60 % de la population totale. La population active occupée dans le primaire, le secondaire et le tertiaire est respectivement 75,8%, 2,9% et 21,3% de la population active totale. Le dernier recensement de la population en Guinée fut effectué en 1996, à ce jour aucune donnée récente n’est disponible. Le prochain recensement de la population est prévu pour décembre 2011. Sur le plan administratif, la Guinée fonctionne sur la base d’un système décentralisé et déconcentré. Le secteur informel et l’utilisation du mercure dans l’extraction de l’or sont hautement des cas polluants et échappant aux contrôles. Cependant, la sensibilisation et la diffusion de l’information concernant la gestion rationnelle des produits chimiques peuvent conduire à une réduction drastique du degré de pollution et d’élimination des déchets.

Sur le plan climatique, aucune variation importante n’est observée entre les différentes régions naturelles, au nombre de quatre, et administrative, au nombre de huit.

De plus, les variations géographiques pouvant affectées l’utilisation des sols sont inconnues de même que les problèmes liés aux mouvements de population, y compris les réfugiés depuis la fin de la rébellion en 2002.

Sur le plan politique, le gouvernement se manifeste sur la gestion des produits chimiques et des déchets, par voie de décret présidentiel, d’arrêtés et/ou de décisions ministériels qui impliquent implicitement les autorités locales, les entreprises, les sociétés, la société civile et les ONG dans la mise en œuvre des mécanismes de contrôle de la pollution et d’élimination des déchets.

En Guinée les différences ethniques et culturelles sont minimales et la communication des risques et de leur gestion se fait aisément d’une région à une autre.

Du fait de l'extraction de l'or en Haute-Guinée, les régions administratives de Kankan (Siguiri, Mandiana, Kérouané, Kouroussa, Kankan) et de Faranah (Dinguiraye, Kissidougou), les produits chimiques tels que le mercure et le plomb peuvent être présents. Il est à noter sans contour que la mesure du secteur informel, hautement polluant, échappe au contrôle et est très difficile à gérer.

De ce fait, les inventaires de mercure, de DDT et de pesticides agricoles deviennent une nécessité qui s'inscrit dans les priorités nationales.

PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES

La capacité de recueil de données sur la production, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport, l'utilisation et l'élimination des substances chimiques est à un niveau minimum du fait que seuls les chiffres concernant l'importation et l'exportation (seulement par voie maritime) et l'utilisation sont disponibles et peuvent être obtenues auprès de la Direction Nationale des Douanes, aussi du fait que la production, le stockage, le transport et l'élimination des substances sont inexistantes en Guinée.

**Les sources des données concernant l'importation, l'exportation et l'utilisation des substances chimiques sont la Direction Nationale des Douanes, les sociétés et entreprises utilisatrices, les Chambres de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Mines.*

**Les lacunes sont, entre autres, les substances chimiques utilisées par le secteur informel, la porosité des frontières terrestres et leur grand nombre puisque la Guinée fait frontière commune avec 6 pays (Guinée-Bissau, Sénégal, Liberia, Côte-d'Ivoire, Mali et Sierra-Léone). De même, les frontières fluviales et maritimes sont poreuses et très longues.*

De plus, une des problématiques concerne la rétention de l'information et des données de la part de la plupart des dirigeants des sociétés, entreprises et établissements concernés.

** Parmi les moyens d'encourager la production de données plus fiables, il est à noter ce qui suit :*

- La mise en œuvre effective du REIC et son fonctionnement normal ;*
- Le renforcement de la réglementation et des lois face à la rétention des données, de même que le développement des capacités pour une meilleure prestation du REIC.*

**L'inventaire et l'introduction de procédures d'enregistrement le long du cycle de vie des produits chimiques requièrent pour la Guinée un appui financier devant permettre :*

- un à deux ateliers nationaux de sensibilisation des agents et décideurs administratifs et politiques ;*
- une formation des ressources et l'obtention de moyens techniques et informatiques indispensables pour de telles missions.*

Concernant l'infrastructure technique pour le recyclage, la récupération et l'élimination des produits chimiques qui fait défaut, il est clair que le problème devient une priorité nationale élevée devant être parmi les premières actions du programme national intégré et de la mise en œuvre de SAICM en Guinée.

La Guinée étant signataire de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux et leur élimination participe activement aux activités du Centre Régional de la Convention de Bâle pour les pays francophones d'Afrique dont le siège est à Dakar.

La Guinée peut bien donner des indications sur l'étendue du problème et des origines supposées des déchets ainsi que des suggestions sur comment mieux gérer les produits chimiques et les déchets.

En Guinée, il n'existe pas de fours de brûlage des déchets dangereux ni d'industries ou de procédés de production métallurgique.

S'agissant des produits chimiques, le respect des Conventions de Stockholm et de Rotterdam sont de rigueur.

Quant aux déchets, des notifications issues des prescriptions de la Convention de Bâle et fournies par le Point Focal National en la matière peuvent être faites. Sur le territoire national, l'importation et la fabrication des déchets sont interdites. L'utilisation des déchets (ménagers) reste associée à une valorisation par une technologie dont le pays ne dispose pas et qu'il est entrain de rechercher.

Quant aux produits chimiques, l'importation, l'utilisation et la fabrication sont sujettes à des autorisations.

Le pays ne dispose d'aucune installation de brûlage de bois et de combustibles issus de la biomasse. Il ne dispose également pas de procédé spécifique de production de substances chimiques entraînant des rejets de POP involontaires tels les chlorophénols et le chlooranile.

Aucun incinérateur de déchets municipaux, de déchets dangereux ou de boues d'épuration n'est disponible dans le pays. Il en est de même des fours crématoires ou d'installations de destruction de carcasses d'animaux ou de broyage d'épaves de véhicules. Par contre, pour l'incinération des déchets biomédicaux, les hôpitaux ci-après : Ignace Deen, Donka, CBG Kamsar, Péchiney Fria, Labé, Kindia, Kankan et N'Zérékoré disposeraient chacun d'un incinérateur même si le fonctionnement normal et régulier de ces incinérateurs se heurte à des difficultés conjoncturelles par endroit. Ce fonctionnement est considéré comme une source de pollution et de nuisance de l'air.

S'agissant de l'incinération des déchets municipaux, le manque d'incinérateurs appropriés fait que tous les déchets solides domestiques et commerciaux comprenant des pneus usagés, des chaussures en plastique, des emballages et articles de transport en polyéthylène, des ustensiles et autres articles en PVC hors d'usage ainsi que la plupart des déchets hospitaliers et industriels sont incinérés à ciel ouvert dans des décharges sauvages ou sur des sites non appropriés des quartiers et districts résidentiels.

En conclusion, il ne serait pas superflu, au regard de ce qui précède, d'affirmer que l'incinération des déchets susmentionnés constitue une source potentielle d'émission involontaire de POP.

PROBLEMES PRIORITAIRES LIES AUX PRODUITS CHIMIQUES TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE

Tableau 3.A : Description de la nature des problèmes

Nature du problème	Ville/Région	Brève description du problème	Produit(s) chimique(s) / polluant(s)
Pollution des sols	Régions administratives, Ville de Conakry et Préfectures	La pollution des sols au niveau des magasins, usines de production, laboratoires, périmètres cultivés, etc., est essentiellement due aux produits chimiques souvent stockés en des lieux incommodes et dans des emballages non appropriés et peu résistants. Cette forme de pollution peut également être provoquée par des déversements accidentels et /ou des fuites de produits chimiques et de médicaments, de même que par l'épandage d'engrais et de pesticides surdosés.	POP et autres pesticides, engrais (urée), produits pétroliers, produits industriels et réactifs, médicaments et autres produits pharmaceutiques, etc.
Pollution de l'air	Régions administratives, Ville de Conakry et Préfectures	Les émissions de plomb par la combustion des carburants fossiles, de même que les envolées de poussières de bauxite, d'alumine, de ciment, de boues rouges, de gaz, de vapeurs et de fumées provenant des industries chimiques constituent, entre autres, les principaux problèmes de pollution de l'air par les produits chimiques. A ces types d'émissions s'ajoutent les gaz et fumées toxiques produits par l'incinération sauvage des déchets dangereux, médicaments périmés, pneus usagers et autres matières plastiques en polyéthylène chloré. Les chlorofluorocarbones (CFC) libérés au niveau des ateliers de froid, ainsi que les engrais, POP et autres pesticides volatiles constituent également des sources non négligeables de pollution de l'air.	Plomb dans l'essence, POP et autres pesticides, engrais (urée), alumine, ciment, bauxite, cyanure, solvants, diluants, ammoniac, benzène, produits d'imprimerie et de photographie, polymères des industries de mousse et de plastique, vapeur d'alcool, CFC, etc.
Pollution des cours d'eau	Régions administratives, Ville de Conakry, Préfectures,	Les cours d'eau avoisinant les unités industrielles et périmètres agricoles sont souvent pollués par des boues rouges, des effluents non traités, des solutions cyanurées, des eaux de lessivage des sols et des plantes traités par des engrais, des pesticides et des huiles usées de garages et d'ateliers.	Métaux lourds toxiques, POP et autres pesticides, engrais (urée) produits chimiques industriels, cyanure, huiles usées, etc.
Pollution des nappes phréatiques	Régions administratives Ville de Conakry, Préfectures, Sous-préfectures et villages	La pollution des nappes phréatiques est occasionnée par des déversements et des infiltrations prolongés de polluants chimiques persistants (POP) et autres pesticides, engrais, produits pétroliers, produits chimiques industriels, piles sèches usées, lixiviats des décharges publiques, etc. Ce type de pollution est manifeste au niveau des centrales thermiques de production d'électricité et des périmètres d'exploitation de l'or par la méthode de cyanuration.	Métaux lourds toxiques, POP et autres pesticides, engrais (urée), produits pétroliers, industriels, cyanure, le mercure, etc.
Contamination de l'eau potable	Régions administratives Ville de Conakry et Préfectures	La contamination de l'eau potable par des produits chimiques a lieu par infiltration accidentelle de ces produits dans les réseaux d'adduction d'eau, dans les forages et points d'eau.	Produits chimiques toutes catégories confondues

Intoxications humaines	Certaines Préfectures	Dans les industries chimiques, magasins de stockage, de vente et/ou de distribution de produits chimiques, les ouvriers sont le plus souvent directement exposés aux produits chimiques et à leur ingestion accidentelle. Ce qui favorise leur intoxication chronique ou aiguë. Certains paysans et applicateurs agricoles sont eux aussi exposés aux intoxications chroniques ou aiguës par les engrais et les pesticides qu'ils manipulent parfois sans moyens de protection appropriés.	POP et autres pesticides, engrais (urée), produits chimiques industriels, peintures, vernis, produits de teintures, cosmétiques, cyanures, produits chimiques d'imprimeries et de photographie, etc.
Intoxications animales	Certaines Préfectures, Sous-préfectures et villages	En zone rurale, il arrive souvent que des animaux (domestiques ou sauvages), des oiseaux ou des poissons soient retrouvés morts des suites d'intoxications par des pesticides, engrais, cyanures et autres produits chimiques.	Pesticides, engrais (urée), cyanure, emballages plastiques en polyéthylène, autres produits chimiques industriels.
Gestion rationnelle des produits chimiques, élimination des stocks de produits périmés et des déchets dangereux	Ville de Conakry, Préfectures et Sous-préfectures	De réels problèmes de gestion rationnelle des produits chimiques et d'élimination des stocks de déchets dangereux se posent aux acteurs concernés à tous les niveaux à cause de l'insuffisance notoire de moyens, d'infrastructures et d'équipements appropriés de stockage, de conservation, de manutention, de transport, d'utilisation et d'élimination sûre des stocks de produits chimiques périmés et des déchets dangereux.	Produits chimiques toutes catégories confondues et plus particulièrement les POP et les STP et les déchets.
Décontamination des sols	Ville de Conakry et Préfectures	Face au manque de moyens et d'équipements appropriés pour la décontamination des sols pollués par des POP et autres pesticides, des substances toxiques persistantes (STP), des engrais, des cyanures, des produits pétroliers et industriels, de réels problèmes environnementaux se posent en Guinée.	Déchets médicaux, des produits pharmaceutiques POP, STP, autres pesticides, engrais, produits pétroliers et industriels, divers polluants des décharges publiques, etc.
Evaluation des risques	Ville de Conakry et Préfectures	Le manque de moyens et d'équipements appropriés d'évaluation correcte des risques et dangers pour la santé et l'environnement liés aux différentes formes de pollution ci-dessus répertoriées constitue pour la Guinée un réel problème qui fait l'objet d'une grande préoccupation.	Produits chimiques toutes catégories confondues et plus particulièrement les POP et les STP.

De l'examen des données du tableau 3.A, il ressort qu'en Guinée, les produits chimiques et autres polluants (POP et STP) posent de réels problèmes pour l'environnement et la santé à travers la pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, des nappes phréatiques, les intoxications humaines et animales, la gestion rationnelle des produits chimiques, l'élimination des stocks de produits périmés et de déchets dangereux, la décontamination des sols pollués, la prévention, la gestion et l'évaluation des risques, etc.

A propos des POP, l'inventaire national des PCB a révélé l'existence de 328 transformateurs électriques contenant des PCB comme diélectrique.

Ces transformateurs, avec leur contenu, pèsent environ 382 tonnes et comprennent 61 en service et 267 hors service. Les transformateurs en service pèsent près de 185 tonnes et contiennent environ 64 tonnes de diélectrique tandis que ceux hors service pèsent près de 197 tonnes pour une contenance d'environ 62 tonnes de diélectrique.

S'agissant des STP, il y a lieu de noter l'émission volontaire ou involontaire de composés organiques et/ou inorganiques de plomb et de mercure dans l'environnement, tout comme les dioxines et furannes.

En Guinée, le plomb est essentiellement émis dans l'environnement par la combustion de l'essence au plomb titrant en moyenne près de 0,3 gramme de tétra éthyle de plomb par litre.

A titre d'exemple, pour l'année 2010, 2.085.382.331 litres d'essence ont été consommés. Sur la base de ce qui précède, cette consommation entraînerait l'émission d'environ 680 tonnes de plomb dans l'atmosphère.

Quant au mercure, les investigations menées en Guinée dans le cadre de son évaluation mondiale (Global Mercury Assessment) ont permis d'identifier de nombreuses sources anthropiques de rejet de mercure et de ses composés dans l'environnement. Il s'agit notamment de certains déchets solides et/ou liquides des hôpitaux et pharmacies, de certains réactifs, produits chimiques, effluents et eaux résiduaires de laboratoires d'analyse, de thermomètres, baromètres, semi-conducteurs, projecteurs électriques à vapeurs de mercure endommagés, d'encre et de déchets des imprimeries, de certains fongicides et bactéricides d'usage agricole, des gaz et fumées de cimenteries et de groupes thermiques, des peintures spéciales à base de mercure, d'activités lucratives du secteur informel (utilisation du mercure et/ou ses composés dans l'exploitation artisanale du diamant et de l'or, vente de cosmétiques et produits pharmaceutiques à base de mercure, etc.).

La Guinée dispose de ressources humaines compétentes en matière d'identification des problèmes et d'établissement des priorités nationales relatifs à la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques. Cependant, les aptitudes techniques et les moyens financiers nécessaires pour la réalisation correcte de ce travail sont actuellement faibles.

Tableau 3.B.1 : Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques à usage agricole (pesticides et fertilisants)

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des Préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement Prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Faible	Faible	Aucune	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Pollution marine	Locale	Faible	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	1
Résidus de pesticide dans les aliments	Locale	Elevé	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Contamination de l'eau potable	Locale	Elevé	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Traitement des déchets dangereux mis en décharge	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	PCB	2
Santé publique	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Accidents avec les produits chimiques : industriels	Locale	Elevé	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Accidents avec les produits chimiques : transport	Locale	Elevé	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Importation de produits chimiques inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	1
Stockage / mise en décharge de produits chimiques périmés	Locale	Elevé	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	1
Empoisonnement dû aux produits chimiques / suicides	Locale	Faible	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2

Tableau 3.B.2 : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des 12 POP de la Convention de Stockholm

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitudes à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Nationale	Moyen	Faible	Non disponible	POP	2
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	POP	2
Pollution marine	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	POP Convention Stockholm	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Résidus de pesticide dans les aliments	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Contamination de l'eau potable	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale,	Elevé	Faible	Non disponible	POP Convention Stockholm	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Santé publique	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Accidents avec les produits chimiques : industriels	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	2
Accidents avec les produits chimiques : transport	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	2
Importation de produits chimiques inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Stockage / mise en décharge de produits chimiques périmés	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Empoisonnement dû aux produits chimiques / suicides	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1

Tableau 3.B.3 : Problèmes prioritaires en rapport avec les produits pétroliers

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Plomb et autres métaux lourds, gaz carbonique, oxyde de carbone, oxydes d'azote, etc.	1
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	2
Pollution marine	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	1
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	2

Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	1
Contamination de l'eau potable	Locale / régionale	Moyen	Faible	Insuffisante	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	2
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale, nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Hydrocarbures, huiles usées, graisses, métaux lourds, etc.	2
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Plomb et autres produits volatiles, oxydes de carbone, oxyde d'azote, gaz carbonique	2
Santé publique	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Plomb et autres produits volatiles, gaz carbonique	2
Accidents avec les produits pétroliers : industriels	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Plomb et autres produits volatiles, hydrocarbures, huiles, etc....	1
Accidents avec les produits pétroliers : transport	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Métaux lourds, huiles, graisses et autres produits volatiles, etc.	1
Importation de produits pétroliers inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Organométalliques, organochlorés, etc.	1
Stockage / mise en décharge de produits pétroliers périmés	Locale / régionale	Elevé	Faible	Insuffisante	Métaux lourds, huiles usées, graisses et autres produits volatiles, etc.	1
Empoisonnement dû aux produits pétroliers / suicides	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Organométalliques, organochlorés, etc.	2

Tableau 3.B.4 : Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques pour la consommation

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, peintures, vernis, solvants, tanins, pigments, colorants, etc.	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Huiles, métaux lourds, solvants, etc.	2
Pollution du sol	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Huiles, graisses, produits teinture, etc.	2
Contamination de l'eau potable	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Hydrocarbures, métaux lourds, teintures, etc.	2
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Huiles usées, métaux lourds, pigments, peintures, vernis, colorants, etc.	1
Santé publique	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Médicaments, cosmétiques, insecticides, etc.	1
Accidents avec les produits chimiques de consommation	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Médicaments, cosmétiques, gaz de pétrole liquéfiés (GPL), acides, bases, autres hydrocarbures, etc.	1

Importation de produits chimiques de consommation inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Produits chimiques à base de mercure et autres métaux toxiques, etc.	1
Stockage / mise en décharge de produits chimiques de consommation périmés	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Médicaments, huiles, graisses, autres produits à base de métaux lourds, peintures, etc.	2
Empoisonnement dû aux produits chimiques de consommation / suicides	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Médicaments, cosmétiques, acides, soude caustique	1

Tableau 3.B.5 : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation et l'utilisation de produits chimiques destinés à la recherche et aux processus industriels

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	POP, produits organochlorés, peintures, vernis, solvants, autres hydrocarbures, etc.	2
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	POP, Hydrocarbures, huiles, graisses, autres produits chimiques, etc.	2
Pollution marine	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	POP, Hydrocarbures, huiles, graisses, autres produits chimiques, etc.	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP, Hydrocarbures, huiles, graisses, cyanures, autres produits chimiques, etc.	1
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP, STP, hydrocarbures, pesticides, etc.	1
Résidus de pesticide dans les aliments	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP, STP et autres pesticides, etc.	1
Contamination de l'eau potable	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Métaux lourds, POP, etc.	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Accidents avec les produits chimiques : industriels	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Accidents avec les produits chimiques : transport	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Stockage / mise en décharge de produits chimiques périmés	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Tout produit chimique	1
Empoisonnement dû aux produits chimiques / suicides	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1

Tableau 3.B.6 : Problèmes prioritaires en rapport avec les substances toxiques persistantes (STP ou PTS)

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Ethyle plomb et autres STP volatiles	1
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Tout STP	1
Pollution marine	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Tout STP	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Résidus de pesticide dans les aliments	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Contamination de l'eau potable	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Méthyle mercure, bromure de méthyle et autres STP, etc.	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Méthyle mercure et autres STP agricoles, etc.	1
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Organométalliques à base de mercure, de plomb, etc.	1
Santé publique	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Accidents avec les produits chimiques : industriels	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Tout STP	2
Accidents avec les produits chimiques : transport	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	2
Importation de produits chimiques inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Organométalliques et autres STP de la Convention PIC, Rotterdam.	1
Stockage / mise en décharge de produits périmés	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Tout STP	1
Empoisonnement dû aux produits chimiques / suicides	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Méthyle mercure, éthyle plomb et autres STP, etc.	1

Par ailleurs, les données des tableaux 3.B.1 à 3.B.6 montrent que les informations disponibles sur les données statistiques devant servir de base pour l'établissement correcte d'un ordre de priorités des problèmes nationaux relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques sont insuffisantes, voire indisponibles dans certains cas.

Face au niveau élevé des préoccupations nationales sur les problèmes liés à la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques en général, des POP et STP en particulier, il est indispensable de disposer d'informations supplémentaires telles que la toxicité, l'écotoxicité, la cancérogénicité, la rémanence, la persistance dans l'environnement, il y a lieu de noter ici, le manque de centres antipoison et de laboratoires de détection et d'analyses des POP et STP.

Dans l'optique de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm, la Guinée a mené des investigations sur l'ensemble du territoire national dans le but d'identifier de nouveaux produits chimiques industriels ou agricoles répondant aux critères de POP. La conclusion de celles – ci ne conduit pas la Guinée à un ajout éventuel à la liste des 12 POP de la Convention de Stockholm.

Ceci requiert, un renforcement des capacités et compétences existantes pour une meilleure adéquation de l'effort national aux nouvelles exigences de gestion des produits chimiques conformément aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Il est, en outre, important de souligner que des concertations périodiques ont lieu en Afrique sur des problèmes liés à la gestion des produits chimiques et déchets dangereux.

Ces concertations sont organisées à travers l'union africaine (UA), la conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE), les conférences et ateliers organisés par le PNUE, la FAO, la Banque Mondiale, l'UNITAR, etc., pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux (NIP) de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux, etc., de même que pour l'échange d'expériences et l'harmonisation des méthodes et approches de gestion des problèmes environnementaux liés aux produits chimiques étant donné que ces problèmes sont différents d'un pays à un autre dans la région.

Ces différences s'expliquent essentiellement par la différence de niveaux de développement entre les sous-régions et régions et aussi par la différence de performance des technologies et procédés de production des biens et services générant plus ou moins de déchets dangereux et donc plus ou moins polluants et irrespectueux de l'environnement. En conclusion, c'est sur la base d'un consensus réel entre les parties concernées par la gestion des produits chimiques que l'ordre des priorités des problèmes identifiés en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques a été défini de manière à parvenir à l'objectif principal de la SAICM, à savoir que les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum d'ici à 2020. Cependant, il est à noter qu'en Guinée, depuis le 31 décembre 2002, la lutte anti-vectorielle par l'épandage d'insecticides est arrêtée.

TEXTES JURIDIQUES ET MECANISMES NON REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Du chevauchement des textes :

A proprement parler, il n’y a pas chevauchement de textes bien qu’il n’existe pas non plus une frontière nette entre eux. En revanche, il y a des vides juridiques par endroits, surtout pour l’étape élimination des produits chimiques où seuls les produits pétroliers et les déchets/ ordures ménagères et de commerce sont “réglementés” (tableau 4.B). Quant aux produits explosifs et radioactifs, seule l’étape transport est pourvue en textes (tableau 4.C).

Tableau 4.B : Aperçu des textes juridiques pour la gestion des produits chimiques par catégorie d’utilisation

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation Manipulation	Elimination
Types de produit chimique							
Pesticides	x	x	x	X	x	x	
Fertilisants							
Produits chimiques industriels	x	x	x	X	x	x	
Produits pétroliers	x	x	x	X	x	x	X
Produits chimiques de consommation	x	x	x	X	x	x	
Explosifs				X			
Gaz à effet de serre		x					
Radioactifs						x	
Stupéfiants et psychotropes	x	x	x	X	x	x	
Produits pharmaceutiques et médicaments	x	x	x	X	x	x	
Déchets chimiques et autres ordures	x	x	x	X	x	x	X

Tableau 4.C : Produits chimiques Interdits (I)* ou Strictement Réglementés (SR)*

N°	Nom du produit	Niveau de restriction		Détails de la mesure de restriction
		Interdit (I)	Strictement Réglementé (SR)	
1	Benzène et les produits de remplacement du benzène	I	SR	En peinture, cette interdiction se réfère à leur utilisation comme solvant ou diluant sauf pour les opérations s’effectuant en appareils clos ou de bonne sécurité pour les utilisateurs. Source : Arrêté N° 2265/MT du 09/04/1982.
2	Céruse et sulfate de plomb ou les produits contenant ces			Interdits :

	pigments	I	SR	-Dans tous les travaux de peinture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments sauf sous la forme de pâte. -Toute dérogation doit provenir du Ministère chargé du travail. Source : Arrêté N° 2262/MT du 09/04/1982.
3	Benzidine	I		Cette interdiction est le résultat de l'application de l'article 139 de la convention sur le cancer professionnel et de l'article 171 de l'Ordonnance N° 003/PRG/SGG du 28/01/1988. Source : Arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNTLS (l'actuel MEFP/DNERT)
4	2-2Naphtylamine	I		
5	Amino-4diphényle	I		
6	Nitro-4diphényle	I		
7	Diméthylamine-4azobenzène	I		
8	Amiante		SR	Mêmes détails que pour les N° d'ordre 3, 4, 5, 6 et 7
9	Benzène		SR	
10	Chlorure de vinyle		SR	
11	Diméthyl-1,1 hydrazine		SR	
12	Naphtalène 1		SR	
13	Diazométhane		SR	
14	Propanesulfate		SR	
15	Arsenic inorganique		SR	
16	Nickel carbonyle		SR	
17	Sulfate de diméthyle		SR	
18	Dichloro-3,3 benzidine		SR	
19	Résidus des produits pétroliers à pt. Ebull. Elevé		SR	
20	Zinc, Cuivre, Nickel, Chrome, Plomb, Sélénium, Arsenic, Baryum, Béryllium, Bore, Uranium, Cobalt, Thallium, Tellure, Argent, Vanadium		SR	Cette interdiction et réglementation stricte des substances du N° d'ordre 20 à 35, ont pour source, l'Ordonnance N° 045/PRG/87 portant code de l'environnement.
21	Biocides et certains dérivés		SR	Les dérivés sont ceux non visés parmi les substances interdites.
22	Composés organosiliciés		SR	
23	Cyanures et fluorures		SR	
24	Détergents et autres substances tensioactives non biodégradables		SR	
25	Substances ayant un effet nuisible sur le goût et l'odeur des produits de consommation de l'homme		SR	
26	Composés acides et/ou basiques compromettant la qualité des eaux marines		SR	
27	Autres substances influant sur la teneur en oxygène du milieu marin		SR	
28	Composés organohalogénés	I		Une dérogation à cette interdiction est accordée aux produits des N° d'ordre 28, 29 et 30 s'ils s'avèrent biologiquement inoffensifs ou se transforment rapidement en substances biologiquement inoffensives.
29	Composés organophosphorés	I		
30	Composés organostanniques	I		

31	Mercure et composés du mercure			
32	Cadmium et composés du cadmium			
33	Huiles lubrifiantes usées			
34	Matières synthétiques persistantes			Se réfère à celles qui peuvent flotter en suspension gênant toute utilisation légitime de la mer
35	Substances radioactives et leurs déchets			Cette interdiction est dérogée si leurs rejets sont conformes aux principes de la radioprotection définis par les organisations internationales compétentes en tenant compte de la protection du milieu marin. N.B: les substances du N° d'ordre 28 à 35, sont interdites si elles dépassent les limites fixées par arrêté du Ministre de l'environnement.
36	2, 4,5- T			<p>Tout produit phytopharmaceutique saisi aux termes de l'article 2 de l'Arrêté d'interdiction sera éliminé par une commission spéciale aux frais de l'auteur de l'infraction.</p> <p>Les auteurs des infractions visées aux articles 8 et 9 de l'Arrêté d'interdiction et leurs complices seront tenus responsables des conséquences directes et indirectes résultant de l'emploi des produits prohibés.</p> <p>Source : Arrêté N°2395/MA/SGG/2001 du 06/06/2001.</p>
37	Aldicarbe			
38	Aldrine			
39	Aminotriazole			
40	Binapacryl			
41	Cadusafos			
42	Camphéchloré			
43	Captachlore			
44	Captanol			
45	Chlordane			
46	Chlordecone			
47	Chlordimeforme			
48	Chlorfenvinphos			
49	Chlormephos			
50	Chlorobenzilate			
51	Chloropicrine			
52	Crimidine			
53	Cyhéxatine			
54	DDT			
55	Déméton			
56	Dialiphos			
57	Dicofol			
58	Dieldrine			
59	Dienochlore			
60	Dimefox			
61	Dinosèbe			
62	Disulfoton			
63	DNOC			

64	Endrine			
65	Ethoprophos			
66	Fenamiphos			
67	Flocoumafen			
68	Fonofos			
69	HCH			
70	Heptachlore			
71	Hexachlorobenzene			
72	Lindane			
73	Mercuriques (composés)			
74	Methamidophos			
75	Methidathion			
76	Methomyl			
77	Methoxychlore			
78	Mirex			
79	Monocrotophos			
80	Nitrofene			
81	Paraquat			
82	Parathion-éthyl			
83	Parathion-méthyl			
84	Pentachlorophenol			
85	Phentoate			
86	Phorate			
87	Phosphamidon			
88	Piclorame			
89	Prothoate			
90	Quintozène			
91	Strobane			
92	TCA			
93	Télodrine			
94	Terbufos			
95	Trichloronat			
96	Azinphos-éthyl		SR	Les produits phytopharmaceutiques à usage restreint, bénéficiant d'homologation et qui seraient utilisés outre que dans les conditions et usages pour lesquels ils ont été autorisés auront leur agrément remis en cause. Les auteurs et leurs complices seront tenus responsables des conséquences directes ou indirectes résultant de la mauvaise utilisation de ces produits. Source : Arrêté N°2395/MA/SGG/2001 du 06/06/2001
97	Azinphos-méthyl		SR	
98	Brodifacoum		SR	
99	Bromadiolone		SR	
100	Bromophos-éthyl		SR	
101	Carbofuran		SR	

102	Chlorophacinone		SR	
103	Coumachlore		SR	
104	Cyhalothrine		SR	
105	Fenvalerate		SR	
106	Ferbame		SR	
107	DDVF (Dichlorvos)		SR	
108	Dicrotophos		SR	
109	Difenacoum		SR	
110	Diphacinone		SR	
111	EPN		SR	
112	Monolinuron		SR	
113	Pyrazophos		SR	

* **Références** : - Critères établis par les textes juridiques en vigueur en République de Guinée en 2011 ;
- Décret réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses en rapport avec la procédure PIC.

De l'efficacité de la législation: La législation est d'une efficacité très passable pour les raisons d'insuffisance de textes d'application, du sous-équipement des institutions de contrôle et du manque de statistiques fiables, avec pour conséquence une lenteur dans la prise de décisions, entre autres.

De l'efficacité des mécanismes non réglementaires : Apparemment, ces mécanismes fonctionnent mieux en ce sens qu'il y a moins de mesures de coercition ou de contrôle. Les utilisateurs de ces mécanismes sont peu nombreux et jouissent d'un budget spécialement alloué avec une infrastructure technique appropriée. Ils sont généralement du domaine lucratif.

De la compatibilité des textes avec les priorités nationales : Jusqu'à maintenant, aucun texte n'est pris qui ne soit pas conforme à une priorité nationale. Les textes sont peu nombreux mais fondamentalement conformes aux priorités et exigences nationales.

De l'existence de nouvelles Lois/Politiques : Par rapport à la première mouture du profil (1997), deux nouvelles Lois et une politique ont été adoptées depuis 1998, à savoir la loi relative à la production, la commercialisation et à l'utilisation des semences et à la loi relative à la production, la commercialisation et à l'utilisation des engrais et des matières assimilées et la Lettre de politique de gestion rationnelle des produits chimiques en République de Guinée.

Politique : suite à une étude très murie en collaboration avec le BIT, le Ministère chargé du travail a élaboré la politique guinéenne en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail.

Lois : ce sont :

- la Loi N° L/95/046/CTRN du 29/08/95 portant code de l'élevage et des produits animaux ;
- la Loi N° L/96/010/AN/96 du 22/07/96 portant réglementation des taxes à la pollution applicables aux établissements classés.

De l'existence des textes issus des accords internationaux

Il existe une série de textes dont les différents codes portent sur un bon nombre d'accords internationaux.

Exemples :

- Arrêté N° 2262/MT/82 relatif à la céruse en application de la convention N° 13 de l'OIT ;
- Arrêté N° 2265/MT/82 relatif au benzène en application de la convention 136 de l'OIT
- Arrêté N° 93/4794 relatif au cancer professionnel en application de la convention 139 de l'OIT
- Code de la Marine Marchande (Annexe 1 et 2 en application de la convention MARPOL)
- Loi L/92/027/CTRN sur le contrôle phytosanitaire des végétaux en application du code de bonne conduite de la FAO, version amendée 1989.
- Loi L/94/006/CTRN sur la sécurité sociale - articles 84, 85 et 86 en application de la convention 121 de l'OIT ;
- Arrêté sur la pollution de l'air et sur les radiations ionisantes en application des conventions N° 115 et 148 de l'OIT.

De la conformité, efficacité et globalité de la réglementation existante : D'une manière générale, les mesures réglementaires existantes sont appropriées parce que mettant en œuvre autant techniquement qu'économiquement, les lois prises en la matière ; **Sectorielles** parce que la gestion des produits chimiques n'est pas centralisée et d'une **efficacité** mitigée pour les raisons évoquées plus haut.

MINISTERES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES

Le Gouvernement guinéen a mis en place un certain nombre de Départements ministériels au sein desquels fonctionnent des Directions et des Services Techniques impliqués dans la gestion et le contrôle des produits chimiques et des déchets dangereux afin d'assurer la protection de la santé et de l'environnement contre les risques liés à ces produits.

D'autres institutions non gouvernementales telles que les sociétés minières, industrielles, commerciales et pétrolières, certaines agences de transport, de manutention et de manipulation, de par leurs activités socioprofessionnelles, participent à une étape ou une autre du cycle de vie des produits chimiques et au processus de gestion de ces produits.

Dans l'accomplissement de cette gestion, des efforts remarquables ont été déployés par les départements concernés, dans l'élaboration, l'adoption et l'application des lois et règlements régissant cette gestion en Guinée.

Sur la base des lois et règlements en vigueur en la matière, les services impliqués dans la gestion des produits chimiques s'emploient activement à amener les sociétés, projets et autres institutions concernés, à appliquer les mesures appropriées à la protection de la santé et de l'environnement.

Mais, comme toute activité humaine, celle relative à la gestion des produits chimiques se heurte à de difficultés telles que le manque de moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre efficace des Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm, de Bamako et d'Abidjan relatives à la gestion des produits chimiques, l'insuffisance d'infrastructures techniques appropriées et de moyens financiers pour l'évaluation des risques liés aux produits chimiques et déchets dangereux, l'insuffisance de moyens pour le réseau d'échange d'informations chimiques de Guinée (REIC) dans la collecte et la diffusion des informations relatives aux produits chimiques, le non fonctionnement du laboratoire de la Direction Nationale de l'Environnement par manque de réactifs et de matériels, le laxisme des importateurs, utilisateurs et de certains décideurs dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Néanmoins, certaines de ces difficultés sont en passe d'être surmontées par des accords multilatéraux, internationaux et régionaux et par l'application des textes législatifs et réglementaires pertinents en la matière.

Il ressort que, dans le cadre des activités connexes et coordonnées de la gestion des produits chimiques, des ministères, agences et institutions différents peuvent mener parallèlement les mêmes activités de gestion des produits chimiques au sein de leur cycle de vie. Cela en soi ne traduit pas un chevauchement d'activités des partenaires impliqués mais plutôt une complémentarité d'actions par rapport aux mandats dévolus. Par ailleurs, avec la multiplication et la diversification des projets de développement socio-économique du pays, il faut s'attendre à l'implication dans le processus de gestion des produits chimiques, d'autres ministères, agences ou institutions. En conclusion, dans l'état actuel de processus en Guinée, le niveau d'application des divers mandats et responsabilités ministériels est en général satisfaisant. La synergie des conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm, Abidjan et Bamako sera prise en compte dans l'élaboration du programme national de gestion des produits chimiques et de mise en œuvre de la SAICM ce qui fait d'elle une priorité nationale.

ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERETS PUBLIC ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE

L'utilisation des substances chimiques est nécessaire pour atteindre les objectifs économiques et sociaux. Mais, faudrait-il, par des efforts des opérateurs économiques et des autres organismes non gouvernementaux concernés, que les impacts négatifs de ces substances soient impérativement réduits vis-à-vis de la santé et de l'environnement.

Le rôle des pouvoirs publics est, d'une part, d'orienter, d'inciter et de susciter des accords de partenariat avec les entrepreneurs, et, d'autre part, d'édicter des règlements et de veiller à leur bonne exécution. Nombreux sont les textes déjà promulgués qui, non seulement ont besoin d'être vulgarisés, mais aussi et surtout, ont besoin de voir leurs textes d'application élaborés et mis en œuvre.

De nos jours, les initiatives volontaires ne sont pas tellement remarquées en Guinée ; ceci entrave souvent le rôle des organisations non gouvernementales qui doivent régulièrement informer les autorités des nouvelles données afin d'influencer les décisions à prendre et d'organiser des cours d'information à l'intention du personnel s'occupant de la sécurité des produits chimiques à tous les niveaux : de la production à l'élimination.

Pour le moment, la Guinée ne dispose pas de moyens nécessaires pour une meilleure coordination et un suivi efficace de la gestion des substances chimiques au niveau des différentes organisations et entités. Cependant, pour une bonne évaluation des risques et un échange d'informations sur les produits chimiques, il faut :

- Améliorer la formation technique destinée aux personnes et entités chargées de la gestion des produits chimiques ;
- Créer au sein de l'Union Nationale des Industriels de Guinée (UNIG), une cellule de contrôle de la gestion des produits chimiques au niveau de chaque unité industrielle et un registre des produits chimiques ;
- Promouvoir la traduction dans nos langues nationales, des documents traitant de la gestion rationnelle des produits chimiques.

Les ONG, dans la recherche et la mise en application des lois et règlements pour un développement durable, constituent des partenaires incontournables de l'Etat.

Toutefois, il n'y a, pour le moment, aucune information, étude ou recherche menées par les ONG y compris les organisations industrielles pour renforcer les capacités du Gouvernement dans la gestion des produits chimiques, faute de moyens humains suffisamment qualifiés et surtout de moyens matériels et financiers. D'où, la nécessité impérieuse d'organiser des séminaires et des ateliers portant sur la gestion rationnelle des produits chimiques sous l'égide du Réseau d'Echange d'Informations Chimiques de Guinée (REIC), du Centre de Recherche Scientifique de Rogbanè (CERESCOR) et du Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement (CERE) de l'Université de Conakry qui demeurent des compétences nationales ; d'assister techniquement et financièrement les ONG nationales d'obédience environnementale ; d'organiser des voyages d'études en faveur des ONG.

COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Les mécanismes existants de coordination inter-agences ne facilitent pas toujours une répartition bien coordonnée des responsabilités et des coopérations interministérielles en rapport avec la gestion rationnelle des produits chimiques et de la mise en œuvre de SAICM en Guinée.

A cet effet, il est nécessaire de relancer et de renforcer les capacités du réseau d'échange d'information chimique (REIC) en vue d'atteindre les objectifs visés.

Par ailleurs, pour améliorer l'efficacité des mécanismes de coordination existants, il faudrait que le REIC soit renforcé et complété par : un centre antipoison pour la gestion et le traitement des intoxications par des produits chimiques et un laboratoire d'analyse pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques et autres produits dangereux faisant l'objet d'un commerce international.

Il est également nécessaire d'apporter aux principaux mécanismes de coordination des solutions technologiques (service télématique), des solutions d'organisation (groupes ad hoc, équipes, commissions, cercles de qualité), des solutions de communication plus fréquentes (bulletins d'information réguliers), et un soutien politique de la part des hautes autorités s'impose puisqu'une telle assistance technique et matérielle est indispensable pour la réussite de la gestion des produits chimiques en Guinée en raison du fait que les ministères, agences et institutions qui contribuent à la gestion des produits chimiques sont représentés dans chacun des mécanismes cités ci-dessus.

Actuellement ces mécanismes couvrent tous les aspects de la gestion des produits chimiques qui demandent une coordination et une coopération interministérielles. Cependant, l'inconvénient est que les mécanismes existants travaillent séparément bien que parfois liés les uns aux autres.

Toutefois, chaque mécanisme peut, chaque fois qu'il le juge nécessaire, faire appel au concours de personnes ressources ou d'organismes officiels publics ou privés compétents, pour effectuer des travaux en son sein et l'intégrer pour s'occuper de problèmes spécifiques à tout moment opportun.

En ce qui concerne la circulation de l'information entre les différentes agences chargées de la gestion des produits chimiques, nous notons qu'elle est insuffisante et rare. A l'heure actuelle, seule la Direction Nationale de l'Environnement (DNE) véhicule et contribue à l'échange d'information entre les différentes agences à travers des réunions très rares.

Les mécanismes qui existent actuellement pour l'échange d'information entre les agences sont l'Equipe de Consultants Nationaux du Profil National, le REIC, la DNE, la DNPL, l'IGNM, la DNDI, la DND, le CERE, la DNEL, la DNA, le SNPVDS, le Comité des Pesticides, l'IRAG, l'Ordre des Pharmaciens, l'Ordre des Médecins Vétérinaires la Commission Nationale d'Incinération, la Commission Nationale sur la sécurité sanitaire des aliments, l'Office National de Contrôle de Qualité (ONCQ) et le Comité National de Coordination du Programme National Intégré de Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et la Mise en œuvre de SAICM en Guinée.

ACCES AUX DONNEES ET UTILISATION DE CES DONNEES

Dans le domaine de la collecte de l'information, des lacunes plus ou moins importantes existent malgré les efforts conjugués des partenaires concernés par la gestion des produits chimiques. Pour l'essentiel, ces lacunes se situent aux niveaux cités ci-après :

***Cadre institutionnel et structurel** : la structure et les procédures administratives en vigueur, ainsi que le cadre institutionnel des services publics et autres institutions concernés par la gestion des produits chimiques, ne permettent pas toujours une collecte facile de l'information, de même que sa mise à temps à la disposition des utilisateurs éventuels.

***Sources et supports d'information** : les sources et les supports d'information sont dispersés ; insuffisance d'équipements informatiques ; données non informatisées ; archives documentaires mal tenues.

***Des ressources humaines** : la formation et la qualification des gestionnaires de l'information sont insuffisantes.

***Des ressources financières** : insuffisance de ressources financières et de moyens appropriés, faible demande des utilisateurs.

A cause de la structure administrative et du cadre institutionnel des partenaires, il y a chevauchement des sources d'information en rapport avec l'évaluation et la gestion des produits chimiques ; mais, il n'y a pas de sources d'information incompatibles dans ce domaine.

Le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques de Guinée (REIC) ne dispose plus de matériels informatiques et de données informatisées depuis le décès la personne qui en était le Point focal. La Direction Nationale des Douanes de Guinée dispose elle aussi d'une base de données informatisée sur les statistiques d'importation et d'exportation y compris des produits chimiques.

Pour renforcer les mécanismes d'obtention de données et d'informations, la suggestion porterait sur : le renforcement des capacités et des moyens de gestion de l'information chimique ; l'amélioration du cadre légal et institutionnel pour le rendre plus opérationnel ; et la réduction des chevauchements des sources d'informations et de la dispersion des données.

Toutes les parties concernées n'ont pas un accès facile aux informations.

Les raisons véritables sont, entre autres : l'insuffisance du flux et la dispersion de l'information, l'instabilité des sources et des supports d'information et les barrières linguistiques.

Les informations supplémentaires sur des produits chimiques spécifiques ou groupes de produits chimiques utilisés en Guinée peuvent être obtenues sur accord des autorités administratives des services concernés.

En Guinée, la politique nationale d'accès du public aux informations gouvernementales est traduite d'un côté, par la presse nationale audiovisuelle et écrite et, de l'autre, par des commentaires et sensibilisations en langues nationales au moyen de la radiotélévision nationale et des radios rurales et communautaires.

CAPACITES TECHNIQUES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Les investigations ont conduit à un alarmant constat dont les raisons sont, entre autres, le manque d'équipements modernes, de produits et réactifs, de budget de fonctionnement et de politique de perfectionnement continu des cadres. Le renforcement des capacités des laboratoires nationaux est aujourd'hui plus que nécessaire, compte tenu des insuffisances du contrôle au niveau des frontières et à l'intérieur du pays. En effet, les produits chimiques les plus divers (produits pétroliers, pesticides agricoles, de santé, de consommation industriels, engrais, réactifs, substances médicamenteuses, produits chimiques de consommation, industriels dont les étiquettes et emballages ne reflètent pas toujours le contenu, etc.) sont frauduleusement importés et impunément vendus dans les marchés. Cependant, compte tenu du coût élevé d'une telle entreprise, il est difficile d'équiper complètement tous les laboratoires d'analyse du pays. Un regroupement et une spécialisation de ces laboratoires pourraient alors être mis à profit pour éviter l'éparpillement des faibles moyens et faciliter leur équipement progressif. Le choix des centres devant abriter ces laboratoires et la définition de leurs prérogatives devront être déterminés par la diversité des activités de recherche.

Ainsi, une redistribution des tâches pourrait être envisagée comme suit :

1. **SENASOL** : analyses agro-pédologiques et contrôle de qualité des engrais et des autres fertilisants.
2. **Laboratoire de l'Office de Contrôle de Qualité** : contrôle de la qualité des aliments et des produits chimiques de consommation.
3. **Laboratoire Central des Mines**: analyse des produits pétroliers, miniers, des sols et des eaux. De nos jours, les équipements disponibles de ce laboratoire ne permettent que les analyses géochimiques et chimiques des sols, roches, hydrocarbures et eaux, ainsi que les analyses minéralogiques des sols, roches et minerais. Le manque d'équipements pour des analyses géotechniques, des sondages et forages et les analyses pétrolières oblige les sociétés à expédier leurs échantillons à l'extérieur pour des analyses. Cet état de fait prive le pays d'informations sur la nature de nos ressources et l'empêche, en tant que laboratoire central, de jouer pleinement son rôle de contrôle des activités des laboratoires spécialisés des différentes sociétés et compagnies minières (CBK et CBG pour la bauxite, SAG pour l'or, Rio Tinto pour le fer) opérant dans le pays.
4. **Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments** : Contrôle de qualité des médicaments, expertises toxicologiques, identification et analyse des drogues.
5. **CERE** : contrôle de la qualité de l'environnement, formation des agents de laboratoire dans le cadre de la protection de l'environnement, établissement de système d'information environnementale.
6. **Direction Nationale de l'Environnement (DNE)** : coordination et suivi des activités des laboratoires, recensement des problèmes potentiels, sensibilisation et éducation des populations sur les risques liés aux produits chimiques et les attitudes à adopter en cas de danger.

7. **Autres laboratoires universitaires et centres de recherche** : formation, contrôle de la qualité des substances chimiques et sensibilisation le cas échéant des décideurs politiques.

A ce jour, il n'existe pas en Guinée d'infrastructures spécifiquement réservées à la gestion des POP, à l'analyse des pesticides et résidus de pesticides.

En effet, le CERE, avec sa vocation essentiellement environnementale, dispose d'une bonne infrastructure informatique et d'un laboratoire doté d'équipements d'analyses performants pour l'analyse de l'air, de l'eau, des sols, ainsi que pour le contrôle de la qualité des substances chimiques, l'identification et la caractérisation des substances biologiquement actives, des composants de l'essence, des gommes et des fractions organiques volatiles.

De même, un des Centres Hospitaliers (Donka ou Ignace Deen) quotidiennement confronté à des cas d'intoxications pourrait être équipé de manière à servir de Centre antipoison, tandis que le Laboratoire National de Protection des Végétaux pourrait être doté de l'équipement nécessaire pour être orienté, entre autres, vers l'analyse des POP-Pesticides et des pesticides.

Enfin, le réseau d'échange d'informations chimiques (REIC), s'il possède les équipements requis et est connecté à Internet, peut collecter et gérer toutes les informations relatives aux produits chimiques et promouvoir l'échange d'information entre les différents partenaires du réseau ainsi que sur les plans sous- régional, régional et international.

Toutefois, il convient de souligner que l'adaptation de ces différents centres à la gestion des produits chimiques nécessite, dans tous les cas, un appui financier et matériel et leur connexion à Internet pour les rendre efficaces dans ce nouveau rôle qu'ils pourraient jouer.

ÉTAT DE PREPARATION ET CAPACITES D'INTERVENTION ET DE SUIVI EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE

Comme évoqué plus haut, la Guinée manque d'infrastructures concernant la gestion des situations d'urgence chimiques. Cependant, pour la Guinée, les besoins en matière d'intervention d'urgence chimie par rapport à la gestion globale des risques de catastrophes et de sinistres se font de plus en plus pressants, les plus importants d'entre eux sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national d'urgence et d'intervention en cas d'accident chimique devant faire partie de la gestion des sinistres.
- La création et le fonctionnement d'un comité national de gestion des urgences chimiques sous la tutelle du Ministère Délégué à l'Environnement et devant comprendre les ministères, agences, institutions, ONG et des commissions interministérielles impliqués dans la gestion des produits chimiques.

Ce comité doit avoir ses démembrements au niveau des régions, préfectures et sous-préfectures. Pour un fonctionnement efficace, ledit comité doit disposer de moyens matériels, techniques, financiers et humains pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

En matière de communication, les besoins les plus manifestes concernent le renforcement des capacités des radios rurales, communautaires et nationales et la sensibilisation du public, des travailleurs et décideurs.

En matière de systèmes d'information et de base de données, la relance effective du REIC, la tenue du registre national des produits chimiques et des registres des entreprises / sociétés constituent des besoins prioritaires.

En matière de ressources humaines, les besoins s'articulent autour du renforcement des capacités et de la motivation des services d'urgences, des services de réhabilitation de l'environnement et du suivi des personnes exposées aux produits chimiques. Le renforcement des capacités tiendra compte de l'importance des zones à grands risques afin d'apporter l'assistance équivalente, ce qui permet aux services d'urgence d'être plus efficaces.

SENSIBILISATION/INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC, FORMATION ET EDUCATION DES GROUPES CIBLES ET PROFESSIONNELS

Au regard des risques évidents liés aux produits chimiques, l'information, la sensibilisation, la formation et l'éducation de toutes les parties prenantes constituent des priorités incontournables. On peut y parvenir par des ateliers/séminaires, des programmes radiotélévisés qui concerneront les jeunes, les femmes, les élèves et étudiants, les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les décideurs, les ONG et les différentes corporations.

La capacité de la Guinée en terme de connaissance et de compréhension des questions de sécurité chimique par le public, les groupes cibles, les travailleurs, les décideurs, les législateurs et le développement de ressources humaines pour la gestion rationnelle des produits chimique est faible. Il ressort ainsi que ce point constitue une priorité nationale dans le cadre de la réduction des risques et accidents causés par les produits chimiques et dans le but de parvenir aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) par l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé.

IMPLICATIONS INTERNATIONALES

Dans le processus de son développement socio-économique et culturel, la Guinée, à l'instar d'autres pays, conçoit et met en œuvre des projets de développement dans le domaine agricole, industriel et sanitaire. La plupart de ces projets sont subordonnés à l'importation et l'utilisation de grandes quantités de produits chimiques dont certains sont visés par la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les POP (agricoles et industriels), la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Pour la mise en œuvre de ces projets de développement et, plus particulièrement, ceux relatifs aux produits chimiques, la Guinée, dans le cadre de ses implications internationales, a souscrit à des engagements de coopération vis à vis d'organisations, d'accords et d'assistance techniques bilatéraux et multilatéraux.

En effet, aucune gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans le cadre d'un développement durable n'est possible dans un pays sans la coopération avec les organisations, organismes et accords internationaux.

Consciente de cet impératif de développement, la Guinée coopère étroitement avec le FISC, le PNUE, la FAO, l'OMS, etc. et participe activement aux activités de mise en œuvre, au niveau national, des accords multilatéraux internationaux et régionaux relatifs aux produits chimiques et déchets dangereux tels que les conventions de Rotterdam, de Stockholm, de Bâle, de Bamako et d'Abidjan.

Les tableaux 12.A, 12.B et 12.C traduisent cette volonté de coopération de la Guinée avec les organisations, organes et accords internationaux suscités.

Par ailleurs, en référence au chapitre 7 du document du profil, il ressort l'existence en Guinée, de nombreux comités et commissions interministériels et de mécanismes de coordination relatifs à la gestion des produits chimiques.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre coordonnée des accords multilatéraux environnementaux au niveau national, ces comités et commissions interministériels existants servent de cadre privilégié de concertation et de prise de décisions consensuelles en matière de gestion des produits chimiques en général et ceux visés par les conventions de Rotterdam, Stockholm, Bâle, Abidjan et Bamako en particulier.

Dans ce cadre également, la Guinée a ratifié les conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm, Abidjan et Bamako.

Elle participe à la mise en œuvre de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause de la Convention de Rotterdam (procédure PIC) et applique les dispositions des conventions de Bâle et de Bamako pour la gestion et l'élimination des déchets.

S'agissant de la Convention de Stockholm, la Guinée a déjà élaboré un plan d'action national (NIP) de gestion rationnelle des POP et a procédé à l'inventaire des POP agricoles, industriels et sanitaires en 2002 et en 2005.

Au titre d'accords régionaux sur la gestion des produits chimiques auxquels la Guinée a souscrit, on peut citer la Convention de Bamako sur l'interdiction des déchets en Afrique, la convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Aussi, est-il nécessaire de répertorier dans la rubrique des accords régionaux: la Conférence des Ministres Africains de l'environnement (CMAE) et le nouveau partenariat sur le développement de l'Afrique (NEPAD) qui sont deux importants mécanismes non conventionnels de la région Afrique mais qui ont des implications dans le processus de gestion des produits chimiques et la mise en œuvre des accords multilatéraux et environnementaux. En effet, à travers la CMAE, les gouvernements africains se concertent périodiquement et définissent des stratégies et des

plans d'actions communs propres à une gestion coordonnée de l'environnement et à une mise en œuvre harmonisée des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques.

Le NEPAD pour sa part, comporte un volet environnement qui prend en compte la problématique de gestion rationnelle des produits chimiques et pesticides dangereux. Ceci cadre bien avec les préoccupations des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Bamako.

Les objectifs des domaines d'interventions prioritaires du volet environnement du NEPAD visent, entre autres, la gestion du milieu marin et côtier, la biodiversité, les déchets et les pollutions ; ce qui ne saurait être atteint sans une réelle prise en compte de la sécurité chimique et donc la mise en œuvre coordonnée des conventions s'y rapportant et de la SAICM en Guinée.

En conclusion, si les activités des gouvernements visant à assurer une meilleure protection de la santé et de l'environnement contre les effets néfastes des produits chimiques ne doivent connaître aucune limite, alors, des possibilités de conclusion d'accords bilatéraux en la matière entre le Gouvernement Guinéen et des Gouvernements d'autres pays ne sont pas à exclure à court, moyen et long termes.

RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

En dehors du département chargé des mines où il y a un embryon de planification dans la formation, d'une manière générale, les capacités techniques de gestion des produits chimiques sont faibles.

Cette faiblesse est liée au fait du manque de politique spécifique en matière de gestion des produits chimiques. Comme corollaire, les ressources humaines disponibles sont le personnel des institutions concernées.

Quant aux moyens financiers, il n'y a pas de volet particulier alloué à la gestion des produits chimiques dans les budgets des Ministères. C'est pourquoi, dans l'exécution des mandats ministériels et agences concernés, il existe des lacunes dans l'accomplissement des tâches relatives à la gestion des produits chimiques, d'où la nécessité d'une formation continue des agents concernés par cette gestion.

S'agissant de la stratégie à développer, elle se résume par l'élaboration, l'adoption et l'application au niveau national d'une politique spécifique en matière de gestion des produits chimiques par la mise à disposition de moyens techniques et financiers et par une assistance technique pour une meilleure gestion des produits chimiques.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A- CONCLUSIONS

L'adoption en Février 2006 à Dubaï, lors de la première session de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (ICCM), de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM) offre à la République de Guinée d'importantes opportunités pour développer une approche stratégique à long terme au niveau national afin d'atteindre l'objectif fixé par le SMDD d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020.

La Guinée a élaboré son premier profil national en décembre 1997 et l'a développé à travers deux mises à jour en mars 2003 et en juin 2011, une plateforme de coordination nationale pour la gestion des produits chimiques à travers le « Comité National Consultatif de Gestion des Produits Chimiques », les inventaires des pesticides périmés et des POP en 2002 et 2003, un plan d'action national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm développé en mars 2007 et un plan d'action national de mise en œuvre de la Convention de Rotterdam développé en mai 2007.

Le présent profil national mis à jour en tenant compte de la SAICM fournit des renseignements de base concernant les activités et les infrastructures existantes en matière de gestion des produits chimiques, l'évaluation des capacités et la définition des priorités pour préparer un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et de mise en œuvre de la SAICM en Guinée, notamment dans le contexte du programme de démarrage rapide (PDR).

La mise à jour du profil national a ressorti les priorités nationales ci-après :

- la mise en œuvre d'un centre antipoison ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national d'urgence et d'intervention en cas d'accident chimique ;
- le renforcement des capacités des infrastructures techniques ;
- l'inventaire sur tout le territoire national du plomb, du mercure, des produits chimiques périmés (de l'agriculture, des centres d'enseignements professionnel et supérieur et de recherche, des entreprises et sociétés en arrêt pour échec de privatisation) et l'inventaire des POP pour évaluer le suivi des recommandations de l'inventaire des PCB et des pesticides agricoles en 2002 et 2003 ;
- l'inventaire sur tout le territoire des déchets électroniques dont les quantités et les variétés bien que non définies deviennent préoccupantes ;
- la relance du REIC ;
- la tenue effective du Registre National des Produits Chimiques à la DNE et celle des registres des produits chimiques des sociétés/entreprises et des actions agricoles/vétérinaires en leur sein ;
- la création et le fonctionnement d'un comité national de gestion d'urgence et d'intervention en cas d'accident chimique et,
- la sensibilisation des décideurs, du public et des groupes cibles.

B- RECOMMANDATIONS

Le constat découlant de la mise à jour du profil recommande la mise en œuvre des priorités citées ci-dessus dans le cadre d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques en vue d'une mise en œuvre de la SAICM en Guinée. Le profil national des produits chimiques actualisé ressort les conséquences néfastes ainsi que leurs effets sur la santé et l'environnement.

Pour amener les pouvoirs publics, les services de santé publique et d'éducation, les milieux universitaires et de recherche, l'industrie, l'agriculture, les secteurs public et privé, les associations et les ONG à des efforts conjugués et intégrés vers la protection de la santé et de l'environnement, le suivi des recommandations et la mise en œuvre de la SAICM en Guinée sont d'actualité.

Le constat découlant de la mise à jour du profil recommande :

- Intégrer et mettre en œuvre des priorités citées ci-dessus dans le cadre d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques en vue d'une mise en œuvre de la SAICM en Guinée ;
- élaborer et mettre en œuvre un programme national de prévention et de gestion des accidents chimiques ;
- élaborer une stratégie spécifique pour la gestion des produits chimiques ;
- mettre en application de manière stricte la réglementation en vigueur sur les produits chimiques ;
- élaborer une stratégie nationale de gestion des emballages ;
- procéder à un inventaire national des produits chimiques ;
- adopter et appliquer le SGH ;
- redynamiser le REIC ;
- évaluer les émissions de plomb dans l'environnement ;
- mettre en place un centre national d'information et de documentation chimique ;
- construire les installations spécialisées pour le stockage et la conservation des produits chimiques ;
- impliquer la Direction Nationale de l'Environnement à travers sa Division Produits Chimiques dans le circuit et la procédure d'obtention de la DDI en ce qui concerne l'importation des produits chimiques ;
- former le Comité National de Gestion des Urgences Chimiques et désigner les agents impliqués dans les interventions en cas d'accidents chimiques ;
- renforcer les capacités nationales pour la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- créer les infrastructures pour la gestion des urgences chimiques ;
- créer un centre antipoison.

Pour améliorer les acquis, aboutir à l'objectif principal du SMDD de 2020 et réussir la mise en œuvre de la SAICM en Guinée, la mise à jour du profil national conclut à ce qu'une attention particulière soit portée au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la mise en œuvre de la SAICM en Guinée dans le contexte du programme de démarrage rapide (PDR) à travers son fonds d'affectation spécial.

CHAPITRE 1 : INFORMATIONS GENERALES SUR LE PAYS

1-1 - CONTEXTE PHYSIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

Superficie du Pays (km ²)	245.875
Type de Gouvernement	Régime Présidentiel
Langue Officielle	Français
Langues nationales	Soussou, Maninka, Pular, Coniagui, Toma, Kono, Guerzé, Loma, Tenda, Diakanké, Konianké, Kissi, Bassari
Population Totale	Estimée à 18.000.000 d'habitants en 2011. Le chiffre pour l'année 2010 n'existe pas du fait que le dernier recensement de la population remonte à l'année 1976. L'estimation pour décembre 2011 donne le chiffre de 11.000.000 d'habitants.
Population en Age de travailler	61,6 (%)
Taux de natalité	40 (%)
Espérance de vie	54 ans
Taux d'alphabétisation	25,4(%)
Taux de chômage	48(%)
Taux de Pauvreté	
Nombre moyen de personnes par ménage	6,8

La République de Guinée est un pays côtier situé dans la partie Ouest du continent africain. Elle est comprise entre le 7^{ème} et le 13^{ème} degré de latitude Nord et entre le 8^{ème} et le 15^{ème} degré de longitude Ouest. Elle couvre une superficie de 245.857 Km². Elle est limitée à l'Est par le Mali et la Côte d'Ivoire, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par le Mali, le Sénégal et la Guinée Bissau et au Sud par la Sierra Leone et le Liberia. Le relief de la Guinée est varié. Il est constitué de quatre grands ensembles correspondant chacun à une région naturelle bien distincte :

La Basse Guinée : C'est la région côtière caractérisée par des plaines et des estuaires envasés. Le relief de cette région est également caractérisé par la présence de chaînes montagneuses telles que le mont Kakoulima (1007 mètres), le mont Benna (1100 mètres) et le mont Gangan (1115 mètres). La végétation est essentiellement constituée par la mangrove, les palétuviers et les palmiers à huiles.

La Moyenne Guinée : C'est le domaine de la savane arborée dominé par le massif montagneux du Fouta Djallon qui s'étend du mont Tinka (1425 mètres) au mont Loura (1538 mètres). On y trouve également des plateaux d'où partent de nombreux cours d'eau qui arrosent l'Afrique.

La Haute Guinée : C'est la région de la savane herbeuse et arbustive caractérisée par les vastes plaines du haut Niger. On y trouve des plateaux qui atteignent parfois 1000 mètres.

La Guinée Forestière : Cette région couvre toute la partie Sud-est de la Guinée. C'est le domaine de la forêt dense caractérisé par le mont Simandou (1656 mètres) et les massifs du Daro (1345 mètres) et du Nimba (1752 mètres).

La Guinée est un pays essentiellement agropastoral. Les principaux produits d'exportation sont entre autres : bauxite, alumine, or, diamant, café, coton, banane, ananas, mangue, orange, palmiste, hévéa, etc. Le système de Gouvernement est du type présidentiel caractérisé par une séparation des pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire.

La langue officielle est le français.

Les principales langues nationales sont : Soussous, Pular, Maninka, Kpele, Kissi, Loma, Wamey, Oneyan, Toma, Koniagui et Tenda.

Les indicateurs démographiques de base de la Guinée sont consignés dans le tableau ci-dessous :

- **INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES DE BASE**

Indicateurs	RGPH 1983	EDSG.I 1992	RGPH 1996	EDSG II 1999	EDSG III 2005
Population totale (millions)	4,66	-	7,16	-	-
Taux brut de natalité (pour mille)	45	41	40	37	38,4
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants/ femme)	5,8	5,7	5,6	5,5	5,7
Taux brut de Mortalité (pour mille)	18	-	14,2	-	-
Taux de mortalité infantile (pour mille)	146	136	121,3	98	91
Espérance de vie à la naissance (en années)	45	-	54	-	-
Sources : Recensement général de la population et de l'habitat, RGPH 1983 Enquête démographique et de santé, EDSG/I 1992 Recensement général de la population et de l'habitat, RGPH 1996 Enquête démographique et de santé, EDSG/II 1999 Enquête démographique et de santé, EDSG/III 2005					

1.2- SITUATION POLITIQUE / GEOGRAPHIQUE DU PAYS

Sur le plan géographique, la République de Guinée est composée de quatre régions naturelles, la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière, présentant chacune des particularités physiques tenant au relief, au climat, aux sols et à la végétation, ainsi qu'aux caractéristiques des populations résidentes concernant les modes de vie, les activités économiques, la langue et la culture. Chaque région naturelle a sa capitale qui est la ville dominante du point de vue démographique, économique et culturel.

La dernière réforme de l'Administration du Territoire a été entreprise en 1986, au départ marquée par une déconcentration territoriale des pouvoirs publics comprenant des niveaux régional, préfectoral et sous-préfectoral. Ce dernier correspond au cadre territorial de base pour l'action administrative de l'Etat. Le découpage administratif a créé sept (7) Régions administratives qui sont : Kindia ; Boké ; Mamou ; Labé ; Kankan, Faranah et Nzérékoré, comprenant 33 Préfectures avec 302 sous-préfectures. A ces régions administratives s'ajoute la ville de Conakry qui représente la capitale politique et économique du pays. Les collectivités décentralisées sont composées de 38 Communes urbaines (correspondant aux Chefs-lieux des Préfectures), dont 5 Communes de la capitale, regroupant 330 quartiers, et de 303 Communautés Rurales de Développement (CDR) regroupant 2300 districts ruraux.

Structure, caractéristiques et fonctionnement de l'administration guinéenne :

Le Gouvernement est composé de Ministères et de Secrétariats d'Etat, avec un Premier Ministre chargé de coordonner l'action gouvernementale. Tous sont rassemblés à Conakry. Le Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de déconcentration et de décentralisation sur l'ensemble du territoire national.

Régions administratives : Chaque Région administrative est dirigée par un Gouverneur ayant sous son autorité les Préfets et les Agents des services de l'administration régionale. Il est nommé par Décret du Président de la République. Il préside le Conseil Administratif Régional et les Organes consultatifs liés à la Décentralisation, notamment le Comité Régional de Décentralisation.

Préfectures : La Préfecture est dirigée par un Préfet nommé par Décret du Président de la République. Le Préfet assure la tutelle de la Commune et préside le Comité Préfectoral de Développement (CPD). La Préfecture est le lieu optimal de la représentation territoriale de l'administration de l'Etat. C'est dans cet esprit qu'elle est dotée de directions techniques préfectorales représentant tous les secteurs de la vie socio-économique et culturelle du pays. Outre le président, le CPD est composé des Présidents des CRD, du Maire de la Commune urbaine, des Chefs de service, des Administrations civiles de l'Etat et des représentants des organismes à caractère économique et social.

Sous-préfectures : La sous-préfecture est le niveau de déconcentration de l'administration de l'Etat en milieu rural. Elle est coiffée par un sous-préfet nommé par arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. L'espace géographique de la sous-préfecture correspond à la CRD

(Communauté Rurale de Développement). Le Sous-préfet assure la tutelle rapprochée de la CRD et des districts qui composent celle-ci. Il veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions des autorités supérieures.

Communautés urbaines : La communauté urbaine est le regroupement de plusieurs quartiers unis par le voisinage et dont les habitants sont solidaires dans la défense de leurs propres intérêts. Le Maire, élu aux suffrages des citoyens de la Commune, est le Chef de l'administration communale et le représentant de l'Etat au niveau de la Commune.

Communautés rurales : La Communauté Rurale (CR) correspond, du point de vue spatial, à la sous-préfecture. C'est le regroupement d'un ensemble de districts (villages et hameaux) autour d'un district central. La CR est dirigée par un Président. Il est officier de l'Etat civil et représentant de l'Etat dans la CR

L'ensemble des collectivités locales bénéficient d'une autonomie financière et sont dotées d'un organe délibérant (Conseil Communal pour les Communes urbaines et un Conseil Communautaire pour la CR) et d'un organe exécutif (Maire de Commune et Président de la CR). Ce processus de décentralisation a été renforcé par la mobilisation de la société civile autour de diverses formes d'organisations à la base (ONG, Coopératives et Groupements professionnels, etc.). Dans la pratique, le processus s'est heurté à différentes contraintes comme la résistance au changement tant au niveau des structures centrales qu'à celui des services déconcentrés, les faibles capacités des structures à la base en matière de conception et planification, d'élaboration, de gestion et d'évaluation des actions de développement, l'insuffisance des ressources financières disponibles et l'inexistence d'institutions financières de soutien en particulier ainsi que l'insuffisance des mécanismes d'incitation à la performance.

Dénombrement :

Sur le plan administratif (voir cartes en annexe), le pays est découpé en 7 régions administratives équivalentes à des provinces auxquelles s'ajoute la zone spéciale de Conakry, communément appelée Ville ou Gouvernorat de Conakry.

Le tableau ci-dessous donne le schéma de la subdivision administrative.

N°	Découpage administratif	Composition
1	Ville ou Gouvernorat de Conakry	Communes de : Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma, Matoto
2	Région Administrative de Kindia	Préfectures de : Kindia, Téliélé, Dubréka, Coyah, Forécariah
3	Région Administrative de Boké	Préfectures de : Boké, Boffa, Gaoual, Koundara, Fria
4	Région Administrative de Mamou	Préfectures de : Mamou, Dalaba, Pita
5	Région Administrative de Labé	Préfectures de : Labé, Lélouma, Koumba, Tougué, Mali
6	Région Administrative de Faranah	Préfectures de : Faranah, Kissidougou, Dabola, Dinguiraye
7	Région Administrative de Kankan	Préfectures de : Kankan, Kérouané, Mandiana, Kouroussa, Siguiri
8	Région Administrative de N'Zérékoré	Préfectures de : N'zérékoré, Yomou, Lola, Macenta, Beyla, Guéckédou

Source : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Observations : La Guinée compte 33 Préfectures dirigées chacune par un Préfet nommé par Décret du Président de la République, 38 Communes urbaines ou Municipalités dirigées chacune par un Maire élu, 302 Sous-préfectures dirigées chacune par un Sous-préfet nommé par Arrêté du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et 303 Communes rurales (CR) dirigées chacune par un Président de CRD élu.

Les Communes urbaines et les Communes rurales sont respectivement subdivisées en quartiers et districts dirigés respectivement par des Chefs de Quartiers et des Présidents de districts ruraux regroupant 2300 districts.

Description des entités :

Dans le contexte guinéen, les termes : Région Administrative, Ville ou Gouvernorat de Conakry, Préfecture, Commune urbaine, Quartier, Sous - Préfecture, Communauté Rurale de Développement et District s'entendent comme suit :

Région Administrative : La Région Administrative équivaut à une Province (Région). Elle est composée de Préfectures regroupant chacune une Commune urbaine et un ensemble de Sous-préfectures, elles-mêmes constituées de Communautés Rurales (CR) et de Districts.

Ville de Conakry : La Ville de Conakry ou Gouvernorat de Conakry est une zone spéciale qui regroupe 303 quartiers et cinq (5) Communes dont Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma et Matoto. Elle équivaut à une Région Administrative. C'est le siège de la capitale, Conakry.

Préfectures : La préfecture est dirigée par un préfet nommé par décret du Président de la République. Le préfet assure la tutelle de la commune et préside le Comité Préfectoral de Développement (CPD). La préfecture est le lieu optimal de la représentation territoriale de l'administration de l'Etat. C'est dans cet esprit qu'elle est dotée de directions techniques préfectorales représentant tous les secteurs de la vie socio-économique et culturelle du pays. La préfecture est l'ensemble des subdivisions d'une Région Administrative.

Communautés urbaines : Ensemble des subdivisions de la Ville de Conakry et les chefs-lieux des Préfectures en zone rurale.

Quartiers : Subdivisions d'une commune urbaine. Les Quartiers sont dirigés par des chefs de quartiers élus.

Sous-préfectures : La sous-préfecture est le niveau de déconcentration de l'administration de l'Etat en milieu rural. Elle est coiffée par un sous-préfet nommé par arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. L'espace géographique de la sous-préfecture correspond à la CR (Communauté Rurale). Le sous-préfet assure la tutelle rapprochée de la CR et des districts qui composent celles-ci. Il veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions des autorités supérieures.

Communauté Rurale (CR) : La Communauté Rurale (CR) correspond, du point de vue spatial, à la sous-préfecture. C'est le regroupement d'un ensemble de districts (villages et hameaux) autour d'un district central. La CR est dirigée par un président. Il est officier de l'Etat civil et représentant de l'Etat dans la CR.

District : Subdivision d'une Sous-préfecture. Les districts ruraux sont dirigés par des Présidents de Districts élus par les citoyens résidents du district.

Du reste, de par sa situation géographique, la Guinée, à travers ses frontières terrestres et maritimes s'ouvre aux pays extérieurs et, en tout premier lieu, à la Sierra Leone, au Liberia, à la Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et à la Guinée Bissau, etc. avec lesquels elle développe et entretient diverses formes d'échanges commerciaux parmi lesquels les produits chimiques, ce qui ne la met pas à l'abri de certains problèmes environnementaux et de santé pouvant être générés par ces produits qui font l'objet d'un commerce international.

C'est pourquoi, en matière d'environnement et de santé, le Gouvernement a mis en place des structures administratives chargées de les protéger et de les gérer rationnellement au niveau national, régional, préfectoral et local sur la base des responsabilités et missions définies et réparties entre le gouvernement et les autorités régionales, préfectorales, sous-préfectorales et locales impliquées dans la gestion et la protection de l'environnement et de la santé.

Position des divers groupes ethniques : Comme indiqué plus haut, la République de Guinée est subdivisée en 4 régions naturelles dans lesquelles se répartissent les principaux groupes ethniques.

- ✓ **Basse Guinée** : Soussous, Bagas, Landoumas, Nalous, Mikiforés, Sarakollés, Peuls, Malinkés et autres.
- ✓ **Moyenne Guinée** : Peulhs, Dialonkés, Diakankés, Sarakollés, Cognaguis, Bassaris, Tendas, Badiarankés, Mandingues et autres.
- ✓ **Haute Guinée** : Malinkés, Peuls et autres.
- ✓ **Guinée Forestière** : Guerzés, Kissis, Tomas, Tomas manias, Koniankés, Manos, Konos et autres.

1.3- SECTEURS INDUSTRIEL, AGRICOLE ET AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES CLES

Tableau 1.A : Aperçu des secteurs économiques nationaux

Secteurs	Contribution au PIB (%)			Quantité en millions (USD)			Taux de croissance des trois années écoulées (%)			Moyenne taux de croissance des trois dernières années (%)
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	
<i>Secteur primaire</i>										
Agriculture chasse	20,85	21,58	21,85	0,358	0,356	0,283	16,87	10,35	4,94	10,72
Sylviculture et forêt	13,43	13,92	14,15	0,231	0,229	0,190	16,16	10,97	6,85	11,32
Pêche	2,24	2,30	2,30	0,039	0,038	0,031	15,30	5,06	7,41	9,26
Elevage	0,84	0,86	0,82	0,014	0,014	0,011	16,54	6,23	-22,62	0,05
Ensemble	4,33	4,50	4,57	0,074	0,074	0,061	18,97	11,31	5,48	11,92
<i>Secteur secondaire</i>										
Mines	33,44	32,48	32,61	0,574	0,535	0,437	27,26	1,19	32,75	20,40
Secteur manufacturier	15,77	14,66	14,54	0,271	0,242	0,195	35,96	-7,66	47,93	25,41
Eau, électricité, gaz	5,65	5,76	5,72	0,097	0,095	0,077	15,51	15,01	14,96	15,16
BTP (construction)	0,43	0,46	0,45	0,007	0,008	0,006	12,89	16,10	14,92	14,64
Ensemble	11,58	11,60	11,89	0,199	0,191	0,159	18,46	11,69	16,94	15,70
<i>Secteur tertiaire</i>										
Commerce	37,66	38,07	37,84	0,647	0,628	0,507	10,51	10,14	18,07	12,91
Transport	15,49	15,35	15,20	0,266	0,253	0,204	11,31	10,46	16,76	12,84
Administrations publiques	6,64	6,62	6,59	0,114	0,109	0,088	6,91	11,84	16,31	11,69
Autres Droit et taxes à l'importation (DTI)	13,13	13,62	13,59	0,225	0,225	0,182	14,31	3,63	21,68	13,21
Ensemble	2,41	2,48	2,46	0,041	0,041	0,033	2,31	25,05	20,45	15,94
	8,05	7,87	7,70	0,138	0,130	0,103	31,63	7,20	34,70	24,51

Source : Division Etudes et Stratégies macro – économique de la Direction Nationale du Plan / Ministère du Plan 2011

Tableau 1.B : Structure du secteur fabrication/agricole

Secteurs	Très petits établissements /exploitations (%) 1 à 15 employés	Petits établissements/ exploitations (%) 16 à 100 employés	Exploitations/établissements moyens (%) 101 à 250 employés	Grandes exploitations /établissements (%) plus de 251 employés
Secteur industriel/fabrication	Information non obtenue	Information non obtenue	Information non obtenue	7*
Secteur agricole	Information non obtenue	Information non obtenue	Information non obtenue	1**

Source : Effectifs du personnel des établissements (* : ACG, CBG, CBK, SAG, SMD, SEMAFO, TOPAZ ** : SOGUIPAH)

PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES DE 2002 A 2010

Désignation		CAMPAGNES AGRICOLES								
Cultures	Variables	02 - 03 ^(e)	03 - 04 ^(e)	04 - 05 ^(e)	05 - 06 ^(e)	06 - 07 ^(e)	07 - 08 ^(e)	08 - 09 ^(o)	09 - 10 ^(e)	10 - 11 ^(e)
Riz	Superficie (ha)	629 703	659 677	691 077	723 973	758 434	788 771	846 473	872 025	898 347
	Rendement (t/ha)	1,73	1,74	1,75	1,76	1,77	1,78	1,72	1,72	1,72
	Production (t)	1088669	1146763	1207956	1272415	1340313	1401 592	1 443 244	1485 757	1529 521
	Taux d'extraction	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68
	Production nette	740 295	779 799	821 410	865 242	911 413	953 083	981 406	1 010 314	1 040 075
Maïs	Superficie (ha)	265 060	284 065	304 432	326 260	349 653	374 723	328 739	344 145	360 272
	Rendement (t/ha)	1,47	1,49	1,51	1,54	1,56	1,59	1,59	1,61	1,63
	Production (t)	388 679	423 295	460 994	502 051	546 765	595 460	517 430	550 542	585 772
	Son maïs	27 208	29 631	32 270	35 144	38 274	41 682	36 220	38 538	41 004
	Maïs net	361 471	393 664	428 725	466 908	508 491	553 778	481 210	512 004	544 768
	Taux d'extraction	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
	Farine maïs	325 324	354 298	385 852	420 217	457 642	498 400	433 089	460 803	490 292
Fonio	Superficie (ha)	167 852	175 221	182 913	190 943	199 326	208 076	328 739	366 349	408 261
	Rendement (t/ha)	1,12	1,13	1,14	1,15	1,16	1,17	1,20	1,21	1,22
	Production (t)	187 902	197 877	208 381	219 443	231 093	243 361	323 948	353 142	499 217
	Son Fonio	46 975	49 469	52 095	54 861	57 773	60 840	80 987	88 285	124 804
	Fonio net	140 926	148 407	156 286	164 582	173 320	182 520	242 961	264 856	374 413
	Taux d'extraction	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
	Farine Fonio	91 602	96 465	101 586	106 979	112 658	118 638	157 925	172 157	243 368

Mil	Superficie (ha)	126 346	134 826	143 874	153 530	163 834	174 829	186 562	199 080	212 439
	Rendement (t/ha)	1,10	1,14	1,18	1,22	1,26	1,30	1,35	1,40	1,44
	Production (t)	138 981	153 702	169 771	187 307	206 431	227 278	251 859	277 977	306 803
Sorgho	Superficie (ha)	27 395	30 782	34 587	38 863	43 667	49 066	55 131	57 154	59 252
	Rendement (t/ha)	1,28	1,30	1,32	1,33	1,35	1,37	1,38	1,40	1,42
	Production (t)	35 127	39 977	45 494	51 774	8 920	67 053	76 308	80 121	84 124
Arachide	Superficie (ha)	167 637	176 672	186 195	196 231	206 808	217 955	203 500	210 879	218 526
	Rendement (t/ha)	1,34	1,36	1,38	1,40	1,42	1,45	1,10	1,08	1,06
	Production (t)	224 647	240 378	257 210	275 222	294 494	315 116	226 762	230 181	233 652
	Taux d'extraction	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
	Arachide décortiquée.	157 253	168 265	180 047	192 655	206 146	220 581	158 733	161 127	163 556
	Taux d'extraction	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45
	Huile d'arachide	70 764	75 719	81 021	86 695	92 766	99 261	71 430	72 507	73 600
	Taux d'extraction	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Tourteaux d'arachide	35 382	37 860	40 511	43 347	46 383	49 631	35 715	36 253	36 800	
Manioc	Superficie (ha)	122 813	126 043	129 358	132 761	136 252	139 836	123 911	123 924	123 937
	Rendement (t/ha)	7,15	7,32	7,49	7,66	7,84	8,02	8,49	8,72	8,95
	Production (t)	878 360	922 465	968 785	1017430	1068518	1122 171	1 040 411	1065 400	1090 988
Patate	Superficie (ha)	14 863	15 448	16 052	16 681	17 344	18 056	20 000	21 014	22 080
	Rendement (t/ha)	3,94	3,96	3,99	4,02	4,07	4,12	4,36	4,41	4,47
	Production (t)	58 621	61 238	64 055	67 133	70 558	74 476	87 200	93 205	99 624
Taro	Superficie (ha)	26 605	27 407	28 244	29 128	30 074	31 108	34 077	35 434	36 846
	Rendement (t/ha)	4,23	4,29	4,36	4,44	4,52	4,62	4,96	5,07	5,19
	Production (t)	112 511	117 604	123 135	129 217	136 018	143 819	169 022	180 955	193 731
Igname	Superficie (ha)	3 138	3 463	3 790	4 121	4 458	4 806	5 634	6 425	7 327
	Rendement (t/ha)	11,41	12,59	13,78	14,98	16,21	17,47	14,85	15,91	17,04
	Production (t)	35 803	43 609	52 237	61 754	72 266	83 967	83 665	108 897	141 738
Pomme de Terre	Superficie (ha)	1 593	1 933	2 273	2 613	2 956	3 304	4 088	5 683	7 901
	Rendement (t/ha)	9,76	9,33	8,93	8,55	8,19	7,87	7,47	7,22	6,98
	Production (t)	15 538	18 040	20 294	22 336	24 216	25 999	31 031	38 661	48 168

Source : Service National des Statistiques Agricoles du Ministère de l'Agriculture 2011

TABLEAU 1. C- REPARTITION DE LA PRODUCTION AGRICOLE PAR REGION

PRODUCTION DU RIZ (2002 A 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	134 203	141 460	149 008	156 959	165 335	172 894	196 428	205 067	214 086
Faranah	152 904	161 063	169 658	178 711	188 248	196 854	191 107	195 711	200 426
Kankan	189 219	199 316	209 952	221 155	232 956	243 607	209 028	210 444	211 870
Kindia	196 245	206 717	217 748	229 368	241 607	252 653	181 709	179 065	176 460
Labé	34 096	35 915	37 832	39 251	41 977	43 897	49 539	51 933	54 442
Mamou	38 371	40 419	42 576	44 848	47 241	49 401	66 419	71 831	77 683
N'Zérékoré	343 540	361 872	381 182	401 523	422 949	442 286	549 014	585 048	623 447

PRODUCTION DU MAÏS (2002 A 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	4 295	4 678	5 095	5 548	6 043	6 581	22 967	38 133	63 314
Faranah	49 625	54 045	58 859	64 101	69 809	76 027	33 262	32 723	32 192
Kankan	87 330	95 108	103 579	112 804	122 850	133 791	35 895	33 803	31 833
Kindia	37 741	41 103	44 763	48 750	53 092	57 820	25 125	24 699	24 281
Labé	113 115	123 189	134 161	146 109	159 122	173 294	217 494	258 185	306 490
Mamou	43 667	47 556	51 791	56 404	61 427	66 898	128 833	174 427	236 155
Nzérékoré	52 904	57 616	62 747	68 336	74 422	81 050	53 853	56 019	58 273
Ensemble	388 679	423 295	460 994	505 051	546 765	595 460	648 493	617 990	752 537

PRODUCTION DU FONIO (2002 A 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	13 093	13 788	14 520	15 291	16 103	16 958	27 698	31 459	35 731
Faranah	22 354	23 541	24 791	26 107	27 493	28 952	19 914	19 755	19 596
Kankan	17 042	17 947	18 899	19 903	20 959	22 072	25 305	27 075	28 970
Kindia	10 786	11 359	11 962	12 597	13 266	13 970	14 889	15 726	16 611
Labé	90 334	95 129	100 180	105 498	111 098	116 996	117 000	122 273	127 785
Mamou	28 855	30 386	31 999	33 698	35 487	37 371	99 253	131 677	174 692
N'Zérékoré	5 437	5 726	6 030	6 350	6 687	7 042	19 890	26 958	36 537
ENSEMBLE	187 902	197 877	208 381	219 443	231 093	243 361	323 948	374 923	439 922

PRODUCTION DE MIL (2002 A 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	20 147	22 281	24 610	27 152	29 925	32 947	36 510	40 296	44 475
Faranah	18 995	21 007	23 204	25 600	28 214	31 063	34 423	37 993	41 932
Kankan	39 944	44 175	48 794	53 834	59 330	65 322	72 387	79 893	88 178
Kindia	42 173	46 641	51 517	56 838	62 641	68 967	76 426	84 352	93 099
Labé	6 708	7 418	8 194	9 040	9 963	10 970	12 156	13 417	14 808
Mamou	11 013	12 179	13 453	14 842	16 357	18 009	19 957	22 027	24 311
N'Zérékoré	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENSEMBLE	138 981	153 702	169 771	187 307	206 431	227 278	251 859	277 977	306 803

PRODUCTION DE SORGHO (2002 A 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	5 153	5 865	6 674	7 596	8 644	9 837	11 195	11 754	12 342
Faranah	7 091	8 070	9 184	10 451	11 894	13 536	15 404	16 174	16 982
Kankan	7 748	8 817	10 034	11 419	12 995	14 789	16 830	17 671	18 554
Kindia	9 323	10 610	12 074	13 741	15 637	17 796	20 252	21 264	22 326
Labé	5 731	6 523	7 423	8 447	9 613	10 940	12 450	13 072	13 726
Mamou	81	92	105	120	136	155	177	185	195
N'Zérékoré	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENSEMBLE	35 127	39 977	45 494	51 774	58 920	67 053	76 308	80 121	84 124

PRODUCTION D'ARACHIDE (2002 à 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	33 757	36 121	38 650	41 357	44 253	47 352	73 400	85 196	98 888
Faranah	29 789	31 875	34 107	36 495	39 051	41 785	28 917	29 250	29 587
Kankan	40 262	43 081	46 098	49 326	52 780	56 475	42 095	43 023	43 972
Kindia	70 012	74 915	80 161	85 774	91 780	98 207	28 172	26 245	24 450
Labé	25 386	27 164	29 066	31 101	33 279	35 610	21 052	20 876	20 701
Mamou	15 711	16 811	17 989	19 248	20 596	22 038	24 299	26 546	29 002
N'Zérékoré	9 730	10 411	11 140	11 921	12 755	13 649	8 826	8 849	8 872
ENSEMBLE	224 647	240 378	257 210	275 222	294 494	315 116	226 762	239 986	255 473

PRODUCTION DE MANIOC (2002 à 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	56 093	58 909	61 867	64 974	68 236	71 662	74 459	77 462	80 586
Faranah	36 994	38 852	40 803	42 852	45 003	47 263	71 746	80 635	90 626
Kankan	250 438	263 013	276 220	290 090	304 656	319 953	305 509	315 152	325 099
Kindia	112 647	118 304	124 244	130 482	137 034	143 915	211 819	236 460	263 967
Labé	148 937	156 416	164 270	172 518	181 181	190 278	107 404	103 919	100 547
Mamou	125 759	132 073	138 705	145 670	152 984	160 666	67 610	63 824	60 250
N'Zérékoré	147 492	154 899	162 676	170 845	179 423	188 433	201 864	212 090	222 833
ENSEMBLE	878 360	922 465	968 785	1 017 430	1 068 518	1 122 171	1 040 411	1 089 541	1 143 908

PRODUCTION DE PATATE (2002 à 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	517	540	564	592	622	656	768	811	856
Faranah	6 652	6 949	7 269	7 618	8 006	8 451	9 895	10 444	11 023
Kankan	2 004	2 094	2 190	2 295	2 412	2 546	2 981	3 146	3 321
Kindia	12 941	13 519	14 141	14 820	15 576	16 441	19 250	20 318	21 445
Labé	24 629	25 728	26 912	28 205	29 644	31 290	36 636	38 668	40 813
Mamou	4 227	4 416	4 619	4 841	5 088	5 371	6 288	6 637	7 005
N'Zérékoré	7 651	7 993	8 361	8 762	9 209	9 721	11 381	12 013	12 679
ENSEMBLE	58 621	61 238	64 055	67 133	70 558	74 476	87 200	92 037	97 142

PRODUCTION DE TARO (2002 à 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	905	946	991	1 040	1 094	1 157	1 360	1 438	1 520
Faranah	325	339	355	373	392	415	488	516	545
Kankan	5	6	6	6	7	7	8	9	9
Kindia	14 580	15 240	15 957	16 745	17 626	18 637	21 903	23 160	24 488
Labé	67 251	70 295	73 601	77 236	81 301	85 964	101 029	106 824	112 952
Mamou	29 414	30 746	32 192	33 782	35 560	37 599	44 188	46 723	49 403
N'Zérékoré	31	32	33	35	37	39	46	48	51
ENSEMBLE	112 511	117 604	123 135	129 217	136 018	143 819	169 022	178 718	188 970

PRODUCTION D'IGNAME (2002 à 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faranah	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kankan	27 583	33 596	40 243	47 575	55 673	64 687	64 455	69 858	75 714
Kindia	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Labé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mamou	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N'Zérékoré	8 221	10 013	11 994	14 179	16 593	19 279	19 210	20 821	22 566
ENSEMBLE	35 803	43 609	52 237	61 754	72 266	83 967	83 665	90 678	98 280

PRODUCTION DE POMME DE TERRE (2002 à 2010)

Région	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Boké	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faranah	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kankan	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kindia	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Labé	2 970	3 449	3 879	4 270	4 629	4 970	5 838	6 541	7 329
Mamou	12 568	14 592	16 414	18 067	19 586	21 029	24 700	27 676	31 011
N'Zérékoré	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENSEMBLE	15 538	18 040	20 294	22 336	24 216	25 999	30 537	34 217	38 340

Source : Service National des Statistiques Agricoles du Ministère de l'Agriculture 2011

TABLEAU 1.D : REPARATION DES PRODUITS INDUSTRIELS PAR REGION

Région	Produits majeurs	Valeur totale de la production	Nombre d'établissements industriels	Nombre d'employés
	Bauxite	Non obtenue	2	4188
	Alumine	Non obtenue	1	1117
	Electricité	Non obtenue	10	
	Ciment	Non obtenue	1	195
	Tôles galvanisées	Non obtenue	4	104
	Fer à béton	Non obtenue	1	131

Basse Guinée	Peintures, vernis	Non obtenue	2	
	Boissons non alcoolisées	Non obtenue	4	602
	Boissons alcoolisées	Non obtenue	4	309
	Matelas mousse	Non obtenue	5	51
	Articles en plastique	Non obtenue	9	
	Articles de transport (valises, sacs)	Non obtenue	1	62
	Huiles végétales	Non obtenue	1	40
	Farine	Non obtenue	1	
	Additifs alimentaires (cubes maggi)	Non obtenue	3	
	Oxygène, acétylène, azote gazeux	Non obtenue	4	
	Huiles lubrifiantes	Non obtenue	1	
	Articles en aluminium	Non obtenue	7	
	Savons lessives	Non obtenue	4	
	Cartouches de chasse	Non obtenue	1	16
Moyenne Guinée	Matelas mousse	Non obtenue	1	
	Electricité	Non obtenue	1	
Haute Guinée	Or	Non obtenue	3	1287
	Coton égrené	Non obtenue	0	
	Electricité	Non obtenue	2	
Guinée Forestière	Huile de palme, savon de lessive	Non obtenue	1	
	Electricité	Non obtenue	2	
	Sel de Quinine	Non obtenue	0	
	Boissons alcoolisées	Non obtenue	112	

Sources : Direction Nationale Développement Industriel ; Chambre des Mines, Chambre de Commerce et Chambre d'Agriculture

EMPLOIS INDUSTRIELS PAR SECTEUR ECONOMIQUE PRINCIPAL

Tableau : Emplois industriels par secteur économique principal

Code CITI	Description	Nombre d'établissements	Emploi total	Rendement (par an)	Emissions principales (type)
31	Industrie alimentaire	23	973	Information non disponible	Effluents industriels, odeurs, eaux usées, déchets solides et liquides, bruits, fumées, poussières

32	Textile/vêtements et marchandises en cuir	1	Information non disponible	Information non disponible	Effluents industriels, eaux usées, déchets solides et liquides, odeurs, bruits
33	Bois et produits du bois	31	85	Information non disponible	Bruits, poussières, eaux usées, déchets solides et liquides, odeurs
34	Papier et produits du papier, imprimerie	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible	Effluents industriels, eaux usées, déchets solides et liquides, bruits, odeurs
35	Produits chimiques charbon / pétroliers/plastiques	36	278	Information non disponible	Effluents industriels, eaux usées, déchets solides et liquides, odeurs, bruits, poussières, fumées
36	Produits minéraux non métalliques	1	Information non disponible	Information non disponible	Effluents industriels, eaux usées, déchets solides et liquides, fumées, poussières, bruits
37	Industries des métaux de base	3	1287	Information non disponible	Effluents industriels, eaux usées, déchets solides et liquides, fumées, poussières, odeurs, bruits
38	Fabriques de machines et d'équipements	Néant	Néant	Information non disponible	Effluents industriels, eaux usées, déchets solides et liquides, bruits
39	Autres fabriques industrielles	43	505	Information non disponible	Effluents industriels, eaux usées, déchets solides et liquides, fumées, poussières, odeurs, bruits
23	Exploitation minière et extraction (charbon/ pétrole/gaz naturel/minéraux/métaux)	7	6592	Information non disponible	Poussières, bruits, effluents industriels, eaux usées, déchets solides et liquides, fumées, odeurs
41	Produits d'électricité	15	Information non disponible	Information non disponible	Bruits, huiles usées, eaux usées, effluents industriels, déchets solides et liquides, fumées, odeurs
91	Nettoyage à sec	11	Information non disponible	Information non disponible	Odeurs, vapeurs, chaleur, déchets solides et liquides, bruits, effluents industriels, eaux usées
TOTAL		-		-	-

CITI : Classification Internationale Type, par Industrie (1994).

Sources : Répertoires de la Direction Nationale du Développement Industriel, de la Chambre des Mines de Guinée et celui du Point Focal National INFOTERRA de Guinée.

1.4 – REJETS POLLUANTS DES PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES

Tableau 1.E : Type et forme de rejet par secteur économique principal

Code ISIC	Secteurs économiques et activités correspondantes	Rejets polluants par type de produits chimiques	Forme de rejets : air, eau, sol	Déchets sous forme de solides, liquides ou gaz par volume ou poids (si possible)
Activités de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche				
AO 1	Cueillette et élevage d'animaux, chasse et services annexes	Rejets riches en glucides, en azote, phosphore et très fermentescibles.	eau	Liquides
AO2	Exploitation forestière et abattage	Rejets contenant des matières grasses et protéines	eau	
AO3	Pêche et aquaculture			
Activités extractives				
BO4 -09	Charbon, pétrole, gaz naturel, minerais	Rejets comprenant des hydrocarbures, matières organiques, phénols, acides sulfoniques, alcools, composés sulfureux, sels de sodium, matières en suspension, odeurs	eau air	Liquides Gaz
Activités de fabrication				
C10	Industrie alimentaire	Rejets essentiellement organiques et rejets à ph acide contenant des matières en suspension, des matières azotées	Eau Eau, air	Solides, liquides, gaz
C11	boissons	Odeurs, rejets acides ou alcalins fermentescibles	Air, eau	Liquide, gaz
C12	Produits à base de tabac	Néant	néant	Néant
C13– 15	Textiles, vêtements et marchandises en cuir	Rejet de colorant a l'état dissous et à l'état solide, d'acides organiques d'alcalis, d'oxydants, de réducteurs, d'adjuvants, de produits de mercerisage et d'apprêt d'émulsifiants de chrome, des sulfures, de matières en suspension, des colloïdes protéiniques, de graisses, tanins, de débris de chair et de poils, de colorants et	Air, eau	

		des odeurs		
C18	Imprimerie et reproduction de supports enregistrés	Odeurs, dégagement gazeux, rejets d'encre et d'imprimerie	Air, eau	Liquide, gaz
C19 - 22	Cokéfaction, produits pétroliers raffinés, produits plastiques chimiques, produits pharmaceutiques, matières plastiques	Rejets salins, condensats et distillation de craquage catalytique, de vapocraquage, d'eaux huileuses d'effluents concentrés, phénols d'ammoniac, sulfures, cyanures, sulfocyanures, de traces de métaux, (Pb, Zn), de fluorures, d'effluents du laminage à froid, de dérivés aromatiques nitrés, de matières en émulsion ou colloïdales, en suspension, organiques	Air. Eau, gaz	Gaz, liquide, solide
C23	Produits minéraux non métalliques	matières en suspension, forte acidité, fortes odeurs, fumées, poussières et bruits	eau, air	Solides, liquides, gaz
C24 - 25	Industries des Métaux de base	Effluents, rejets industriels, eaux usées, fumées, matières en suspension, bruits et odeurs	Air, eau, sols,	Solides, liquides, gaz
C26	Ordinateurs, produits électroniques et optiques	Néant	Néant	Néant
C27	Appareils électriques	Néant	Néant	Néant
C28 - 30	Fabrication des machines et équipements, véhicules, automobiles et autres matériels de transport	Néant	Néant	Néant
C30 - 33	Autres	Eaux usées, effluents industriels à forte acidité, alcalinité, odeurs, bruits, matières en suspension, huiles usées	Eau, air, sol	Liquide liquides, solide, gaz
Activités de services				
D	Electricité, gaz, vapeur et eau chaude climatisation	effluents concentrés contenant des oxydes de fer, du cuivre, du vanadium, de la magnétite, dépôts huileux, huiles usées, eaux usées, odeurs, fumées	Eau, sol, air	Liquide liquides, solide, gaz
E	Captage et distribution d'eau	Matière en suspension, colloïdes,	Eau, sol	Liquide gaz, solide

		matières dissoutes, polluants minéraux, organiques et particules virales		
F	Construction	Matière en suspension, dissoutes	eau	Liquide
G	Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	Matière plastiques, huiles usées, eaux usées, matières en suspension, dissoutes à forte acidité, odeurs	Eau, sol air	Liquide gaz, solide
H	Transport et entreposage	Huiles usées, eaux usées	eau	Liquide
I	Hôtels et restaurants	Eaux huiles usées, vapeurs	Eau,	Liquide
S	Autres Activités de services (nettoyage à sec)	Odeurs, vapeurs, matières en suspension dissoutes, organiques, eaux usées, chaleurs, bruits	Eau, air	Liquide

1.5 COMMENTAIRES ET ANALYSES

La Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles assez bien distinctes et homogènes du point de vue géo – écologique. Le pays doit son originalité à son milieu naturel qui se caractérise par des contrastes climatiques, des barrières montagneuses et l’orientation des sols qui se combinent pour donner à chaque région des particularités du point du vue climat, de la végétation et du mode de vie des populations. La nature a doté la Guinée d’importantes potentialités agricoles et minières qui constituent des atouts majeurs pour son développement économique et social. La pluviométrie, le climat, la végétation sont propices à l’agriculture, l’élevage et la pêche. Le sous-sol est riche en bauxite, or, diamant, fer, etc.

La population active selon le RGPH de 1996 est de 61,60 % de la population totale. La population active occupée dans le primaire, le secondaire et le tertiaire est respectivement 75,8%, 2,9% et 21,3% de la population active totale. Le dernier recensement de la population en Guinée fut effectué en 1996, à ce jour aucune donnée récente n’est disponible. Le prochain recensement de la population est prévu pour décembre 2011. Sur le plan administratif, la Guinée fonctionne sur la base d’un système décentralisé et déconcentré. Ce secteur informel et l’utilisation du mercure dans l’extraction de l’or sont hautement des cas polluants et échappant aux contrôles. Cependant, la sensibilisation et la diffusion de l’information concernant la gestion rationnelle des produits chimiques peuvent conduire à une réduction drastique du degré de pollution et d’élimination des déchets.

Sur le plan climatique, aucune variation importante n’est observée entre les différentes régions naturelles au nombre de quatre et administrative au nombre de huit.

Aussi, les variations géographiques pouvant affecter l'utilisation des sols sont inconnues de même que les problèmes liés aux mouvements de population, y compris les réfugiés depuis la fin de la rébellion en 2002.

Sur le plan politique, le gouvernement se manifeste sur la gestion des produits chimiques et des déchets, par voie de décret présidentiel, d'arrêtés et/ou de décisions ministériels qui impliquent implicitement les autorités locales, les entreprises, sociétés, la société civile et les ONG dans la mise en œuvre des mécanismes de contrôle de la pollution et d'élimination des déchets.

En Guinée, les différences ethniques et culturelles sont minimales et la communication des risques et leur gestion se fait aisément d'une région à une autre.

Du fait de l'extraction de l'or en haute-Guinée, les régions administratives de Kankan (Siguiri, Mandiana, Kérouané, Kouroussa, Kankan) et de Faranah (Dinguiraye, Kissidougou), les produits chimiques tels que le mercure et le plomb peuvent être présents. Il est à noter que le secteur informel, hautement polluant, échappe à tout contrôle et est très difficile à évaluer.

Ainsi, les inventaires du DDT, du Mercure et des Pesticides Agricoles constituent pour la Guinée une priorité nationale.

CHAPITRE 2 : PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES

Introduction

La production, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques, en un mot le cycle de vie complet, constituent une préoccupation pour les autorités qui ne cessent d'exhorter les ministères, les agences, les ONG, les associations et les Organisations Intergouvernementales impliqués dans la gestion des produits chimiques à plus de pragmatisme et de réalisme dans les domaines de la réglementation, de la législation, de la mise en œuvre des Conventions Internationales et de la sensibilisation des populations, des travailleurs, des femmes des enfants et des décideurs.

Cependant, en raison des faibles moyens financiers, techniques et humains, cette politique a du mal à être mise en œuvre avec satisfaction dans les divers aspects du cycle de vie des produits chimiques obsolètes stockés en quantité considérable dans des laboratoires et usines fermées pour cause de privatisation non réussie.

Le transport des produits dangereux est sujet à l'élaboration d'une réglementation en cours de réalisation dans le but de prévenir des incidents fâcheux et malheureux. La production involontaire, partout en Guinée, de produits chimiques résultant de la combustion de déchets (dioxines et furannes chlorés par exemple) est également très présente.

Selon leur destination, les produits chimiques utilisés en Guinée peuvent être classés en 5 catégories qui sont :

- Catégorie Agriculture : pesticides agricoles, fertilisants chimiques, régulateurs de croissance végétale, etc.
- Catégorie Produits Chimiques Industriels : produits chimiques utilisés pour la fabrication, la transformation, l'élimination et autres fins par les PME, PMA, unités industrielles ;
- Catégorie produits pétroliers et autres produits assimilés ;
- Catégorie santé : santé humaine, santé animale, pesticides chimiques de consommation, médicaments et a d'autres produits pharmaceutiques
- Catégorie de produits non intentionnellement produits : dioxines, furannes.

Pour la Catégorie Agriculture : Les produits contenus dans cette catégorie ne sont pas produits en Guinée. Il n'existe aucune firme phytosanitaire ou unité de production ou de formulation de pesticides agricoles et matières assimilées. Tous les pesticides agricoles, fertilisants chimiques, régulateurs de croissance et autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture sont importés.

2.1- Production, importation et exportation de produits chimiques

Tableau 2.A. 1- Matières premières pour les produits chimiques et les industries associées

Matières premières	Importation (tonnes ou volume/an)	Exportation (tonnes ou volume/an)	Extraction locale (tonnes ou volume/an)
Néant	Néant	Néant	Néant

La Guinée ne dispose d'aucune fabrique ou usine de production de produits chimiques et d'industries associées

Tableau 2.A.2 : Production de produits chimiques toutes catégories

Type de produits	Unités	Années							
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pesticides pour l'agriculture	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pesticides pour la santé publique	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pesticides pour la santé animale	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Produits chimiques de consommation y compris les médicaments	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Fertilisants	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Produits pétroliers	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Produits industriels utilisés dans les établissements de fabrication/transformation	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 2.A.3 : Importation de produits chimiques toutes catégories

Type de produits	Unités	Années							
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pesticides pour l'agriculture	T	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	L	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Pesticides pour la santé	T	1.862.237	2.688.585	3.758.460	5.984.535	10.015.631	11.594.098	7.437.096	10.452.795

humaine	L								
Pesticides pour la santé animale	T	4.855	465	454	49.063	ND	ND	6 378	48
	L								
Produits chimiques de consommation y compris les médicaments	T	11861,011	2 484,603	3727,028	5 984,624	9 998,336	11 593,962	7 548,404	10 392,417
	L	1 826	203 982	31 886	19 595	17 295	136	149 129	60 378
Fertilisants	T	1 883,548	3 095,458	2 515,807	2 006,160	2 055,806	5 884,581	4 419,971	1 740,591
	L	3 376 754	3 990 978	5 674 888	5 622 770	4 913 367	5 690 268	3 486 021	3 482 613
Produits pétroliers	T	ND	ND	32.865	109.181	1.062.107.763	ND	ND	1.040.877.389
	L	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Produits industriels utilisés dans les établissements de fabrication / Transformation	T	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	L	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

T : tonne, L : litre

Tableau2.A.4 : Importation de produits chimiques de certains établissements industriels (des PME et PMI)

Type de produit	Unités	Quantités importées par an							
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Produits chimiques inorganiques	T	57.239.706	73.124.080	46.438.905	58.307.143	86.011.362	77.011.011	66.153.248	79.833.612
Produits chimiques organiques	L	1.353.380	1.139.825	2.385.233	2.313.357	2.676.660	2.313.357	1.421.269	2.668.622
Médicaments et vaccins (humains et vétérinaires)		1.862.837	2.688.585	3.758.914	6.053.282	10.015.631	11.594.098	7.703.947	10.452.243
Engrais	T	ND	ND	ND	ND	6.969.173	11.574.849	7.905.992	5.223.204
Peintures, vernis	T	1.940.703	1.448.735	1.756.253	2.159.491	2.212.453	2.470.764	1.089.168	1.994.144
Huiles essentielles, parfums, cosmétiques, etc.	T	2.319.988	3.915.722	3.314.571	3.555.235	10.824.836	8.384.328	5.449.399	6.284.861
Produits pétroliers et dérivés	T	610.795.800	678.757.453	881.223.618	449.651.737	660.639.970	1.055.943.035	809.077.470	1.044.504.942
Savons, détergents, bougies, agents de surface	T	2.750.333	3.005.476	3.090.871	3.657.999	4.884.662	7.175.346	4.909.694	6.707.480

Tableau 2.A.5 : Exportation de produits chimiques

Type de produit	Unités	Quantités exportées par an							
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bauxite	T	14.389.429	16.244.572	2.402.163.080	13.196.661	10.584.525.504	19.528.998.835	14.716.320.036	13.533.789.128
Minerai de fer en morceaux	T	ND	ND	ND	ND	21.349	14.046	97.458	20.278
Déchets et débris de fer	T	3.039.770	6.271.890	2.759.194	2.679.200	88.358.492	47.580.520	31.996500	42.453.115
Or	O	616.564	81.978	11.979	786	2.036.651	10.927.481	3.582.319	24.405
Diamant	C	ND	ND	696.917	77.002		8.142.388	345.144	398.546
Autres minerais et leurs concentrés	T	8.339	2.661	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Iridium, osmium, Ruthénium sous forme non ouvrée	T	ND	ND	429	ND	ND	ND	ND	ND
Minerais de plomb et leurs concentrés	T	ND	ND	ND	ND	36.181	ND	ND	ND
Orfèvrerie en argent	T	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1	ND
Produits minés enrôlés	T	ND	ND	ND	ND	83.978	ND	ND	ND

T : tonne, L : litre, O : once, C : carat - Source : Documents fournis par les sociétés, établissements et la Direction Nationale des Douanes.

Tableau 2.A.4 : Exportation de produits chimiques toutes catégories

Type de produits	Unités	Années						
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pesticides pour l'agriculture	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pesticides pour la santé publique	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pesticides pour la santé animale	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pesticides pour la consommation	T	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
	L	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Fertilisants	T	Néant						
	L	Néant						
Produits pétroliers	T	Néant						
	L	Néant						
Produits industriels utilisés dans les établissements de fabrication/transformation	T	Néant						
	L	Néant						

T : tonne, L : litre - Sources : Directions Nationales des Douanes, de l'Environnement, de l'Agriculture, des Services Vétérinaires, de la Production et de l'Industrie Animales et de la Santé Publique.

Tableau 2.A.5 : Production / Fabrication intentionnelle de Polluants Organiques Persistants

POPs	Années							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aldrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Chlordane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dieldrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Endrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Heptachlore	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
HCB	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Mirex	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Toyaphène	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
PCB	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DDT	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Alpha hexachlorocyclohexane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Béta hexachlorocyclohexane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Chlordecone	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Hexa bromobiphényl éther	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Ether heptabromobiphényl	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Lindane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Penta chlorobenzène	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Perfluoro octane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Tétra bromodiphényl	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 2.A.6 : Importation intentionnelle de Polluants Organiques Persistants

POPs	Années							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aldrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Chlordane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dieldrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Endrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Heptachlore	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
HCB	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Mirex	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Toyaphène	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
PCB	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
DDT	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Alpha hexachlorocyclohexane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Béta hexachlorocyclohexane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Chlordecone	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Hexa bromobiphényl éther	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Ether heptabromobiphényl	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Lindane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Penta chlorobenzène	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Perfluoro octane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Tétra bromodiphényl	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

N.B : Aucune entrée de PCB n'est enregistrée à la Direction Générale des Douanes.

Tableau 2.A.7 : Exportation intentionnelle de Polluants Organiques Persistants

POPs	Années							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aldrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Chlordane	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dieldrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Endrine	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Heptachlore	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

HCB	Néant							
Mirex	Néant							
Toyaphène	Néant							
PCB	Néant							
DDT	Néant							
Alpha hexachlorocyclohexane	Néant							
Béta hexachlorocyclohexane	Néant							
Chlordecone	Néant							
Hexa bromobiphényl éther	Néant							
Ether heptabromobiphényl	Néant							
Lindane	Néant							
Penta chlorobenzène	Néant							
Perfluoro octane	Néant							
Tétra bromodiphényl	Néant							

Note : Les POP pesticides ci-après : Aldrine, Chlordane, Dieldrine, Endrine, Heptachlore, Hexachlorobenzène, Mirex, Toxaphène, Alpha hexachlorocyclohexane, beta hexachlorocyclohexane, ether hexabromobiphenyl, ether heptabromobiphenyl, chlordecone, lindane, penta chlorobenzène de l'annexe A de la Convention de Stockholm sont interdits en agriculture en Guinée. Ils ne sont pas produits, fabriqués, formulés, importés, homologués et commercialisés en Guinée suivant (Arrêté n° 2395/MAE/SGG/2001 du 06 juin 2001 portant restriction et/ou interdiction d'usage de substances actives en agriculture).

Dans la production et la distribution d'électricité en Guinée, les PCB sont encore utilisés comme huiles de refroidissement de certains transformateurs électriques. Pour cette raison, les PCB sont pour le moment classés dans la liste nationale des substances chimiques strictement réglementées (Arrêté A/2001/4784/MMGE/SGG du 26 octobre 2001).

2.2- Utilisation des produits chimiques par catégorie

Tableau 2.2.A : Utilisation des produits chimiques toutes catégories confondues

N°	Catégories de produits chimiques	Unités	Quantités utilisées							
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Pesticides pour l'agriculture	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
		Litre	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
2	Pesticides pour la santé publique	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
		Litre	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
3	Pesticides pour la santé animale	Litre	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
		Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
4	Pesticides pour la consommation	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
5	Fertilisants	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
6	Produits pétroliers	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
7	Produits chimiques industriels utilisés dans les établissements de fabrication / transformation	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
8	Produits chimiques pour la consommation	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
9	Produits chimiques pour utilisations diverses	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
10	Médicaments et autres produits pharmaceutiques	Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
TOTAUX PARTIELS		Tonne	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
		Litre	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA	DEA
TOTAL GENERAL			DEA							
		Litre	DEA							

DEA=données existantes mais non accessibles

Sources : Directions Nationales : des Douanes, de l'Environnement, du Service National de Protection des Végétaux et Denrées Stockées, des Services Vétérinaires et de la Production et de l'Industrie Animales et de la Santé Publique.

Tableau 2.2.B : Utilisation des POP intentionnellement produits

N°	POP	Unités	Quantités utilisées ou en cours d'utilisation							
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Aldrine	Tonne/Litre	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2	Chlordane	Tonne/Litre	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

3	Dieldrine	Tonne/Litre	Néant							
4	Endrine	Tonne/Litre	Néant							
5	Heptachlore	Tonne/Litre	Néant							
6	HCB	Tonne/Litre	Néant							
7	Mirex	Tonne/Litre	Néant							
8	Toxaphène	Tonne/Litre	Néant							
9	PCB	Kg	ND							
10	DDT	Tonne/Litre	Néant							
11	Alpha hexachlorocyclohexane	Tonne/Litre							Néant	Néant
12	Beta hexachlorocyclohexane	Tonne/Litre							Néant	Néant
13	Chlordecone	Tonne/Litre							Néant	Néant
14	Hexabromobiphenyl	Tonne/Litre							Néant	Néant
15	Lindane	Tonne/Litre							Néant	Néant
16	Pentachlorobenzene	Tonne/Litre							Néant	Néant
17	Perfluorooctane	Tonne/Litre							Néant	Néant

Sources : Directions Nationales : des Douanes, de l'Environnement, du Service National Protection des Végétaux et Denrées Stockées, des Services Vétérinaires, de la Production et de l'Industrie Animales, de la Santé Publique, EDG, CBG, FRIGUIA, KAMSAR et Chambre des Mines .

Tableau 2.2.C : Résumé sur l'inventaire national des polychlorobiphényles (PCB)

N°	Détenteurs	Transformateurs électriques	Localisation	Poids total (Kg)	Poids du diélectrique (Kg)	Nombre de transformateurs	Observations
1	Rusal / Friguia	En service	Usine	155061	54988	42	Mise en conformité bassins de rétention en béton placés en dessous des transformateurs, présence de coupe-feu et signalisation PCB.
		Hors service	Usine	78717	29323	22	
2	Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)	Hors service	Parc PCB Kamsar	94579	24315	51	Il n'existerait plus à CBG d'équipements contenant les PCB. Les rebutés PCB et autres matériels contaminés sont stockés dans le stand de stockage PCB construit sur le site de l'usine.

3	Electricité de Guinée (EDG)	En service	Réseau urbain de Conakry, districts Fria et Kankan	29804	9438	19	Mise en conformité insuffisante au niveau des transformateurs PCB en service à EDG et SOGEAC.
		Hors service	Réseau urbain de Conakry et site d'entreposage de la Centrale Tombo	23796	7504	194	Absence de dispositif respectueux de l'environnement pour l'entreposage des rebutés PCB et transformateurs PCB hors service. Le secteur informel procède à la récupération des matériaux en cuivre et en aluminium contenus dans les transformateurs PCB rebutés.
TOTAL				381957	125568	328	

Note : Ce résultat d'inventaire des PCB a révélé l'existence de **328** transformateurs électriques contenant des PCB comme diélectrique à Rusal-Friguia à Fria, à la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) à Kamsar et à la Centrale d'Electricité de Guinée (EDG) à Tombo – Conakry. Parmi les 328 transformateurs identifiés par l'inventaire, **61** sont en service et **267** hors service. Les transformateurs en service et leur contenu pèsent environ **185** tonnes dont **64** tonnes de PCB en cours d'utilisation.

D'autres transformateurs électriques utilisant de l'huile minérale (huile conventionnelle) ont été également identifiés à ACG, EDG et à la Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK). Pour ce dernier groupe de transformateurs, le dépistage des PCB reste à faire.

Note : Ce résultat d'inventaire des PCB a révélé l'existence de 328 transformateurs électriques contenant des PCB comme diélectrique à Rusal-Friguia à Fria, à la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) à Kamsar et à la Centrale d'Electricité de Guinée (EDG) à Tombo – Conakry. Parmi les 328 transformateurs identifiés par l'inventaire, 61 sont en service et 267 hors service. Les transformateurs en service et leur contenu pèsent environ 185 tonnes dont 64 tonnes de PCB en cours d'utilisation.

D'autres transformateurs électriques utilisant de l'huile minérale (huile conventionnelle) ont été également identifiés à ACG, EDG et à la Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK). Pour ce dernier groupe de transformateurs, le dépistage des PCB reste à faire.

Tableau 2.2.D : Utilisation des PCB dans des transformateurs électriques

N°	Détenteur	Nombre de transformateurs	Etat des transformateurs	Localisation des transformateurs	Poids total transformateurs et diélectrique (en Kg)	Poids total transformateurs vides (en Kg)	Poids diélectrique (en Kg)
1	Rusal-Friguia	42	En service	Usine d'alumine Fria	155 061	100 073	54 988
2	Electricité de Guinée (EDG) et Société de Gestion de l'Aéroport de Conakry (SOGEAC)	19	En service	Réseau électrique de Conakry et districts de Fria et Kankan	29 804	19 366	9 438
TOTAL		61	-	-	184 865	119 439	64 426

Source : Résultat inventaire national des PCB (2002 – 2003).

Observations : 61 transformateurs contenant des PCB ont été identifiés à l'usine d'alumine de Fria, à la SOGEAC et dans le réseau de production et de distribution d'électricité de Guinée (EDG). Toutefois, la mise en œuvre des dispositions de l'article 3, alinéa a de la Convention de Stockholm, amènera la Guinée à la réduction échelonnée et à l'élimination totale de l'importation illicite et de l'utilisation des PCB et des équipements aux PCB d'ici à 2025. Il est à noter que les dispositions de l'article suscitè s'appliqueront également à tout autre transformateur à PCB qui sera dépisté parmi les transformateurs à huile minérale non encore testés, comprenant 1243 en service et 109 hors service correspondant à un nombre total de 1352 transformateurs.

Tableau 2.2.E : Autres transformateurs électriques à huile conventionnelle en service dont le dépistage PCB est à faire

N°	Détenteur	Nombre de transformateurs	Etat des transformateurs	Localisation des transformateurs
1	Rusal-Friguia	37	En service	Usine d'alumine Fria
2	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	21	En service	Port minier Conakry
3	Electricité de Guinée (EDG)	1 185	En service	Centrale Tombo et réseaux urbains
TOTAL		1 243	-	-

Source : Résultat inventaire national des PCB (2002 – 2003).

Tableau 2.2.F : Autres transformateurs électriques à huile conventionnelle hors service dont le dépistage PCB à faire

N°	Détenteur	Nombre de transformateurs	Etat des transformateurs	Localisation des transformateurs
1	Rusal-Friguia	9	Hors service	Usine d'alumine Fria
2	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	5	Hors service	Simbaya et mine de Débélé
3	Electricité de Guinée (EDG)	95	Hors service	Centrale Tombo et réseaux urbains
TOTAL		109	-	-

Source : Résultat inventaire national des PCB (2002 – 2003).

Tableau 2.2.G : Récapitulation des transformateurs à huile conventionnelle (en service et hors service) dont le dépistage des PCB est à faire

N°	Détenteur	Nombre de transformateurs		Nombre total de transformateurs à dépister	Localisation des transformateurs
		En service	Hors service		
1	Rusal –Friguia	37	9	46	Usine alumine Fria
2	Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)	21	5	26	Port minier, Simbaya et mine de Débélé
3	Electricité de Guinée (EDG)	1 185	95	1 280	Centrale Tombo et réseaux urbains
TOTAUX PARTIELS		1 243	109	-	-
TOTAL GENERAL			1 352	1 352	-

Source : Résultat inventaire national des PCB (2002 – 2003).

Tableau 2.2.H : Résultat de l'inventaire d'autres STP (Substances Toxiques Persistantes) considérés comme POP

N°	Désignation des substances	Stocks identifiés			
		Bon état		Périmés	
		en Kg	en Litre	en Kg	en Litre
1	Lindane	0	0	0	0
2	Endosulfan	0	47 600	0	173
3	Atrazine	42	2 657	62	346
4	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)*	0	0	0	0
5	Composés organiques de l'étain**	0	0	0	0
6	Composés organiques du mercure***	0	0	0	0
7	Paraffines chlorés	0	0	0	0
8	Ethers de diphényles polybromés	0	0	0	0
TOTAL		42	50 257	62	519

Source : Dépliant PNUE sur le défi des substances toxiques persistantes et Résultat de l'inventaire national des pesticides (Février – mai 2003).

NB. Les quantités en kg contenues dans le tableau ci-dessus sont issues de l'inventaire national des pesticides de février-mars 2003.

Les substances POP considérées comme STP listées dans le tableau ci-dessus ont été sélectionnées par la Division des produits chimiques du PNUE. En plus des 12 principaux POP visés par la Convention de Stockholm, les 8 substances de ce tableau sont considérées comme devant être évaluées dans le cadre du projet intitulé "Evaluation régionales des substances toxiques persistantes" financé par le FEM et plusieurs Gouvernements donateurs. Le site web du projet est : www.chem.unep.ch/pts.

En Guinée, on trouve deux spécialités commerciales renfermant dans leur composition des STP. Il s'agit du Lasso GDMT composé de l'atrazine et de l'Alachlore et du Primagram composé de l'atrazine et du Metholachlore.

Le résultat de l'inventaire national des substances listées dans ce tableau 2.2.H a également révélé l'utilisation dans la culture du coton de quantités importantes d'Endosulfan et d'Atrazine. Des stocks périmés de ces mêmes pesticides STP ont été également identifiés dans certaines préfectures.

* S'agissant des hydrocarbures du type HAP, il n'est pas exclu que certains parmi eux soient utilisés en Guinée comme solvants dans certaines unités industrielles (peintures, vernis, plastiques, etc.). Un inventaire spécifique de ces hydrocarbures mérite d'être entrepris.

** Les composés organiques de l'étain ne seraient utilisés qu'en laboratoire pour le moment. Par contre, les baguettes et les fils en étain sont largement utilisés dans les opérations de soudure mécanique, électromécanique et électronique.

*** Quant aux composés organiques du mercure, la collecte de données et d'informations sur l'évaluation mondiale du mercure et ses composés (GMA) effectuée en Guinée courant 2001 a établi que le mercure et certains de ses composés organiques sont utilisés comme agents de nettoyage du diamant dans l'exploitation artisanale en vue d'améliorer sa qualité marchande.

Par ailleurs, le plomb et ses composés étant des substances toxiques qui persistent dans l'environnement, l'équipe interministérielle de mise à jour du profil national estime que, pour le cas de la Guinée, il serait souhaitable que certains composés organiques du plomb tel que l'éthyle de plomb soit inclus dans la liste des STP.

Observations : L'inventaire de 2002 – 2003 des PCB, POP et les observations citées ci-dessus méritent une mise à jour en raison de l'importance du sujet. Il en découle que cette mise à jour de l'inventaire des PCB, POP et autres STP est une priorité nationale pour la Guinée vue la dangerosité de ces produits.

Importation et exportation de produits chimiques de certains établissements industriels de la place

Tableau 2.2.I : Importation de produits chimiques industriels

N°	Type de produit	Unités	Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques							
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Produits chimiques inorganiques	Tonnes	57.239.706	73.124.080	46.438.905	58.307.143	86.011.362	77.011.011	66.153.248	79.833.612
2	Produits chimiques organiques	Litres	1.353.380	1.139.825	2.385.233	2.313.357	2.676.660	2.313.357	1.421.269	2.668.622
3	Médicaments et vaccins (humains et vétérinaires)		1.862.837	2.688.585	3.758.914	6.053.282	10.015.631	11.594.098	7.703.947	10.452.243
4	Engrais	Tonnes	ND	ND	ND	ND	6.969.173	11.574.849	7.905.992	5.223.204
5	Peintures, vernis	Tonnes	1.940.703	1.448.735	1.756.253	2.159.491	2.212.453	2.470.764	1.089.168	1.994.144
6	Huiles essentielles, parfums, cosmétiques, etc.	Tonnes	2.319.988	3.915.722	3.314.571	3.555.235	10.824.836	8.384.328	5.449.399	6.284.861
7	Produits pétroliers et dérivés	Tonnes	610.795.800	678.757.453	881.223.618	449.651.737	660.639.970	1.055.943.035	809.077.470	1.044.504.942
8	Savons, détergents, bougies, agents de surface	Tonnes	2.750.333	3.005.476	3.090.871	3.657.999	4.884.662	7.175.346	4.909.694	6.707.480

Tableau 2.2.J : Exportation de produits chimiques industriels

N°	Type de produit	Unités	Quantités exportées par an							
			2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1	Bauxite	Tonne	14.389.429	16.244.572	2.402.163.080	13.196.661	10.584.525.504	19.528.998.835	14.716.320.036	13.533.789.128
2	Minerai de fer en morceaux	Tonne	ND	ND	ND	ND	21.349	14.046	97.458	20.278

3	Déchets et débris de fer	Tonne	3.039.770	6.271.890	2.759.194	2.679.200	88.358.492	47.580.5	31.996500	42.453.1
4	Or	Once	616.564	81.978	11.979	786	2.036.651	10.927.481	3.582.319	24.405
5	Diamant	Carat	ND	ND	696.917	77.002		8.142.388	345.144	398.546
6	Autres minerais et leurs concentrés	Tonne	8.339	2.661	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7	Iridium, osmium, Rithérium sous forme non ouvrée	Tonne	ND	ND	429	ND	ND	ND	ND	ND
8	Minerais de plomb et leurs concentrés	Tonne	ND	ND	ND	ND	36.181	ND	ND	ND
9	Orfèvrerie en argent	Tonne	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1	ND
10	Produits imnés enrôlés	Tonne	ND	ND	ND	ND	83.978	ND	ND	ND

Source : Documents fournis par les sociétés et la Direction Nationale de la Douane. Légendes : ND : signifie « données non disponibles ».

2-3 Stockage des produits chimiques et questions relatives

Le stockage et la manipulation sécurisés des produits chimique ne s'opèrent pas pour le moment de manière spécifique en Guinée.

Cependant, des installations spéciales pourront voir le jour pour le stockage de produits chimiques importés par le Mali et en transit dans le port de Conakry.

De même, la construction d'entrepôts spéciaux est prévue en vertu des accords passés entre le Mali et la Guinée dans le cadre d'utilisation du port de Conakry par ce pays pour ses importations.

Tableau 2.C Volume de stockage de produits chimiques

Type de produit chimique	Taille/capacité (volume en mètres cubes ou poids en tonnes)	Type d'installation	Lieu (port, complexe industriel, urbain, rural)	Etiquetage, mesures de protection de la sante et de l'environnement
ND	fermé		Port urbain. rural	Non
ND	fermé			
ND	fermé		Complexe industriel	Non
ND	fermé		Complexe industriel	Oui

ND	fermé		Urbain/rural	Non
ND	fermé		Urbain/rural Urbain/rural	Non
ND	fermé		Urbain/rural Urbain/rural	Non

Les produits chimiques en transit vers un autre pays ont leurs propres installations gérées par le pays concerné. Pour le moment, il n’y pas d’inventaire mis à jour disponible des produits chimiques sur les lieux de stockage. Les produits chimiques sont stockés seuls et les installations se réduisent en des magasins larges, hauts et de grande taille, au port et à l’aéroport de Conakry. Les services spécialisés de l’Office National de Contrôle de Qualité et de la Direction Nationale de l’Environnement veillent à la séparation des produits incompatibles et empêchent les mélanges ou les déversements en cas d’accidents.

2.4 – Transport des produits chimiques et activités liées

Tableau 2D : Chaine d’approvisionnement pour la distribution et le transport de produits chimiques

Type de produits chimiques	Type de transport : maritime, fluvial, aérien ferroviaire, routier,	Capacité approximative (volume en mètre cube ou poids en tonne)	Étiquetage, mesure de sécurité, de la santé et de l’environnement
Pesticides (utilisation pour l’agriculture, la sante publique et la consommation)	Maritime /route	ND	Oui autre que le SGH
Engrais	Maritime/route	ND	Oui autre que le SGH
Produits pétroliers	Maritime/ferroviaires/route	ND	Oui autre que le SGH
Produits chimiques industriels (utilises dans les établissements de fabrication/transformation)	Maritime/ferroviaire	ND	Oui autre que le SGH
Produits chimiques de consommation	Maritime/ferroviaire	ND	Oui autre que le SGH
Déchets de produits chimiques	Route/maritime	ND	Oui autre que le SGH
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	Route/maritime	ND	Oui autre que le SGH

Ni le SGH, ni les recommandations sur le transport des marchandises dangereuses de l’ONU, ni un autre système ne sont utilisés pour l’étiquetage, des moyens de transport. Par ailleurs, aucune précaution particulière n’est prise pour protéger les produits inflammables, limiter l’exposition aux poisons, séparer des composants incompatibles en vue d’éviter un mélange accidentel. Le système utilisé ne fournit pas d’informations précises sur les produits chimiques concernés. Généralement seul le nom commercial est indiqué sur les étiquettes. Aussi la dangerosité du produit n’est pas évoquée sur l’étiquette.

En Guinée, il n'existe pratiquement pas d'installations requises pour le transport, en particulier celles destinées aux produits chimiques et déchets. Le seul type de transport jusque là utilisé et qui reste le meilleur moyen pour la protection de la santé et de l'environnement est celui par container. Pour des raisons liées au vol, à la perte et au gaspillage des marchandises, ce moyen entre de façon populaire dans les mœurs des importateurs. Il s'est avéré que la qualité des installations de transport, particulièrement celles de transport de produits chimiques au regard de la gestion rationnelle des produits chimiques, de la protection de la santé et de l'environnement, au niveau de la manipulation des produits chimiques sur le site et de l'impact sur la communauté, est inexistante donc préoccupante et constitue une priorité nationale dans le cadre de la mise en œuvre de SAICM en Guinée. Il existe le registre national des produits chimiques dont les capacités demandent à être renforcées au regard de la multiplication et de la diversité des activités impliquant les produits chimiques. L'inventaire national des produits chimiques n'a pas encore eu lieu en Guinée. Le réaliser serait un élément important du Projet d'un Programme National Intégré pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et de Mise en Œuvre de la SAICM en Guinée.

2.5 Déchets chimiques

Le tableau ci-dessous résume les déchets chimiques dangereux ou toxiques selon les catégories de déchets dangereux définis dans la convention de Bâle.

Tableau 2.E.1 : Déchets chimiques de la liste A de la convention de Bâle

N°	Type de déchets chimiques	Production (Tonnes/an)	Exportation (Tonnes/an)	Importation* (Tonnes/an)
A1	Déchets métalliques et métallifères			
A1010	Plomb	Eléments des batteries usagées et autres, etc. (Quantité annuelle élevée, statistiques non tenues)	Néant	Néant
A1030	Déchets ayant comme constituants ou contaminants : mercure ; composés du mercure	Déchets des cabinets dentaires, projecteurs électriques à vapeur de mercure endommagés, appareillages de mesure de pression et de température endommagés, pertes de mercure lors de l'exploitation artisanale du diamant, etc. (Quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A1060	Liqueurs provenant du décapage des métaux	Rejets liquides des ateliers de tournage mécanique, des forges et des bijouteries, etc. (Quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A1090	Cendres issues de l'incinération des fils de	Cendres résultant des activités lucratives du secteur	Néant	Néant

	cuivre isolés	informel (Quantité annuelle non négligeable, statistiques non tenues).		
A1170	Accumulateurs et batteries usagés	Rejets des ateliers de réparation et de charge de batteries et accumulateurs des unités industrielles, des administrations, du commerce, des particuliers, etc. (Quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A1180	Assemblages électriques et électroniques usagés ou sous forme de débris	Appareillages électriques et électroniques endommagés et irrécupérables des ateliers de réparation des unités industrielles et commerciales, des administrations et des particuliers, etc. (Quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A2	Déchets inorganiques pouvant contenir des métaux et des matières organiques			
A2020	Déchets de composés inorganiques du fluor sous forme de liquides ou de boues	Boues rouges de l'usine d'alumine de Fria utilisant la cryolite dans le traitement de la bauxite (Quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A2040	Déchets de gypse provenant de traitements chimiques industriels	Déchets de gypse (sulfate de calcium, ciment blanc ou craie) au niveau de la cimenterie, des magasins de commerce, des sociétés de construction de bâtiments, des cabinets dentaires, des écoles et universités, etc. (Quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A2050	Déchets d'amiante (poussières et fibres)	Déchets d'isolants thermiques à base d'amiante extraits des fours mécaniques et électriques, des chaudières, des tuyauteries de transport de chaleur, des appareils électriques, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A3	Déchets organiques pouvant contenir des métaux et des matières inorganiques			
A3020	Déchets d'huiles minérales	Rejets d'huiles minérales usagées des centrales thermiques, de l'usine de production de lubrifiants, des sites de vente illicite d'huiles minérales, des garages et ateliers de réparation autos –motos et groupes électrogènes, des stations service, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A3040	Fluides thermiques (transfert calorifique)	Vidanges des transformateurs électriques des	Néant	Néant

		centrales thermiques et réseaux de distribution électrique, unités industrielles, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).		
A3050	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de résines, de latex, de plastifiants ou de colles et adhésifs	Usines de mousse et de plastique, ateliers de collage et de rechapage des pneus, cordonneries, construction et entretien de bâtiments, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A3070	Déchets de phénol et composés phénolés	Usines de mousse et de plastique, usines de peintures et de vernis, usines textiles, etc. (quantité annuelle non négligeable, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A3140	Solvants organiques non halogénés	Usines de peintures, de vernis, de mousse, de plastique, ateliers de nettoyage à sec, de réparation automobile, construction et entretien de bâtiments, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A3150	Solvants organiques halogénés	Usines de peintures, de vernis, de mousse, de plastique, ateliers de nettoyage à sec, de réparation automobile, construction et entretien de bâtiments, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A3180	Déchets, substances et articles contenant des PCB, des PCT, du PCN ou de PBB	Transformateurs aux PCB hors service, vidanges d'huiles aux PCB, etc. (quantité annuelle importante, statistiques incomplètes).	Compagnie des bauxites de Guinée (CBG)	Néant
A3190	Déchets bitumineux	Sites de dépôt de bitume, centrales de fusion et de cuisson de bitume, chantiers de goudronnage, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues)	Néant	Néant
A4	Déchets pouvant contenir des matières inorganiques ou organiques			
A4010	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de produits pharmaceutiques	Usines pharmaceutiques, pharmacies et labos pharmaceutiques, dépôts pharmaceutiques, vente illicite de produits pharmaceutiques, centres hospitaliers et de soins médicaux, etc. (quantité importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A4020	Déchets cliniques provenant de soins	Centres hospitaliers, infirmeries, centres de soins	Néant	Néant

	médicaux, infirmiers, dentaires et vétérinaires ou d'autres pratiques analogues, et déchets issus des opérations d'examen et de traitement des patients dans les hôpitaux et établissements apparentés, ou des travaux de recherche	médicaux, cabinets dentaires et vétérinaires, cliniques médicales, laboratoires biomédicaux, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).		
A4030	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de biocides, de produits phytopharmaceutiques, y compris les rejets de pesticides et d'herbicides non conformes, périmés ou impropres à l'usage initialement prévu.	Sites et magasins de stockage, officines de vente et de distribution des biocides et produits phytopharmaceutiques, centres de recherche et d'expérimentation, aires de mélange et d'application desdits produits, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A4060	Mélanges et émulsions huile/eau ou hydrocarbure/eau	Centrales hydroélectriques et thermiques, vidanges des stations service, effluents et eaux usées des garages autos-motos, eaux usées des stations de lavage autos-motos, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A4070	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation d'encres, de colorants, de pigments, de peintures, de laques ou de vernis	Imprimeries publiques et privées, usines de peintures et de vernis, usines de mousse et de plastique, construction et entretien bâtiments, ateliers de réparation automobile, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A4090	Solutions acides ou basiques, autres que celles qui figurent dans la liste B2120	Usines chimiques, réactifs de laboratoires, ateliers de charge de batteries, usines textiles et ateliers de teinture artisanale, etc. (quantité annuelle non négligeable, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A4110	Déchets contenant, consistant en, ou contaminés par tout produit de la famille des dibenzofuranes poly chlorés ou dibenzoparadioxines polychlorés	Information non disponible.	Néant	Néant
A4120	Déchets contenant, consistant en, ou contaminés par des peroxydes	Sociétés minières, stations de traitement des eaux de consommation, ateliers de nettoyage à sec, etc. (quantité annuelle non négligeable, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A4130	Conditionnements et emballages usés	Déchets des unités industrielles, magasins de dépôt	Néant	Néant

	contenant ou contaminés par des substances de l'annexe III Convention de Bâle	et de stockage des produits chimiques non conformes ou périmés (quantité annuelle non négligeable, statistiques non tenues).		
A4140	Déchets consistant en, ou contenant des produits chimiques non conformes ou périmés, et ayant les caractéristiques de danger figurant dans l'annexe III	Déchets des unités industrielles, magasins de dépôt et de stockage des produits chimiques non conformes ou périmés (quantité annuelle non négligeable, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A4150	Déchets de substances chimiques de laboratoires de recherche et d'enseignement	Laboratoires des universités et centres de recherche, etc. (quantité annuelle non négligeable, statistiques non tenues).	Néant	Néant
A4160	Déchets contenant du carbone actif usé	Sociétés minières (quantité annuelle non négligeable, statistiques non disponibles).	Néant	Néant

**Toute importation de déchets en Guinée est interdite en vertu des dispositions de l'article 1^{er} alinéa 2 de l'Ordonnance N° 022/PRG du 10 mars 1989 et de celles de la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'introduction de déchets sur le continent africain.*

Tableau 2.E.2 : Déchets de produits chimiques de la liste B de la Convention de Bâle

N°	Type de déchets chimiques	Production (Tonnes/an)	Exportation (Tonnes/an)	Importation* (Tonnes/an)
B1	Déchets métalliques et déchets contenant des métaux			
B1010	Déchets de fer et d'acier (ferraille)	Usine de production de fer à béton, carcasses de véhicules, autres ferrailles, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non disponibles).	Ferraille	Néant
B1110	Assemblages électriques et électroniques usagés	Ateliers de réparation d'appareils électriques et électroniques des secteurs industriels et informels (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B1180	Déchets de films photographiques contenant des halogénures d'argent et du métal argenté	Studios photos, laboratoires de radiographie des hôpitaux et cliniques, salles de cinéma, locaux des presses publique et privée, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B1190	Déchets de supports photographiques contenant des halogénures d'argent et du	Studios photos, laboratoires de radiographie des hôpitaux et cliniques, salles de cinéma, locaux	Néant	Néant

	métal argenté	des presses publique et privée, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).		
B2	Déchets ayant principalement des constituants inorganiques qui pourraient contenir certains métaux et des matières organiques			
B2100	Déchets d'hydrates d'aluminium et résidus d'alumine provenant de la production de l'alumine, à l'exclusion des matières utilisées dans les opérations d'épuration des gaz, de floculation et de filtration.	Usine d'alumine de Fria, port de Conakry (quantité annuelle élevée, statistiques non disponibles).	Néant	Néant
B2120	Solutions acides ou basiques ayant un PH supérieur à 2 et inférieur à 11,5 qui ne sont pas corrosives ou autrement dangereuses	Effluents et eaux résiduaires des unités industrielles et minières, des laboratoires, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3	Déchets ayant des constituants essentiellement organiques qui pourraient contenir des métaux et des matières inorganiques			
B3010	Déchets de matières plastiques sous forme solide	Déchets de matières plastiques dont : tuyauterie, ustensiles de ménage, emballages, articles de transport, chaussures, coques d'appareils électroménagers, chambres à air, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3010	Déchets plastiques de polymères et copolymères non halogénés comprenant éthylène, styrène, polypropylène, etc.)	Déchets de matières plastiques dont : tuyauterie, ustensiles de ménage, emballages, articles de transport, chaussures, coques d'appareils électroménagers, chambres à air, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3010	Déchets de résine ou produits de condensation traités comprenant résines uréiques de formaldéhyde, résines phénoliques de formaldéhyde, etc.)	Matières premières et secondaires périmés des usines plastiques (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3020	Déchets de papier, de carton et de produits de papier	Déchets des imprimeries, de l'usine de cartons et d'emballages, de l'usine cigarettes ENTAG, des ateliers de reprographie, des marchés et magasins de commerce, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant

B3020	Déchets de papiers ou cartons obtenus à partir de pâtes mécaniques (journaux, périodiques, etc.)	Déchets des imprimeries, des administrations, des pharmacies, de l'usine de cartons et d'emballages, des magasins et marchés de commerce, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3020	Autres déchets comprenant des cartons contrecollés, déchets et rebuts non triés.	Déchets des imprimeries, de l'usine de cartons et d'emballages, de l'usine cigarettes ENTAG, des ateliers de photocopie et de reprographie, des marchés et magasins de commerce, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3030	Articles de friperie	Marchés et magasins de vente de friperies (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3040	Déchets de caoutchouc	Pneus et chambres à air usagés, chaussures, emballages, articles de transport et sachets en plastique, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3040	Autres déchets de caoutchouc	Chaussures usagées, emballages, articles de transport et sachets en plastique, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3050	Déchets de liège et de bois non traités	Déchets de liège ayant servi au transport d'appareils, à l'isolement thermique des équipements industriels de froid et de chaleur, des camions et des équipements frigorifiques, sciures de bois des menuiseries, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3060	Déchets issus des industries alimentaires et agroalimentaires, à condition qu'ils ne soient pas infectieux	Boues de céréales issues de la fermentation alcoolique de (SOBRAGUI), déchets de l'usine de jus d'ananas de Maférenya, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant

B3060	Déchets d'os et de cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou de gélatinés	Déchets des abattoirs de Conakry et de l'intérieur du pays (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3060	Déchets de poisson	Quantité annuelle faible, statistiques non tenues	Néant	Néant
B3070	Déchets de cheveux	Déchets de cheveux des salons et ateliers de coiffure (quantité annuelle importante, statistiques non tenues)	Néant	Néant
B3080	Déchets, rognures et débris de caoutchouc	Déchets des ateliers de collage et de rechapage des pneus et chambres à air (Quantité annuelle non négligeable, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B3140	Pneumatiques usagés, à l'exclusion de ceux destinés aux opérations ne débouchant pas sur une possibilité de récupération, de recyclage, de réutilisation, de réemploi direct ou toute autre utilisation de déchets.	Pneus et chambres à air usagés des particuliers, des garages administratifs, des sociétés industrielles et minières, des marchés et magasins de commerce, etc. (quantité annuelle élevée, statistiques non tenues).	Néant	Néant
B4	Déchets qui pourraient contenir des constituants soit organiques, soit inorganiques			
B4010	Déchets constitués principalement de peintures à l'eau/à l'huile, d'encres et de vernis durcis, ne contenant pas de solvants organiques, de métaux lourds ni de biocides à de concentrations pouvant les rendre dangereux.	Déchets des usines de peinture, des équipes de construction et d'entretien de bâtiments, etc. (quantité annuelle importante, statistiques non tenues).	Néant	Néant

Déchets de POP produits intentionnellement

Tableau 2.E.3 : Déchets de PCB et de terre souillée à l'usine Rusal-Friguia à Fria

N°	Désignation	Unités	Nombre	Poids total (en Kg)	Nature des déchets
1	Transformateurs hors service	Transformateur	22	78717	Transformateurs à PCB et diélectrique usagés
2	Fûts de 190 litres	Fût	96	27725	PCB liquide et fûts souillés
3	Fûts de 190 litres	Fût	16	4621	Terre et fûts souillés
4	Terre souillée	-	-	3000	Terre souillée
5	Containers de 2500 Kg	Container	3	7500	Containers souillés

	-	-	121563	-
--	---	---	---------------	---

Source : Résultat de l'inventaire national des PCB (2002 – 2003).

NB : aucune donnée récente ne peut être obtenue du fait que le dernier inventaire des PCB fut effectué en 2002-2003. Un nouvel inventaire constitue une priorité.

Observations : Ces déchets d'un poids total d'environ 122 tonnes sont entreposés à ciel ouvert dans un coin de l'usine. Aucun dispositif respectueux de l'environnement n'est aménagé autour des déchets entreposés. Ce qui pourrait accroître les risques et dangers liés à ces déchets sur l'environnement, la santé des travailleurs de l'usine et celle des populations environnantes.

Tableau 2.E.4 : Déchets de PCB dans le parc à PCB de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) à Kamsar – Boké

N°	Nature des déchets	Nombre	Poids total (en Kg)
1	Transformateurs hors service	51	94 579
2	Bac	2	800
3	Containers métalliques	1	200
4	Cuves	2	7 360
5	Fûts	3	18
6	Ballai métallique	1	1
7	Pompes	2	-
8	Boyaux	3	-
TOTAL		-	102 958

Source : Résultat de l'inventaire national des PCB (2002 – 2003).

Observations : Les 103 tonnes environ de déchets de PCB (tableau 2.E.4) sont entreposées dans un stand de stockage dans l'enceinte de l'usine de la CBG. Des dispositions d'expédition de ces déchets à PECTREDI (France) pour leur incinération entamées depuis 2003 n'ont pas encore abouties.

Tableau 2.E.5 : Déchets de PCB sur le site de la Centrale de Electricité de Guinée (EDG) à Tombo – Conakry

N°	Nature des déchets	Nombre	Poids total (en Kg)
1	Transformateurs hors service	194	23796
2	Sceaux en aluminium	2	2
3	Tôles rouillées	2	3
TOTAL		-	23801

Source : Résultat de l'inventaire national des PCB (2002 – 2003).

*Toute importation de déchets en Guinée est interdite en vertu des dispositions de l'article 1^{er}, alinéa 2 de l'Ordonnance N°022/PRG du 10 mars 1989 et de celles de la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'introduction de déchets sur le continent africain.

2.6 - Aperçu des capacités techniques pour le recyclage des produits chimiques et déchets

La Guinée, pays en développement, compte tenu du niveau embryonnaire de son développement industriel, n'a et ne détient aucune installation pour le recyclage et la récupération des produits chimiques et déchets. Cependant, la récupération et le recyclage des huiles, des effluents industriels et agricoles conduiraient le pays à un grand bénéfice industriel, économique et écologique.

A la levée de cette incapacité nationale, les huiles usées de EDG, CBG, Friguia, CBK, des autres compagnies minières, les boues rouges et autres déchets de bauxite de CBG, CBK et FRIGUIA et les effluents industriels et des grandes actions agricoles pourraient être valorisés et réinjectés dans les circuits industriels, agricoles et dans les fabrications de briques et autres matériaux de construction.

Tableau 2.F : Installation pour le recyclage et la récupération des produits chimiques et déchets

Lieu de l'installation de l'opération ou de processus	Description de l'installation, de l'opération ou du processus	Opération de récupérations selon la codification R (Annexe IVB)	Capacité de l'installation (en tonne métrique)	L'installation traite – telle également les déchets importés oui ou non ?
Néants	néant	Néant	Néant	Néant

NB : La Guinée n'importe pas de déchets

Aperçu des capacités pour l'élimination des Produits chimiques et déchets

La Guinée ne dispose pas d'installations pour l'élimination des produits chimiques et des déchets. Les options d'élimination des déchets pratiquées en Guinée sont le dépôt sur le sol, la mise en décharge, l'incinération et le stockage permanent en fonction de la forme du produit chimique (solide, liquide, boues). Cependant, l'option d'élimination des déchets la plus usitée est l'incinération et, à ce titre, il existe une Commission Nationale d'Incinération présidée par le Ministère de la Justice.

Tableau 2.G : Installations pour l'élimination des produits chimiques et déchets associés

Lieu de l'installation de l'opération ou de processus	Description de l'installation, de l'opération ou du processus	Opération de récupérations selon la codification R (Annexe IVB)	Capacité de l'installation (en tonne métrique)	L'installation traite – telle également les déchets importés oui ou non ?
Néant	néant	Néant	Néant	Néant

2.8- Stocks de produits chimiques obsolètes, dépôts de déchets chimiques et sites contaminés :

Les inventaires de pesticides en Guinée ont conduit à l'identification de stocks de pesticides obsolètes. Le dernier inventaire fait par le Ministère de l'Agriculture, le Service Nationale de Protection des Végétaux et Denrées stockées et la Direction Nationale de l'Agriculture avec l'appui de la FAO remonte au mois de mai 2003.

Aussi, au niveau des laboratoires des universités, centres de recherche, centres de formation professionnelles, usines mises en arrêt par échec de privatisation depuis les années 1986, il existe des produits chimiques obsolètes. Ceux-ci sont généralement des réactifs et des adjuvants ou produits auxiliaires et des matières de formulation.

Tableau 2.H – Stocks de produits chimiques obsolètes, dépôts de déchets chimiques et zones contaminées

Stocks de Produits Chimiques Obsolètes	Lieu (coordonnées GPS ou latitude / longitude)	Contenu principal par produit chimique ou groupe de produit chimiques / déchets	Taille du site ou stock ; par exemple petit, moyen ou grand
Site 1	Laboratoires d'Enseignement Supérieur Professionnel et de Recherche Scientifique sur tout le territoire national	Acides, Alcalis, Produits Organiques, Solvants, etc....	Grand
Site 2	Sur tout le territoire national	Pesticides agricoles	Grand
Etc.		Produits pharmaceutiques, denrées alimentaires, Produits chimiques de consommation, etc. Produits pharmaceutiques, denrées alimentaires, Produits chimiques de consommation, etc.	Grand
Sites de déchets chimiques			
Site 1	Déchets médicaux	ND	Grand
Site 2	Secteur informel et industriel	Résidus industriels, déchets de ferrailles	Grand
Etc....			
Zones contaminées			
Site 1	Décharge de la minière, Commune de Dixinn – Conakry	Ordures ménagères	Grand
Site 2	Compagnies minières installées sur le territoire national	Cyanure, soude, huiles usées	Grand
Etc.	Garagistes et principalement tout le secteur informel	Déversements d'huiles usées, déchets de ferraille	Grand

2.9. Bis - Informations générales sur les produits chimiques utilisés en Guinée

Tableau 2.9.Bis.1 : Informations sur les pesticides agricoles homologués en Guinée

N°	Matières actives	Noms Commerciaux	Production ou Fabrication	Importation	Formulation /Emballage	Exportation
1	Herbazol 2,4 - D	Calliherbe 720 SL	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Herbalm 720 SL	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Topextra 720 SL	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Tropiherb 720 SL	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
2	Acétone	Amitraz 28%	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
3	Acide Chlorhydrique	Semiamitraz chloride 25%	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Semiamitraz chloride 85%	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
4	Alachlore + Atrazine	Herbi-mais	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
5	Aldicarb	Temik 10 G	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
6	Ametryne	Pilarmethryne 50% SG	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Pilarmethryne 800% WP	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
7	Atrazine	Atrazione	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Callitraz 90 WG	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Pilaratra 500 WP	Non	Achats et/ou dons	Poudre	Non
		Toprazine 500	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Toprazine 80	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Yaztrazine 500 SC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
8	Atrazine + Metolachlore	Primagram 500 SC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
9	Benfuracarbe	Oncol	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Oncol 10 G	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
10	Benomyl	Benomane 50 WP	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
11	Bensulfuron methyl	Pilardax	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non

12	Bentazone	Basagran 480 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
13	Butachlore	Ristar 500 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
14	Butachlore + Propanil	Herbi-riz	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
15	Carbendazime	Milstin	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
16	Carbendazime + Mancozebe	Teamop	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
17	Carbofuran	Carbalm 10 G	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Furadan 5G	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Marshal 10 G	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Saradan 5G	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
18	Cartap hydrochlore	Padan 4 G	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
19	Chlorothalonil	Bravo 720 SC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
20	Chlorpyrifos	Chlorpane 480 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		EIS/Ibefort- Sako 480 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Samaclor	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Sarifos 48 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Tricel 48% EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Win – Chlor 20 %	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Yarifos 48 % EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
21	Chlorpyrifos-Cypermethrine	Nurelle D 36 / 150 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Nurelle D 36 / 300 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
22	Chlorpyrifos methyl	Dursban 480 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Dursban 5PP	Non	Achats et/ou dons	Poudre	Non
23	Coumatetralyl	Racumin	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
24	Cycloxydine	Focus ultra 100 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
25	Cyfluthrine	Baythroid 050 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Cyflane 50 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Sarfluthrine 25 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
26	Cyhalothrine	Cyhalone 10 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
27	Cypermethrine	Win – Cyper 10 %	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
28	Cypermethrine + Acetamiprid	Capt 88 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
29	Cypermethrine + Profenofos	Cypalm P 330 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Cypercal P 720 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
30	Cypermethrine + Triazophos	Sherphos 280 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
31	Deltamethrine	Decis 25 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non

		Topmethrine 12,5 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
32	Diazinon	Diazinon 60 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
33	Diclofop-methyl	Pilardic	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
34	Dimethomorphe + Oxychlorure de Cuivre	Forum R 46 WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
35	Diniconazole	Sumi 8 GR	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
36	Diuron	Diuralam 80 WG	Non	Achats et/ou dons	Poudre	Non
		Sarmex 80 % WP	Non	Achats et/ou dons	Poudre	Non
		Temptra 800 SC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Temptra 90 WG	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Topuron 800 SC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
37	Endosulfan	Endocel 35 % EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Endosulfam 500 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Phaser 500 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Rocky 500 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
38	Epoxiconazole	Opal 7,5 EC	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
39	Ethephon	Almephon 480	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Almephon 50 LS DR	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
		Ethrel	Non	Achats et/ou dons	Concentré	Non
40	Ethoprophos	Mocap 20 G	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
41	Fempropimorphe	Wolley 88 OL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
42	Fenitrothion	Sumithion 50 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
43	Fenitrothion + Fenvalerate	Sumicombi 30 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
44	Fenobucarbe	Anibal	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
45	Fenvalerate	Sumicidine 10 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
46	Fipronil	Fiprane 50 SC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Goliath Gel	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Regent 3 GR	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Regent 5 GR	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Regent 50 SC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
47	Flocoumafene+Alphacypermethrine	Storm	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
48	Fluor d'Uree	Hexaflumuron	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
49	Fosetyl Aluminuim	Aliette 80 % WP	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
50	Glyphosate	Bifaga 360 SL	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non

		Dafadof 720 WSG	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		EAW Glyphosate 410 SL	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		EIS/ Glypho Sako 410	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Gluphosalm 360 SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Glycel 41 % SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Glyphane 360 SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Glyphosate	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Herbi- Total SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		N° 1 Rumdup 41 % IPA	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Roundup 360 SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Sanglypho liquide	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Sene Mansa 480 SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Sene Samoko	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Speed	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Wah – Djeni	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
51	Glyphosate trimesium	Touchdown 48 % SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
52	Haloxy-p-ethyl	Yakokadigne	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
53	Huile d'amidon	Butylate 72 %	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
54	Hydramethylnon	Siege Pro GR	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
55	Imazapyr	Arsenal	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
56	Imidaclopride	Imidacel 17,8% SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
57	Isoxaflutol + Atrazine	Atoll	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
58	Lambdacyhalothrine	EIS/Woudoumatrine Sako	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Lamdalm 50 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Samocyl 5 % EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Toplambda 2,5% EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Toplambda 5% EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Tropitrine 3 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
59	Lambdacyhalothrine	Sarlothine 25 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
60	Lambdacyhalothrine + Profenofos	Cotalm P 315 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non

61	Malathion	Sarathion 50 EC	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		W in – Mal 57 %	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
62	Mancozebe	Manfil	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Sarthane 80 WP	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Tropizebe 80 WP	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
63	Manebe	Gypse 80 % WP	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
		Manebe 80 WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
64	Manganèse	Mancozebe 80 % WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Mancozebe 85 % WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Zinebe 80 % WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
65	Nicosulfuron	Yacomaïs 4% SL	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
66	Oxadiazon	Ronstar 25 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
67	Oxadiazon + Propanil	Ronstar PL 2	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
68	Pendimethaline	Panidan 500 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Pastou 500 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Pendane 400 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Stomp 455 CS	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Stomp 500 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Yastom	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
69	Pendimethaline + Propanil	Chass 500 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
70	Phentoate	Elsan 50 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
71	Phosphure d` Aluminium	Celphos	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Foxine	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
72	Phosphure de Zinc	Comando	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
73	Piperofos + Propanil	Rilof S 395 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
76	Pirimiphos methyl	Actellic 50 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
77	Prochloraz	Sportak 450 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
78	Profenofos	Fanga 500 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Profenofos 720 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
79	Profenofos + Cypermethrine	Polythrine C 180	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Polythrine C 186	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Polythrine C 330	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Polythrine C 336	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
80	Prometryne + Fluometuron + Glyphosate	Callifor G	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non

81	Propanil	Propanil 36	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Topranil 36	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Topranil 48	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
82	Propanil + Butachlore	Toprochlor	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
83	Propiconazole	Sarazole 25 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
84	Propoxur	Baybon 75 WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Baybox 75 WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Unden 75 WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
85	Pyridene	Imidacloprid 10 %	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
86	Pyridine methyle	Acetamipride 3 %	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
87	Quizalofop-p-ethyl	Yaquiza	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
88	Tebuconazole	Junior 250 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
89	Teflubenzuron	Nomolt 150 SC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
90	Temephos	Abate 500 E	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
91	Thiamethoxam	Actifor 25 WG	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
92	Thiobencarbe + Propanil	Rical 345 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Satunjl 60 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
93	Thiophanate d'aluminium	Fosetyl Aluminium 95%WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
94	Thiophanate methyl	Pelt 70 WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Sartop 70 WP	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
95	Toluene Chlore	Beta Cypermethrine 4,5%	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
96	Toluene Chrysanthene	Fimpropathion 28 %	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
97	Trichlopyr + Propanil	Baraka	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Calriz	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Gariane 480 EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Garil	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non
		Yagaril 48 % EC	Non	Achats et/ou dons	concentré	Non

Source : Registre national des substances chimiques potentiellement toxiques

Tableau 2.9Bis.2 : Liste des substances actives à usage interdit en agriculture en Guinée

N°	Dénomination	CAS	Code SH substance pure	Code SH mélanges, préparations contenant la substance	Famille	Nature ⁱ	Classe OMS
----	--------------	-----	------------------------	---	---------	---------------------	------------

1	2, 4,5-T, ses sels et esters	93-76-5	2918.91	3808.50	Dérivés phénoxy	Her	
2	Aldicarbe	116-06-3			Carbamates	Ins	la
3	Aldrine	309-00-2	2903.52	3808.50	Organochloré	Ins	
4	Aminotriazole				Triazole		
5	Binapacryl	485-31-4	2916.36	3808.50	Dérivés benzéniques		0
6	Cadusafos	95465-99-9			Organophosphoré	Nem	lb
7	Camphéchloré	8001-35-2			Organochloré		0
8	Captachlore				Organochloré		
9	Captafol	2425-06-1	2930.50	3808.50	Phtalimide	Fon	la
10	Chlordane	57-74-9	2930.52	3808.50	Organochloré	Ins	II
11	Chlordecone	143-50-0			Organochloré		0
12	Chlordimeforme	6164-98-3	2925.21	3808.50	Formamidine		0
13	Chloropicrine	76-06-2			Organophosphoré	Fum	FM
14	Crimidine	535-89-7			Pirimidine		0
15	Cyhéxatine	13121-70-5			Organotin	Aca	III
16	Déméton-O	298-03-3					0
17	Déméton-S	126-75-0					0
18	Déméton-S-méthyl	919-86-8			Organophosphoré	Ins	lb
19	Dialiphos	10311-84-9			Organophosphoré		
20	Dicofol	115-32-2			Organochloré	Aca	III
21	Dieldrine	60-57-1	2910.40	3808.50	Organochloré		0
22	Dienochlore	2227-47-0			Organochloré		0
23	Dimefox	115-26-4			Organophosphoré		0
24	Dinosèbe et ses sels	88-85-7	2908.91	3808.50	Dérivé nitré		0
25	Disulfoton	298-04-4			Organophosphoré	Ins	la

26	Dinitro-ortho-crésol (DNOC) et ses sels (sels d'ammomium, de potassium, de sodium, etc.)	534-52-1 2980-64-5 5787-96-2 2312-76-7	2908.99	3808.91 – Insecticides 3808.92 – Fongicides 3808.93 - Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes	Phénols		lb
27	Endrine	72-20-8			Organochloré		0
28	Ethoprophos				Organophosphoré		
29	Fenamiphos	22224-92-6			Organophosphoré	Ins	
30	Flocoumafen				Dérivé coumarine		
31	Fonofos	944-22-9			Organophosphoré	Ins	
32	HCH (mélanges d'isomères)	608-73-1	2903.51	3808.50	Organochloré		
33	Heptachlore	76-44-8	2903.52	3808.50	Organochloré	Ins	
34	Hexachlorobenzène	118-74-1	2903.62	3808.50	Dérivé aromatique		
35	Lindane	58-89-9	2903.51	3808.50	Organochloré	Ins	
36	Composés du mercure, y compris composés inorganiques et composés du type alkylmercure, alkyloxyalkyle et arylmercure	7487-94-7			Inorganique	Fon	
37	Methamidophos	10265-92-6			Organophosphoré	Ins	
38	Methidathion	950-37-8			Organophosphoré	Ins	
39	Methomyl				Carbamates		
40	Methoxychlore	72-43-5			Organochloré		
41	Mirex				Organochloré		
42	Monocrotophos	6923-22-4	2924.12	3808.50	Organophosphoré		
43	Nitrofene				Diphényl		
44	Paraquat	2074-50-2			Ammonium quaternaire	Her	
	Parathion	56-38-2	2920.11	3808.50	Organophosphoré	Ins	

45	Parathion méthyle (concentrés émulsifiables contenant 19,5%, 40%, 50% et 60% et poudre contenant 1,5%, 2% et 3% de principe actif)	298-00-0	2920.11	3808.50		Ins	
46	Pentachlorophenol et ses sels et esters	87-86-5	2908.11 - Pentachlorophénol 2908.19 - sels de pentachlorophénol	3808.50- pesticides contenant du pentachlorophénol 3808.91, 92, 93, 94, 99 - pesticides contenant des sels ou esters de pentachlorophénol	Organochloré		
47	Phentoate				Organophosphoré		
48	Phorate	298-02-2			Organophosphoré		
49	Phosphamidon	13171-21-6			Organophosphoré		
50	Piclorame	6607			Dérivé de l'acide picloinique		
51	Prothoate				Organophosphoré		
52	Quintozone	82-68-8			Dérivé nitré		
53	Strobane				Organochloré		
54	Toxaphène	8001-35-2		3808.50			
55	TCA				Acides organiques halogénés		
56	Télodrine				Organochloré		
57	Terbufos	13071-79-9			Organophosphoré	Ins	
58	Trichloronat				Organophosphoré		

Source : Arrêté N° 2395/MAE/SGG/2001 du 06 juin 2001.

Abréviations : HER = Herbicide ; INS = Insecticide ; ACA = Acaricide ; FON = Fongicide ; NEM = Nématicide ; TRS = Traitement des semences ; MOL = Molluscicide ; ROD = Rodenticide, Eng = engrais.

Tableau 2.9Bis.3 : Informations sur les pesticides à usage restreint en agriculture

N°	Dénomination	CAS	Code SH substance pure	Code SH mélanges, préparations contenant la substance	Famille	Nature	Classe OMS
1	Azinphos-éthyl	2642-71-9			Organophosphoré	Ins	
2	Azinphos-méthyl	86-50-0			Organophosphoré	Ins	
3	Brodifacoum	56073-10-0			Dérivé coumarine	Rod	la
4	Bromadiolone	28772-76-7			Dérivé coumarine	Rod	la
5	Bromethaline	63333-35-7			Dérivé coumarine	Rod	la
6	Bromophos-éthyl	4824-78-6			Organophosphoré	Ins	
7	Carbofuran	1563-06-2			Carbamates	Ins	
8	Chlorophacinone	3691-35-8			Dérivé de l'indanédione	Rod	la
9	Coumachlore				Dérivé coumarine		
10	Cyhalothrine				Pyréthriinoïde de synthèse	Ins	
11	DDVF (dichlorvos)				Esters phosphoriques	Ins	
12	Dicrotophos	141-66-2			Organophosphoré	Ins	
13	Difenacoum	56073-07-5			Dérivé coumarine	Rod	la
14	Diphacinone	78-34-2			Chlorophacinone	Rod	
15	EPN				Organophosphoré		
16	Fenvalerate				Pyréthriinoïde de synthèse	Ins	
17	Ferbame				Dithiocarbamate, organo-féveux	Fon	
18	Monolinuron				Urées substituées	Her	
19	Pyrazophos				Pyrazolopyrimidine	Fon	

Source : Arrêté N° 2395/MAE/SGG/2001 du 06 juin 2001. Abréviations: HER = Herbicide ; INS = Insecticide ; ACA = Acaricide ; FON = Fongicide ; NEM = Nématicide ; TRS = Traitement des semences ; MOL = Molluscide ; ROD = Rodenticide.

Tableau 2.9 Bis.4 : Informations sur les fertilisants

N°	nom des produits	Production / Fabrication	Importation	Formulation	Exportation
1	Urée 46% d'N	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
2	Phosphate tricalcique	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
3	Dolomie 23% MgO	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
4	Borax 36,5% B ₂ O ₃	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
5	Chlorure de potasse 60% K ₂ O	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
6	Superphosphate simple	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
7	Superphosphate tricalcique	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
8	Kiesérite	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
9	Sulfate de potasse	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
10	Complexe NPK 12-12-17	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
11	Phosphate d'ammoniaque	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
12	Phosphate super - triple	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
13	Triple 10-18-18	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
14	Triple 20-20-20	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
15	Triple 15-15-15	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
16	Superphosphate 46% P ₂ O ₅	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
17	Engrais 14-12-22-6-1	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
18	Sulfate de Magnésium	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
19	Triple 17	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
20	Nitrate de calcium	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non
21	Sulfate d'ammoniaque	Non	Achats et/ou dons	Granulé	Non

Source : Registre national des substances chimiques potentiellement toxiques

Tableau 2.9Bis.5 : Informations sur les pesticides utilisés pour la Santé Publique (Lutte contre l'onchocercose en Guinée de 1987 à 2002)

Insecticides	Nature	Dosage (en ml/m ³ s)	Débit (en m ³ s)	Quantité (en litre)	Prix/litre (en US Dollar)
Temephos ou Abate	Organophosphoré	150	50	427 819	14.90
Phoxim	Organophosphoré	160	70	23 140,25	15.11
Pyraclufos	Organophosphoré	120	15	152 888,16	23.00
Carbosulfan	Carbamate	120	70 – 500	5 014,33	20.59
Permethrine	Pyréthroïde	45	70	101 452,05	9.55
Bt H14 Vectobac	Biologique	720	40	975 361,33	5.74

Bt H14 Teknar	Biologique	720	40	32 881,45	5.92
Etofenprox	Pseudo - Pyréthriinoïde	60	15 – 70	18 067,93	21.00

Source : Programme National de Lutte contre l'onchocercose/Ministère de la Santé Publique et de l'Hygiène Publique.

Observations : Les pesticides listés ont été importés ces dernières années sous forme de dons de l'OMS à la Guinée dans le cadre des activités du Programme national de lutte contre l'onchocercose. Il n'a pas été possible d'obtenir les informations relatives à ces produits année par année. Ce programme ayant par ailleurs pris fin en décembre 2002, il convient de noter que l'importation desdits produits en faveur du Programme est pour le moment arrêtée par manque de financement.

Tableau 2.9 Bis.5 bis : Informations sur les pesticides utilisés pour en Santé Publique (Lutte contre les vecteurs de maladies)

Composé	Groupe chimique	Présentation	Concentration	Type d'application	Maladies	Quantités utilisées (en litre)	Quantités de principe actif (en litre)
Permethrine	Pyréthriinoïde de synthèse	Concentré émulsionnable	10 %	Traitement des moustiquaires	Paludisme	30	30
Permethrine	Pyréthriinoïde de synthèse	Concentré émulsionnable	20 %	Traitement des moustiquaires	Paludisme	60	30
Lambda -cyhalothrine	Pyréthriinoïde de synthèse	Concentré émulsionnable	2,5 %	Traitement des moustiquaires	Paludisme	60	30
Deltamethrine	Pyréthriinoïde de synthèse	Concentré émulsionnable	50 %	Pulvérisation intra domiciliaire	Paludisme	200	40
Solfac	Pyréthriinoïde de synthèse	Concentré émulsionnable	50 %	Pulvérisation intra domiciliaire Fumigation	Paludisme Fièvre jaune	2475	618,75
K. othrine	Pyréthriinoïde de synthèse	En comprimé dispersible	50 %	Pulvérisation intra domiciliaire Fumigation	Paludisme Fièvre jaune	1500	618,75
Temophox	Pyréthriinoïde de synthèse	Concentré émulsionnable	50 %	Pulvérisation intra domiciliaire Fumigation	Paludisme Fièvre jaune	2000	618,75
Solfac	Pyréthriinoïde de synthèse	Concentré émulsionnable	50 %	Pulvérisation intra domiciliaire Fumigation	Paludisme Fièvre jaune	2475	618,75

Actellic	Pyréthroïde de synthèse	Concentré émulsionnable	50 %	Pulvérisation intra domiciliaire Fumigation	Paludisme Fièvre jaune	1500	320
Permethrine	Pyréthroïde de synthèse	Concentré émulsionnable	50 %	Traitement des moustiquaires	Paludisme	60	30
Permethrine	Pyréthroïde de synthèse	Concentré émulsionnable	25 %	Traitement des moustiquaires	Paludisme	250	62,5
Lambda Cyhalothrine	Pyréthroïde de synthèse	Concentré en suspension	25 %	Traitement des moustiquaires	Paludisme	900	225
Permethrine	Pyréthroïde de synthèse	Concentré émulsionnable	25 %	Traitement des moustiquaires	Paludisme	8	2
Lambda Cyhalothrine	Pyréthroïde de synthèse	Concentré en suspension	25 %	Traitement des moustiquaires	Paludisme	300	75
Cyfluthrine	Pyréthroïde de synthèse	Concentré émulsionnable	50 %	Pulvérisation intra domiciliaire Fumigation	Paludisme Fièvre jaune	2475	618,75
Deltamethrine	Pyréthroïde de synthèse	Concentré émulsionnable	25 %	Pulvérisation intra domiciliaire	Paludisme	160	40

Source : Programme National de Lutte contre le Paludisme/Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Note : Le Programme National de Lutte contre le Paludisme s'inscrit dans le cadre de la stratégie mondiale FRP (Faire Reculer le Paludisme) parrainée par l'OMS, l'UNICEF et la Banque Mondiale.

La méthode employée par le Programme pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme consiste à mettre à la disposition des populations des moustiquaires imprégnées d'insecticides dont les plus couramment utilisés sont : Permethrine, Deltamethrine, Lambda-Cyhalomethrine, Cyfluthrine, etc., appartenant tous au groupe chimique des pyréthriodes de synthèse.

De 1997 à 2001, le Programme a utilisé 1053,25 litres de principe actif pour préparer 4153 litres de solution d'imprégnation à concentration variant entre 25 et 50 % et de 2002 à 2010 le programme a utilisé en Guinée plus de 13.000 litres. La préparation des solutions et l'imprégnation des moustiquaires se fait sur place par des équipes formées à cet effet. L'OMS, l'UNICEF et la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) sont les principaux fournisseurs de moustiquaires, d'insecticides et de matériels d'imprégnation dans le cadre du Programme.

Tableau 2.9 Bis.6 : Informations sur les pesticides utilisés pour la Santé Animale (Médecine vétérinaire)

N°	Désignation des produits	Production /Fabrication	Importation	Formulation	Exportation
1	Butox (Amitraz)	Non	Achat	Concentré	Non
2	Baylicol	Non	Achat	concentré	Non
3	Crésyl	Non	Achat	concentré	Non
4	Virkon	Non	Achat	Granulé	Non
5	Taktic	Non	Achat	concentré	Non

Source : Direction Nationale des services vétérinaires/Ministère de l'Elevage

Tableau 2.9 BIS.7 : Informations sur les produits chimiques de consommation pouvant contenir des pesticides

N°	Désignation des produits	Production /Fabrication	Importation	Formulation	Exportation
1	Aérosols anti moustiques	Non	Achats	Liquide	Non
2	Aérosols de toilette	Non	Achats	Liquide	Non
3	Anti-moustiques en spirale	Non	Achats	Pièce	Non
4	Raticides	Non	Achats	Granulé	Non
5	Savons / préparations antiseptiques	Non	Achats	Concentré / poudre	Non

Source : Registre national des substances chimiques potentiellement toxiques et Direction Nationale des Douanes.

Tableau 2.9 Bis.8 : Informations sur autres produits chimiques de consommation (Produits cosmétiques)

N°	Désignation des produits	Production/Fabrication	Importation	Formulation	Exportation
1	Poudres	Non	Achats	Poudre	Non
2	Crèmes à cheveux	Non	Achats	Suspension pâteuse	Non
3	Crèmes de peau	Non	Achats	Suspension pâteuse	Non
4	Vernis à ongles	Non	Achats	Suspension huileuse	Non
5	Solvants de vernis	Non	Achats	Liquide	Non
6	Parfums synthétiques	Non	Achats	Liquide	Non
7	Savons cosmétiques	Non	Achats	Poudre/solide/liquide	Non

Source : Registre national des substances chimiques potentiellement toxiques et Direction Nationale des Douanes

Observations : La plupart des produits listés sont importés et, pour des raisons de secret de production, les fabricants n'indiquent pas les principes actifs entrant dans leur composition. Aussi, pour cause de manque de laboratoires spécialisés d'analyse de ces produits en Guinée, il n'a pas été possible de connaître leur composition exacte. Toutefois, il est important de noter que l'usage de certains de produits cosmétiques par les femmes et les jeunes filles occasionne des problèmes de santé (dépigmentation, peaux tachetées, apparition des signes de brûlures sur la peau, etc.). Ceci amène à supposer l'existence de principes actifs nocifs pour la santé dans la composition de certains cosmétiques utilisés en Guinée.

Tableau 2.9Bis.9 : Informations sur les produits pétroliers

N°	Désignation des produits	Production /Fabrication	Importation	Formulation	Exportation
1	Essence pour automobile	Non	Achats et/ou dons	Liquide	Non
2	Jet pétrole pour avion	Non	Achats et/ou dons	Liquide	Non
3	Pétrole lampant	Non	Achats	Liquide	Non
4	Gasoil	Non	Achats et/ou dons	Liquide	Non
5	Fuel-oil (Mazout)	Non	Achats et/ou dons	Liquide	Non
6	Gaz de pétrole liquéfié	Non	Achats	GPL	Non
7	Gaz naturel liquéfié	Non	Achats	GPL	Non
8	Solvant de pétrole	Non	Achats	Liquide	Non
9	Paraffine (bougie)	Non	Achats	Solide	Non
10	Vaseline	Non	Achats	Pâte	Non
11	Huile moteur	Non	Achats	Liquide	Non
12	Graisse	Non	Achats	Pâte	Non
13	Cire de pétrole	Non	Achats	Concentré	Non
14	Goudron de houille	Non	Achats	Concentré	Non
15	Bitume de pétrole	Non	Achats	Concentré	Non
16	Coke de pétrole	Non	Achats	Solide	Non

Source : Registre national des substances chimiques potentiellement toxiques et Direction Nationale des Douanes

Tableau 2.9Bis.10 : Informations sur les produits chimiques industriels utilisés dans les établissements de transformation ou de fabrication

N°	Désignation des produits	Production/Fabrication	Importation	Formulation	Exportation
A	Produits pour l'industrie minière				
1	Soufre en fleur	Non	Achats	Poudre	Non

2	Soude caustique	Non	Achats	Cristaux/ Liquide	Non
3	Acide sulfurique	Non	Achats	Liquide	Non
4	Floculent	Non	Achats	Liquide	Non
5	Anti-mousse	Non	Achats	Liquide	Non
6	Diluant	Non	Achats	Liquide	Non
7	Rodine 87	Non	Achats	Liquide	Non
8	Potasse 12-18%	Non	Achats	Liquide	Non
9	Neutralite	Non	Achats	Liquide	Non
10	Hydrate d'hydrazine	Non	Achats	Liquide	Non
11	Vanolène	Non	Achats	Liquide	Non
12	Hypochlorite de calcium	Non	Achats	Liquide	Non
13	Phosphate monosodique	Non	Achats	Granulé	Non
14	Phosphate disodique	Non	Achats	Granulé	Non
15	Phosphate trisodique	Non	Achats	Granulé	Non
16	Résine cationique	Non	Achats	Granulé	Non
17	Résine anionique	Non	Achats	Granulé	Non
18	Ammoniaque	Non	Achats	Liquide	Non
19	Nitrate d'ammonium (explosif)	Non	Achats	Granulé	Non
20	Amiante	Non	Achats	Fibre	Non
21	Argon	Non	Achats	Gaz	Non
22	Azote liquide	Non	Achats	Liquide	Non
23	Gaz inflammables	Non	Achats	Gaz	Non
24	Cyanure de sodium	Non	Achats	Granulé	Non
25	Peintures à base de benzène	Non	Achats	Concentré	Non
26	Vernis spécial (à base de xylène)	Non	Achats	Liquide	Non
27	Chaux vive	Non	Achats	Poudre/granulé	Non
28	Dynamite à base de TNT	Non	Achats	Poudre/granulé	Non
29	Gel à base de nitrate	Non	Achats	Pâte	Non
30	Essence	Non	Achats	Liquide	Non
31	Gaz oil	Non	Achats	Liquide	Non
32	Mazout	Non	Achats	Liquide	Non
33	Graisse	Non	Achats	Pâte	Non
34	Huiles lubrifiantes	Non	Achats	Liquide	Non
35	Fréon 11 12 22 502	Non	Achats	Liquide	Non

36	Halon 1301	Non	Achats	Liquide	Non
37	Gaz carbonique	Non	Achats	Gaz/liquide	Non
38	Hydroxamate	Non	Achats	gaz	Non
B	Produits pour l'industrie de peintures				
1	Charges	Non	Achats	Poudre	Non
2	Pigments	Non	Achats	Poudre	Non
3	Solvants	Non	Achats	Liquide	Non
4	Adjuvants	Non	Achats	Liquide/poudre	Non
5	Liants	Non	Achats	Liquide	Non
6	Colorants	Non	Achats	Poudre	Non
C	Produits pour l'industrie de mousse				
1	Ethylène glycol (polyol)	Non	Achats	Liquide	Non
2	Toluène Di-Isocyanate (TDI)	Non	Achats	Liquide	Non
3	Silicone (DABCO)	Non	Achats	Liquide/poudre	Non
4	Tégoamine (catalyseur)	Non	Achats	Poudre	Non
5	Octate d'étain	Non	Achats	Poudre	Non
6	Chlorure de méthylène	Non	Achats	Liquide	Non
7	Colorants	Non	Achats	Poudre	Non
D	Produits pour la production d'électricité				
1	Gaz-oil	Non	Achats	Liquide	Non
2	Huiles lubrifiantes	Non	Achats	Liquide	Non
3	Graisses	Non	Achats	Pâte	Non
4	Mazout	Non	Achats	Liquide	Non
5	Essence	Non	Achats	Liquide	Non
6	Huiles isolantes	Non	Achats	Liquide	Non
7	Electrolyte pour batterie	Non	Achats	Liquide	Non
8	Fréon en bouteille	Non	Achats	Liquide	Non
9	Argon en bouteille	Non	Achats	Gaz	Non
10	Poudre noire	Non	Achats	Poudre	Non
11	Poudre décapante	Non	Achats	Poudre	Non
12	Oxygène en bouteille	Non	Achats	Gaz	Non
13	Acétylène en bouteille	Non	Achats	Gaz	Non
14	Gaz carbonique	Non	Achats	Gaz	Non
15	Herbicides	Non	Achats	Liquide/Poudre	Non

16	Solvants	Non	Achats	Liquide	Non
17	Lubrifiants électriques	Non	Achats	Liquide	Non
18	Pyralène (PCB)	Non	Achats	Liquide	Non
19	Ugilec (substitut du pyralène)	Non	Achats	Liquide	Non
E	Produits pour l'industrie du savon				
1	Soude caustique	Non	Achats	Granulé/liquide	Non
2	Huiles végétales	Non	Achats	Liquide	Non
3	Durcisseurs	Non	Achats	Poudre	Non
4	Colorants	Non	Achats	Poudre	Non
F	Produits pour l'industrie des boissons				
1	Sucre blanc cristallisé	Non	Achats	Cristaux	Non
2	Extraits divers	Non	Achats	Poudre	Non
3	Engymes amylolytiques	Non	Achats	Poudre/liquide	Non
4	Chlorure de calcium	Non	Achats	Poudre/liquide	Non
5	Chlorure de sodium	Non	Achats	Poudre/liquide	Non
6	Hypochlorite de calcium	Non	Achats	Poudre/liquide	Non
7	Chaux éteinte	Non	Achats	Poudre	Non
8	Acide chlorhydrique	Non	Achats	Liquide	Non
9	Acide nitrique	Non	Achats	Liquide	Non
10	Acide ascorbique	Non	Achats	Poudre	Non
11	Acide citrique	Non	Achats	Poudre	Non
12	Formol	Non	Achats	Liquide	Non
13	Levure pressée	Non	Achats	Granulé	Non
14	Carcel-cbr-cbl-dif/bo	Non	Achats	Poudre	Non
15	Lubranol-disoluble	Non	Achats	Poudre	Non
16	Manuacol	Non	Achats	Poudre	Non
17	Métabisulfite de sodium	Non	Achats	Poudre	Non
18	Permanganate de potassium	Non	Achats	Poudre	Non
19	Cellululine en poudre	Non	Achats	Poudre	Non
20	Arome fruité	Non	Achats	Poudre	Non
21	Arome grenadine	Non	Achats	Poudre	Non
22	Arome orange	Non	Achats	Poudre	Non
23	Arome tonic	Non	Achats	Poudre	Non
24	Lemon gingembre NN 9776	Non	Achats	Poudre	Non

25	Kanon wiss NN 8674	Non	Achats	Poudre	Non
26	Edulcorant	Non	Achats	Poudre	Non
27	Colorant rouge	Non	Achats	Poudre	Non
28	Benzoate de sodium	Non	Achats	Poudre	Non
29	Base sucrante	Non	Achats	Poudre	Non
30	P3 alcaline	Non	Achats	Poudre	Non
31	P3 super 1643	Non	Achats	Poudre	Non
32	P3 oxonia	Non	Achats	Poudre	Non
33	Colle optal	Non	Achats	Pâte/Liquide	Non
34	Soude caustique	Non	Achats	Cristaux/Liquide	Non
35	Deogen	Non	Achats	Non définis	Non
36	AMVR	Non	Achats	Non définis	Non
37	Frigorigène (fréon, ammoniac)	Non	Achats	Liquide	Non
G	Produits pour l'industrie des plastiques				
1	Polypropylène	Non	Achats	Granulé	Non
2	Polyéthylène	Non	Achats	Granulé	Non
3	Polychlorure de vinyle (PVC)	Non	Achats	Granulé	Non
4	Diluants	Non	Achats	Liquide	Non
5	Colorants	Non	Achats	Poudre	Non
6	Vernis	Non	Achats	Liquide	Non
H	Produits pour la production de lubrifiants				
1	Huiles de base	Non	Achats	Liquide	Non
2	Lubad 132	Non	Achats	Liquide	Non
3	Lubad 199	Non	Achats	Liquide	Non
4	Lubad 402	Non	Achats	Liquide	Non
5	Lubad 605	Non	Achats	Liquide	Non
6	Lubad 637	Non	Achats	Liquide	Non
7	Lubad 662	Non	Achats	Liquide	Non
8	Lubad 675	Non	Achats	Liquide	Non
9	Shell vis 51	Non	Achats	Liquide	Non
10	A7 6262	Non	Achats	Liquide	Non
11	A9 2121	Non	Achats	Liquide	Non
12	A9 2222	Non	Achats	Liquide	Non
13	A9 6161	Non	Achats	Liquide	Non

14	L3 6464	Non	Achats	Liquide	Non
15	J8 2828	Non	Achats	Liquide	Non
I	Produits pour l'extraction des huiles essentielles				
1	Benzène rectifié	Non	Achats	Liquide	Non
2	Hexane	Non	Achats	Liquide	Non
3	Acétone	Non	Achats	Liquide	Non
J	Produits pour la production de gaz				
1	Carbure de calcium	Non	Achats et/ou dons	Poudre	Non
K	Produits pour la production du ciment				
1	Clinker	Non	Achats	Poudre	Non
2	Gypse anhydre	Non	Achats	Poudre	Non
3	Puzzolane	Non	Achats	Poudre	Non
L	Produits pour le traitement de l'eau				
1	Sulfate d'alumine 17-18%	Non	Achats	Poudre	Non
2	Hypochlorite de calcium 70%	Non	Achats	Poudre	Non
3	Chaux éteinte	Non	Achats	Poudre	Non
4	Chlore liquéfié	Non	Achats	Liquide	Non
5	Chlore gazeux	Non	Achats	Gaz	Non

Source : Registre national des substances chimiques potentiellement toxiques et Direction Nationale des Douanes

Tableau 2.9Bis.11 : Informations sur les produits chimiques pour la consommation

N°	Types de produits	Production/Fabrication	Importation	Formulation/Emballage	Exportation
1	Electrolyte pour batterie	Non	Achats	Liquide	Non
2	Peintures	Non	Achats	Liquide	Non
3	Solvants et diluants	Non	Achats	Liquide	Non
4	Vernis	Non	Achats	Liquide	Non
5	Savon de lessive 72%	Non	Achats	Morceau/Poudre	Non
6	Savon de toilette	Non	Achats	Morceau/Liquide	Non
7	Détergent en poudre	Non	Achats	Poudre	Non
8	Détergent en concentré	Non	Achats	Liquide	Non
9	Hypochlorite de sodium	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
10	Chlorure de sodium	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
11	Chlorure de calcium	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non

12	Piles électriques sèches	Non	Achats	Pièce	Non
13	Pigments pour peinture	Non	Achats	Poudre	Non
14	Colorants pour peinture	Non	Achats	Poudre	Non
15	Bleu marine	Non	Achats	Poudre	Non
16	Essence	Non	Achats	Liquide	Non
17	Gaz oil	Non	Achats	Liquide	Non
18	Pétrole lampant	Non	Achats	Liquide	Non
19	Lubrifiants	Non	Achats	Liquide	Non
20	Graisse	Non	Achats	Pâte	Non
21	Produits de photographie	Non	Achats	Solide/Liquide	Non
22	Fréon 11 12 22 502	Non	Achats	Liquide	Non
23	Halons 1301	Non	Achats	Liquide	Non
24	Carbure de calcium	Non	Achats	Cristaux	Non
25	Soude caustique	Non	Achats	Cristaux/Liquide	Non
26	Acide acétique (vinaigre)	Non	Achats	Liquide	Non
27	Combustibles gazeux	Non	Achats	Gaz	Non
28	Paraffine (bougie)	Non	Achats	Solide	Non
29	Colles fortes	Non	Achats	Pâte/Liquide	Non
30	Raticides	Non	Achats	Granulé/Poudre	Non
31	Produits de parfumerie	Non	Achats	Liquide/pommade	Non
32	Acide chlorhydrique	Non	Achats	Liquide	Non
33	Acide nitrique	Non	Achats	Liquide	Non
34	Carbonate de sodium	Non	Achats	Poudre	Non
35	Bicarbonate de sodium	Non	Achats	Poudre	Non
36	Bicarbonate de calcium	Non	Achats	Poudre	Non
37	Explosifs pour feux d'artifice	Non	Achats	Pièce	Non
38	Levures pour panification	Non	Achats	Cristaux	Non
39	Poudres à lever préparées	Non	Achats	Poudre	Non
40	Alcools et préparations alcooliques	Non	Achats	Liquide	Non
41	Chaux vive	Non	Achats	Cristaux	Non
42	Chaux éteinte	Non	Achats	Poudre	Non
43	Vaseline	Non	Achats	Pâte	Non
44	Encre noir d'imprimerie	Non	Achats	Poudre	Non
45	Camphre	Non	Achats	Morceaux/cristaux	Non

46	Ciment portland	Non	Achats	Poudre	Non
47	Pâte à raser	Non	Achats	Pâte	Non

Source : Registre national des substances chimiques potentiellement toxiques et Direction Nationale des Douanes

Tableau 2.9Bis.12 : Informations sur les produits chimiques pour utilisations diverses

N°	Types de produits	Production/Fabrication	Importation	Formulation/Emballage	Exportation
1	Hydrogène	Non	Achats	Gaz	Non
2	Oxygène	Non	Achats	Gaz	Non
3	Autres silicium	Non	Achats	Solide	Non
4	Acide chlorhydrique	Non	Achats	Liquide	Non
5	Acide sulfurique (oléum)	Non	Achats	Liquide	Non
6	Acide sulfonitrique	Non	Achats	Liquide	Non
7	Acide polyphosphorique	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
8	Acide fluorhydrique	Non	Achats	Liquide	Non
9	Autres acides inorganiques	Non	Achats	Liquide/Poudre	Non
10	Acétylène et ammoniac anhydre	Non	Achats	Gaz	Non
11	Ammoniaque	Non	Achats	Liquide	Non
12	Chlorure de calcium	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
13	Chlorure de baryum	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
14	Autres oxychlorures	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
15	Autres hydroxychlorures	Non	Achats	Liquide	Non
16	Autres sulfures et polysulfures	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
17	Dithionites et sulfoxyates de sodium	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
18	Sulfate d'aluminium	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
19	Sulfate de baryum	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
20	Autres sulfates	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
21	Aut. carbonates et percarbonates	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
22	Métasilicates de sodium	Non	Achats	Poudre	Non
23	Autre tétraborates de sodium	Non	Achats	Poudre	Non
24	Magnétite, manganate, permanganate	Non	Achats	Poudre	Non
25	Autres éléments isotopes	Non	Achats	Non définis	Non
26	Carbure de calcium	Non	Achats	Cristaux	Non
27	Autres carbures	Non	Achats	Cristaux	Non
28	Air liquide, amalgames	Non	Achats	Liquide	Non

29	Hydrocarbures acycliques saturés	Non	Achats	Poudre/Liquide	Non
30	Ethylène	Non	Achats	Gaz	Non
31	Buthylène et ses sels	Non	Achats	Liquide	Non
32	Autres hydro. acycli. non saturés	Non	Achats	Liquide/Poudre	Non
33	Autres hydrocarbures cyclaniques	Non	Achats	Liquide/Poudre	Non
34	Toluène	Non	Achats	Liquide	Non
35	Tétrachloroéthylène	Non	Achats	Liquide	Non
36	Autres dérivés chlorés des hydro.	Non	Achats	Liquide	Non
37	Autres dérivés halog. hydro. Aromat	Non	Achats	Liquide	Non
38	Alcool propylique	Non	Achats	Liquide	Non
39	Autres butanols saturés	Non	Achats	Liquide	Non
40	Aut. composés alcools acycliques	Non	Achats	Liquide	Non
41	Xylénols et leurs sels	Non	Achats	Liquide/Poudre	Non
42	Aut. éthers alcools et leurs dérivés	Non	Achats	Liquide/Poudre	Non
43	Autres aldéhydes cycliques	Non	Achats	Liquide	Non
44	Autres aldéhydes éthers	Non	Achats	Liquide	Non
45	Acétone	Non	Achats	Liquide	Non
46	Butanone	Non	Achats	Liquide	Non
47	Autres cétones cyclaniques	Non	Achats	Liquide/Poudre	Non
48	Autres quinones	Non	Achats	Poudre	Non
49	Dérivés halogénés des cétones	Non	Achats	Poudre	Non
50	Préparations chimiques	Non	Achats	Non définis	Non
51	Polystyrène expansible primaire	Non	Achats	Cristaux	Non
52	Autres polystyrènes primaires	Non	Achats	Cristaux	Non
53	Co-polymères du styrène	Non	Achats	Cristaux	Non
54	Feuilles d'amiantes et élastomères	Non	Achats	Non définis	Non
55	Vaseline	Non	Achats	Pâte	Non
56	Paraffine	Non	Achats	Solide	Non
57	Chlore	Non	Achats	Gaz	Non
58	Brome	Non	Achats	Liquide	Non
59	Iode	Non	Achats	Cristaux	Non
60	Noir de carbone	Non	Achats	Poudre	Non
61	Calcium	Non	Achats	Métal	Non
62	Comp. Oxyg. éléments non métal.	Non	Achats	Poudre	Non

63	Goudron de bois	Non	Achats	Liquide/concentré	Non
64	Préparation enrobage baguette	Non	Achats	Non définis	Non
65	Aut. préparations antidétonnantes	Non	Achats	Non définis	Non
66	Autres préparations chimiques	Non	Achats	Non définis	Non
67	Réactifs et composés de labo.	Non	Achats	Poudre/liquide	Non
68	Acide naphténique et leurs sels	Non	Achats	Poudre	Non
69	Prod. Résidu. industries chimiques	Non	Achats	Non définis	Non
70	Résines ureiques primaires	Non	Achats	Cristaux	Non
71	Résines mélaminiques primaires	Non	Achats	Non définis	Non
72	Aut. résines aminiques primaires	Non	Achats	Non définis	Non
73	Gypse anhydre	Non	Achats	Poudre	Non
74	Anthracite	Non	Achats	Non définis	Non
75	Bore	Non	Achats	cristaux	Non
76	Phosphore	Non	Achats	poudre	Non
77	Sodium	Non	Achats	métal	Non
78	Autres métaux alcalins	Non	Achats	Non définis	Non
79	Tellure	Non	Achats	Non définis	Non
80	Autres bromures et oxybromures	Non	Achats	Non définis	Non
81	Autres iodures et oxyiodures	Non	Achats	Non définis	Non
82	Sulfite de sodium	Non	Achats	Poudre/liquide	Non
83	Autres sulfites	Non	Achats	Poudre/liquide	Non
84	Sulfate de cuivre	Non	Achats	Cristaux/liquide	Non
85	Sulfate de zinc	Non	Achats	Cristaux/liquide	Non
86	Autres nitrates	Non	Achats	Non définis	Non
87	Autres phosphates de calcium	Non	Achats	Non définis	Non
88	Autres phosphates	Non	Achats	Non définis	Non
89	Autres polyphosphates	Non	Achats	Non définis	Non
90	Autres borates	Non	Achats	Non définis	Non
91	Autres. sels des acides oxo métalliques	Non	Achats	Non définis	Non
92	Autres composés d'argent	Non	Achats	Non définis	Non
93	Benzène	Non	Achats	liquide	Non

Source : Registre national des substances chimiques potentiellement toxiques et Direction Nationale des Douanes

Tableau 2.9Bis.13 : Informations sur les listes et classes nationales des produits chimiques industriels et commerciaux

LISTE NATIONALE DES SUBSTANCES CHIMIQUES, CLASSE 1

Substances chimiques extrêmement dangereuses ou Substances chimiques interdites sur le territoire national (Réf : Arrêté A/2001/4784/MMGE/SGG du 26 octobre 2001 portant listes et classes nationales des produits chimiques).

N°	NOM COMMERCIAL OU SCIENTIFIQUE	CLASSE ONU	OBSERVATIONS
1	Acétate de phénylmercure	6.1	Poison très dangereux
2	Autres composés inorganiques/organiques de mercure	6.1	Poison très dangereux
3	Chlorure mercureux (calomel)	6.1	Poison très dangereux
4	Chlorure mercurique	6.1	Poison très dangereux
5	Halons	2/9	Toxique, dangereux
6	HexachloroCycloHexane (HCH)	6.1	Toxique, très dangereux
7	Isomère HCH en position bêta	6.1	Toxique, très dangereux
8	Isomère HCH en position gamma	6.1	Toxique, très dangereux
9	Isomère HCH en position Alpha	6.1	Toxique, très dangereux
10	Mercaptobenzothiazole	6.1	Toxique, très dangereux
11	Mercure (blanc ou rouge)	6.1/8	Toxique, corrosif, dangereux
12	Méthyl mercure	6.1	Poison très dangereux
13	Oxyde de mercure (mercure II)	6.1	Poison très dangereux

LISTE NATIONALE DES SUBSTANCES CHIMIQUES, CLASSE 2

Substances chimiques très dangereuses ou Substances chimiques strictement réglementées (Réf : Arrêté A/2001/4784/MMGE/SGG du 26 octobre 2001 portant listes et classes nationales des produits chimiques).

N°	NOM COMMERCIAL OU SCIENTIFIQUE	CLASSE ONU	OBSERVATIONS
1	1,1-Trichloroéthane	6.1	Dangereux
2	1,1,2-trichloroéthane	9	Dangereux
3	1,1-Dichloroéthane (chlorure éthylidène)	3	Inflammable, dangereux
4	1,1-Dichloroéthylène (chlorure vinylidène)	3	Inflammable, dangereux

5	1,1-Diméthylhydrazine	6.1/3/8	Toxique, inflammable, Corrosif
6	1,2-Dibromo-3-chloropropane	6.1	Combustible, dangereux
7	1,2-Dichloroéthane (dichlorure d'éthylène)	3/6.1	Inflammable, toxique
8	1,2-Diéthylaminoéthanol	3	Inflammable, dangereux
9	1,2-Diphénylhydrazine	6.1	Toxique, dangereux
10	1,3-Butadiène (vinyléthylène)	2.1	Inflammable, explosif
11	1,4-Dichlorobenzène	6.1	Toxique, combustible
12	1-Dodécane-thiol (lauril mercaptan)	3/6.1	Combustible, toxique
13	2,3-Dichloro-1-nitrobenzène	9	Combustible, dangereux
14	2,3-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
15	2,4-Diaminophénol	6.1/3	Toxique, inflammable
16	2,4-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
17	2,4-Dichlorophénol	6.1	Toxique, dangereux
18	2,4-Dichlorophénoxyacétique acide	6.1	Toxique, combustible
19	2,4-Dinitrophénol	6.1	Toxique, dangereux
20	2,5-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
21	2,5-Hexanediol	3	Inflammable, dangereux
22	2,6-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
23	2,6-Dichlorophénol	6.1	Toxique, dangereux
24	2-Chloro-1-nitrobenzène	6.1	Toxique, dangereux
25	2-Chloroacétophénone	6.1	Toxique, dangereux
26	2-Chloroaniline	6.1	Toxique, combustible
27	2-Chloronaphthalène	6.1	Toxique, dangereux
28	2-Hexane	6.1	Toxique, inflammable
29	2-Mercaptobenzimidazole	6.1	Toxique
30	2-Naphthylamine	6.1	Très toxique
31	2-Nitropropane (isonitropropane)	3	Inflammable
32	3,4-Dichloroaniline	6.1	Toxique, combustible
33	3-Chloroaniline	6.1	Toxique, combustible
34	4-Chloroaniline (p-chloroaminobenzène)	6.1	Toxique, combustible
35	4-Chloro-m-crésol	6.1	Toxique, combustible
36	4-Nitrophénol	6.1	Toxique, combustible
37	Acétaldéhyde	6.1	Toxique
38	Acétate de butyl (butyl acetate)	3/6.1	Inflammable, toxique

39	Acétate de plomb	6.1	Toxique, dangereux
40	Acétate d'éthyl (ethyl acetate)	3/6.1	Inflammable, toxique
41	Acétone	3/6.1	Inflammable, toxique
42	Acétonitrile	6.1	Toxique
43	Acétonitrile (cyanure de méthyl/cyanométhane)	6.1	Toxique, inflammable
44	Acide arsénique/acide arsénieux	8	Corrosif, dangereux
45	Acide benzène arsénic (acide phénylarsénic)	9	Dangereux
46	Acide cyanhydrique	6.1/8	Toxique, corrosif
47	Acide fluorhydrique	8	Corrosif, très toxique
48	Acide fluoroacétique (acide monofluoacétique)	6.1	Toxique, dangereux
49	Acide laurique	8	Corrosif, dangereux
50	Acide naphthénique	8	Corrosif, dangereux
51	Acide phthalique	8	Explosif, inflammable
52	Acide picrique	1.1/4.1	Explosif, inflammable
53	Acrolein (aldéhyde acrylique)	6.1/3	Toxique, inflammable
54	Acrylamide (amide acrylique)	6.1	Toxique, corrosif
55	acrylamine	6.1	Toxique
56	Acrylonitrile (cyanure de vinyl)	3/6.1	Inflammable, toxique
57	actinoline	9	Dangereux
58	Adiponitrile (tétraméthylène cyanure)	6.1	Toxique, combustible
59	Alcool allylique (vinyl carbinol)	6.1/3	Toxique, inflammable
60	Alcool furfuryl	6.1	Toxique, dangereux
61	Alcool isobutyl	3	Explosif, inflammable
62	Alcool méthylique (méthanol)	3/6.1	Inflammable, toxique
63	Amiante (fibres/feuilles/poudre)	6.1	Toxique, dangereux
64	Amines primaires	8	Corrosif, dangereux
65	Amines secondaires	8	Corrosif, dangereux
66	Amines tertiaires	8	Corrosif, dangereux
67	Aminoazobenzènes	8	Corrosif, dangereux
68	Aminoazotoluènes	8	Corrosif, dangereux
69	Aminodiphénylamines	8	Corrosif, dangereux
70	Aminodiphényles	8	Corrosif, dangereux
71	Amosite	9	Dangereux
72	Anhydride maléique	6.1	Toxique

73	Aniline/aminobenzène/phénylamine	6.1	Toxique, combustible
74	Antimoine/composés d'antimoine	6.1	Toxique
75	Antimousse (UKAFAT, MOUSSEX, etc...)	6.1	Toxique
76	Arcine/phosphine	6.1	Toxique
77	Aroclor 1254 (variété de PCB)	9	Dangereux
78	Aroclor 1260 (variété de PCB)	9	Toxique, polluant dangereux
79	Aroclor 5442 (variété de PCB)	9	Toxique, polluant dangereux
80	Acroclor 5460 (variété de PCB)	9	Toxique, polluant dangereux
81	Arsenic	6.1	Toxique
82	Asbest	6.1	Toxique
83	Autres charges explosives pour carrière	1.1	Explosif, dangereux
84	Autres chloronitrobenzène	9	Combustible, dangereux
85	Autres composés de silicium	6.1	Toxique
86	Autres dérivés des hydrocarbures aromatiques	6.1	Toxique, dangereux
87	Autres diluants spéciaux	3/6.1	Inflammable, dangereux
88	Autres dynamites pour carrière	1.1	Explosif, dangereux
89	Autres floculents	9	Dangereux
90	Autres matières premières peintures spéciales	6.1	Toxique, dangereux
91	Autres matières premières pour mousse	6.1	Toxique, dangereux
92	Autres peintures spéciales	3/6.1	Inflammable, dangereux
93	Autres polystyrènes primaires	9	Dangereux
94	Autres résines aminiques	6.1	Toxique, dangereux
95	Autres solvants spéciaux	3/6.1	Inflammable, dangereux
96	Benzène (benzole)	3	Inflammable, dangereux
97	Benzène rectifié	3	Inflammable, dangereux
98	Benzidine	6.1	Toxique, combustible
99	Beryllium	6.1/4.1	Toxique, combustible
100	Biphényl (phénylbenzène)	6.1	Combustible, dangereux
101	Brome liquide	8/6.1	Corrosif, toxique
102	Bromobenzène	6.1/3	Toxique, inflammable
103	Bromure d'éthylène	6.1	Toxique, inflammable
104	Bromure d'hydrogène	2/6.1	Toxique, dangereux
105	Butanone	6.1	Toxique, dangereux
106	Butyl glycol	3/6.1	Inflammable, toxique

107	Butyl phthalate	3/6.1	Inflammable, toxique
108	Cadmium	6.1	Toxique, inflammable
109	Caprolactame (aminocaprolactame)	9	Dangereux
110	Carbonate de plomb	9	Dangereux
111	Catéchol (solvant)	6.1	Toxique, inflammable
112	Cellulose QP 100MH	5/9	Combustible, dangereux
123	Cétones	6.1	Toxique, dangereux
114	Chlorobenzène	6.1	Toxique, dangereux
115	Chloroéthanol (éthylène glycol chlorhydrin)	6.1	Toxique, dangereux
116	Chlorofluorocarbones (fréons)	2/9	Toxique, dangereux
117	Chloronaphthalène	3	Toxique, polluant dangereux
118	Chloropicrine	6.1	Toxique, dangereux
119	Chloroprene (chlorbutadiène)	3/6.1	Inflammable, explosif
120	Chlorure benzyldène	6.1	Toxique, dangereux
121	Chlorure de benzyle	6.1	Toxique, dangereux
122	Chlorure de cadmium	6.1	Toxique, dangereux
123	Chlorure de méthylène	6.1	Toxique, dangereux
124	Chlorure de thallium	6.1	Toxique, dangereux
125	Chlorure de thionyl	8	Corrosif, dangereux
126	Chlorure de vinyl (*)	2/3	Inflammable, toxique
127	Chrome/oxydes de chrome	6.1	Toxique, dangereux
128	Chrysotile	6.1	Toxique, dangereux
129	Claytone AE	9	Dangereux
130	Composantes d'huiles dispersantes	6.1	Toxique, dangereux
131	Composés carbonylés du nickel	6.1	Toxique, dangereux
132	Copolymères du styrène	3	Inflammable
133	Criolite/criolithe (fluorure de sodium aluminium)	9	Dangereux
134	Crocidolite	6.1	Toxique, dangereux
135	Cyanamide calcique	6.1	Toxique, dangereux
136	Cyanure de brome	6.1/8	Toxique, corrosif
137	Cyanure de calcium	6.1	Toxique, dangereux
138	Cyanure de potassium	6.1	Toxique, dangereux
139	Cyanure de sodium	6.1	Toxique, dangereux
140	Cyanure de zinc	6.1	Toxique, dangereux

141	Cyclohexane (hexahydrobenzène)	3	Inflammable, dangereux
142	Cyclohexanol (hexahydrophénol)	9	Dangereux
143	Cycloheximide (néocycloheximide)	9	Dangereux
144	Cyclohexylamine (cyclohexanamine)	8/3	Corrosif, inflammable
145	Dérivés halogénés des cétones	6.1	Toxique, dangereux
146	Diazométhane	6.1	Toxique, dangereux
147	Dibromure d'éthylène	6.1	Toxique, dangereux
148	Dibutyl diacétate	6.1	Toxique
149	Dibutyloxostannane (di-n-butyltin oxide)	6.1	Toxique, dangereux
150	Dichlodifluorométhane	9	Toxique, polluant dangereux
151	Dichlorobenzidine	6.1	Toxique, dangereux
152	Dichlorodiméthylether	6.1	Toxique, dangereux
153	Dichloropropane	3	Inflammable
154	Dichlorure d'éthylène (usage non agricole)	3/6.1	Inflammable, toxique, dangereux
155	Diéthyl phthalate (diéthyl ester)	3	Inflammable
156	Diéthyl sulfate	6.1	Toxique, dangereux
157	Diéthylène glycol monoéthyl	9	Combustible, dangereux
158	Diéthylène glycol monométhyl éther	9	Combustible, dangereux
159	Diisobutyl ketone	6.1	Toxique, dangereux
160	Diisopropyl benzène	6.1/3	Toxique, inflammable
161	Diluants/solvants spéciaux pour véhicule	3/6.1	Inflammable, dangereux
162	Diméthyl sulfate	6.1/8	Toxique, corrosif
163	Diméthyl-1,1-hydrazine (*)	6.1	Toxique, dangereux
164	Diméthylamine	2/3/6.1	Inflammable, toxique
165	Diméthylamino-4azobenzène (*)	6.1	Toxique, dangereux
166	Diméthylchloroéther	6.1/3	Toxique, inflammable
167	Diméthylnitrosamine	6.1	Toxique, dangereux
168	Diphénylchlorés (usage non agricole)	6.1	Toxique, dangereux
169	Diphénylhydrazine	6.1	Toxique, dangereux
170	Disulfure de carbone	6.1	Toxique, dangereux
171	Dynamite à base de TNT	1.1	Explosif, inflammable
172	Elastomères	3	Inflammable, dangereux
173	Eléments radioactifs	7	Très dangereux
174	Encres d'imprimantes	6.1	Toxique, dangereux

175	Encres d'imprimeries	6.1	Toxique, dangereux
176	Epichlorhydrin	6.1	Toxique, dangereux
177	Equipements radioactifs	7	Très dangereux
178	Essence	3	Toxique, inflammable
179	Etain	6.1	Toxique, dangereux
180	Ethanol/alcool éthylique	3	Inflammable
181	Ether allyl glycidique	3/6.1	Inflammable, toxique
182	Ethers/éthers alcools/derives des éthers alcools	3	Inflammables
183	Ethylacrylate	3	Inflammable
184	Ethyl benzène	3	Inflammable
185	Ethylcarbamates (uréthanes)	6.1	Toxique, dangereux
186	Ethylène	3	Inflammable
187	Ethylène diamine	8/3	Corrosif, inflammable
188	Ethylène glycol (polyol)	3	Inflammable
189	Ethylméthylsulfonates	6.1	Toxique, dangereux
190	Ferricyanures des métaux	6.1	Toxique, dangereux
191	Ferrocyanures des métaux	6.1	Toxique, dangereux
192	Floculents à base de cyanamide	6.1	Toxique, dangereux
193	Fluore	6.1	Toxique, dangereux
194	Fluorotrichlorométhane	6.1	Toxique, dangereux
195	Fluorure de lithium	6.1	Toxique, dangereux
196	Fluorure de silicium	6.1	Toxique, dangereux
197	Fluorure de sodium	6.1	Toxique, dangereux
198	Fluorure d'hydrogène	8/6.1	Corrosif, toxique
199	Formol	6.1	Toxique, dangereux
200	Furfural	3	Toxique, inflammable
201	Gel à base de nitrates	1.1	Explosif, inflammable
202	Hexachlorocyclopentadiène	6.1	Toxique, dangereux
203	Hexachloroéthane	9	Dangereux
204	Hexachloronaphthalène	6.1	Toxique, dangereux
205	Hexaméthylène diisocyanate	6.1	Toxique, dangereux
206	Hexane rectifié	3	Inflammable
207	Huile de turpentine	3	Inflammable
208	Huiles de dispersantes	3	Inflammable

209	Hydrate d'hydrazine	6.1	Toxique, dangereux
210	Hydrazine	6.1	Toxique, dangereux
211	Hydrocarbures cétoniques	6.1	Toxique, dangereux
212	Hydroquinone (1,4-Dihydroxybenzène)	6.1	Toxique, dangereux
213	Hydroxamates		Toxique, dangereux
214	Hydruure de sélénium	2/3/6.1	Combustible, toxique
215	Isobenzan	6.1	Toxique, dangereux
216	Isobutanolamine (2-amino-2-méthyl-1-propanol)	3/6.1	Inflammable, toxique
217	Isobutyl ketone	6.1	Toxique, dangereux
218	Isopropylbenzène (méthyléthylbenzène)	3	Inflammable, dangereux
219	Matières premières pour peintures spéciales	6.1	Toxique, dangereux
220	M-Chlorophénol	6.1	Toxique, dangereux
221	Métaux lourds/sels des métaux lourds	6.1	Toxique, dangereux
222	Méthyl alcool	3	Toxique, inflammable
223	Méthylamine (méthanamine)	2/3	Inflammable, dangereux
224	Méthyléthylcétone (2-butanone/méthylpropanone)	3	Inflammable, dangereux
225	Méthylhydrazine	6.1/3/8	Toxique, inflammable, Corrosif
226	Méthylisobuthylcétone	6.1	Toxique, dangereux
227	Méthylisocyanate	6.1/3	Inflammable, toxique
228	M-Nitrophénol	6.1	Toxique, dangereux
229	Monochloroéthane	2/3	Inflammable, dangereux
230	Monoxyde de cadmium	6.1	Toxique, dangereux
231	Morpholine	3	Inflammable
232	M-Xylène	3	Inflammable, dangereux
233	Naphthalène	6.1	Toxique, dangereux
234	Naphtylaine-1(*)	6.1	Toxique, dangereux
235	N-Hexane (hexane normal)	3	Toxique, inflammable
236	Nickel	4.2	Toxique, polluant dangereux
237	Nitrate d'ammonium	1.1/5.1	Explosif, oxydant dangereux
238	Nitrate de plomb	5.1	Explosif, oxydant dangereux
239	Nitro-4diphényle (*)	6.1	Toxique, dangereux
240	Nitrobenzène	6.1	Toxique, dangereux
241	Nitrofène	6.1	Toxique, dangereux
242	Nitroglycérin	1.1/3/6.1	Explosif, inflammable, toxique

243	Nitrométhane	3	Inflammable
244	Nitrotoluène	1.1	Inflammable
245	O-Chlorophénol	6.1	Toxique, dangereux
246	O-Crésol	6.1	Toxique, dangereux
247	O-Nitrophénol	6.1	Toxique, dangereux
248	O-Phénylènediamine	6.1	Toxique, dangereux
249	Oxyde depropylène	3	Inflammable
250	Oxyde de titane	9	Dangereux
251	Oxyde d'éthylène (usage non agricole)	3	Inflammable, dangereux
252	O-Xylène	3	Inflammable, très dangereux
253	P-Chlorophénol	6.1	Toxique, explosif
254	P-Crésol	6.1	Toxique,, combustible
255	Peintures spéciales à base de benzène	6.1	Toxique, dangereux
256	Peintures spéciales pour véhicule	3/6.1	Toxique, inflammable
257	Pentacarbonyl de fer	6.1/3	Toxique, inflammable
258	pentachlorophénol	6.1	Toxique, dangereux
259	Pentafluorure d'antimoine	8/6.1	Corrosif , toxique
260	Peroxyde benzoyl (dibenzoyl peroxyde)	5.2	Explosif, dangereux
261	Phénol (benzenol/hydroxybenzène)	6.1	Toxique, dangereux
262	Phénylamines	6.1	Toxique, explosif
263	Phénythydrzine	6.1	Toxique, poison dangereux
264	Phosgène (oxychlorure de carbone)	2/6.1/8	Toxique, corrosif, dangereux
265	Phosphate de plomb	9	Dangereux
266	Phosphate de tris (dibromo-2,3 propyl)	6.1	Toxique, dangereux
267	Phosphore blanc	4.2	Toxique, inflammable
268	Phosphore rouge	4.2	Toxique, inflammable
269	Platinium	6.1	Toxique, poison , dangereux
270	Plomb	6.1	Toxique, poison dangereux
271	P-nitrophénol	6.1	Combustible, toxique
272	Polyacétals (résines alkides)	¾	Inflammable, dangereux
273	Polybromobiphényles (PBB)	9	Polluant dangereux
274	Polychlorobiphényles (PCB)	9	Polluant dangereux
275	Polychloroterphényles (PCT)	9	Polluant dangereux
276	Polyéthylène glycol	4.1	Inflammable

277	Polyéthylène	4	Inflammable
278	Polymères de l'acétylène	4	Inflammable, dangereux
279	Polymères de l'éthylène	4	Inflammable, dangereux
280	Polyols/Toluols	3	Inflammable, dangereux
281	Polypropylènes	4.1	Inflammable
282	Polystyrènes	9	Dangereux
283	Polystyrènes expansibles primaires	9	Dangereux
284	Polystyrènes primaires	9	Dangereux
285	Polyuréthane (mousse)	3	Inflammable, dangereux
286	Polyvinylchlorés (PVC)	4.1	Inflammable, dangereux
287	P-Phénylènediamine	6.1	Toxique, dangereux
288	Préparations PCT teneur sup. à 0,01% en poids	9	Polluant dangereux
289	Préparations PCT teneur sup. à 0,01% en poids	9	Polluant dangereux
290	Produits mercaptans	6.1	Toxique, dangereux
291	Propanesultane (*)	6.1	Toxique, dangereux
292	Propionitryl	3	Inflammable
293	Propyl alcool	3	Inflammable, explosif
294	P-Xylène	3	Inflammable, dangereux
295	Pyrène (aérosol)	6.1	Toxique, polluant dangereux
296	Pyridine (solvant)	3	Inflammable
297	Pyrogallol (adhésif)	3	Inflammable
298	Réactifs/préparations chimiques pour photographie	6.1	Toxique, polluant dangereux
299	Résines anioniques	3	Inflammable
300	Résines cationiques	3	Inflammable
301	Résines mélaméniques primaires	4	Inflammable
302	Résines uréiques primaires	4	Inflammable
303	Résorcinol (solvant)	6.1	Toxique, inflammable
304	Résorcinol diglycide	6.1	Toxique, inflammable
305	Rodine	6.1	Toxique
306	Rognures/débris de matières plastiques	4.1	Inflammable
307	Salicylate de sodium (ingrédient cosmétique)	6.1	Toxique, corrosif
308	Sélénate de sodium	6.1	Toxique
309	Sélénium/oxyde de sélénium	6.1	Toxique, polluant dangereux
310	Silice/terres siliceuses	9	Dangereux

311	Solvant naphtha	3	Inflammable
312	Sources/matières radioactives artificielles	7	Très dangereux
313	Styrène (vinylbenzène/phényléthylène)	3	Inflammable
314	Sulfate de Nickel	9	Dangereux
315	Sulfure d'hydrogène	2/3/6.1	Inflammable, explosif, toxique
316	Tanins/extraits tannants	6.1	Toxique polluant dangereux
317	Tégoamine (catalyseur product mousse)	9	Dangereux
318	Tellurium	6.1	Toxique
319	Tercarol	4.3	Inflammable, dangereux
320	Tétrachloroéthylène	6.1	Toxique, dangereux
321	Tétrachlorure de carbone	6.1	Toxique
322	Tétrachlorure de silicium	6.1	Toxique
323	Tétraéthyl plomb	6.1	Combustible, toxique
324	Tétraméthyl plomb	6.1	Toxique, poison dangereux
325	Thallium	6.1	Toxique, dangereux
326	Tolidine	6.1	Toxique, dangereux
327	Toluène (méthylbenzène/toluol)	3	Inflammable, dangereux
328	Toluènediisocyanade (TDI)	6.1	Toxique, dangereux
329	Tribromométhane (méthylène tribromure)	6.1	Toxique, dangereux
330	Tribromure de bore (tribromoborane)	8	Corrosif, dangereux
331	Tributylphosphate	6.1	Toxique, dangereux
332	Trichloroacétaldéhyde monohydrate	6.1	Toxique, dangereux
333	Trichloroéthylène	6.1	Toxique, dangereux
334	Trichlorofluorométhane	2	Dangereux
335	Trichlorure d'arsenic (trichloroarsenic)	6.1	Toxique, dangereux
336	Trichlorure de benzène	6.1	Toxique, dangereux
337	Tricrésylphosphate	6.1	Toxique, dangereux
338	Trifluorure de bore (trifluoroborane)	2/6.1	Toxique, dangereux
339	Trihydrure d'arsenic	2/3/6.1	Inflammable, toxique
340	Trimolite	6.1	Toxique, dangereux
341	Trinitrotoluène (TNT)	1.1	Explosif puissant, violent
342	Trioxyde de chrome	6.1	Toxique, dangereux
343	Triphénylphosphate	6.1	Toxique, dangereux
344	Tris-(2,3 dibromopropyl)-phosphate	6.1	Toxique, dangereux

345	Tris-aziridinyl-phosphinoxyde	6.1	Toxique, dangereux
346	UgilecT (substituant des PCB	9	Polluant dangereux
347	Vanadium	9	Dangereux
348	Vernis spécial à base de xylène	6.1	Toxique, dangereux
349	Xylénols et leurs dérivés	6.1	Toxique, dangereux
350	Xylidine (ingrédient cosmétique)	6.1	Toxique, dangereux
351	Zinc	4.3	Inflammable, polluant dangereux

(*) *Produit Chimique visé par l'arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNTLS du 4/6/1993 portant prévention du cancer professionnel.*

LISTE NATIONALE DES SUBSTANCES CHIMIQUES, CLASSE 3

Substances chimiques modérément dangereuses ou Substances chimiques réglementées (Réf : Arrêté A/2001/4784/MMGE/SGG du 26 octobre 2001 portant listes et classes nationales des produits chimiques).

N°	NOM COMMERCIAL OU SCIENTIFIQUE	CLASSE ONU	OBSERVATIONS
1	1-Butanol (alcool butylique)	3	Inflammable, dangereux
2	2-Butanol (sec-butanol)	3	Inflammable, dangereux
3	Acétaldéhyde/aldéhyde acétique	3	Inflammable, explosif
4	Acide benzoïque	8	Corrosif, dangereux
5	Acide chloracétique (acide monochloracétique)	8	Corrosif, dangereux
6	Acide chlorhydrique	2/8	Corrosif, dangereux
7	Acide perchlorique	8	Corrosif, toxique
8	Acide phosphorique	8	Corrosif, toxique
9	Acide picrique/dérivés picrates	8	Corrosif, toxique
10	Acide poly phosphorique	8	Corrosif, toxique
11	Acide salicylique/dérivés salicylates	8	Corrosif, toxique
12	Acide stéarique/dérivés (stéarates)	8	Corrosif, dangereux
13	Acide sulfonitrique	8	Corrosif, toxique
14	Acide sulfurique du commerce	8	Corrosif, dangereux
15	Acide sulfurique industriel (oléum)	8	Corrosif, dangereux
16	Acide sulfurique pour batterie	8	Corrosif, dangereux
17	Agents de surface anioniques	9	Dangers divers
18	Agents de surface organiques	9	Dangers divers
19	Aldéhyde benzoïque (benzaldéhyde)	3	Dangereux

20	Anhydride acétique	8	Corrosif, dangereux
21	Autres matières premières peintures ordinaires	9	Dangereux
22	Autres matières premières pour teinture	3/9	Inflammable, dangereux
23	Autres phosphates (usage non agricole)	8	Corrosif, dangereux
24	Autres phosphates des métaux	9	Dangers divers
26	Bougies/chandelles	4	Inflammable
27	Bromate de sodium	5.1	Oxydant, dangereux
28	Butane (liquide/gaz)	3	Inflammable, dangereux
29	Butylène	3	Inflammable, dangereux
30	Carbonate de baryum	9	Dangers divers
31	Chlorate de sodium	8	Corrosif, dangereux
32	Chlorure acétyle	3/8	Inflammable, corrosif
33	Chlorure de baryum	8	Corrosif, dangereux
34	Chlorure de Zinc	8	Corrosif, dangereux
35	Chlorure sulfuryl	8	Corrosif, dangereux
36	Chromate de plomb	9	Dangereux
37	Cosmétiques divers	8/9	Corrosif, dangereux
38	Cuivre	9	Corrosif, dangereux
39	Détergents (poudre, liquide)	8/9	Corrosif, dangereux
40	Diluants divers	3	Inflammable, dangereux
41	Diméthylsulfate	8	Corrosif, dangereux
42	Dioxyde de manganèse	9	Dangereux
43	Esters organiques/inorganiques	5.1/8/9	Corrosif, dangereux
44	Ethylène	3	Inflammable
45	Fluor	2/5.1	Dangereux
46	Formaldéhyde (oxyde de méthylène)	3	Inflammable
47	Huile de paraffine	3	Inflammable
48	Hydroxyde d'ammonium	8	Corrosif, dangereux
49	Hydroxyde de potassium/potasse (solide/liquide)	8	Corrosif, dangereux
50	Hypobromite de calcium	5.1	Oxydant, dangereux
51	Hypobromite de potassium	5.1	Oxydant, dangereux
52	Hypobromite de sodium	5.1	Oxydant, dangereux
53	Hypochlorite de calcium	5.1	Oxydant, dangereux
54	Hypochlorite de potassium	5.1	Oxydant, dangereux

55	Hypochlorite de sodium (eau de javel)	5.1	Oxydant, dangereux
56	Isobutyl alcool (isobutanol)	3	Inflammable, dangereux
57	Manganèse	9	Dangereux
58	Méthylène	3	Inflammable
59	N-Acétate d'amyl	3	Inflammable
60	N-Butanol	3	Inflammable, dangereux
61	Nitrate de baryum	5.1	Corrosif, dangereux
62	Octate d'étain	9	Dangereux
63	Oxychlorure de phosphore	8	Corrosif, dangereux
64	Oxyde de cuivre	9	Dangers divers
65	Oxyde de fer	9	Dangereux
66	Oxyde de zinc	9	Dangereux
67	Oxyde nitreux	2	Dangereux
68	Paraffine (plaquettes/rognures)	4	Inflammable
69	Peinture ordinaire base solvant non organique	9	Dangereux
70	Peinture ordinaire base solvant organique	3	Inflammable, dangereux
71	Perchlorate de potassium	1.1	Explosif, dangereux
72	Perchlorate de sodium	1.1	Explosif, dangereux
73	Permanganate de potassium	9	Oxydant, explosif, inflammable
74	Peroxyde de zinc	9	Dangereux
75	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée)	5.1/8	Oxydant, corrosif
76	Peroxydes organiques	5.2	Oxydant, explosif, inflammable
77	Persulfate d'ammonium (usage non agricole)	8	Corrosif, dangereux
78	Phosphate d'ammonium (usage non agricole)	8	Corrosif, dangereux
79	Phosphate disodique	8	Corrosif, dangereux
80	Phosphate monosodique	8	Corrosif, dangereux
81	Phosphate trisodique	8	Corrosif, dangereux
82	Phosphore/phosphures/allumettes	4.2	Inflammable
83	Pigments pour peinture	6.1	Toxique, dangereux
84	Pigments pour teinture	6.1	Toxique, dangereux
85	Propane	3	Inflammable
86	Propanol	3	Inflammable
87	Propanol 1	3	Inflammable
88	Propanol 2	3	Inflammable

89	Propylène	3	Inflammable
90	Sec-acétate d'amyl (1-Méthylbutyl acétate)	3	Inflammable
91	Silicone/Dabco	9	Dangereux
92	Solvants divers	3	Inflammable
93	Soude caustique/hydroxyde de sodium (solide/liquide)	8	Corrosif, dangereux
94	Sulfate de cuivre	9	Dangereux
95	Ter-Butanol	3	Inflammable, dangereux
96	Vernis auto	3	Inflammable, dangereux
97	Vernis bois	3	Inflammable, dangereux
98	Vernis cosmétiques	3	Inflammable, dangereux
99	Vernis pour peinture	3	Inflammable, dangereux
100	Vernis pour teinture	3	Inflammable, dangereux

LISTE NATIONALE DES SUBSTANCES CHIMIQUES, CLASSE 4

Substances chimiques légèrement dangereuses ou Substances chimiques réglementées (Réf : Arrêté A/2001/4784/MMGE/SGG du 26 octobre 2001 portant listes et classes nationales des produits chimiques).

N°	NOM COMMERCIAL OU SCIENTIFIQUE	CLASSE ONU	OBSERVATIONS
1	Abrasifs	9	Dangereux
2	Acétylène	2/3	Inflammable
3	Acide acétique	8	Corrosif
4	Acide ascorbique	8	Corrosif
5	Acide bromhydrique/dérivés (bromates)	8	Corrosif
6	Acide butyrique/dérivés (butyrates)	8	Corrosif
7	Acide carbonique	8	Corrosif
8	Acide citrique	8	Corrosif
9	Acide formique/dérivés (formiates)	8	Corrosif
10	Acide lactique/dérivés (lactates)	8	Corrosif
11	Acide nitrique	8/5.1/6.1	Corrosif, oxydant dangereux
12	Acide oxalique/dérivés (oxalates)	8	Corrosif, dangereux
13	Acide palmitique/dérivés (palmitates)	8	Corrosif, dangereux
14	Acides gras (huile pour saponification)	8	Corrosif, dangereux
15	Acides gras/acides aminés	8	Corrosif, dangereux

16	Alcools dénaturés	3	Inflammable
17	Additifs pour huiles lubrifiantes	9	Dangereux
18	Adjuvants pour peinture	9	Dangereux
19	Air liquide	9	Dangereux
20	Alcool dénaturé	3	Inflammable, dangereux
21	Alcool éthylique	3	Inflammable
22	Alcool propylique	3	Inflammable
23	Aldéhyde acétique	9	Dangereux
24	Aldéhyde formique	9	Dangereux
25	Aldéhydes cycliques	9	Dangereux
26	Allumettes	4	Inflammable, dangereux
27	Ammoniac gaz	2	Risque d'explosion
28	Ammoniaque liquide	8	Corrosif
29	AMVR	9	Dangereux
30	Anhydride acétique	9	Dangereux
31	Anhydride sulfureux	9	Dangereux
32	Antigel et préparations pour dégivrage	9	Dangereux
33	Anti mousse	9	Dangereux
34	Anti moustiques en aérosol (insecticide liquide)	9	Dangereux
35	Anti moustiques en baguette (insecticide solide)	4.1	Inflammable, dangereux
36	Anti moustiques en spirale (insecticide solide)	4.1	Inflammable, dangereux
37	Antioxydants pour caoutchouc et plastiques	9	Dangereux
38	Arôme fruité	9	Dangereux
39	Arôme grenadine	9	Dangereux
40	Arôme orange	9	Dangereux
41	Arôme tonic	9	Dangereux
42	Asphalte	3	Inflammable
43	Autres carbonates des métaux alcalins	8	Corrosif
44	Autres acides inorganiques	8	Corrosif
45	Autres alcools	3	Inflammable
46	Autres aldéhydes des éthers	9	Dangereux
47	Autres anti moustiques (insecticides en poudre)	9	Dangereux
48	Autres borates	9	Dangereux
49	Autres carbonates des métaux alcalinoterreux	8	Corrosif

50	Autres carbures	9	Dangereux
51	Autres chlorures des métaux alcalinoterreux	8	Corrosif
52	Autres chlorures des métaux alcalins	8	Corrosif
53	Autres dérivés de l'acide nitrique	8/5.1/6.1	Corrosif, oxydant dangereux
54	Autres détergents	8/9	Corrosif, dangereux
55	Autres huiles minérales	9	Dangereux
56	Autres matières premières boissons non alcoolisées	9	Dangereux
57	Autres matières premières boissons alcoolisées	9	Dangereux
58	Autres nitrates des métaux alcalinoterreux	8	Corrosif
59	Autres nitrates des métaux alcalins	8	Corrosif
60	Autres nitrates/nitrites des métaux alcalins	5.1	Explosif, inflammable, oxydant
61	Autres nitrites	9	Dangereux
62	Autres préparations savonneuses	8/9	Corrosif, dangereux
63	Autres produits de nettoyage à sec	9	Dangereux
64	Autres savons	8	Corrosif, dangereux
68	Autres solvants d'extraction	3/9	Inflammable, dangereux
69	Autres sulfates des métaux alcalinoterreux	8	Corrosif
70	Autres sulfates des métaux alcalins	8	Corrosif
71	Autres types de ciment (plâtre, durcal, craie, etc.)	9	Dangereux
72	Azote liquide	9	Dangereux
73	Baguettes de soudure enrobées	9	Dangereux
74	Baryte caustique	8	Corrosif
75	Bases sucrantes	9	Dangereux
76	Benzoate de sodium	9	Dangereux
77	Bicarbonate de magnésium	8	Corrosif
78	Bicarbonate de potassium	8	Corrosif
79	Bicarbonate de sodium	8	Corrosif
80	Bitume de pétrole	3	Inflammable
81	Bleu marine/outré mer/autres matières colorantes	9	Dangereux
82	Borates des métaux	9	Dangereux
83	Brai	3	Inflammable
84	Camphre	4.3	Inflammable
85	Carbonate de calcium	9	Dangereux
86	Carbonate de potassium	9	Dangereux

87	Carbonate de sodium	9	Dangereux
88	Carbure de calcium	4.3	Inflammable
89	Carcel cbr-cbl-dif/bo	9	Dangereux
90	Cellupulline en poudre	9	Dangereux
91	Charbon activé	4.3	Inflammable
92	Charges pour peinture	9	Dangereux
93	Chaux éteinte (lait de chaux)	8	Corrosif
94	Chaux hydraulique	9	Dangereux
95	Chaux vive (oxyde de calcium)	9	Dangereux
96	Chlore liquide	2/6.1	Dangereux, explosif
97	Chlorure d'ammonium	8	Corrosif
98	Chlorure de calcium	8	Corrosif
99	Chlorure de potassium (usage non agricole)	8	Corrosif
100	Chlorure de sodium	8	Corrosif
101	Chlorure de zinc	8	Corrosif
102	Ciment hydraulique	8	Corrosif
103	Ciment non pulvérisé (clinker)	9	Dangereux
104	Ciment portland	8	Corrosif
105	Cire à cacheter	3	Inflammable
106	Cire de pétrole	3	Inflammable
107	Coke de pétrole	3	Inflammable
108	Colle optal	3	Inflammable
109	Colle/gélatine	3	Inflammable
110	Colles et adhésifs	3	Inflammable
111	Colorants pour boisson	9	Dangereux
112	Colorants pour mousse	9	Dangereux
113	Colorants pour peinture	9	Dangereux
114	Colorants pour teinture	9	Dangereux
115	Composés oxygénés éléments non métalliques	9	Dangers divers
116	Compositions et charges pour extincteurs	9	Dangereux
117	Deogen	9	Dangereux
118	Dérivés de l'acide acétique	8	Corrosif
119	Dioxyde de carbone	2	Dangereux
120	Dioxyde de sodium (oxylithe)	5.1	Matière comburante

121	Dioxyde de soufre	2/6.1	Toxique, dangereux
122	Durcisseurs pour savon	9	Dangereux
123	Edulcorant	9	Dangereux
124	Emulsions pour surfaces sensibles	9	Dangereux
125	Enduits pour peinture	9	Dangereux
126	Engymes amyliques	9	Dangereux
127	Explosifs pour feux d'artifice	1.1	Explosif
128	Extraits divers/production industrielle de boissons	9	Dangereux
129	Fuel oil (mazout)	3	Inflammable
130	Gaz carbonique liquéfié	2	Risque d'explosion
131	Gas-oil	3	Inflammable
132	Glucose pour usage industriel	5.1	Matière comburante
133	Glycérine	3	Inflammable
134	Goudron de pétrole/goudron de houille	3	Inflammable
135	Graisses	9	Dangereux
136	Gypse/plâtre/durcal/craie	9	Dangereux
137	Huile de schiste (*)	3	Inflammable, dangereux
138	Huiles de base pour lubrifiants	3	Inflammable, dangereux
139	Huiles lubrifiantes/huiles moteurs	3	Inflammable
140	Hydraulique pour système de freinage	9	Dangereux
141	Hydrogène liquide	2/3	Inflammable, explosif
142	Iode/iodures	9	Dangereux
143	Kanon wiss NN 8674	9	Dangereux
144	Lemon gingembre NN 9776	9	Dangereux
145	Levures sèches/levures pressées	9	Dangereux
146	Levures vivantes	9	Dangereux
147	Liants pour peinture	9	Dangereux
148	Lubranol	9	Dangereux
149	Maltose pour usage industriel	5.1	Matière comburante
150	Manucol	9	Dangereux
151	Mastics	9	Dangereux
152	Mastics pour peinture	9	Dangereux
153	Métabisulfite de sodium	9	Dangereux
154	Métasilicate de sodium	9	Dangereux

155	Monoxyde de carbone	2	Inflammable, dangereux
156	Neutralite	9	Dangereux
157	Nitrate de calcium (usage non agricole)	5.1	Explosif, inflammable, oxydant
158	Nitrate de potassium (salpêtre)	5.1	Oxydant, explosif
159	Nitrate de sodium (salpêtre de Chili)	5.1	Oxydant, explosif
160	Nitrite de sodium/nitrite de potassium	5.1	Explosif, inflammable, oxydant
161	Oxygène liquide	5.1	Oxydant
162	P3 alcaline	9	Dangereux
163	P3 oxonia	9	Dangereux
164	P3 super 1643	9	Dangereux
165	Pâtes dentifrices/préparations chimiques similaires	9	Dangereux
166	Peroxyde de chlore (dioxyde de chlore)	5	Oxydant, explosif
167	Pétrole lampant	3.1	Inflammable, dangereux
168	Piles électriques sèches	9	Dangereux
169	Poudre décapante	9	Dangereux
170	Poudre noire	9	Dangereux
171	Poudres à lever préparées	9	Dangereux
172	Pouzzolane	9	Dangereux
173	Préparations alcooliques	3	Inflammable
174	Préparations chimiques antidétonantes	9	Dangereux
175	Préparations chimiques pour nettoyage	9	Dangereux
176	Produits chimiques d'apprêt (finissage textile)	9	Dangereux
177	Produits et préparations tensioactifs	9	Dangereux
178	Saccharose pour usage industriel	5.1	Matière comburante
179	Savon lessive/savon toilette	8	Corrosif
180	Soufre	4.1	Inflammable
181	Sulfate d'alumine	9	Dangereux
182	Sulfate d'ammonium (usage non agricole)	8	Dangereux
183	Sulfate de baryum	8	Corrosif
184	Sulfate de calcium	8	Corrosif
185	Sulfate de cuivre	8	Corrosif
186	Sulfate de magnésium (usage non agricole)	8	Corrosif
187	Sulfate de méthyle	6.1	Toxique
188	Sulfate de potassium (usage non agricole)	8	Corrosif

189	Sulfate de sodium	8	Corrosif
190	Sulfate de zinc	8	Corrosif
191	Sulfure d'hydrogène	9	Dangereux
192	Tétraborates	9	Dangereux
193	Vanolène	9	Dangereux

(*) *Produit Chimique visé par l'arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNLS du 4/6/1993 portant prévention du cancer professionnel.*

Tableau 2.9Bis.14 : Informations sur les POP produits intentionnellement

N°	Désignation des produits	Production /Fabrication	Importation	Formulation	Exportation
1	Aldrine	Non	Néant	Néant	Non
2	Chlordane	Non	Néant	Néant	Non
3	Dieldrin	Non	Néant	Néant	Non
4	Endrin	Non	Néant	Néant	Non
5	Heptachlor	Non	Néant	Néant	Non
6	Hexachlorobenzène (HCB)	Non	Possible/usages industriels	Néant	Non
7	Mirex	Non	Néant	Néant	Non
8	Toxaphène	Non	Néant	Néant	Non
9	Polychlorobiphényles (PCB)	Non	Possible/usages électriques	Liquide/transformateur	Non
10	Dichlorodiphényltrichloréthane (DDT)	Non	Possible/usage santé publique	Poudre	Non
11	Alpha hexachlorocyclohexane	Non	Néant	Néant	Non
12	Beta hexachlorocyclohexane	Non	Néant	Néant	Non
13	Chlordecone	Non	Néant	Néant	Non
14	Hexabromobiphenyl	Non	Néant	Néant	Non
15	Lindane	Non	Néant	Néant	Non
16	Pentachlorobenzene	Non	Néant	Néant	Non
17	Perfluorooctane	Non	Néant	Néant	Non

Observations : Des transformateurs aux PCB pourraient être importés sur achats ou dons pour usage dans les réseaux urbains et industriels de production et de distribution d'électricité.

L'importation sur achats ou dons de l'hexachlorobenzène et du DDT ne sont plus autorisés depuis 2003 en Guinée.

2.10 : Commentaires / Analyses

La capacité de recueil de données sur la production, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport, l'utilisation et l'élimination des substances chimiques est à un niveau minimum du fait que seuls les chiffres concernant l'importation et l'exportation (seulement par voie maritime) et l'utilisation sont disponibles et peuvent être obtenues auprès de la Direction Nationale des Douanes, aussi du fait que la production, des substances est inexistante en Guinée.

*Les sources de données concernant l'importation, l'exportation et l'utilisation des substances chimiques sont la Direction Nationale des Douanes, les sociétés et entreprises utilisatrices, les Chambres de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Mines.

*Les lacunes sont, entre autres, les substances chimiques utilisées par le secteur informel, la porosité des frontières terrestres et leur grand nombre puisque la Guinée fait frontière commune avec 6 pays (Guinée Bissau, Sénégal, Liberia, Cote d'Ivoire, Mali et Sierra Léone). De même, les frontières fluviales et maritimes sont poreuses et très longues. De plus, il existe une rétention de l'information et des données de la part de la plupart des dirigeants des sociétés, entreprises et établissements concernés.

*Parmi les moyens d'encourager la production de données plus fiables il est à noter ce qui suit :

- La mise en œuvre effective du REIC et son fonctionnement normal ;

- Le renforcement de la réglementation et des lois face à la rétention des données, de même que le développement des capacités pour une meilleure prestation du REIC.

*L'inventaire et l'introduction de procédures d'enregistrement au cours du cycle de vie des produits chimiques requièrent pour la Guinée un appui financier devant permettre : -Un à deux ateliers nationaux de sensibilisation des agents et décideurs administratifs et politiques ;

- La formation des ressources et l'obtention de moyens techniques et informatiques indispensables pour de telles missions.

Concernant l'infrastructure technique pour le recyclage, la récupération et l'élimination des produits chimiques qui fait défaut et dont le pays manque, il est clair que le problème devient une priorité nationale élevée devant être parmi les premières actions du programme national intégré et de la mise en œuvre de la SAICM en Guinée. La Guinée ne coopère avec aucun pays pour le recyclage, la récupération et l'élimination des déchets. En revanche, étant signataire de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux et leur élimination elle participe activement aux activités du Centre Régional de la Convention de Bâle pour les pays francophones d'Afrique dont le siège est à Dakar. La Guinée peut donc donner des indications sur l'étendue du problème et des origines supposées des déchets ainsi que des suggestions sur comment mieux gérer les produits chimiques et les déchets. Localement, il n'existe pas de fours de brûlage des déchets dangereux ni d'industries ou de procédés de production métallurgique. Le pays ne dispose d'aucune installation de brûlage de bois et de combustibles issus de la biomasse. Il ne dispose également pas de procédé spécifique de production de substances chimiques entraînant des rejets de POP involontaires tels que les chlorophénols et le chloranile.

S'agissant des produits chimiques, le respect des Conventions de Stockholm et de Rotterdam sont de rigueur.

Quant aux déchets, des notifications issues des prescriptions de la Convention de Bâle et fournies par le Point Focal National en la matière peuvent être faites. Sur le territoire national, l'importation et la fabrication des déchets sont interdites. L'utilisation des déchets (ménagers)

reste associée à une valorisation par une technologie que le pays ne dispose pas et qu'il est entrain de rechercher. Quant aux produits chimiques l'importation, l'utilisation et la fabrication sont sujettes à des autorisations.

Aucun incinérateur de déchets municipaux, de déchets dangereux ou de boues d'épuration n'est disponible dans le pays. Il en est de même des fours crématoires ou d'installations de destruction de carcasses d'animaux ou de broyage d'épaves de véhicules. Par contre, pour l'incinération des déchets biomédicaux, les hôpitaux ci-après : Ignace Deen, Donka, CBG Kamsar, Friguia, Labé, Kindia, Kankan et N'Zérékoré disposeraient chacun d'un incinérateur même si le fonctionnement normal et régulier de ces incinérateurs se heurte à des difficultés conjoncturelles par endroit. Ce fonctionnement est considéré comme une source de pollutions et de nuisances de l'air. S'agissant de l'incinération des déchets municipaux, le manque d'incinérateurs appropriés fait que tous les déchets solides domestiques et commerciaux comprenant des pneus usagés, des chaussures en plastique, des emballages et articles de transport en polyéthylène, des ustensiles et autres articles en PVC hors d'usage ainsi que la plupart des déchets hospitaliers et industriels sont incinérés à ciel ouvert dans des décharges sauvages ou sur des sites non appropriés des quartiers et districts résidentiels.

En conclusion, il ne serait pas superflu, au regard de ce qui précède, d'affirmer que l'incinération des déchets sus mentionnés constitue une source potentielle d'émission involontaire de POP.

CHAPITRE 3 : PROBLEMES PRIORITAIRES LIES AUX PRODUITS CHIMIQUES TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE

3.1 - Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques

Tableau 3.A : Description de la nature des problèmes

Nature du problème	Ville/Région	Brève description du problème	Produit(s) chimique(s) / polluant(s)
Pollution des sols	Régions administratives, Ville de Conakry et Préfectures	La pollution des sols au niveau des magasins, usines de production, laboratoires, périmètres cultivés, etc., est essentiellement due aux produits chimiques souvent stockés en des lieux incommodes et dans des emballages non appropriés et peu résistants. Cette forme de pollution peut également être provoquée par des déversements accidentels et /ou des fuites de produits chimiques et de médicaments, de même que par l'épandage d'engrais et de pesticides surdosés.	POP et autres pesticides, engrais (urée), produits pétroliers, produits industriels et réactifs, médicaments et autres produits pharmaceutiques, etc.

Pollution de l'air	Régions administratives, Ville de Conakry et Préfectures	Les émissions de plomb par la combustion des carburants fossiles, de même que les envolées de poussières de bauxite, d'alumine, de ciment, de boues rouges, de gaz, de vapeurs et de fumées provenant des industries chimiques constituent, entre autres, les principaux problèmes de pollution de l'air par les produits chimiques. A ces types d'émissions s'ajoutent les gaz et fumées toxiques produits par l'incinération sauvage des déchets dangereux, médicaments périmés, pneus usagers et autres matières plastiques en polyéthylène chloré. Les chlorofluorocarbones (CFC) libérés au niveau des ateliers de froid, ainsi que les engrais, POP et autres pesticides volatiles constituent également des sources non négligeables de pollution de l'air.	Plomb dans l'essence, POP et autres pesticides, engrais (urée), alumine, ciment, bauxite, cyanure, solvants, diluants, ammoniacque, benzène, produits d'imprimerie et de photographie, polymères des industries de mousse et de plastique, vapeur d'alcool, CFC, etc.
Pollution des cours d'eau	Régions administratives Ville de Conakry, Préfectures	Les cours d'eau avoisinant les unités industrielles et périmètres agricoles sont souvent pollués par des boues rouges, des effluents non traités, des solutions cyanurées, des eaux de lessivage des sols et des plantes traités par des engrais, des pesticides et des huiles usées de garages et d'ateliers.	Métaux lourds toxiques, POP et autres pesticides, engrais (urée) produits chimiques industriels, cyanure, huiles usées, etc.
Pollution des nappes phréatiques	Régions administratives Ville de Conakry, Préfectures, Sous-préfectures et villages	La pollution des nappes phréatiques est occasionnée par des déversements et des infiltrations prolongés de polluants chimiques persistants (POP) et autres pesticides, engrais, produits pétroliers, produits chimiques industriels, piles sèches usées, lixiviats des décharges publiques, etc. Ce type de pollution est manifeste au niveau des centrales thermiques de production d'électricité et des périmètres d'exploitation de l'or par la méthode de cyanuration.	Métaux lourds toxiques, POP et autres pesticides, engrais (urée), produits pétroliers, industriels, cyanure, le mercure, etc.
Contamination de l'eau potable	Régions administratives Ville de Conakry et Préfectures	La contamination de l'eau potable par des produits chimiques a lieu par infiltration accidentelle de ces produits dans les réseaux d'adduction d'eau, dans les forages et points d'eau.	Produits chimiques toutes catégories confondues
Intoxications humaines	Certaines Préfectures	Dans les industries chimiques, magasins de stockage, de vente et/ou de distribution de produits chimiques, les ouvriers sont le plus souvent directement exposés aux produits chimiques et à leur ingestion accidentelle. Ce qui favorise leur intoxication chronique ou aiguë. Certains paysans et applicateurs agricoles sont eux aussi exposés aux intoxications chroniques ou aiguës par les engrais et les pesticides qu'ils manipulent parfois sans moyens de protection appropriés.	POP et autres pesticides, engrais (urée), produits chimiques industriels, peintures, vernis, produits de teintures, cosmétiques, cyanures, produits chimiques d'imprimeries et de photographie, etc.
Intoxications animales	Certaines Préfectures, Sous-préfectures et villages	En zone rurale, il arrive souvent que des animaux (domestiques ou sauvages), des oiseaux ou des poissons soient retrouvés morts des suites d'intoxications par des pesticides, engrais, cyanures et autres produits chimiques.	Pesticides, engrais (urée), cyanure, emballages plastiques en polyéthylène, autres produits chimiques industriels.
Gestion rationnelle des	Ville de Conakry, Préfectures et Sous-	De réels problèmes de gestion rationnelle des produits chimiques et d'élimination des stocks de déchets dangereux se posent aux acteurs concernés à tous les niveaux à	Produits chimiques toutes catégories confondues et plus

produits chimiques, élimination des stocks de produits périmés et des déchets dangereux	préfectures	cause de l'insuffisance notoire de moyens, d'infrastructures et d'équipements appropriés de stockage, de conservation, de manutention, de transport, d'utilisation et d'élimination sûre des stocks de produits chimiques périmés et des déchets dangereux.	particulièrement les POP et les STP et les déchets.
Décontamination des sols	Ville de Conakry et Préfectures	Face au manque de moyens et d'équipements appropriés pour la décontamination des sols pollués par des POP et autres pesticides, des substances toxiques persistantes (STP), des engrais, des cyanures, des produits pétroliers et industriels, de réels problèmes environnementaux se posent en Guinée.	Déchets médicaux, des produits pharmaceutiques, POP, STP, autres pesticides, engrais, produits pétroliers et industriels, divers polluants des décharges publiques, etc.
Evaluation des risques	Ville de Conakry et Préfectures	Le manque de moyens et d'équipements appropriés d'évaluation correcte des risques et dangers pour la santé et l'environnement liés aux différentes formes de pollution ci-dessus répertoriées constitue pour la Guinée un réel problème qui fait l'objet d'une grande préoccupation.	Produits chimiques toutes catégories confondues et plus particulièrement les POP et les STP.

Tableau 3.B.1 : Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques à usage agricole (pesticides et fertilisants)

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des Préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement Prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Faible	Faible	aucune	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Pollution marine	Locale	Faible	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	1
Résidus de pesticide dans les aliments	Locale	Elevé	Faible	peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Contamination de l'eau potable	Locale	Elevé	Faible	peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Traitement des déchets dangereux / mis en décharge	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	PCB	2

Santé publique	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Accidents avec les produits chimiques : industriels	Locale	Elevé	Faible	peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Accidents avec les produits chimiques : transport	Locale	Elevé	Faible	peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2
Importation de produits chimiques inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	1
Stockage / mise en décharge de produits chimiques périmés	Locale	Elevé	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	1
Empoisonnement dû aux produits chimiques / suicides	Locale	Faible	Faible	Peu	POP, autres pesticides agricoles, engrais, etc.	2

Tableau 3.B.2 : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des 12 POP de la Convention de Stockholm

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitudes à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Nationale	Moyen	Faible	Non disponible	POP	2
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	POP	2
Pollution marine	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	POP Convention Stockholm	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Résidus de pesticide dans les aliments	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Contamination de l'eau potable	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale,	Elevé	Faible	Non disponible	POP Convention Stockholm	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Santé publique	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1

Accidents avec les produits chimiques : industriels	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	2
Accidents avec les produits chimiques : transport	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	2
Importation de produits chimiques inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Stockage / mise en décharge de produits chimiques périmés	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1
Empoisonnement dû aux produits chimiques / suicides	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP Convention Stockholm	1

Tableau 3.B.3 : Problèmes prioritaires en rapport avec les produits pétroliers

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Plomb et autres métaux lourds, gaz carbonique, oxyde de carbone, oxydes d'azote, etc.	1
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	2
Pollution marine	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	1
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	2
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	1
Contamination de l'eau potable	Locale / régionale	Moyen	Faible	Insuffisante	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	2
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale, nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, huiles, graisses, métaux lourds, etc.	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Hydrocarbures, huiles usées, graisses, métaux lourds, etc.	2

Santé professionnelle : industrielle	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Plomb et autres produits volatiles, oxydes de carbone, oxyde d'azote, gaz carbonique	2
Santé publique	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Plomb et autres produits volatiles, gaz carbonique	2
Accidents avec les produits pétroliers : industriels	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Plomb et autres produits volatiles, hydrocarbures, huiles, etc....	1
Accidents avec les produits pétroliers : transport	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Métaux lourds, huiles, graisses et autres produits volatiles, etc.	1
Importation de produits pétroliers inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Organométalliques, organochlorés, etc.	1
Stockage / mise en décharge de produits pétroliers périmés	Locale / régionale	Elevé	Faible	Insuffisante	Métaux lourds, huiles usées, graisses et autres produits volatiles, etc.	1
Empoisonnement dû aux produits pétroliers / suicides	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Organométalliques, organochlorés, etc.	2

Tableau 3.B.4 : Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques pour la consommation

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Hydrocarbures, peintures, vernis, solvants, tanins, pigments, colorants, etc.	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Huiles, métaux lourds, solvants, etc.	2
Pollution du sol	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Huiles, graisses, produits teinture, etc.	2
Contamination de l'eau potable	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Hydrocarbures, métaux lourds, teintures, etc.	2
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Huiles usées, métaux lourds, pigments, peintures, vernis, colorants, etc.	1
Santé publique	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Médicaments, cosmétiques, insecticides, etc.	1

Accidents avec les produits chimiques de consommation	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Médicaments, cosmétiques, gaz de pétrole liquéfiés (GPL), acides, bases, autres hydrocarbures, etc.	1
Importation de produits chimiques de consommation inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Produits chimiques à base de mercure et autres métaux toxiques, etc.	1
Stockage / mise en décharge de produits chimiques de consommation périmés	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Médicaments, huiles, graisses, autres produits à base de métaux lourds, peintures, etc.	2
Empoisonnement dû aux produits chimiques de consommation / suicides	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Médicaments, cosmétiques, acides, soude caustique	1

Tableau 3.B.5 : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation et l'utilisation de produits chimiques destinés à la recherche et aux processus industriels

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	POP, produits organochlorés, peintures, vernis, solvants, autres hydrocarbures, etc.	2
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	POP, Hydrocarbures, huiles, graisses, autres produits chimiques, etc.	2
Pollution marine	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	POP, Hydrocarbures, huiles, graisses, autres produits chimiques, etc.	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP, Hydrocarbures, huiles, graisses, cyanures, autres produits chimiques, etc.	1
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP, STP, hydrocarbures, pesticides, etc.	1
Résidus de pesticide dans les aliments	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	POP, STP et autres pesticides, etc.	1
Contamination de l'eau potable	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1

Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Métaux lourds, POP, etc.	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Accidents avec les produits chimiques industriels	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Accidents avec les produits chimiques : transport	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1
Stockage / mise en décharge de produits chimiques périmés	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Tout produit chimique	1
Empoisonnement dû aux produits chimiques / suicides	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout produit chimique	1

Tableau 3.B.6 : Problèmes prioritaires en rapport avec les substances toxiques persistantes (STP ou PTS)

Nature du problème	Echelle des problèmes ¹	Niveau des préoccupations ²	Aptitude à contrôler les problèmes ²	Disponibilité des données statistiques ³	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire ⁴
Pollution de l'air	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Ethyle plomb et autres STP volatiles	1
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Tout STP	1
Pollution marine	Locale	Moyen	Faible	Non disponible	Tout STP	2
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Pollution du sol	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Résidus de pesticide dans les aliments	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Contamination de l'eau potable	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1
Traitement des déchets dangereux / mise en décharge	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Méthyle mercure, bromure de méthyle et autres STP, etc.	1
Santé professionnelle : agricole	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Méthyle mercure et autres STP agricoles, etc.	1
Santé professionnelle : industrielle	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Organométalliques à base de mercure, de plomb, etc.	1
Santé publique	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	1

Accidents avec les produits chimiques industriels	Locale	Moyen	Faible	Insuffisante	Tout STP	2
Accidents avec les produits chimiques transport	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Tout STP	2
Importation de produits chimiques inconnus ⁵	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisante	Organométalliques et autres STP de la Convention PIC, Rotterdam.	1
Stockage / mise en décharge de produits périmés	Locale	Elevé	Faible	Non disponible	Tout STP	1
Empoisonnement dû aux produits chimiques / suicides	Locale	Elevé	Faible	Insuffisante	Méthyle mercure, éthyle plomb et autres STP, etc.	1

3.2 : Commentaires / Analyses

De l'examen des données du tableau 3.A, il ressort qu'en Guinée, les produits chimiques et autres polluants (POP et STP) posent de réels problèmes d'environnement et de santé à travers la pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, des nappes phréatiques, les intoxications humaines et animales, la gestion rationnelle des produits chimiques, l'élimination des stocks de produits périmés et de déchets dangereux, la décontamination des sols pollués, la prévention, la gestion et l'évaluation des risques, etc.

A propos des POP, l'inventaire national des PCB a révélé l'existence de 328 transformateurs électriques contenant des PCB comme diélectrique.

Ces transformateurs, avec leur contenu, pèsent environ 382 tonnes et comprennent 61 en service et 267 hors service. Les transformateurs en service pèsent près de 185 tonnes et contiennent environ 64 tonnes de diélectrique tandis que ceux hors service pèsent près de 197 tonnes pour une contenance d'environ 62 tonnes de diélectrique.

S'agissant des STP, il y a lieu de noter l'émission volontaire ou involontaire de composés organiques et/ou inorganiques de plomb et de mercure dans l'environnement, tout comme les dioxines et furannes.

En Guinée, le plomb est essentiellement émis dans l'environnement par la combustion de l'essence au plomb titrant en moyenne près de 0,3 gramme de tétra éthyle de plomb par litre.

A titre d'exemple, pour l'année 2010, 2.085.382.331 litres d'essence ont été consommés en Guinée. Sur la base de ce qui précède, cette consommation entraînerait l'émission d'environ 680 tonnes de plomb dans l'atmosphère.

Quant au mercure, les investigations menées en Guinée dans le cadre de son évaluation mondiale (Global Mercury Assessment) ont permis d'identifier de nombreuses sources anthropiques de rejet de mercure et ses composés dans l'environnement. Il s'agit notamment de certains

déchets solides et/ou liquides des hôpitaux et pharmacies, de certains réactifs, produits chimiques, effluents et eaux résiduaires de laboratoires d'analyse, de thermomètres, baromètres, semi-conducteurs, projecteurs électriques à vapeurs de mercure endommagés, d'encre et de déchets des imprimeries, de certains fongicides et bactéricides d'usage agricole, des gaz et fumées de cimenteries et de groupes thermiques, des peintures spéciales à base de mercure, d'activités lucratives du secteur informel (utilisation du mercure et/ou ses composés dans l'exploitation artisanale du diamant et de l'or, vente de cosmétiques et produits pharmaceutiques à base de mercure, etc.).

La Guinée dispose de ressources humaines compétentes en matière d'identification des problèmes et d'établissement des priorités nationales relatifs à la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques. Cependant, les aptitudes techniques et les moyens financiers nécessaires pour la réalisation correcte de ce travail sont actuellement faibles.

Par ailleurs, les données des tableaux 3.B.1 à 3.B.6 montrent que les informations disponibles sur les données statistiques devant servir de base pour l'établissement correcte d'un ordre de priorités des problèmes nationaux relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques sont insuffisantes voire indisponibles dans certains cas.

Face au niveau élevé des préoccupations nationales sur les problèmes liés à la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques, il est indispensable de disposer d'informations supplémentaires telles que la toxicité, l'écotoxicité, la cancérogénicité, la rémanence, la persistance dans l'environnement, il y a lieu de noter ici le manque de centres antipoison et de laboratoires de détection et d'analyses des POP et STP.

Dans le cadre de la Convention de Stockholm, la Guinée a mené des investigations sur l'ensemble du territoire national dans le but d'identifier de nouveaux produits chimiques industriels ou agricoles répondant aux critères de POP. La conclusion de celles-ci ne conduit pas la Guinée à un ajout éventuel à la liste des 12 POPs de la Convention de Stockholm.

Ceci requiert un renforcement des capacités et compétences existantes pour une meilleure adéquation de l'effort national aux nouvelles exigences de gestion des produits chimiques, conformément aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Il est, en outre, important de souligner que des concertations périodiques ont lieu en Afrique sur des problèmes liés à la gestion des produits chimiques et déchets dangereux. Ces concertations sont organisées à travers l'union africaine (UA), la conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE), les conférences et ateliers organisés par le PNUE, la FAO, la Banque Mondiale, l'UNITAR, etc., pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux (NIP) de gestion des produits chimiques, POP, STP et déchets dangereux, etc., de même que pour l'échange d'expériences et l'harmonisation des méthodes et approches de gestion des problèmes environnementaux liés aux produits chimiques étant donné que ces problèmes sont différents d'un pays à un autre dans la région.

Ces différences s'expliquent essentiellement par la différence de niveaux de développement entre les sous-régions et régions et aussi par la différence de performance des technologies et procédés de production des biens et services générant plus ou moins de déchets dangereux et

donc plus ou moins polluants et irrespectueux de l'environnement. En conclusion, c'est sur la base d'un consensus réel entre les parties concernées par la gestion des produits chimiques que l'ordre des priorités des problèmes identifiés en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques ont été définies de manière à parvenir à l'objectif principal de la SAICM, à savoir la réduction de manière drastique de la production et de l'utilisation de grandes quantités de produits chimiques polluants d'ici 2020. Cependant, il est à noter qu'en Guinée, depuis le 31 décembre 2002, la lutte anti-vectorielle par l'épandage d'insecticides est arrêtée en Guinée.

CHAPITRE 4 : TEXTES JURIDIQUES ET MECANISMES NON REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

N°	Textes juridiques : types, référence, année	Ministères ou organismes responsables	Catégorie des produits couverts	Objectif de la législation	Articles/ dispositions importantes	Ressources allouées (budget et ressources humaines)	Appréciation de l'application des mesures coercitives
1	Convention MARPOL sur la pollution marine 1973-1978 ratifiée par la Guinée	MDE/DNE MDT/DNMM	Tous les produits chimiques engendrant une pollution marine	Protection du milieu marin	Annexes I et II	Budget non identifié. Ressources humaines (DNMM)	Faible
2	Convention sur les changements climatiques Mai 1992, ratifiée par la Guinée	MDE/DNE MA/DNA ME/DNSV/DNPIA	Les gaz à effet de serre (les composés halogénés du carbone)	Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse	Articles : 1, 2, 4, 6, 15	Budget non identifié. Ressources humaines :DNE , DNSV, DNPIA, DNA	Faible
3	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone en 1985, ratifiée par la Guinée	MDE/DNE MA/DNA ME/DNSV/DNPIA	Les gaz à effet de serre (les composés halogénés du carbone)	Protéger la société humaine et l'environnement contre les effets néfastes susceptibles de modifier la couche d'ozone	Articles : 1, 2, 5, 8	Budget non identifié. Ressources humaines	Faible
4	Convention de Bâle sur les déchets dangereux, ratifiée par la	MDE/DNE MDT/DNMM	Les catégories indexées à l'annexe I	Contrôle des mouvements transfrontières des	Articles : 1, 2, 3, 4, 9, 10, 13, 26	DNE, DNMM, MS,MIPME, MTFP	Faible

	Guinée	MIPME MTFP	de la convention	déchets dangereux et de leur élimination	Annexe I et II		
5	Convention de Bamako du 30 Janvier 1991, adopté par la Guinée	MDE/DNE MDT/DNMM MIPME, MTFP	L'ensemble des catégories indexées à l'annexe I de la convention	Interdiction d'importation, de déverser en mer et dans les eaux intérieures africaines, des déchets toxiques	Articles : 1, 2, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 26 puis annexe	DNE, DNMM, MS, MIPME, MTFP/SNPMM	Faible
6	Convention de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Décembre 1988	MSPC, MSHP	Tous les stupéfiants et substances psychotropes placés sous contrôle international	Promouvoir la coopération entre les parties de telle sorte qu'elles puissent s'adapter avec plus d'efficacité aux divers aspects du trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	Toute la convention notamment les articles : 1, 4, 5, 9, 10, 12, 13, 14, 17	Services techniques compétents du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de la Sécurité	Faible
7	Convention sur les armes chimiques du 13 Janvier 1993, signée par la Guinée le 14-01-93	MDN/bureau d'étude – MAE/MCoop	Armes chimiques de destruction massive	Protéger la société humaine contre les armes chimiques de destruction massive	Toute la Convention	Bureau d'étude du MDN et MAE/MCoop	Faible
8	Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures	MDE/DNE MDT/DNMM, ANAM	Produits pétroliers	Protection du milieu marin contre la pollution par les hydrocarbures	Articles 2, 3, 4, 7, 8 et 9	Budget non identifié. Ressources humaines : DNE, ANAIM, DNMM	Faible
9	Convention concernant la protection des travailleurs contre les rayonnements ionisants	MTFP -DNERT -IGT -SNMT -CNSS	Produits à radiations ionisantes	Protéger les travailleurs dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité contre les radiations ionisantes	Articles 1, 2 et 6	Budget non identifié. Ressources humaines : MEFP -DNERT/DHS -IGT -CNSS/SNMT	Faible
10	Convention concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes	MTFP -DNERT -IGT -SNMT -CNSS	substances et agents cancérigènes	Protéger les travailleurs contre les agents et substances cancérigènes	Articles 1, 2, 5 et 6	Budget non identifié. Ressources humaines : MEFP -DNERT/DHS -IGT -CNSS -SNMT	Faible
11	Convention concernant la	MTFP	Polluants de l'air	Protéger les travailleurs	Articles 1, 2, 4, et	Budget non identifié.	Faible

	protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, aux bruits et aux vibrations sur les lieux de travail	-DNERT -SNMT -IGT -CNSS		contre les nuisances (pollution de l'air, bruits, vibrations)	8	Ressources humaines : MEFP -DNERT/DHS -IGT -CNSS -SNMT	
12	Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	MTPT /DNM M ANAM MDE/DNE	Pollution du milieu marin et côtier	Protéger le milieu marin et côtier	Articles 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15	Budget non identifié. Ressources humaines : - DNE -ANAM -DNMM	Faible
13	Convention Cadre sur les changements Climatiques	MDE/DNE MIPME/DNDI	gaz à effet de serre	Contrôler les niveaux de concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre afin de prévenir tout changement climatique qui soit assez grave pour entraver tout développement économique durable ou compromettre les projets de production vivrière	articles 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 14	Budget non identifié. Ressources humaines : - DNE -DNDI	Faible
14	Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des Mines antipersonnel et sur leur destruction ou traité d'OTTAWA. Signature le 4/12/1997 Ratification le 8/12/1998	MDN/bureau d'études	Mines antipersonnel	Protéger la population contre les mines antipersonnel	Toute la Convention	Budget non identifié Ressources humaines : Bureau d'études du Ministère de la Défense Nationale et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	Faible
15	Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone 3 ^e Ed. 8/93 Ad 25/06/92, Manuel concernant les demandes d'utilisation	MDE/DNE MSHP/DNSP MTFP/DNERT	SAO/PAO substances appauvrissant la couche d'ozone	Suppression des émissions, diminution ou réglementation des émissions des SAO/PAO	Articles 1 à 7 ; 9 à 10	Budget : information non disponible. Personnes compétentes : DNE, DNSP, DNERT	Faible

	essentielle 7/94 Ad 25/06/92						
16	Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution marine	MDE/DNE MDT/DNMM ANAM	Pollution du milieu marin et côtier	Protéger le milieu marin et côtier	Articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10	Budget non identifié. Ressources humaines : - DNE -ANAM -DNMM	Faible
17	Code de protection et de mise en valeur de l'environnement. Ordonnance N° 045/PRG/87 du 28 Mai 1987	MDE/DNE	Tous les polluants (chaleur, sons et vibrations non compris) au sens de l'article 3 de l'Ordonnance N° 045	Protection et mise en valeur de l'environnement	Articles 3, 17, 18, 24, 31, 36, 37, 41, 42, 60, 65, 66, 67, 75, 76, 77, 78, 84, 96, 111 de l'Ord. 045 et l'art.2 alinéa 3, 7, 12, 16 de l'Ord. 022/PRG/89	Budget : information non disponible. Ressources humaines : DNE	Faible
18	Code de la Marine Marchande promulgué en 1995	MDT/DNMM	Polluants marins (hydrocarbures), produits inflammables, explosifs et produits dangereux	Protection du milieu marin	Articles 98, 100, 319, 538 à 583	Budget : information non disponible. Ressources humaines : -DNMM -DNE	Faible
19	Code minier, Loi L/95/036/CTRN du 30/06/1995	MDE/ DNE, MMG/DNM MTFP/DNERT	Les radioactifs : uranium, thorium, et leurs dérivés. Les explosifs et autres produits (non précisés) utilisés dans les mines et carrières	Réglementation des activités minières en République de Guinée	Articles 81, 82, 83, 113, 133, 136, 180 et 182	Budget : information non disponible. Ressources humaines : MDE/DNE/DNM MTFP/DNERT	Faible
20	Code du travail, Ordonnance N° 003/PRG/SGG/88	MTFP/DNERT, IGERT	Tous les produits chimiques dangereux ou potentiellement dangereux pour la sécurité et la santé	Protection des travailleurs contre les risques chimiques	Articles 170 à 175	Budget : information non disponible. Ressources humaines : MTFP/DNERT, IGERT	Faible

			des travailleurs (produits non répertoriés)				
21	Code de la CNSS, Loi L/94/006/CTRN du 14/02/94	MASPFE/CNSS	Tous les produits chimiques dangereux ou potentiellement dangereux pour la sécurité et la santé des travailleurs (produits non répertoriés)	Protection contre les risques chimiques	Articles 84, 85, 86	Budget : information non disponible. Ressources humaines : Cellule prévention CNSS	Faible
22	Amendement de Londres au protocole de Montréal	MDE/DNE MIPME/DNDI	substance appauvrissant la couche d'ozone	Protection de la couche d'ozone par le renforcement des mesures réglementaires du protocole de Montréal	Dispositions : a), b), c), d) et e) du résumé de l'amendement	Budget non identifié. Ressources humaines : - DNE -DNDI	Faible
23	Loi N° L 94/012/CTRN du 22 Mars 1994 portant législation pharmaceutique	MHSP/DNSP	Tous les produits chimiques médicamenteux à usage humain	De la politique nationale du médicament	Articles 3, 7, 8, 14, 36, 41, 42, 45, 47, 52, 53, 64, 66, 69, 70, 71, 82, 83, 84, 86, 89, 91, 93, 94, 95, 101, 102, 108, 112, 115, 116, 119, 122, 139	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNSP, Section laboratoire pharmacie	Faible
23	Loi L/92/027/CTRN instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation	MA/DNA/DNS NPVDS MDE/DNE MEI/DNSV/DN PIA	Produits chimiques végétaux naturels	Contrôle phytosanitaire	Articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10	Budget : information non disponible. Ressources : MA/DNA MDE/DNE, MEI/DNE	Faible
24	Loi L/92/028/CTRN du 6 Août 1992 instituant la	MA/DNA/SNP VDS	Pesticides	Mise en œuvre de la politique de gestion des	Articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10	Budget : information non disponible personnel	Faible

	législation sur les pesticides	MDE/DNE MEI/DNSV/DN PIA		pesticides		DNA/SNPVDS DPCN/DNE	
25	Loi N° L/96/010/AN/96 du 22/7/96 portant réglementation des taxes à la pollution applicables aux établissements classés	MDE/DNE MEF/DNT	Produits chimiques	- Taxe unique - Redevance annuelle - Taxe à la pollution	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 9	Budget : fonds de sauvegarde de l'environnement. Ressources humaines : personnel DNE/MDE DNT/MEF	Faible
26	Loi L/94/003/CTRN du 14/02/94 relative à la protection des consommateurs, au contrôle des denrées, marchandises, services et à la répression des fraudes	MDE/DNE MIPME/DNDI, ONCQ, IGMM	Produits chimiques de consommation	Protection des consommateurs, contrôle des denrées et marchandises diverses	Articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel ONCQ, DNDI, IGMM, DNE	Faible
27	Loi L/95/046/CTRN du 29/08/95 portant code de l'Élevage et des produits animaux	ME/DNSV/DN PIA	Produits pharmaceutiques vétérinaires	Définir la terminologie consacrée, déterminer les conditions de mise sur le marché et la vente, définir les pénalités	Articles 127 à 229	Budget non identifié. Ressources humaines : personnel de la DNSV et de la DNPIA	Faible
28	Ord/006/PRG/1991 portant code des Douanes du 08 Janvier 1991	MEF/DND	Produits chimiques	Contrôle douanier	Articles 1 et 2	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel douane	Faible
29	Ord/095/PRG/1995 modifiant et complétant Ord. 022/PRG/89 portant pénalités du code de l'environnement	MDE/DNE MEF/DND MJGS MSPC	Polluants chimiques	Pénalités diverses aux infractions et aux dispositions relatives à la gestion des substances chimiques	Articles 1 et 2	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNE/MDE, MEF/DND MSPC, MJGS	Faible
30	Décret N° 199/PRG/SGG/89 codifiant les études d'impact sur l'environnement	MDE/DNE	Produits chimiques	Réglementation des études d'impact sur l'environnement	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 Annexes 3, 4, 5	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNE	Faible
31	Décret N° 201/PRG/SGG/89 portant préservation du milieu marin contre toute forme de pollution	MDE/DGCNP MMZC	Produits chimiques	préservation du milieu marin contre toute forme de pollution	Articles 1, 2, 3, 6, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 24, 30, Annexes I et II	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DGCNPMZC	Faible

32	Décret N° 94/043/PRG/SGG portant dispositions réglementant la Loi L94/012/CTRN	MSHP/DNSP	Produits pharmaceutiques	Réglementation de la politique nationale de médicaments	Articles R22, R24, R29, R32, R45, R46, R104, R157, R164, R177	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNSP, DNLP	Faible
33	Décret N° D200/PRG/SGG/89 portant régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement	MDE/DNE	Produits chimiques	Réglementation des installations classées	Articles 4, 19, 25	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNE	Faible
34	Décret D/94/044/PRG/SGG du 22 Mars 1994 portant application de la Loi L/092/028/CTRN du 6 Août 1992 portant législation sur les pesticides	MA/DNA MSHP/DNSP MDE/DNE ME/DNSV/DNPIA	Pesticides	Législation des pesticides	Articles 2, 4, 8, 10, 11, 13, 15 à 24	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNE, DNA/DNSNPVDS/DNPIA, DNSP	Faible
35	Décret D/97/287/PRG/SGG du 24/12/97 réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses	MDE/DNE MEF/DNI	Substances chimiques nocives et dangereuses	Réglementation de la production, de l'importation, de la commercialisation, du transit et de la circulation des produits chimiques nocifs et dangereux dans le territoire	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Budget : fonds de sauvegarde de l'environnement. Ressources humaines : personnel DNE, DN des impôts	Faible
36	Décret D/97/212/PRG/SGG Réglementant la pharmacie vétérinaire	MEI/DNSV	Produits vétérinaires	Réglementation de la pharmacie vétérinaire	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible
37	Décret N° D/97/213/PRG/SGG du 23 septembre 1997, portant organisation de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée	MEI/DNSV	Ordre National des Docteurs Vétérinaires	Organisation de L'Ordre	Articles 1 à 10	Ressources humaines. Docteurs Vétérinaires Membres de l'Ordre	Moyen
38	Décret N° D/96/105/PRG/SGG du 22 juillet 1996, portant Code de Déontologie Vétérinaire	MEI/DNSV	Code de déontologie vétérinaire	déontologie vétérinaire	Tous les articles	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible
39	Décret N° D/97/216/PRG/SGG du	MEI/DNSV	Conditionnalités	Réglementation de la	Tous les articles	Ressources humaines :	Faible

	23 septembre 1997, portant conditions d'exercice prive de la profession Vétérinaire		De l'exercice de la profession vétérinaire	profession vétérinaire		personnel DNSV	
40	Arrêté N° A/2003/5957/MAE/CAB du 18 aout 2003, réglementant l'exercice de la profession vétérinaire	MEI/DNSV	exercice de la profession vétérinaire	Réglementation de la profession vétérinaire	Tous les articles	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible
41	Arrêté N° A/2003/5996/MAE/CAB du 18 aout 2003, portant conditions et modalités d'installation des prives dans le domaine vétérinaire	MEI/DNSV	installation des privés dans le domaine vétérinaire	conditions et modalités d'installation des privés dans le domaine vétérinaire	Tous les articles	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible
42	Arrêté N°A/2003/5958/MAE/CAB du 18 aout 2003, portant modalités d'élection et de fonctionnement du Conseil et de la Chambre de Discipline de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée	MEI/DNSV	Conseil et de la Chambre de Discipline de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée	modalités d'élection et de fonctionnement du Conseil et de la Chambre de Discipline de l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée	Tous les articles	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible
43	Arrêté Conjoint N° 2003/7088/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, réglementant l'AMM des Médicaments à usage vétérinaire	ME/DNSV	Autorisation de Mise sur le Marché des Médicaments à usage vétérinaire	Réglementation de l'autorisation de Mise sur le Marché des Médicaments a usage vétérinaire	Tous les articles	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible
44	Arrêté conjoint N° 2003/7089/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, définissant les modalités de distribution des médicaments a usage vétérinaire	ME/DNSV	distribution des médicaments a usage vétérinaire	modalités de distribution des médicaments à usage vétérinaire	Tous les articles	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible
45	Arrêté conjoint N° 2003/7090/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, définissant la nomenclature des principes	ME/DNSV	principes actifs essentiels à usage vétérinaire importes en République de	Définition de la nomenclature des principes actifs essentiels à usage vétérinaire	Tous les articles	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible

	actifs essentiels a usage vétérinaire importes en République de Guinée		Guinée	important en République de Guinée			
46	Arrêté N° 2003/7091/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, comportant composition et fonctionnement de la commission d'AMM des médicaments a usage vétérinaire	ME/DNSV	Commission Nationale d'Autorisation de Mise sur le Marche(AMM) des médicaments à usage vétérinaire	composition et fonctionnement de la commission d'AMM des médicaments à usage vétérinaire	Tous les articles	Ressources humaines : personnel DNSV	Faible
47	Décret 98/D/113/PRG/SGG du 13/07/98 portant organisation et fonctionnement du service national de contrôle de qualité et des normes	MCom/DNC MIPME/ONCQ	Produits de consommation	Organisation et fonctionnement du service national de contrôle de qualité et des normes	Tous les articles	Ressources humaines. Personnel ONCQ	Moyen
48	Arrêté conjoint N° 93/8993/PRG/SGG la nomenclature technique des installations classées pour la protection de l'environnement	MDE/DNE MIPME/DNDI /IGNM MA/DNA MAT/DATU/ DNEP	Produits chimiques industriels	Catégories des établissements	Articles 1 et 2	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel MDE/DNE DNA/MA DNDI/MIPME DNSV/DNPIA/MEI	Faible
49	Arrêté N° 095/6205/MA/SGG de la 7/11/95 portant nomination des membres du comité national des pesticides	MA/DNA	Pesticides	Mécanisme de contrôle	Articles 1, 2 et 3	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNA, DPV, SCHP, CNA, MEF, MSHP, MJGS, CNCIA, MCo MESRS, MIPME,	Faible
50	Arrêté N° 5710/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif aux mesures transitoires d'application de l'homologation des pesticides	MA/DNA	Pesticides	Réglementation de l'agrément des pesticides	Articles 1,2, 3, 4,5, 6	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DPV/DNA/MA MDE/DNE	Faible
51	Arrêté N° 5711/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif aux dossiers d'homologation des pesticides	MA/DNA	Pesticides	Réglemente la procédure d'homologation des pesticides	Articles 1, 2, 3, 4,5	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel	Faible

						DPV/DNA/MA MDE/DNE	
53	Arrêté N°5713/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à la protection des travailleurs exposés aux pesticides	MA/DNA	Pesticides	Réglementation de la protection des travailleurs exposés aux pesticides	Articles 1 à 12	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DPV/DNA/MA/MDE/DNE	Faible
54	Arrêté N° 5714/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à la licence professionnelle requise pour l'importation, le reconditionnement et la mise sur le marché des pesticides	MA/DNA	Pesticides	Réglementation de la licence professionnelle requise pour l'importation, le reconditionnement et la mise sur le marché des pesticides	Articles 2 à 8	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DPV/DNA/MA MDE/DNE	Faible
55	Arrêté N° 5715/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à l'expérimentation des pesticides en vue de l'homologation	MA/DNA/ IRAG	Pesticides	Réglementation d'expérimentation des pesticides en vue de l'agrément	Articles 2 à 6	Budget : information non disponible. Ressources humaines : DPV/DNA/MA MDE/DNE	Faible
56	Arrêté N° 5716/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à l'étiquetage et l'emballage des pesticides	MA/DNA	Pesticides	Réglemente l'étiquetage, et l'emballage des pesticides	Articles 2 à 8	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel, DNPVDS/DNA/MA, MDE/DNE	Faible
57	Arrêté N° 5071/MA/SGG/99 modifiant l'Arrêté n°95/6205/MAEF/SGG du 7/11/95 portant nomination des membres du comité national des pesticides	MA/DNA	Pesticides	Modification de l'Arrêté de nomination des membres du comité national des pesticides	Articles 1, 2,3	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNA, DNSNPVDS, SCHP, CNA, MEF, MSHP, MJGS, CNCIA, MESRS, MIPME, MCom	Faible
58	Arrêté N° 315/MA/SGG/2000 Relatif à l'autorisation provisoire de vente	MA/DNA	Pesticides	Autorisation provisoire de vente	Article 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,10	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNSNPVDS/DNA/MA MDE/DNE	Faible
59	Arrêté N° 316/MA/SGG/2000 Portant mesures et dispositions à	MA/DNA	Pesticides	Mesures et dispositions à prendre pour le transport,	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8,9	Budget : information non disponible. Ressources	Faible

	prendre pour le transport, le stockage et la distribution des produits phytopharmaceutiques			le stockage et la distribution des produits phytopharmaceutiques		humaines : personnel DNSNPVDS /DNA/MA MDE/DNE	
60	Arrêté N° 317/MA/SGG/2001 du 1 ^{er} /02/2001 relatif à la liste des produits bénéficiant de mesures transitoires pour l'homologation	MA/DNA	Pesticides	Liste des produits bénéficiant de mesures transitoires pour l'homologation	Articles 1, 2, 3,4	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNSNPVDS/ MEI , DNA/MA, MDE/DNE	Faible
61	Arrêté N° 2395/MA/SGG/2001 du 6/06/2001 portant restriction et/ou interdiction d'usage de substances actives en agriculture	MA/DNA	Pesticides	Restriction et/ou interdiction d'usage de substances actives en agriculture	Articles 1,2,3,4,5,6,7,8,9, 10,11	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DPV/DNA/MA MDE/DNE	Faible
62	Arrêté conjoint N° 95/2919 portant procédure administrative pour le transport des produits pétroliers en République de Guinée	MTPT/DNTT MEE/DNH	Produits pétroliers	Transport des produits pétroliers	Articles 1, 2, 3, 4, 5	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel MTPT/DNTT, MEE/DNH MDE/ DNE	Faible
63	Arrêté N° 2262/MT du 9/04/82 portant interdiction de l'emploi de la céruse, du sulfate de plomb ou de tout produits pigmentés	MTFP/DNERT, IGERT MSHP/ SNMT, MASPFE/CNSS	Risques chimiques : céruse, sulfate de plomb et pigments de ceux-ci	Protection des travailleurs contre les risques chimiques	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNERT/IGERT SNMT/CNSS	Faible
64	Arrêté N° 2265/MT du 9/04/1982 portant intoxication due au benzène	MEFP/DNERT, IGERT MSHP/ SNMT, MASPFE/CNSS	Benzène et dérivés	Protection contre le risque d'intoxication due au benzène	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNERT/IGERT SNMT/CNSS	Faible
65	Arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNTLS portant prévention du cancer professionnel	MTFP/DNERT, IGERT MSHP/ SNMT, MASPFE/CNSS	Les produits chimiques cancérigènes	Protection des travailleurs contre les produits chimiques cancérigènes ou potentiellement cancérigènes	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 dont les annexes I, II et III	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNERT/IGERT SNMT/CNSS	Faible

66	Arrêté conjoint N° A/97/3293/SGG/CTR du 19/06/95 portant création d'une commission technique d'instruction des dossiers relatifs aux zones d'activités industrielles	MUH MIPME	Non spécifique	Harmoniser et coordonner les activités des intervenants	Non spécifique outre l'article 8	Non spécifique	-
67	Arrêté conjoint N°.../MEFP/MSP/MASPFE portant création du Conseil National de la Prévention des risques professionnels	MTFP/DNERT MSHP/SNMT MASPFE/CNSS	Non spécifique	Protection de la santé des travailleurs	Tous les articles	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNERT, CNSS, DNM IGTL, SNMT, DNE, DNE, DNTM, DNDI	Faible
68	Arrêté N° 0235.../ MEFP portant création des Comités d'hygiène, de Sécurité et des conditions de travail	MTFP/DNERT MSHP/SNMT MASPFE/CNSS	Non spécifique	Protection de la santé des travailleurs	Tous les articles	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DNERT, CNSS, DNM IGERT, SNMT, DNE, DNED, DNTM, DNDI	Faible
69	Arrêté Conjoint N° A/2001/1647/MMG/MHE portant harmonisation de la loi L/95/036/CTR du 30 Juin 1995 portant code minier avec la loi L/94/005/CTR du 14 Février 1994 portant code de l'eau	MDE/DNE MEEE/DNH/SNAPE	Non spécifié	Harmonisation du code de l'eau	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,8	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel MDE/DNE/ MEEE/SNAPE	Faible
70	Arrêté n°A/2001/4784/MDE/SGG du 26/10/2001 portant liste et classes nationales des substances chimiques	MDE/DNE	Produits chimiques	Liste et classes nationales des substances chimiques	Article	Budget : information non disponible Ressources humaines : personnel MDE/DNE	Faible
71	Arrêté A/2001/4785/ MDE/SGG du 26/10/2001 définissant la procédure d'obtention de l'autorisation préalable ou du certificat d'entrée des produits chimiques	MDE/DNE	Produits chimiques	Certificat d'entrée des produits chimiques sur le territoire national	Article	Budget : information non disponible Ressources humaines : personnel MDE/DNE	Faible

72	Arrêté N°4056/2001/ MDE/DAAF/SPF Portant création du Comité de Coordination nationale du projet du fonds pour l'environnement Mondial	MDE/DNE	Polluants organiques persistants	Création du comité de coordination nationale	Article 1, 2, 3,4	Budget Fonds pour l'Environnement Mondial Ressource humaine : personnel CNE, DNE, DNM, CBG, ACG, CBK, COTIZI/ MDE DNA/MA DNDI, IGNM, FIG/MIPME DNSP/MSP DNERT/MTFP DNMM/MTPT DND/MEF DNP/MP EDG/MEE AGPAB et Géologie	Faible
73	Arrêté N°4057/2001/ MDE/DAAF/SPF du 12/09/2001 portant nomination du coordonnateur national du projet du Fonds pour l'environnement Mondial: développement d'un plan d'action national pour la gestion des polluants organiques persistants	MDE/DNE	Polluants Organiques Persistants	Nomination du coordonnateur national du projet du Fonds pour l'environnement Mondial	Article 1, 2, 3,4	Budget Fonds pour l'Environnement Mondial Ressources humaines : personnel MDE/DNE	Faible
74	Arrêté Conjoint N° 6758/ME/MEF/98 portant modalités de prélèvement de la taxe sur les substances chimiques	MDE/DNE MEF/DNB, DNT	Substances chimiques	Modalités de prélèvement de la taxe sur les substances chimiques	Article 1,2,3,4,5,6,7,8,9, 10,11,12,13	Budget : information non disponible Ressources humaines : personnel MDE/DNE, MEF/DNB/DNT	Faible
75	Arrêté A/2001/4784/MDE/SGG portant application des Articles 3,4 et 5 du Décret	MDE/DNE	Substances chimiques	Réglémentant la gestion et le contrôle des substances chimiques	Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,8	Budget : information non disponible Ressources humaines :	Faible

	D/97/287/PRG/SGG du 24/12/97 réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses			nocives et dangereuses		personnel MDE/DNE	
76	Décision N° /02/VC/CAB/97 du 15/01/97 portant approbation du règlement d'hygiène pour la propreté de la ville de Conakry	Gouvernorat de la ville et les Communes de Conakry	-Ordures ménagères -Déchets des commerces	Assurer la propreté de la ville de Conakry	Articles 5, 8, 9, 11, 13, 14, 15	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DSP	Faible
77	Décision N° 04/VC/CAB/97 du 06/02/97 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la DSP du Gouvernorat de Conakry et Sections Communales de la Salubrité de Conakry	GVC, DSP, SCSP	-Ordures ménagères -Déchets des commerces	Assurer la propreté de la ville de Conakry	Articles 2et 3	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DSP	Faible
78	Décision N°08/VC/CAB/97 du 21/02/97 portant approbation du cadre référentiel unique des amendes à appliquer aux producteurs de déchets en cas d'infraction au règlement pour la propreté de la ville de Conakry	CV, DSP	-Ordures ménagères -Déchets des commerces	Assurer la propreté de la ville de Conakry	Annexe à ladite décision	Budget : information non disponible. Ressources humaines : personnel DSP	Faible

La Constitution Guinéenne en ses articles 5, 6, 15 et 19 traite, entre autres, de la vie, la santé et la préservation de l'environnement. L'adhésion de la Guinée à maintes organisations internationales, la signature et/ou la ratification des protocoles de Montréal et de Kyoto, des conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm et de la SAICM relatifs aux produits chimiques, pesticides et déchets dangereux, les efforts de mise en œuvre de ces accords sur le plan national ainsi que l'élaboration et l'application d'un nombre important de textes légaux et réglementaires, expriment et témoignent de la volonté politique de la Guinée d'assurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, pesticides et déchets dangereux en vue de mieux protéger la santé et l'environnement.

Dans ce cadre, il ne serait pas superflu de dire que le contrôle juridique de cette gestion serait l'un des aspects les plus importants.

Ce contrôle se fait à travers l'application des accords internationaux, lois, règlements et directives pratiques au cours de la formulation, production, stockage, manutention, manipulation, utilisation et lors de l'élimination des déchets et produits périmés.

Le travail qui suit, bien que non exhaustif, vise à répertorier et de livrer en détail, certains instruments juridiques, réglementaires et mécanismes non réglementaires en vigueur en Guinée.

Tableau 4.A : Référence aux textes juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques

- S'agissant des POP pesticides, la Guinée a élaborée la loi L/92/028/CTRN du 6 août 1992 instituant la législation sur les pesticides, son décret d'application D/99/004/SGG/PRG du 22 mars 1994, l'Arrêté n°2395/MAE/SGG/2001 du 6 juin 2001 portant restriction et/ou interdiction d'usage de substances actives en agriculture y compris les POP pesticides (Aldrine, Chlordane, Dieldrine, Endrine, Heptachlore, Hexachlorobenzène, Mirex, Toxaphène et DDT) qui sont dans la catégorie des produits à usage interdit.

- Pour le cas des POP industriels (Polychlorobiphényles), l'Arrêté n°A/2001/4784/MMGE/SGG du 26/10/2001 les classe dans la catégorie des produits chimiques strictement réglementés dans leur utilisation en attendant leur élimination totale d'ici l'an 2025, conformément à l'article 3 alinéa A de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

- Parlant des POP produits involontairement (dioxines et furannes chlorés), aucune loi ou réglementation les concernant n'est encore élaborée. Mais, de toute évidence, il existe en Guinée des sources potentielles de leur émission parmi lesquelles : l'incinération des déchets municipaux et médicaux, les combustions dans les centrales thermiques et chaudières des industries, les véhicules à moteur utilisant le plomb, dans le secteur informel, le brûlage à ciel ouvert des pneus usagés aux fins de récupérer le fil de fer qui a une valeur marchande, le brûlage des plastiques préalablement utilisés comme sachets, emballages des produits alimentaires et de consommation qui constituent des tas d'ordures ménagères suite au défaut d'un service efficace de collecte et de ramassage d'ordures ménagères.

4.2 Résumé des textes juridiques en rapport avec les produits chimiques

Textes juridiques (type, référence, année)	Référence dans le texte	Produits chimiques couverts	Critères appliqués pour la sélection des produits chimiques	Moyens d'information sur les textes juridiques	Mécanismes de contrôle	Base de données	Protection du droit à l'information	Pénalités dues aux infractions
--	-------------------------	-----------------------------	---	--	------------------------	-----------------	-------------------------------------	--------------------------------

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets et leurs éliminations	Annexe I et II	Les déchets dangereux	Toxicité : effet sur le système reproducteur	Registre	Douane, police des frontières, ANAM et Marine Nationale	Non définie	Médias, DNE, ONG, Syndicats	Emprisonnement, amendes
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importation en Afrique de déchets dangereux, sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets	Annexe I	Les déchets dangereux et toxiques	Toxicité : effet sur le système reproducteur	Registre	Douane, police des frontières, ANAM et Marine Nationale	Non définie	Médias, DNE, ONG, Syndicats	Emprisonnement, amendes
Convention des Nations-Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	Formulaire D (liste rouge)	Stupéfiants et substances psychotropes	Toxicité, allergisant et sensibilité	Registre, Rapport	- Douane, Police des frontières, OCAD, CNLD	MS/CLCDS	Media, ONG	Emprisonnement, Amendes
Loi L/95/036/CTRN du 30/06/95 Portant Code Minier	Article 81	Les substances radioactives	Tératogènes et Mutagènes, effet sur le système reproducteur	Rapport, J.O	DNE/MDE MMG/Laboratoire National Géologie	MDE/DNE MMG	Média, ONG Syndicats	Révocation permis, Amende, fermeture de l'établissement
Code de l'environnement, Décret portant sur les installations classées	Annexe I et II	Tous les produits chimiques	Toxicité allergisant, sensibilisant, effet sur le système reproducteur	Registre	Structure Etatique	Ministères et Agences	Média, ONG	Emprisonnement et amendes

Décret No201/PRG/SGG/89 portant préservation du milieu marin contre toutes formes de pollution	Annexe I et II	les hydrocarbures et leurs dérivés	Toxicité, Produits, Cancérogènes, Inflammables et / ou explosifs	Lettre, circulaire, J.O	DNE, CERESCOR, Marine nationale	SGG, MDE/DNE	Media, ONG CERESCOR, DNE, CERE	Révocation de permis, Amende, Emprisonnement
Arrêté N° 2262/MT du 29/04/82 Portant interdiction de l'emploi de la céruse et du sulfate de plomb	Tout le texte	Céruse, Sulfate du plomb et leurs dérivés	Toxicité, irritant, cancérigène (effet sur le système reproducteur)	Lettre, circulaire CHSCT, J.O	MTFP Syndicats, DNE MSHP/SNMT	MTFP, MSHP, DNE	Media, ONG, Syndicats	Révocation de permis, Amende,
Arrêté N° 2265/MT du 09/04/82 Portant sur le Benzène	Tout le texte	le Benzène et ses dérivés	- irritant - cancérigène	Lettre circulaire CHSCT, J.O	MTFP DNE MSHP/SNMT	MTFP DNE MSHP/SNMT	Media, ONG, Syndicats	Révocation de permis, Amende,
Arrêté N° 93/4794/MRAFP Portant Prévention du cancer professionnel	Annexes I, II et III	Les substances cancérigènes	cancérigènes	Lettre, circulaire CHSCT J.O	MTFP DNE MSHP/SNMT	MTFP MSHP	Média , ONG Syndicats	Révocation de permis
Arrêté N°2395/MA/SGG/2001 du 06/06/2001 portant restriction et/ou interdiction d'usage de substances actives en agriculture	Tout le texte	Les pesticides y compris les POP	Toxicité, irritant, inhalant, effet cancérigène	Rapport J.O Lettre circulaire	MA/DNA	MA/DNA DNPVDS/SCHP	Média- DNA	Amende Retrait d'Agrément

La Guinée n'a pas encore réglementé la gestion des sites contaminés et des déchets dangereux ; Pour le moment, aucune loi n'existe dans le cadre des POP produits involontairement (dioxines et furannes) ; Il existe la loi instituant la législation des pesticides, de même que son décret d'application et l'arrêté d'interdiction sur l'utilisation de pesticides POP en agriculture ;

S'agissant des POP industriels, l'arrêté n°A/2001/4784/MMGE/SGG dit qu'ils sont strictement réglementés en attendant leur élimination ; Le code de l'environnement interdit tout transfert et rejet de produits chimiques dangereux, de polluants dans les milieux récepteurs ; L'inventaire sur les polluants organiques persistants dans le cadre du NIP pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm est achevé depuis 2003.

4.3 Législations existantes par catégorie d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques

Tableau 4.B : Aperçu des textes juridiques pour la gestion des produits chimiques par catégorie d'utilisation

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation Manipulation	Elimination
Types de produits chimiques							
Pesticides	x	x	x	X	x	x	
Fertilisants							
Produits chimiques industriels	x	x	x	X	x	x	
Produits pétroliers	x	x	x	X	x	x	X
Produits chimiques de consommation	x	x	x	X	x	x	
Explosifs				X			
Gaz à effet de serre		x					
Radioactifs						x	
Stupéfiants et psychotropes	x	x	x	X	x	x	
Produits pharmaceutiques et médicaments	x	x	x	X	x	x	
Déchets chimiques et autres ordures	x	x	x	X	x	x	X

4.4 - Application des textes juridiques

4. C.1 : Approches et procédures pour le contrôle des pesticides

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation Manipulation	Elimination

Approches de contrôle							
Classification	x		x	X	x	x	
Etiquetage	x	x	x	X	x	x	
Enregistrement des produits	x						
Permis	x	x	x	X	x		
Licences	x	x	x	X	x		
Nécessité des rapports	x			X			
Inspections	x	x	x	X	x		
Information aux travailleurs						x	
Information au public						x	

4.5.1: PESTICIDES

a) Textes importants:

- Loi L/92/028/CTRN portant législation sur les pesticides
- Décret D/94/044/PRG/SGG portant application de la Loi L/92/028/CTRN
- Arrêté N° 95/6205/MA/SGG du 7/11/1995 ainsi que les Arrêtés suivants : N° 96/5710, 5711, 5712, 5713, 5714, 5715, 5716/MA/SGG du 03/10/1996 ; N°5071/MA/SGG/1999, N°315, 316/MA/SGG/2000, N°2395/MA/SGG/2001 du 6 Juin 2001 cite les POP pesticides dans la liste des substances chimiques interdites en agriculture. N°317/MA/SGG/2001.

Limitation : tous ces textes législatifs et réglementaires se limitent aux pesticides.

Agences/Institutions responsables : MA/DNA/DNSNPVDS et la DNE du MDE.

Niveau des mesures coercitives :

Références : - Articles : 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de la Loi L/92/028/CTRN ; Articles : 19, 20, 21, 22, 23 et 24 du Décret D/94/044/PRG/SGG.

Rôle des ONG dans le contrôle et la mise en vigueur des mesures, l'éducation et la sensibilisation du public :

L'éducation et la sensibilisation du public sont assurées par les services de la protection des végétaux, les médias (radio nationale et les radios rurales) et les associations ou représentations syndicales des travailleurs.

4. C.2 : Approches et procédures pour le contrôle des produits chimiques industriels

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Approches de contrôle							
Classification	x	x	x	X	x	x	
Etiquetage		x					
Enregistrement des produits		x			x	x	
Permis		x			x	x	
Licences		x			x	x	
Nécessité des rapports		x			x	x	
Inspections		x			x	x	
Information aux travailleurs		x			x	x	
Information au public		x			x	x	

4.5.2 : Produits chimiques industriels

a) Textes importants :

- Ordonnance N° 003/PRG/SGG/88 relatif au code du travail
- Décret D/97/287/PRG/SGG du 24 Décembre 1997 réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses.
- Arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNTLS relatif à la prévention du cancer professionnel
- Arrêté N° 2262/MT relatif à l'emploi de la céruse et du sulfate de plomb.
- Arrêté N° 2265/MT relatif au benzène et ses dérivés.
- Arrêté A/2001/4784/MDE/SGG du 26/10/2001 portant liste et classe nationales des substances chimiques, réglemente strictement l'utilisation des Polychlorobiphényles.
- Arrêté A/2001/4785/MMGE/SGG du 26/10/2001 définissant la procédure d'obtention de l'autorisation préalable ou du certificat d'entrée des produits chimiques.
- Arrêté A/2001/4056/2001/MDE/DAAF/SPF portant création du comité de coordination nationale du projet du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Agences/Institutions responsables : MTFP/DNERT ; MIPME/DNDI/IGMN, MC/DNC/ONCQ ; MEE/DNE

4.C.3 : Approches et procédures pour le contrôle des produits pétroliers

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Approches de contrôle							
Classification				X			
Etiquetage				X			
Enregistrement des produits				X			
Permis	X	X	X	X	X	X	X
Licences	X	X	X	X	X	X	X
Nécessité des rapports	X	X	X	X	X	X	X
Inspections	X	X	X	X	X	X	X
Information aux travailleurs		X	X		X	X	
Information au public							

4.5.3 : Produits pétroliers

a) Textes importants :

- Ordonnance N° 045/PRG/87 portant code de l'environnement de la République de Guinée
- Code de la Marine Marchande
- Décret N° 201/PRG/SGG/89 portant préservation du milieu marin contre les formes de pollution.
- Annexe I, alinéa 6 du code de l'environnement.
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination.
Articles 1, 2, 3, 4, 9, 10, 13 et 26
Annexes I et II
- Convention de Bamako
- Arrêté conjoint N° 95/2919/MEE/M. Transport, sur les véhicules de transport des produits pétroliers

b)-Agences/Institutions responsables : Les responsabilités sont au niveau du MDE.

Niveau des mesures coercitives :

- Ordonnance N° 022/PRG du 30/03/1989 amendant l'Ordonnance N° 045/PRG/87
- Décret N° 200/PRG/SGG/89 (chapitre V et VI) portant régime juridique des installations classées.

Annexes I et II de l'Ordonnance N° 045/PRG/87

4. C.4 : Approches et procédures pour le contrôle des produits chimiques de consommation

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Approches de contrôle							
Classification							
Etiquetage	x	x	x		+	+	
Enregistrement des produits							
Permis	x	x	x	x	x	x	
Licences	x	x	x	x	x	x	
Nécessité des rapports							
Inspections	x	x	x	x	x	x	
Information aux travailleurs							
Information au public	x				x	x	X

4.5.4 : Produits chimiques de consommation

a) Textes importants :

- Loi L/94/003/CTRN du 14/02/1994 sur la protection des consommateurs.
- Décret 98/D/113/PRG/SGG du 13/07/1998 portant organisation et fonctionnement de l'office national de contrôle de qualité (ONCQ)

b) **Agences/Institutions responsables** : Les responsabilités sont partagées entre MIPME/DNC et l'IGNM -MSHP/DNSP

c) **Niveau des mesures coercitives : Références** : - Article 19 de la Loi L/94/003/CTRN du 14/02/1994 -Décret D394/007/PRG/SGG portant application de la Loi L/94/003/CTRN du 14/02/1994.

4. C.5 : Approches et procédures pour le contrôle des produits pharmaceutiques et médicaments

Etape de cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Approche de contrôle							
Classification							
Etiquetage					x		
Enregistrement des produits	x	x			x		

Permis	x	x			x	x	
Licences	x	x			x	x	
Nécessité des rapports	x	x			x		
Inspections	x	x	X		x		
Information aux travailleurs							
Information au public					x		

4.5.5 : Produits pharmaceutiques et médicaments

a) Textes importants :

- Loi L/94/012/CTRN portant législation pharmaceutique.
Articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 36, 41, 45, 47, 55, 64, 66, 67, 70, 91, 94, 95, 101 et 102.
- Loi L/95/046/CTRN du 29 Aout 1995, portant Code de l'Élevage et des Produits Animaux.
- Décret D/97/212/PRG/SGG du 23 Septembre 1997, réglementant la pharmacie vétérinaire.
- Décret D/94/PRG/SGG portant sur les dispositions réglementaires concernant les activités pharmaceutiques.
- Arrêté conjoint 2003/ 7088/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, réglementant l'AMM des médicaments à usage vétérinaire.

b) Agences/Institutions responsables : MSHP/DNSP/DNPL et ME/DNSV/DNPIA

4. C.6 : Approches et procédures pour le contrôle des produits explosifs et radioactifs

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Approches de contrôle							
Classification							
Étiquetage							
Enregistrement des produits							
Permis				x			
Licences				x			
Nécessité des rapports			X	x		x	
Inspections							
Information des travailleurs							
Information au public							

A - 4.5.6 : Les explosifs

a) Textes importants :

- Loi L/95/036/CTRN du 30/06/95 portant code minier, article 136

- Article 319 du code maritime.

Limitation : absence de textes d'application.

B - 4.5.7 : Les substances radioactives

a) Textes importants :

- Loi L/95/036/CTRN du 30/06/95 portant code minier, articles 81, 82 et 83.
- Ordonnance N° 045/PRG/87 portant code de l'environnement de la République de Guinée, article 41

b) Agences/institutions responsables : MDE/DNE, MMG/DNRG et DNM, MS/DNSP /MTEP/DNERT

c) Niveau des mesures coercitives

- Article 180 de la Loi L/95/036/CTRN portant code minier
- Articles 76, 77 et 78 de l'Ordonnance N° 045/PRG/87 portant code de l'environnement de la République de Guinée.

4. C.7 : Approches et procédures pour le contrôle des gaz à effet de serre et autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Approches de contrôle							
Classification							
Etiquetage							
Enregistrement des produits		x					
Permis							
Licences							
Nécessité des rapports		x					
Inspections							
Information des travailleurs		x					
Information au public		x					

4.5.8 : Gaz à effet de serre et substances qui appauvrissent la couche d'ozone

a) Textes importants :

- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (gaz à effet de serre): articles 1, 2, 4, 6 et 15 .
- Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone : articles 1, 2, 5 et 8.
- Protocole de Montréal : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9 et 10.

Limitation : ne concerne que la production.

b) Agences/institutions responsables : MDE/DNE

c) Niveau des mesures coercitives :

Référence : Ordonnance N° 022/PRG/SGG/89 portant amendement de l'Ordonnance N° 045/PRG/SG

4. C.8 : Approches et procédures pour le contrôle des stupéfiants et produits psychotropes

Etape du cycle de vie des produits chimiques	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Approches de contrôle							
Classification							
Etiquetage	x		X				
Enregistrement des produits		x					
Permis							
Licences							
Nécessité des rapports		x					
Inspections		x	X		x		X
Information des travailleurs							
Information au public							

4.5.9 : Stupéfiants et produits psychotropes

a) Textes importants

- Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et produits psychotropes : articles 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 12, 14 et 17.

Limitation : Référence : Loi L/94/012/CTRN portant législation pharmaceutique, article 8.

b) Agences/institutions responsables : MDE/DNE

Niveau des mesures coercitives : Outre la Commission Nationale de Lutte Contre la Drogue et les stupéfiants(CNLD), on note l'Office Central Anti –Drogue (OCAD) du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

Tableau 4.C : Produits chimiques Interdits (I)* ou Strictement Réglementés (SR)*

N°	NOM DU PRODUIT	NIVEAU DE RESTRICTION	DETAILS DE LA MESURE DE RESTRICTION
----	----------------	-----------------------	-------------------------------------

		Interdit (I)	Strictement Réglementé (SR)	
1	Benzène et les produits de remplacement du benzène	I	SR	-En peinture, cette interdiction se réfère à leur utilisation comme solvant ou diluant sauf pour les opérations s'effectuant en appareils clos ou de bonne sécurité pour les utilisateurs. Source : Arrêté N° 2265/MT du 09/04/1982.
2	Céruse et sulfate de plomb ou les produits contenant ces pigments	I	SR	Interdits : -Dans tous les travaux de peinture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments sauf sous forme de pâte. -Toute dérogation doit provenir du Ministère chargé du travail. Source : Arrêté N° 2262/MT du 09/04/1982.
3	Benzidine	I		Cette interdiction est le résultat de l'application de l'article 139 de la convention sur le cancer professionnel et de l'article 171 de l'Ordonnance N° 003/PRG/SGG du 28/01/1988. Source : Arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNTLS (l'actuel MEFP/DNERT)
4	2-2Naphtylamine	I		
5	Amino-4diphényle	I		
6	Nitro-4diphényle	I		
7	Diméthylamine-4azobenzène	I		
8	Amiante		SR	Mêmes détails que pour les N° d'ordre 3, 4, 5, 6 et 7
9	Benzène		SR	
10	Chlorure de vinyle		SR	
11	Diméthyl-1,1 hydrazine		SR	
12	Naphtalène 1		SR	
13	Diazométhane		SR	
14	Propanesulfate		SR	
15	Arsenic inorganique		SR	
16	Nickel carbonyle		SR	
17	Sulfate de diméthyle		SR	
18	Dichloro-3,3 benzidine		SR	
19	Résidus des produits pétroliers à pt. Ebull. Elevé		SR	
20	Zinc, Cuivre, Nickel, Chrome, Plomb, Sélénium, Arsenic, Baryum, Béryllium, Bore, Uranium, Cobalt, Thallium, Tellure, Argent, Vanadium		SR	Cette interdiction et réglementation stricte des substances du N° d'ordre 20 à 35, ont pour source, l'Ordonnance N° 045/PRG/87 portant code de l'environnement.
21	Biocides et certains dérivés		SR	Les dérivés sont ceux non visés parmi les substances interdites.

22	Composés organosiliciés		SR	
23	Cyanures et fluorures		SR	
24	Détergents et autres substances tensioactives non biodégradables		SR	
25	Substances ayant un effet nuisible sur le goût et l'odeur des produits de consommation de l'homme		SR	
26	Composés acides et/ou basiques compromettant la qualité des eaux marines		SR	
27	Autres substances influant sur la teneur en oxygène du milieu marin		SR	
28	Composés organohalogénés			Une dérogation à cette interdiction est accordée aux produits des N° d'ordre 28, 29 et 30 s'ils s'avèrent biologiquement inoffensifs ou se transforment rapidement en substances biologiquement inoffensives.
29	Composés organophosphorés			
30	Composés organostanniques			
31	Mercure et composés du mercure			
32	Cadmium et composés du cadmium			
33	Huiles lubrifiantes usées			
34	Matières synthétiques persistantes			Se réfère à celles qui peuvent flotter en suspension gênant toute utilisation légitime de la mer
35	Substances radioactives et leurs déchets			Cette interdiction est dérogée si leurs rejets sont conformes aux principes de la radioprotection définis par les organisations internationales compétentes en tenant compte de la protection du milieu marin. N.B : les substances du N° d'ordre 28 à 35, sont interdites si elles dépassent les limites fixées par arrêté du Ministre de l'environnement.
36	2,4,5- T			Tout produit phytopharmaceutique saisi aux termes de l'article 2 de l'Arrêté d'interdiction sera éliminé par une commission spéciale aux frais de l'auteur de l'infraction. Les auteurs des infractions visées aux articles 8 et 9 de l'Arrêté d'interdiction et leurs complices seront tenus responsables des conséquences directes et indirectes résultant de l'emploi des produits prohibés. Source : Arrêté N°2395/MA/SGG/2001 du 06/06/2001.
37	Aldicarbe			
38	Aldrine			
39	Aminotriazole			
40	Binapacryl			
41	Cadusafos			
42	Camphéchloré			
43	Captachlore			
44	Captanol			

45	Chlordane			
46	Chlordecone			
47	Chlordimeforme			
48	Chlorfenvinphos			
49	Chlormephos			
50	Chlorobenzilate			
51	Chloropicrine			
52	Crimidine			
53	Cyhéxatine			
54	DDT			
55	Déméton			
56	Dialiphos			
57	Dicofol			
58	Dieldrine			
59	Dienochlore			
60	Dimefox			
61	Dinosèbe			
62	Disulfoton			
63	DNOC			
64	Endrine			
65	Ethoprophos			
66	Fenamiphos			
67	Flocoumafen			
68	Fonofos			
69	HCH			
70	Heptachlore			
71	Hexachlorobenzene			
72	Lindane			
73	Mercuriques (composés)			
74	Methamidophos			
75	Methidathion			
76	Methomyl			
77	Methoxychlore			
78	Mirex			
79	Monocrotophos			

80	Nitrofene			
81	Paraquat			
82	Parathion-éthyl			
83	Parathion-méthyl			
84	Pentachlorophenol			
85	Phentoate			
86	Phorate			
87	Phosphamidon			
88	Piclorame			
89	Prothoate			
90	Quintozène			
91	Strobane			
92	TCA			
93	Télodrine			
94	Terbufos			
95	Trichloronat			
96	Azinphos-éthyl		SR	<p>Les produits phytopharmaceutiques à usage restreint, bénéficiant d'homologation et qui seraient utilisés outre que dans les conditions et usages pour lesquels ils ont été autorisés auront leur agrément remis en cause.</p> <p>Les auteurs et leurs complices seront tenus responsables des conséquences directes ou indirectes résultant de la mauvaise utilisation de ces produits.</p> <p>Source : Arrêté N°2395/MA/SGG/2001 du 06/06/2001</p>
97	Azinphos-méthyl		SR	
98	Brodifacoum		SR	
99	Bromadiolone		SR	
100	Bromophos-éthyl		SR	
101	Carbofuran		SR	
102	Chlorophacinone		SR	
103	Coumachlore		SR	
104	Cyhalothrine		SR	
105	Fenvalerate		SR	
106	Ferbame		SR	
107	DDVF (Dichlorvos)		SR	
108	Dicrotophos		SR	
109	Difenacoum		SR	
110	Diphacinone		SR	
111	EPN		SR	
112	Monolinuron		SR	
113	Pyrazophos		SR	

* Références :

- Critères établis par les textes juridiques en vigueur en République de Guinée en 2011 ;
- Décret réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses en rapport avec la procédure PIC

4.6 - Mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Nature	Institution utilisatrice ou responsable	Objectif du mécanisme	Types de produits chimiques couverts	Etendue de l'application
CICDUP (code) FAO	MA, MEI	Fixer les responsabilités et établir les règles de conduite dans l'utilisation des pesticides.	Les pesticides	- les Gouvernements - les institutions des Nations Unies - les ONG - l'industrie des pesticides
Recueil de Directives (OIT)	MTFP MSHP (SNMT)	Prévenir les risques chimiques et les maladies professionnelles, renforcer la protection du public et de l'environnement	Tous les produits chimiques	Sauf restriction, le document s'applique à toutes les activités impliquant des produits chimiques
Convention 155/R164 (OIT) (Non encore ratifiée)	MTFP MSHP (SNMT)	Orienter dans l'élaboration de politique de sécurité, d'hygiène et de santé au travail	Produits chimiques	-Gouvernements -entreprises -organisation communautaires
C 161/R171 (OIT) (Non encore ratifiée)	MEFP MSPC	Elaboration et révision des politiques de santé	Produits chimiques	-Gouvernements -entreprises -organisation communautaires. Tous les pays ayant ratifié la convention
C162/R172 (OIT) (Non encore ratifiée)	MTFP, MSPC MIPME	Aider à prévenir l'exposition aux risques dus à l'amiante	Amiante	-pays membres de l'OIT -activité, exposition à l'amiante
C170/R177 (OIT) (Non encore ratifiée)	MTFP MSPC MDE	Informier, diffuser, aider à protéger les travailleurs, le public et l'environnement contre les produits chimiques	Tous les produits chimiques	pays ayant ratifié la convention à toutes les activités économiques où sont utilisés des produits chimiques
Recueil de directives information sur les risques chimiques (OSHA/USA)	MTFP	Respect du droit à l'information	Tous les produits chimiques	-organisation des travailleurs -l'administration de l'hygiène et sécurité au travail. -les entreprises
Guide d'hygiène de sécurité dans l'industrie chimique (OSHA/USA)	MTFP MIPME	Renforcement de la sécurité chimique dans les industries	Tous les produits chimiques	-les entreprises -les organisations communautaires -l'administration centrale visant la

				sécurité chimique
Recommandation OIE (action volontaire)	MEI (DNE)	Fixer les responsabilités et établir les règles de bonne conduite vis-à-vis des produits chimiques	Les produits chimiques vétérinaires	-ONG évoluant dans le domaine de l'élevage -l'administration de l'élevage -les laboratoires vétérinaires
Conseils de prudence sur les risques chimiques MERCK-CLEVENT S.A 65-67, Rue de la victoire 75009 Paris	MTFP MA, MEI MCIPME, unités industrielles et (DNE)	Aider à reconnaître les dangers (risques) chimiques à travers des symboles et des signes	tous les produits chimiques : toxiques, les corrosifs, irritants, explosifs, inflammables, allergisants, etc.	-les laboratoires de chimie -syndicat -les entreprises chimiques -les sociétés d'hydrocarbures -les gestionnaires des produits chimiques
FTS/MSDS (actions volontaires)	MTFP Unités industrielles DNDI, IGMM	Aider à connaître les substances chimiques en vue de se protéger et de protéger l'environnement	Tous les produits chimiques	-Institutions du gouvernement gérant les produits chimiques -les entreprises industrielles manipulant les produits chimiques
Action de prévention de la pollution et de protection de l'environnement (article 89 du code de l'environnement)	MDE/DNE	Protéger le public et l'environnement	Tous les produits ayant un effet néfaste sur l'environnement	-les ONG -services publics -particuliers
Directives de Londres (version modifiée 1989) (recueil de directives)	MDE /DNE MIPME	Echange de renseignements sur les produits chimiques objet de commerce international	Tous produits chimiques à exception des narcotiques, pharmaceutiques, radioactifs et additifs	aux gouvernements

4.7 : COMMENTAIRES / ANALYSES

Du chevauchement des textes. A proprement parler, il n'y a pas chevauchement de textes bien qu'il n'existe pas non plus une frontière nette entre eux. En revanche, il y a des vides juridiques par endroits, surtout pour l'étape élimination des produits chimiques où seuls les produits pétroliers et les déchets/ordures ménagères et de commerce sont "réglementés" (tableau 4.B). Quant aux produits explosifs et radioactifs, seule l'étape transport est pourvue en textes (tableau 4.C).

De l'efficacité de la législation : La législation est d'une efficacité très passable pour les raisons d'insuffisance de textes d'application, du sous équipement des institutions de contrôle et du manque de statistiques fiables avec pour conséquence, une lenteur dans la prise de décisions, entre autres.

De l'efficacité des mécanismes non réglementaires : Apparemment, ces mécanismes fonctionnent mieux en ce sens qu'il y a moins de mesures de coercition ou de contrôle. Les utilisateurs de ces mécanismes sont peu nombreux et jouissent d'un budget spécialement alloué avec une infrastructure technique appropriée. Ils sont généralement du domaine lucratif.

De la compatibilité des textes avec les priorités nationales : Jusqu'à maintenant, aucun texte n'est pris qui ne soit pas conforme à une priorité nationale. Les textes sont peu mais fondamentalement conformes aux priorités et exigences nationales.

De l'existence de nouvelles Lois/Politiques : Par rapport à la première mouture du profil (1997), deux nouvelles Lois et une politique ont été adoptées depuis 1998, à savoir la loi relative à la production, la commercialisation et à l'utilisation des semences et à la loi relative à la production, la commercialisation et à l'utilisation des engrais et des matières assimilées et la Lettre de politique de gestion rationnelle des produits chimiques en République de Guinée.

Politique : suite à une étude très mûrie en collaboration avec le BIT, le Ministère chargé du travail a élaboré la politique guinéenne en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail.

Lois : ce sont :

- la Loi N° L/95/046/CTRN du 29/08/95 portant code de l'élevage et des produits animaux ;
- la Loi N° L/96/010/AN/96 du 22/07/96 portant réglementation des taxes à la pollution applicables aux établissements classés.

De l'existence des textes issus des accords internationaux Il existe une série de textes dont les différents codes portent effet sur un nombre important d'accords internationaux.

Exemples :

- Arrêté N° 2262/MT/82 relatif à la céruse en application de la convention N° 13 de l'OIT ;
- Arrêté N° 2265/MT/82 relatif au benzène en application de la convention 136 de l'OIT
- Arrêté N° 93/4794 relatif au cancer professionnel en application de la convention 139 de l'OIT
- Code de la Marine Marchande (Annexe 1 et 2 en application de la convention MARPOL)
- Loi L/92/027/CTRN sur le contrôle phytosanitaire des végétaux en application du code de bonne conduite de la FAO, version amendée 1989.
- Loi L/94/006/CTRN sur la sécurité sociale - articles 84, 85 et 86 en application de la convention 121 de l'OIT
- Arrêté sur la pollution de l'air et sur les radiations ionisantes en application des conventions N° 115 et 148 de l'OIT.

De la conformité, efficacité et globalité de la réglementation existante : D'une manière générale, les mesures réglementaires existantes sont appropriées parce que mettant en œuvre autant que techniquement et économiquement possible les Lois prises en la matière ; Sectorielles parce que la gestion des produits chimiques n'est pas centralisée et d'une efficacité mitigée pour les raisons évoquées plus haut.

CHAPITRE 5 : MINISTERES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES

5.1 : Responsabilités des Ministères, Agences et autres Institutions dans la gestion et le contrôle des produits chimiques

Tableau 5.A : Aperçu général des responsabilités des Ministères, Agences et autres Institutions dans la gestion et le contrôle des produits Chimiques

Ministères, Agences et autres Institutions concernées	Etapes du cycle de vie	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution/ Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Ministère Délégué à l'Environnement		x	x	x	x	x	x	X
Ministère Agriculture		x	x	x	x	x	x	X
Ministère Elevage		x	x	x	x	x	x	X
Ministère Commerce		x						
Ministère Industrie et PME		x	x	x	x	x	x	X
Ministère Santé et Hygiène Publique		x	x	x	x	x	x	X
Banque Centrale		x						
Ministère Economie et Finances		x			x			X
Ministère du Plan		x			x			X
Ministère Pêche et Aquaculture		x		x			x	
Ministère d'Etat à l'Energie et à l'Environnement		x		x	x		x	

Ministère des Mines et de la Géologie	x		x	x	x	x	
Ministère du Travail et Fonction Publique							X
Ministère de la Coopération Internationale	x						
Ministère des Affaires Etrangères	x						
Ministère Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	x		x			x	X
Ministère Délégué aux Transports			x	x			
Ministère Administration du Territoire et de la Décentralisation				x		x	X
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile				x		x	X
Ministère Justice							X
Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique de et la Formation Professionnelle			x			x	
Ministère Délégué a la Défense Nationale							X
Agences de transport/ manutention			x	x			
Agences de manipulation			x	x		x	

X = Réponse positive

Tableau 5.A.1 : Aperçu général des responsabilités des Ministères, Agences et autres institutions dans la gestion et le contrôle des produits chimiques à usage agricole (pesticides et fertilisants)

Etapes du cycle de vie Ministères, Agences et autres Institutions concernées	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution/ Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Ministère Agriculture	x		x	x	x	x	x
Ministère de l'Elevage	x	x	x	x	x	x	X
Ministère du Commerce	x						X

Ministère de l'Industrie et des PME							X
Ministère Mines, Géologie	x						X
Ministère Délégué à l'Environnement	x	x	x	x	x	x	X
Ministère Santé et Hygiène Publique							X
Ministère Economie, Finances	x						X
Ministère du Plan							X
Ministère Justice							X
Ministère Coopération Internationale	x			x			X
Ministère Administration du Territoire et de la Décentralisation							X
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile				x			X
Ministère du Travail et de la Fonction Publique							X
Ministère Délégué aux Transports				x			
Agences de transport/manutention			x	x			X
Agences de manipulation			x	x		x	
Centres de recherches	x		x	x		x	

x = Réponse positive

Tableau 5.A.2 : Aperçu général des responsabilités des Ministères, Agences et autres institutions dans la gestion et le contrôle des produits pétroliers et dérivés

Etapas du cycle de vie Ministères, Agences et autres Institutions concernées	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution/ Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Ministère Industrie et PME	x	x	x	x	x	x	X
Ministère du Commerce	x						X
Ministère des Mines et Géologie							X

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique							X
Ministère Économie et des Finances	x						X
Ministère de la Justice							X
Ministère d'Etat à l'Énergie et à l'Environnement	x						X
Ministère Délégué à l'Environnement	x	x	x	x	x	x	
Agences de transport/ manutention			x	x			X
Sociétés pétrolières	x	x	x	x	x	x	X
Ministère Industrie et PME	x	x	x	x	x	x	X

x = Réponse positive

Tableau 5.A.3 : Aperçu général des responsabilités des Ministères, Agences et autres institutions dans la gestion et contrôle des produits chimiques destinés à la recherche et aux processus industriels.

Etapes du cycle de vie Ministères, Agences et autres Institutions concernées	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution/ Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
Ministère Enseignement Supérieur et recherche Scientifique	x		x	x		x	X
Ministère Commerce	x	x	x	x	x	x	X
Ministère de l'Industrie et des PME	x	x	x	x	x	x	X
Ministère Mines Géologie	x	x	x	x	x	x	X
Ministère Délégué à l'Environnement							
Ministère Agriculture	x		x	x	x	x	X
Ministère de l'Elevage	x	x	x	x	x	x	X
Ministère Economie, Finances	x						X
Ministère de la Sante et de l'Hygiène Publique	x	x	x	x	x	x	X

Ministère Pêche et Aquaculture	x		x	x		x	X
Ministère Justice							X
Ministère Administration du Territoire et de la Décentralisation			x	x			X
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile			x	x			X
Ministère du Travail et Fonction Publique							X
Ministère Délégué aux Transports			x	x			
Sociétés Minières et industrielles	x	x	x	x	x	x	
Agences de transport et de manutention			x	x			
Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments	x		x	x		x	
Office National de Contrôle de Qualité	x		x	x		x	X
Institut Guinéen de Normalisation et Métrologie							X
Laboratoire National de la Géologie	x		x	x		x	
Centres de Recherche (CÉRE, IRAG, CERESCOR, CHB)	x		x	x		x	

x = Réponse positive

Tableau 5.A.4 : Aperçu général des responsabilités des Ministères, Agences et autres institutions dans la gestion et le contrôle des produits chimiques de consommation y compris les médicaments

Etapes du cycle de vie Ministères,	Importation	Production	Stockage	Transport/ Manutention	Distribution/ Marketing	Utilisation/ Manipulation	Elimination
---------------------------------------	-------------	------------	----------	---------------------------	----------------------------	------------------------------	-------------

agences et autres institutions concernées							
Ministère de l'Industrie et PME	x	x	x	x	x	x	X
Ministère du Commerce	x	x	x	x	x	x	X
Ministère Mines et Géologie							X
Ministère Délégué à l'Environnement	x	x	x	x	x	x	X
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique							X
Ministère de la Justice							X
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation							X
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile			x	x			X
Ministère Économie et Finances	x						X
Centres hospitaliers			x	x	x	x	X
Sociétés commerciales	x		x	x	x	x	
Centres de recherche			x	x		x	X
Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments	x		x	x		x	
Agences de transport /manutention			x	x			
Sociétés pharmaceutiques	x	x	x	x	x	x	X
ONCQ	x		x	x		x	x

Tableau 5.A.5 : Responsabilités des Ministères, Agences et autres institutions dans la gestion et le contrôle des pesticides POP

Etapes du cycle de vie	Importation	Production	Stockage	Transport	Manipulation	Utilisation	Recyclage
Ministères, agences et autres institutions concernés							
Ministère Mines, Géologie							
Ministère Délégué à l'Environnement	x	x	x	x	x	x	x
Ministère de la Santé et de	x		x	x	x	x	

l'Hygiène Publique							
Ministère Économie et Finances	x						

x = Réponse positive Pesticides POP = Aldrine, Chlordane, DDT, Dieldrine, Endrine, Heptachlore, Mirex, Toxaphène, Hexachlorobenzène, Alpha hexachlorocyclohexane, Beta hexachlorocyclohexane, Chlordecone, Hexabromobiphenyl ether, Heptabromobiphenyl ether, Lindane, Pentachlorobenzene, Perfluoroctane, Tetrabromodiphenyl ether et pentabromodiphenyl ether.

NB : En Guinée, l'importation et l'utilisation des pesticides POP sont interdites à l'exception du DDT utilisé en santé publique.

Tableau 5.A.6: Responsabilités des Ministères, Agences et autres institutions dans la gestion et le contrôle des POP industriels (PCB et Hexachlorobenzène)

Etapes du cycle de vie Ministères, agences et autres institutions concernés	Importation	Production	Stockage	Transport	Manipulation	Utilisation	Recyclage
Ministère Mines, Géologie	x	x	x	x	x	x	x
Ministère Délégué à l'Environnement	x	x	x	x	x	x	x
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique							
Ministère Commerce					x	x	x
Ministère Industrie et PME					x	x	x
Ministère Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	x	x	x	x	x	x	x

x = Réponse positive

Tableau 5.A.7: Responsabilités des Ministères, Agences et autres institutions dans la gestion et le contrôle des POP Produits involontairement (Dioxines et Furannes)

Etapes du cycle de vie Ministères, agences et autres	Importation	Production	Stockage	Transport	Manipulation	Utilisation	Recyclage

institutions concernés								
Ministère Mines, Géologie		x						
Ministère Délégué à l'Environnement	x	x	x	x	x	x	x	x
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique		x						
Ministère Commerce		x						
Ministère Industrie et PME								
Ministère Délégué aux Transports		x						
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation		x						

x = réponse positive

5.2. A : Description des mandats des autorités ministérielles impliquées dans la gestion des produits chimiques

A U T O R I T E S	M A N D A T S			
	Responsabilités primaires	Implications dans la gestion des produits chimiques		
		Ressources	Implications	Type d'expertise
Ministère de l'Industrie et PME Décret D/94/113/PRG/SGG du 3/11/1994	Conception, élaboration, mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement dans les domaines du Commerce, de l'Industrie des petites et moyennes entreprises	Bonnes	Réglementation, ventes, distribution, utilisation et destruction	Analyse et contrôle de qualité et Inspections
Ministère Agriculture	Conception, Elaboration, promotion, Coordination, contrôle et suivi de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'agriculture, des forêts, de la faune et de l'élevage.	Bonnes	Importation, distribution et réglementation des pesticides et fertilisants, l'Environnement, santé animale	Inspections et contrôle de qualité
Ministère Économie et Finances Décret D/94/111/PRG/SGG du 3/11/1994	Conception, élaboration et mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement dans les domaines de la planification de l'économie et des finances	moyennes	Financement et planification des importations, contrôles douaniers	Inspections et Audit

Ministère Administration du Territoire et de la Décentralisation	Conception, élaboration, mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines d'administration du territoire, de la décentralisation, des libertés publiques et de la sécurité	Moyennes	Réglementation, sensibilisation	Compte-rendu, Inspections et rapports administratifs
Ministère du Travail et de la Fonction Publique Décret D/94/115/PRG/SGG du 3/11/1994	Conception, élaboration, mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines du travail et de l'emploi	Moyennes	Réglementation, santé professionnelle	Inspection et évaluation des risques
Ministère des Mines et de la Géologie D/94/159/PRG/SGG du 23/11/1994	Conception, élaboration, mise en œuvre et contrôle de la politique du Gouvernement dans les domaines des Mines, de la Géologie et de l'Environnement	Bonnes	Utilisation, importations sécurité individuelle, Protection de l'Environnement réglementation et distribution	Contrôle de qualité et Inspections
Ministère Délégué aux Transports	Conception, élaboration et mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement dans les domaines des transports et des travaux publics	Moyennes à faibles	Réglementation, transport stockage	Inspections et analyses
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Conception, élaboration, mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la santé publique	Moyennes	Réglementation, importation, ventes, consommation, santé publique, professionnelle	Contrôle de qualité
Ministère de la Justice Décret D/94/111/PRG/SGG du 29/8/1996	Conception, élaboration, mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'organisation et de fonctionnement des institutions judiciaires		Application textes légaux et réglementaires	Evaluation
Ministère d'Etat à l'Énergie et à l'Environnement	Organisation, mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'hydraulique urbaine et de l'énergie.		Réglementation, consommation, importations, sécurité industrielle	Analyse et contrôle de qualité
S.G.G Ordonnance N° 30/PRG/SGG/88 et Décret D/96/111/PRG/SGG du 29/08/1996	Publication et distribution de textes de lois, de réglementations et autres documents et actes administratifs du Gouvernement.	Moyennes	Réglementation, sécurité, réponse en cas d'urgence	Contrôle

Ministère Pêche et Aquaculture Décret N° 96/111/PRG/SGG du 29/08/1996	Elaborer et coordonner la mise en œuvre et contrôler la politique du Gouvernement dans les domaines de pêche et de l'Aquaculture.		Réglementation, protection de l'Environnement, sécurité professionnelle.	Contrôle de qualité.
Ministère Affaires Etrangères	Elaboration et mise en œuvre de la politique extérieure du Gouvernement		Suivi application conventions, accords, traités internationaux et leur conservation	Suivi application
Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Décret N° 96/111/PRG/SGG du 29/08/1996	Elaboration, mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'Emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle		Utilisation	Formation
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile Décret D 96/111/PRG/SGG du 29/08/1996	Conception, élaboration et mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement dans le domaine de la sécurité		Réglementation sécurité civile, publique et des transports. Répressions des accidents.	Répression et contrôle
Ministère de l'Information Décret N° 96/111/PRG/SGG du 29/8/96	Elaboration et mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la communication	Moyennes	Réglementation, sensibilisation, sécurité civile	Diffusion de l'information et éducation
Ministère du Plan. Décret D 97/013/PRG/SGG du 14/02/1997	Conception, élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de politique économique de la République de Guinée		Distribution des dons et offres dans le cadre de l'assistance technique.	Suivi, contrôle et vérification
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique Décret D/97/245/PRG du 10/1997	Conception, élaboration, coordination, contrôle et mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique.	Bonnes	Utilisation, sécurité civile	Formation et Recherche
Ministère de l'Elevage	Conception, Elaboration, promotion, Coordination, contrôle et suivi de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'élevage.	Bonnes	Importation, distribution et réglementation des médicaments et produits vétérinaires et de la santé animale	Inspections et contrôle de qualité

Ministère Délégué à l'Environnement	Conception, Elaboration, promotion, Coordination, contrôle et suivi de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de l'environnement, de la forêt et de la faune.	Bonnes	Réglementation, protection de la santé, de v des pesticides et fertilisants, l'Environnement, santé animale	Inspections et contrôle de qualité
-------------------------------------	---	--------	---	------------------------------------

5.2B. Description des autorités ministérielles impliquées dans la gestion et le contrôle des POP

A U T O R I T E S	Ressources humaines	Ressources matérielles et financières	Mandats	Types d'Expertises
Ministère de l'Industrie et des PME	Disponibles		Identification, détection, suivi de l'utilisation des POP-substances industrielles.	Analyse et contrôle de qualité et Inspections
Ministère Agriculture	Disponibles	Moyennes	Identification, détection, contrôle de l'utilisation illicite des POP-Pesticides	Inspections et contrôle de qualité
Ministère Économie et Finances	Disponibles	Moyennes	Contrôles douaniers	Inspections et Audit
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation	Disponibles	Faibles	Réglementation, sensibilisation	Compte-rendu, Inspections et rapports administratifs
Ministère des Mines et de la Géologie	Disponibles	Faibles	Identification, détection des POP, élaboration de plans d'action nationaux et études des impacts des POP sur la santé et l'environnement.	Contrôle de qualité et Inspections
Ministère Délégué aux Transports	Disponibles	Faibles	Réglementation du transport et de la manutention	Inspections et analyses
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Disponibles	Faibles	Suivre l'utilisation du DDT dans la lutte contre le vecteur de la malaria	Inspection et analyse
Ministère d'Etat à l'Énergie et à l'Environnement	Disponibles	Faibles	Veiller à l'importation du matériel pouvant contenir des PCB	Analyse et contrôle de qualité
Ministère Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	Disponibles	Faibles	Enseignement et Recherche Scientifique	

5.3 - Commentaires/Analyses

Le Gouvernement guinéen a mis en place un certain nombre de Départements ministériels au sein desquels fonctionnent des Directions et des Services Techniques impliqués dans la gestion et le contrôle des produits chimiques et des déchets dangereux afin d'assurer la protection de la santé et l'environnement contre les risques liés à ces produits.

D'autres institutions non gouvernementales telles que les sociétés minières, industrielles, commerciales et pétrolières, certaines agences de transport, de manutention et de manipulation, de par leurs activités socio-professionnelles, participent, à une étape ou une autre du cycle de vie des produits chimiques et au processus de gestion de ces produits.

Dans l'accomplissement de cette gestion, des efforts remarquables ont été déployés par les départements concernés dans l'élaboration, l'adoption et l'application des lois et règlements régissant cette gestion en Guinée.

Sur la base des lois et règlements en vigueur en la matière, les services impliqués dans la gestion des produits chimiques s'emploient activement à amener les sociétés, projets et autres institutions concernés, à appliquer les mesures appropriées à la protection de la santé et de l'environnement. Mais, comme toute activité humaine, celle relative à la gestion des produits chimiques se heurte à des difficultés telles que le manque de moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre efficace des Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm, de Bamako et d'Abidjan relatives à la gestion des produits chimiques, l'insuffisance d'infrastructures techniques appropriées et de moyens financiers pour l'évaluation des risques liés aux POP, produits chimiques et déchets dangereux, la non fonctionnalité du réseau d'échange d'informations chimiques de Guinée (REIC) dans la collecte et la diffusion des informations relatives aux produits chimiques, le non fonctionnement du laboratoire de la Direction Nationale de l'Environnement par manque de réactifs et de matériels, le laxisme des importateurs, utilisateurs et de certains décideurs dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Néanmoins, certaines de ces difficultés sont en passe d'être surmontées par la mise en place de stratégies pour la mise en œuvre au niveau national des accords multilatéraux, internationaux et régionaux relatifs à la gestion des produits chimiques et par l'application des textes législatifs et réglementaires pertinents en la matière.

Aussi, en référence aux tableaux ci-dessus, qui définissent les mandats et les responsabilités dévolus aux ministères, agences et autres institutions impliqués dans la gestion des produits chimiques, il ressort que, dans le cadre des activités connexes et coordonnées de gestion desdits produits, des ministères, agences et institutions différents peuvent mener parallèlement les mêmes activités de gestion des produits chimiques au sein de leur cycle de vie. Cela en soi ne traduit pas un chevauchement d'activités des partenaires impliqués mais plutôt une complémentarité d'actions par rapport aux mandats dévolus.

Par ailleurs, avec la multiplication et la diversification des projets de développement socio-économique du pays, il faut s'attendre à l'implication dans le processus de gestion des produits chimiques d'autres ministères, agences ou institutions.

En conclusion, dans l'état actuel de ce processus en Guinée, le niveau d'application des divers mandats et responsabilités ministériels est en général peu satisfaisant du fait du manque de synergies entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, mécanisme indispensable pour un programme national intégré de gestion des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en Guinée. Il en ressort que cette lacune constitue une priorité très préoccupante.

CHAPITRE 6 : ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERETS PUBLIC ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE

ORGANISATIONS, ONG, LABORATOIRES	ENTITES, GROUPEMENTS,	ADRESSES	ACTIVITES	PRODUITS CHIMIQUES UTILISES	ORIGINES DES IMPORTATIONS
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE ET FORET, PECHE ET ELEVAGE)					
SAREF International*		Kaloum, Place du marché Rue : William Togman BP :3915 Conakry	Importation, Stockage, Vente	Insecticides, nématocides, herbicides, fongicides,	Diverses

	Tel : 45 14 96 Fax : 41 44 26		raticides, engrais, produits de Laboratoire et de traitements des eaux	
PROJET CADRE DE PROMORION DES EXPORTATIOS AGRICOLES (PCPEA)	Siège : Av. du port cité chemin de fer 2 ^{ème} étage immeuble Mamou BP : 583 Conakry Tél. 411461 Fax : 411297	Importation, Exportations et Vente	Engrais, Pesticides, fertilisants	Diverses
SALGUIDIA SA	Siège : Av. de la République BP : 622 Conakry. Tél. 452002	Agro - industrie, Vente	Engrais et Pesticides	SAREF International
SOCIETE GUINEENNE DE PALMIERS A HUILE ET HEVEAS (SOGUIPAH)	Siège :BP 123 Conakry Corniche Sud Tél. 464481 / 464603 Fax : 463692	Culture palmiers à huile et hévéas, Production et Vente d'huile, de savon et de latex.	Engrais, Pesticides et autres réactifs de Laboratoire	Diverses
INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE DE GUINEE (IRAG)	Boulevard du Commerce BP : 1523 Conakry, S/C MAE T : 269131 F : 30454246 Email « iragd@irag.org.gn»	Recherche et expérimentation en élevage, agronomie, foresterie, environnement et technologie.	Engrais + produits phytosanitaires, réactifs de laboratoire et fertilisants	CEDEAO ; CEE
SOBRAGUI S.A.	Siège : Madina Route du Niger BP : 345 Conakry ; Tél. 463465	Production et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées + actions agricoles	Engrais, Pesticides, Soude caustique, extraits divers et autres réactifs de Laboratoire	CEE
SODECA	Coléah, Conakry Commune de Matam	Importation et commercialisation d'intrants agricoles	Pesticides et fertilisants	Algérie
SOCIETE DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION D'INTRANTS AGRICOLES (SPCIA)	Tél. 45 39 45 / 21 37 76 Fax (224) 45 39 95 E-mail.spcia@guicom.net BP : 437 - Com.de Kaloum 705, 4èm Av. Qua Manquepas	importation et distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et Fertilisants	Diverses
ETABLISSEMENT TIDIANE AGRICULTURE (ETA)	Tél.60 25 09 73 /60 22 45 13 BP: 6297 Q. Domino - Auto route,face Donka,Com Matam	Importation et distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et Fertilisants	Diverses

SOCIETE BOYER AFRIQUE DE L'OUEST	Tél.30 45 49 23 / 66 57 67 BP: 6679 Gbessia Auto route Com. de Matoto – Conakry	Importation et Distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et fertilisants	Diverses
COMPTOIR POUR LE COMMERCE D'INTRANTS AGRICOLES DE KINDIA (CCIAK)	BP : 55 - Kindia - Rép. Guinée	Importation et Distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et Fertilisants	Diverses
EL HADJ PAPA SYLLA ET FILS	Tél: 3046 25 54 BP : 5578 - Conakry - Rép G.	Importation et Distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et Fertilisants	Diverses
ETABLISSEMENT GUINEEN POUR LA PROMOTION AGRICOLE (EGPA)	BP : 3381 Conakry, Rép. de Guinée	Importation et Distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et Fertilisants	Diverses
COOPERATIVE AGRICOLE MOUNAFANYI (CAM)	Tél: 6021 42 58 Fax (224) 46 12 28 BP : 53302 - Conakry - Quartier Madina Centre, Com Matam	Importation et Distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et Fertilisants	Diverses
COGEP INTERNATIONAL	Tél:30 45 27 43 / 40 74 26 Commune de Kaloum - Ckry	Importation et Distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et fertilisants	Diverses
EL HADJ MAMADOU BOBO DIALLO	Tél : 6340 19 93 / 6046 20 85 Quartier Madina Mosquée, Commune de Matam-Conakry	Importation et Distribution des produits phytosanitaires	Pesticides et Fertilisants	Diverses
SECTEUR SECONDAIRE (MINES, SECTEUR MANUFACTURIER, EAU, ELECTRICITE GAZ, BTP/CONSTRUCTIONS)				
SOCIETE ASHANTI GOLDFIELDS (SAG)	BP : 1006 Conakry- Cite des Chemins de Fer ;Tél. 415805 Bureau Siguiri : Tél. 430970	Exploitation de l'or à Siguiri, (Haute Guinée)	Cyanure, soude caustique, ciment et autres réactifs de Laboratoire	Diverses
SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE (SMD) **	Conakry, Cité Chemins de Fer Tél : 41 35 73 B.P. 2162	Prospection, extraction et commercialisation de la bauxite	Cyanure, Soude caustique, Ciments et autres réactifs de Laboratoire	France, Allemagne, Côte d'Ivoire
COMPAGNIE DES BAUXITES DE KINDIA (CBK)	Siège Commune de Matoto B.P. 613 Conakry Tél. 408105 / 408135	Extraction et commercialisation de la bauxite	Divers produits explosifs	Diverses
COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG)	B.P. 523 Conakry Tél : 44 18 01	Production et vente de la bauxite	Divers produits explosifs et réactifs de laboratoire	USA, Canada, Pays de l'Union Européenne
ALUMINA COMPANY GUINEA	B.P. 197 Conakry ; Direction	Production et	Divers produits dont soude	Australie, Union

(A C G FRIGUIA)	-Fria T : 241710 F:240418 -Usine T: 240303/240403 Fax : 241506 - 413763	commercialisation de l'alumine	caustique, acide sulfurique, Mazout, Huile au PCB, explosifs, chaux éteinte, soufre en fleur	Européenne EA Unis
EDIGAZ SABATY GUINEE	BP :827 Conakry Km17 Yimbaya Commune de Matoto Tél. 260976 / 223016	Production et distribution de gaz comprimés et dissous	Carbure de Calcium	Diverses
SOGEDI	BP : 456 conakry Km10 Tél. 463258 / 463492; Fax : 463254 Email: sogedi@mirinet.net.gn	Production et vente de gaz industriels (comprimés et dissous).	Carbure de Calcium	Diverses
CAMPING GAZ	Tél. : 46 53 45 Matam, Conakry	Importation et vente d'équipements à gaz et du gaz domestique	Butane	Sénégal
SOGUILUBE	Coronthie, Kaloum ; BP :709 Conakry ; Tél. 41 30 02	Production de lubrifiants et d'emballages métalliques.	Huiles de base et Additifs	Belgique, France
ELECTRICITE DE GUINEE (EDG)	BP :1463 Conakry ;Tél. 411889 / 250510 ; Fax : 411853 Immeuble Cherif, Bd. D. Tély	Production et distribution d'énergie électrique.	Huile au PCB, Mazout et autres produits chimiques.	Diverses
SOCIETE DES EAUX DE GUINEE (SEG)	Siège : Carrefour Belle vue, B.P. 150 Conakry	Production, Contrôle et traitement et distribution des eaux pour les centres urbains	Hypochlorite de Calcium, Sulfate d'Aluminium, Chaux, Bicarbonate de soude, Chlore gazeux	France, Argentine, USA
GUINEE COLOR, TOPAZ	Conakry et Coyah	Production et commercialisation de peintures et vernis	Divers produits	Diverses
SOCOPLAST, HAFIA PLASTIQUE, KARAOUNI, SICOM, MENEMA	Conakry, Dixinn	Fabrication d'articles en plastique	Polyéthylène, polypropylène, colorants	Asie, Arabie Saoudite
SOBRAGUI S.A.	Siège : Madina Route du Niger BP : 345 Conakry ; Tél. 463465	Production et vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées + actions agricoles	Engrais, Pesticides, Soude caustique, extraits divers et autres réactifs de Laboratoire	CEE
	Siège : Commune de Matoto B.P.	Production et vente de	Soude caustique, extraits divers	Diverses

BONAGUI S.A.	3009 Conakry, Tél : 46 18 92 et 47 28 53 / 221152	boissons non alcoolisées	et autres réactifs de laboratoire	
NESTLE GUINEE S.A	Siège : Corniche Sud, Coléah B.P. 4109 Conakry Tél : 46 40 10 et 46 45 36	Production et vente de lait et de bouillon, Maggi	Divers produits	Diverses
CIMENTS DE GUINEE S.A	Siège social: Km30 route de Kindia BP : 3621 Conakry, Fax : 414513 Bureau ville : Cité chemin de fer, immeuble Macenta Tél ; 414948 / 414512 / 250510	Production et vente de ciments, contrôle de qualité	Clinker, Sulfate de Calcium	Espagne, Togo, Côte d'Ivoire et autres
SECTEUR TERTIAIRE (COMMERCE, TRANSPORT, ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, INSTITUTS /CENTRES DE RECHERCHE / LABORATOIRES, SOCIETES PHAMACEUTIQUES ET GROUPEMENTS, COOPERATIVES, ONG, SOCIETE CIVILE)				
FAMILIA GUINEE	Conakry, Madina -Route du Niger Tél : 44 45 07 Fax : 44 48 11	Importation et vente de médicaments et de produits chimiques	Divers produits	Belgique
SOPROCHIM	Conakry, B.P. 3114	Importation, production et vente de produits chimiques	Explosifs et amorces	France
CGPC	Conakry, Tél : 41 21 70 B.P. 3467	Importation, production et vente de produits chimiques	Explosifs et amorces	France
INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE DE GUINEE (IRAG)	Boulevard du Commerce BP : 1523 Conakry, S/C MAE T : 269131 F : 30454246 Email « iragdg@irag.org.gn»	Recherche et expérimentation en élevage, agronomie, foresterie, environnement et technologie.	Engrais + produits phytosanitaires, réactifs de laboratoire et fertilisants	CEDEAO ; CEE
CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT (CERE)	Université de Conakry Tél./Fax : 465637 ;B.P. 3817 Conakry	Recherche en science de l'Environnement et Formation	Réactifs de Laboratoire	Canada
CENTRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE ROGBANE (CERESCOR)	Conakry, S/C MESRS Tél : 42 30 30 B.P. 1615	Recherche en science de l'environnement, océanographie, énergie et matériaux locaux	Réactifs de Laboratoire	Diverse
OFFICE NATIONAL DE CONTROLE DE QUALITE	BP :850 Conakry , Matoto ; Tél. 30 228519 Fax : (224)	Inspection, Analyse et Contrôle de la qualité	Réactifs de Laboratoire	UE, USA
SOLAB-GUI	Autoroute, Coléah, Conakry	Analyse biomédicale	Divers produits	Diverse

LABORATOIRE DE PHOTOGRAPHIE	Conakry et province	Développement et reproduction photo.	Divers produits et réactifs	Diverses
LABORATOIRE NATIONAL DE CONTROLE DE QUALITE DES MEDICAMENTS (LNCQM)	S/c Institut National de Santé Pharmaguinée, Com. de Dixinn BP; 900 - Conakry	Hydrologie, Bromologie, Contrôle de Médicaments, Toxicologie	Réactifs de Laboratoire	France
LABORATOIRE DE CHIMIE THERAPEUTIQUE	B.P :1147Conakry Dép.Chimie Pharmacie	Analyse des médicaments	Divers produits et réactifs	Diverses
PHARMACIE CENTRALE DE GUINEE (PCG)	Commune de Dixinn B.P. 900 Conakry Tél. 463506	Importation et vente de médicaments, produits chimiques et réactifs de laboratoire	Divers produits et réactifs	Belgique, France
LABOREX - GUINEE	B.P. 1447 Conakry Tél. 463806 / 464459 Fax : 465007	Importation et distribution des produits du domaine pharmaceutique (réactifs et dispositifs médicaux)	Divers produits et réactifs	France, Mali
SIMPROPHAR	BP : 1816 - Conakry - Tél: 35 06 08 Cameroun, Commune de Dixinn	Importation et distribution des produits du domaine pharmaceutique (réactifs et dispositifs médicaux)	Divers produits et réactifs	Diverses
SODIPHARM	BP : 24 - Route du Niger Almamy, Tél: 41 29 31 / 41 43 57 Fax (224) 41 43 86 Kaloum, face école Almamy	Importation et distribution des produits du domaine pharmaceutique (réactifs et dispositifs médicaux)	Divers produits et réactifs	Diverses
SONAPHAR	Cité de l'Air, face à Aéroport BP: 4733 - Conakry - Tél: 46 44 26 Fax (224) 46 58 73	Importation et distribution des produits du domaine pharmaceutique (réactifs et dispositifs médicaux)	Divers produits et réactifs	Diverses
PHARMAGUI ORIENT	BP: 6442 - Conakry - Tél/Fax: (224) 46 59 64 Tel : 29 46 98 Minière, Commune de Dixinn Email: pharmorient@hotmail.com	Importation et distribution des produits du domaine pharmaceutique (réactifs et dispositifs médicaux)	Divers produits et réactifs	Diverses
CHIGUIPHARM	Commune de Dixinn	Importation et distribution des produits du domaine pharmaceutique (réactifs et dispositifs médicaux)	Divers produits et réactifs	Diverses

SIDREM – L – GUINEE	Commune de Kaloum	Importation et distribution de réactifs de Laboratoire et produits chimiques	Divers produits et réactifs	Diverses
IDM	Commune de Matam Bonfi	Importation et distribution des produits du domaine pharmaceutique (réactifs et dispositifs médicaux)	Divers Produits et Réactifs	Diverses
GUINEE-INSECTES	B.P. 163 Conakry	Importation et commercialisation des insecticides	Divers produits et réactifs	Diverses
SOCIETES DE BLANCHISSERIES	Siège : Conakry	Nettoyage, lavage, pressing	Divers produits dont hypochlorite de calcium	Diverses
SOCIETES D'IMPRIMERIES DE SERIGRAPHIES ET DE REPROGRAPHIES	Siège : Conakry	Impression	Encres diverses et autres produits	Diverses
SGP, TOTAL, SHELL, PETROGUI,	Conakry	Importation et vente de carburants, lubrifiants, insecticides et cosmétiques	Carburants et lubrifiants	Diverses
CENTRE DE DOCUMENTATION ENVIRONNEMENTALE DE LABE (CDEL) ET N'ZEREKORE (CDEZ)	BP : 51 Labé Tél. /Fax 51 11 33 BP : 500 - N'Zérékoré BP : 561 - Conakry -	Collecte et diffusion d'informations environnementales	-	-
ONG - ASSOCIATIONS NATIONALE DES PREPARATEURS EN PHARMACIES ET LABORATOIRES DE GUINEE (ANPLG)	Centre Hospitalier Universitaire Ignace Deen, Conakry	Sensibilisation	-	-
ASSOCIATION GUINEENNE POUR LA RECHERCHE DES SUBSTANCES BIOLOGIQUEMENT ACTIVES (AGRESBA)	Université de Conakry BP : 1147 Conakry E-mail : agresba@gn.refer.org	Recherche de Substances biologiquement actives	Divers Réactifs de laboratoire	Diverses
SOCIETE CHIMIQUE DE GUINEE (SOCHIGUI)	Département de Chimie Université de Conakry BP : 1147	Formation et Recherche en Chimie	-	-
ASSOCIATION DES AMIS DE LA NATURE (ASSOANE)	Université de Conakry ; Tél : 347518 / 226467 BP: 1147 Conakry	Sensibilisation	-	-
GUINEE-ECOLOGIE (ONG NATIONALE)	B.P. 3266 Conakry, Tél : 46 24 96	Sensibilisation sur la protection de l'environnement	-	-

CONSEIL NATIONAL DU PATRONNAT	Immeuble FUTURELEC Dixinn Bora BP : 6403 Tél/Fax : 412470 Cell. 216984 / 673412, Almamy, Commune de Kaloum E-mail : msylla@leland-gn.org	Régir l'ensemble des activités des opérateurs économiques privés guinéens	-	-
ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS DE GUINEE (ONG Nationale)	Conakry, Tél : 44 27 98 / 454750 B.P. 113	Sensibilisation sur la santé et la sécurité des aliments Défense des intérêts des consommateurs	-	-
ESPACE COMMUNAUTAIRE SANS FRONTIERE (ONG)	B.P. 747 Conakry, Tél : 44 13 26	Gestion des déchets hospitaliers	-	-
TEINTURIERES DE KIPE	Madame A. Dramé	Teinture	Colorants, pigments, soude caustique, paraffine	Diverses
TEINTURIERES DE MATOTO	Madame Kadiatou Fofana, Marché Matoto	Teinture	Colorants, pigments, soude caustique, paraffine	Diverses
TEINTURIERES DE COYAH (LIMANAYA)	Madame Fatoumata Baldé	Teinture	Colorants, pigments, soude caustique, paraffine	Diverses
TEINTURIERES DE SAKOLEYA (KINDIA)	Madame Fatoumata Diaraye Diallo	Teinture	Colorants, pigments, soude caustique, paraffine	Diverses
GROUPEMENT SAPONIFICATION DE MATAM (COSAF)	Nafina Keïta, Police émigration	Production et vente de savon	Soude caustique, huiles végétales, colorants	Diverses
SAVONNERIE SAM	Ibrahima Kalil Doumbouya, Sangoya	Production et vente de savon	Soude caustique, huiles végétales, colorants	Diverses
ORGANISATION	BP : 75 Labé Tél. 51 00 45	Appui aux actions d'autopromotion de	Divers Produits	Diverses

D'AUTOPROMOTION ARTISANS (OAP) DU PROJET 4A-TA	DES GIZ	Fax : 51 14 05 Email : gtz4ata@sotelgui.net.gn	l'artisanat et technologies appropriées. Formation, sensibilisation		
--	------------	--	--	--	--

N.B : Le tableau ci-dessus, présente certaines organisations, entités et industries impliquées dans le cycle de vie des produits chimiques en Guinée. Ce cycle va de la production à la mise en décharge en passant par le transport, le stockage, la distribution/vente et l'utilisation des produits chimiques.

*** SAREF International**

- **Produits chimiques du secteur agricole** : insecticides, herbicides, nématicides, fongicides, raticides, engrais ;
- **Produits chimiques du secteur de la santé publique** : insecticides intra/extra domicile, raticides, désinfectants ;
- **Produits chimiques à usage divers** : produits de laboratoire, produits chimiques pour le forage du pétrole, pour le traitement des eaux.

**** SOCIETE MINIERE DE DINGUIRAYE** : cyanure de sodium, Acide chlorhydrique, borax, carbonate de sodium, charbon activé, éthanol, Hypochlorite de calcium, nitrate de sodium, soude caustique, carburants et lubrifiants, etc.

*****INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (IRAG)** : L'IRAG compte six (6) centres pour trente deux (32) programmes de recherches.

Chaque centre possède une station de recherche, des points d'essais, des villages d'étude et d'unités d'expérimentations paysannes. Depuis 1999, l'IRAG s'est doté en plus d'un programme de recherche en élevage. Tous les centres disposent de laboratoires modernes et d'une documentation sur la recherche agricole en Guinée de 1906 à 2001. Il existe aussi au sein de ces centres des bases de données sur la littérature produite par l'IRAG et ses partenaires au développement et sur la recherche agronomique internationale. ******PROJET GTZ 4A-TA (Labé et Mamou)** : Partant du principe que les artisans connaissent mieux leurs problèmes, ils sont amenés, grâce à ce projet, à s'impliquer dans l'identification, l'étude, le financement, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes leurs activités. C'est ainsi que les produits chimiques utilisés pour la teinture, la saponification, le tannage, la mécanique et d'autres activités devinrent très tôt une préoccupation pour ces artisans. Des formations en dosage et formulation ainsi que sur la sécurité chimique de ces produits furent planifiées et mises en œuvre pour plus de 2000 artisans dont 53% de femmes. La gestion rationnelle des produits chimiques ainsi que la protection de l'environnement par les artisans figurent parmi les programmes prioritaires du projet GTZ 4A-TA.

******CENTRES DE DOCUMENTATION ENVIRONNEMENTALE DE LABE (CDEL), DE N'ZEREKORE (CDEZ), DE KINDIA ET KANKAN** : Ce sont des centres régionaux de documentation pour l'environnement et le développement. Ils collectent toutes les informations relatives aux activités menées au niveau de chaque Région Naturelle, les traitent et les conservent sur supports informatiques. Ils assurent leur diffusion en cas de besoin à l'administration, aux chercheurs, aux ONG, aux étudiants et aux lecteurs nationaux et étrangers.

*******CONSEIL NATIONAL DU SECTEUR PRIVE GUINEEN** : Créé par Décret N°091/PRG/SGG du 26 Novembre 2002, le Conseil National du

Secteur Privé Guinéen comprend : la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée ; la Chambre Nationale d'Agriculture ; la Chambre Nationale des mines ; le Conseil National du Patronat ; un Secrétariat général. Le Conseil National du Secteur Privé Guinéen a pour objet de coordonner, animer et impulser l'ensemble des activités du secteur privé, à travers les chambres consulaires des mines et le conseil national du patronat d'une part, et d'améliorer les relations de coopération et de partenariat aussi bien avec les pouvoirs publics qu'avec les organismes internationaux d'aide au développement d'autre part.

*******PHARMACIES ET LABORATOIRES** : La quasi-totalité des médicaments utilisés en Guinée est importée. Ces importations sont assurées par les grossistes répartiteurs, la pharmacie centrale de Guinée, les ONG et les Organismes Internationaux. Actuellement, coexistent d'une part un secteur public s'appuyant sur la pharmacie centrale de Guinée (PCG) et d'autre part, un secteur privé représenté par 9 importateurs grossistes agréés, plus de 200 officines, 4 agences de promotion et une demi-douzaine de laboratoires. Mais les activités de pharmacopée traditionnelles, relevant plutôt de l'informel, répondent aux besoins de 60 à 70% de la population en médicaments.

*******INDUSTRIES CHIMIQUES** : Les industries chimiques regroupent entre autres les sous-secteurs industriels du plastique, du gaz, des lubrifiants, des peintures et vernis, des boissons, d'insecticides et d'additifs alimentaires. L'industrie chimique dispose actuellement d'une main d'œuvre assez bien formée et assez compétente ainsi que d'équipements récents relativement modernes. Les unités industrielles de gaz sont orientées vers les gaz à usage industriel et médical (oxygène, acétylène et azote) et couvrent 52% des besoins alors que, pour le gaz domestique, les 100% sont importés (butane) par TOTAL.

En matière d'industrie de lubrifiant, il n'existe qu'une seule entreprise qui est spécialisée dans la formulation, la production, le conditionnement, l'analyse et le contrôle des lubrifiants et de leurs additifs. La production de peinture est assurée essentiellement par 2 grandes unités pour un volume de 6.500 tonnes/an.

Tableau 6.2 Résumé des expertises disponibles en dehors du Gouvernement

Institutions et Groupements Domaine d'expertise	Instituts de recherche	Universités	Industries	Groupements environnementaux et de consommation	Syndicats des travailleurs	Organisations professionnelles
Collecte de données	X	x	x	x	x	x
Tests sur les produits chimiques	X	x	x	-	-	-
Evaluation des risques	X	x	x	x	-	x
Réduction des risques	X	x	x	x	x	x
Analyse des politiques	-	-	x	x	x	x
Formation et éducation	X	x	x	x	x	x
Recherche sur les solutions alternatives	X	x	x	x	x	X

Contrôle	X	x	x	x	x	X
Mesures disciplinaires	X	x	x	x	x	X
Informations aux travailleurs	X	x	x	x	x	X
Informations au public	X	x	x	x	x	X

x = Domaine d'expertise possible ; - = Domaine d'expertise non possible

6.3 : COMMENTAIRES/ANALYSES

L'utilisation des substances chimiques est nécessaire pour atteindre les objectifs économiques et sociaux de développement. Mais, faudrait-il, par des efforts conjugués des opérateurs économiques et des autres organismes non gouvernementaux concernés, que les impacts négatifs de ces substances soient impérativement réduits vis-à-vis de la santé et de l'environnement.

Le rôle des pouvoirs publics est, d'une part, d'orienter, d'inciter et de susciter des accords de partenariat avec les entrepreneurs, et d'autre part, d'édicter des règlements et de veiller à leur bonne exécution. Nombreux sont les textes déjà promulgués qui, non seulement ont besoin d'être vulgarisés, mais aussi et surtout, voir leurs textes d'application élaborés et mis en œuvre.

De nos jours, les initiatives volontaires ne sont pas tellement remarquées en Guinée ; ceci entrave souvent le rôle des organisations non gouvernementales qui doivent régulièrement informer les autorités, des nouvelles données afin d'influencer les décisions à prendre et d'organiser des cours d'information à l'intention du personnel s'occupant de la sécurité des produits chimiques à tous les niveaux : de la production à l'élimination.

Pour le moment, la Guinée ne dispose pas de moyens nécessaires pour une meilleure coordination et un suivi efficace de la gestion des substances chimiques au niveau des différentes organisations et entités. Cependant, pour une bonne évaluation des risques et un échange d'informations sur les produits chimiques, il faut :

- Améliorer la formation technique destinée aux personnes et entités chargées de la gestion des produits chimiques ;
- Créer au sein de l'Union Nationale des Industriels de Guinée (UNIG), des chambres de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et des Corporations agricoles et minières une cellule de contrôle de la gestion des produits chimiques et un registre des produits chimiques au niveau de chaque unité industrielle, agricole et minière ;
- Promouvoir la traduction dans nos langues nationales, des documents traitant de la gestion rationnelle des produits chimiques.

Les ONG, dans la recherche et la mise en application des lois et règlements pour un développement durable, constituent des partenaires incontournables de l'Etat.

Toutefois, il n’y a pour le moment, aucune information, étude ou recherche menée par les ONG, y compris les organisations industrielles, pour renforcer les capacités du Gouvernement dans la gestion des produits chimiques, faute de moyens humains suffisamment qualifiés et surtout de moyens matériels et financiers. D’où, la nécessité impérieuse d’organiser des séminaires et des ateliers portant sur la gestion rationnelle des produits chimiques sous l’égide du Réseau d’Echange d’Informations Chimiques de Guinée (REIC), du Centre de Recherche Scientifique de Rogbanè (CERESCOR) et du Centre d’Etudes et de Recherche en Environnement (CERE) de l’Université de Conakry qui demeurent des compétences nationales ; d’assister techniquement et financièrement les ONG nationales d’obédience environnementale ; d’organiser des voyages d’études en faveur desdites ONG.

CHAPITRE 7 : COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

7.1 : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination pour la gestion des produits chimiques

Tableau 7.A.1: Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination pour la gestion des produits chimiques

Nom du mécanisme	Responsabilités	Secrétariat	Membres	Mandat législatif/ Réglementaire	Informations de la section 7.2 (oui/non)	Efficacité
Comité National des Pesticides	Veiller et suivre la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des pesticides en Guinée	Direction Nationale de l’Agriculture	MA, MSHP, M J, MCoop, MDE, MMG, MIPME, MESRS, MATP, ME,MA, MC, MEE, MEI, SNPVDS	-Loi L/92/028/CTRN du 6/8/1992 -Décret 94/044/PRG du 22/03/1994 -Arrêté 95/6205/MAEF du 7/11/1995	Oui	2
Commission Nationale d’Incinération	Veiller, contrôler et exécuter l’élimination des déchets, drogues et produits toxiques et périmés sur toute l’étendue du territoire.	Ministère de la Justice	MA, MSHP, M J, MDN MMG, MESRS, MTFP, MIPME, MS, MDE, MATAP, MEF, ME	Décret N° 158/PRG du 6/6/1991	Oui	2

Comité interministériel de la mise en œuvre du REIC	Collecte, traitement et diffusion de l'information sur les produits chimiques	DNE	Services publics, privés, centres de recherche, d'enseignement, personnes et organismes ressources			2
Commission Nationale du Travail	Etudier et mettre en œuvre les textes relatifs au travail, aux accidents de travail et à l'emploi	DNERT	DNFP, DNRA, DNERT, MJ, MASPF, MEPUA, MSPH, MTFP, MA		.	2
Comité National de Gestion des Produits et Substances Chimiques	Organe Consultatif devant veiller, contrôler et exécuter à l'élimination des substances chimiques dangereuses et toxiques sur toute l'étendue du territoire national	Secrétariat General du Comité	MA, MSHP, M J, MDE MDN MMG, MESRS, MTFP, MIPME, MS, MDE, MATAP, MEF, ME	Décret D/2011/047/PRG/SG G du 25 février 2011		1
Comité National pour la mise à jour du profil national et la mise en œuvre de SAICM en Guinée	Mise à jour du profil national ; évaluation des capacités pour la mise en œuvre de SAICM en Guinée	Direction Nationale de l'Environnement	DNFP, DNRA, DNERT, MJ, MASPF, MEPUA, MSPH, MTFP, MA, MMG, MEF MESRS, MEF, ONG, MIPME, CÉRE, MDE		Oui	1
Groupement Professionnel des Pétroliers (GPP)	Gestion des produits pétroliers	Rotatif entre les membres tous les 6 mois	SHELL, TOTAL, Nana Telico			2
Agence Nationale de lutte anti -drogue et le grand banditisme	Centraliser et coordonner des renseignements et actions pour la prévention et la répression du trafic	Office Central de Lutte Antidrogue	M J, MSHP, MJSC, MATD, MEF, MESRS, MEPU, METFP, MC,	Décret D/94/067/PRG du 2/08/1994	oui	2

	illicite des drogues et stupéfiants en Guinée destruction des drogues et stupéfiants.		MASPFE			
Union Nationale des Transporteurs des Produits Pétroliers de Guinée (UNTPPG)	Assurer le transport des carburants et lubrifiants	Membres associés	Sociétés membres de produits pétroliers	Arrêté conjoint N° 95/2919/MT du 26/6/1995	Non	2
Office Central de Lutte Antidrogue (OCAD)	Élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de lutte contre la drogue et les stupéfiants	Lui-même	Personnel OCAD	Décret D/94/066/PRG du 02/08/1994	oui	2
Ordre national des Docteurs Vétérinaires de Guinée (ONDVG)	Institution et Partenaire de la Direction Nationale de l'Élevage et du Ministère de l'Élevage pour le développement de l'élevage en général et pour la sante publique vétérinaire en particulier.	Direction Nationale des Services Vétérinaires	Docteurs Vétérinaires de nationalité guinéenne âgés au moins de 30 ans, ayant au moins 5 ans d'activités professionnelles et 3ans d'inscription au tableau de l'ordre des Docteurs Vétérinaires de Guinée	Décret N°D/97/213/PRG/SG G du 23 sept 1997 portant organisation de l'Ordre national des Docteurs Vétérinaires de Guinée Ordonnance N°023/PRG/SGG du 21 avril 1990 portant création de l'ordre	Oui	2
Association Nationale pour la Défense des Consommateurs de Guinée (ANDCG)	Sensibilisation et défense des intérêts des consommateurs	SACCO	ONG	-	-	3
Commissions Techniques de	- Elaboration, publication, - promotion de normes	Institut Guinéen de Normalisation	Services Publics, Privés, ONG,	-Ordonnance N° 036/PRG/SGG du		

Normalisation	- nationales et certification - de conformité aux normes. - Promotion de la qualité dans les entreprises et auprès des Consommateurs, Protection sante et environnement Protection de l'équité dans les échanges commerciaux	et de Métrologie (IGNM)	Consommateurs, Producteurs et syndicats	20/5/89 ; -Loi L/93-040/CTRN du 5/10/93 Décret D/93/207/PRG-/ SGG du 21/10/93	oui	2
Ordre National des Pharmaciens de Guinée	Veiller au respect des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensable à l'exercice de la pharmacie et à l'observation par tous les membres des devoirs professionnels	Lui-même	Pharmaciens des secteurs public, privé et de l'assistance technique en Guinée	-Loi L94/012/CTRN du 22/3/1994 -Décret D94/043/PRG/SGG du 22/3/1994	oui	2
Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable	Contribuer à la préparation, la définition et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement	Ministère Délégué à l'Environnement	Ministères, services, ONG impliqués dans la gestion de la santé et de l'environnement	Décret D/97/241/PRG/SGG du 16-10-1997	oui	3
Commission Technique d'Instruction des dossiers relatifs aux Zones Industrielles (COTIZI)	Harmoniser et coordonner l'exécution des projets de mise en valeur des zones industrielles.	Ministère de l'Industrie et des PME	MUH, MCIPME, DATU, DHACO, BCF, DNDI, DNE, DNCC, OPIP, DNIP, SFCCF	Arrêté conjoint N° A/2002/1115/MCIP ME/MUH/SGG du 20-3-2002		2
Commission nationale sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (CNSSA)	Révision textes juridiques de base sur la sécurité sanitaire des produits et denrées alimentaires	Projet Cadre pour la Promotion des Exportations Agricoles (PCPEA)	Services Publics, Privés, personnes ressources et ONG	Arrêté N°2001/4675/MCIP ME/CAB/SGG du 19/10/2001		

	distribués sur le marché intérieur et à l'exportation				oui	2
Commission Nationale du Médicament	Organe consultatif du ministère chargé de la santé en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale	elle-même	Ministères et services impliqués dans les domaines du médicament et de la santé	Décret D 94 / 043/ PRG/ SGG Loi L 94/ 012/ CTRN du 22-03-1994	oui	2
Comité National de lutte contre le Marché illicite des Produits Pharmaceutiques	Prévention, répression de la vente illicite de médicaments	Lui-même	Ministères et services impliqués dans les domaines du médicament et de la santé	Loi L 94/ 012/ CTRN du 22-03-1994	oui	2
Comité de Coordination Nationale de Développement de PNM pour la gestion des POP	Elaboration et mise en œuvre des plans d'action nationaux pour la gestion rationnelle des POP en Guinée	Direction Nationale de l'Environnement	CNE, DNE, DNA, DNP DNSP, DNERT, DNMM, DNM, DND, DNDI, GE, CBG, DNPM, DNPFE, CS, IGNM, CÉRE, EDG, FNIG, CBK, ACG, AGPAB, COTIZI, AFEME, DNSNPVDS.	Arrêté N4056/2001/MMGE /DAAF/SPF du 12/9/2001		2
Commission nationale d'autorisation de mise sur le marché des médicaments a usage vétérinaire	Gérer, suivre et contrôler l'usage des médicaments vétérinaires sur le marché guinéen	Ministère de l'Agriculture	Ministère de la sante, ONDVG, ME, MA, DNSV, DNPIA	Arrêté conjoint N°2003/7091/MAE/SGG du 5/9/2003	Oui	2
Comité semencier National	Homologuer et inscrire les variétés au catalogue officiel des espèces.	DN Agriculture, DNPVDS	DN, ANPRO-CA, IRAG, DNEF, ONG, RS, DNB, DN	A/N°90/MA/CAB/ DNA/2010 du 24 /10/2010		

			Douanes, DNCI,SNPVDS, LTS, DNRS, DN Décentralisation, CCIAG, CAN, CNOPG, DN Com,imp/export, Distrib/com		Oui	1
Chambre du Commerce, Industrie et artisanat de Guinée (CCIAG)	Organisation et représentation des personnes physiques et morales exerçant dans les domaines du commerce, de l'industrie	Le Secrétariat Général	Membres titulaires et suppléants	Ordonnance N°097 du 25/4/1985 et loi L/94/037	Oui	2
Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)	Rapprocher toutes les initiatives nationales relatives aux indicateurs de développement durable de l'agenda 21.	Primature	MMG, MAEC, MP, MAE, MEE, MEPU, MSHP, MATAP, ONG, FP, CA CCIAG, Coordinateurs des agences des Nations Unies en Guinée	Arrêté N° 2001/ 5497/ PM/ SGG du 26-12-2001	Oui	2
Commission Technique de Normalisation, filière environnement	Elaborer et/ou adopter des normes sur l'environnement, la santé humaine	Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie (IGNM)	Administration, utilisateurs, consommateurs, ONG, producteurs, syndicats et associations	La Loi L/92/040 CTRN	oui	2
Association Professionnelle des Producteurs, Importateurs et Distributeurs d'Intrants	Développer la production, les importations et les utilisations des semences, engrais, pesticides et matériels agricoles	Bureau Exécutif permanent	Associations, sociétés et établissements associés	-	oui	2

agricoles (APIDIA)						
Comité National de Gestion des Catastrophes	Coordonner les activités du plan national de contingence et appui au Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales	Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales	Ministères impliqués, société civile et ONG	Décret D/97/285/PRG/SGG du 24 /12/1997	oui	3
Comité National de Coordination du Programme National Intégré pour la gestion rationnelle des Produits Chimiques et la mise en œuvre de SAICM en République de Guinée	Formuler et informer les parties prenantes sur la gestion des produits chimiques, superviser la mise à jour du profil national et la mise à jour de SAICM en Guinée	Direction Nationale de l'Environnement (DNE)	MDE, MA, MEI, MSHP, MTFP, MEE, MEF, MMG, MESRS, MIPME, MCom, ONG et syndicats	-	oui	1
Commission Nationale Consultative du Travail	Etudier tous les textes relatifs au travail, aux accidents de travail et à l'emploi	DNERT	MTFP,MEPUA,MSHP, MASPF,MJ,MIPME,D NFP,DNRA,ONAFP,S NMT,AGPE,CNSS,IGT		oui	2

Efficacité : 1 = excellent 2 = adéquat 3 = faible

NB : Les critères d'évaluation sont ceux définis par les documents d'orientation de l'IOMC et de l'UNITAR de 1997 et de janvier 2003 pour l'élaboration et la mise à jour des profils nationaux

Observations : Les commissions et/ou comités interministériels et les mécanismes de coordination impliqués dans la gestion et le contrôle des produits chimiques possèdent les ressources humaines nécessaires, mais manquent de moyens matériels et financiers.

Ces commissions et/ou comités sont composés de services publics et privés, d'ONG, de personnes ressources (physiques ou morales), d'institutions et d'organismes nationaux de coordination et sont chargés de résoudre les questions relatives à la gestion des produits chimiques et de participer à l'élaboration du programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM en Guinée.

Tableau 7.A.2 : Points focaux des accords multilatéraux et projets relatifs à la gestion des produits chimiques.

N°	Accords multilatéraux / Projets	Point Focal/Coordonnateur
1	Convention de Stockholm	Dr Halimatou Tandeta DIALLO Conseillère en environnement du Ministre Délégué à l'Environnement Coordonnateur du Projet sur les polluants organiques persistants Ministère Délégué à l'Environnement B.P : 3118 Conakry, République de Guinée Tel : (00224) 60 43 42 06/ 62 39 49 80 ; Email : hamaty@hotmail.com
2	Convention de Rotterdam	MONSIEUR DIOUMESSY Bangaly Directeur National Adjoint de l'Environnement Point Focal National B.P : 3118 Conakry, République de Guinée 00224) 60 29 77 55/68 44 02 55 ; Email : diomesi@yahoo.fr
3	Convention de Bâle	MONSIEUR SANO Mory Chef de la Division Contrôle des Produits Chimiques Direction Nationale Environnement 3118 Conakry, République de Guinée Tel : (00224) 60/63/ 42 37 62 ; Email : sanofabinka@yahoo.fr
4	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques	MONSIEUR Joseph SYLLA, Chef de Division Pollution et Nuisances Direction National de l'Environnement, Point Focal National BP : 3118 Conakry, République de Guinée Tel : (00224) 60 26 26 68 / (00224) 68 44 38 88 ; Email : joesylla2002@yahoo.fr
5	Projet Seconde Communication Nationale sur le changement climatique	Dr Ahmed Faya TRAORE Chef du Projet, Tel : (00224) 60 37 95 69 / (00224) 62 41 57 61 Email : traoraf@yahoo.fr
6	Projet d'élaboration du Programme National Intégré pour la gestion rationnelle des Produits Chimiques et la mise en œuvre de SAICM en République de Guinée	MONSIEUR DIOUMESSY Bangaly Directeur National Adjoint de l'Environnement/Point Focal National B.P : 3118 Conakry, République de Guinée 00224) 60 29 77 55/ 68 44 02 55 ; Email : diomesi@yahoo.fr

7.2 : DESCRIPTION DES COMITES ET COMMISSIONS INTERMINISTERIELS ET DES MECANISMES DE COORDINATION

7.2.1 ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

L'Ordre National des Pharmaciens de Guinée est placé sous la tutelle du Ministère chargé de la santé. Il donne son avis aux pouvoirs publics sur les questions relatives à la politique pharmaceutique en général, à la législation, à la réglementation et à toutes les questions concernant l'exercice de la profession de pharmacien en particulier.

L'ordre national des pharmaciens de Guinée a pour mission de veiller au respect des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la pharmacie et l'observation par tous les membres des devoirs professionnels.

L'ordre national des pharmaciens de Guinée regroupe les pharmaciens fonctionnaires ou contractuels des services publics, les pharmaciens servant en Guinée au titre de l'assistance technique ou appartenant au corps enseignant de la Faculté de pharmacie de l'Université de Conakry et des pharmaciens exerçant à titre privé.

L'Ordre national des pharmaciens de Guinée est dirigé par un Conseil National composé de neuf (9) membres. Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est le défenseur de la légalité et de la moralité professionnelle. Les produits chimiques couverts sont les médicaments.

7.2.2 COMMISSION TECHNIQUE DE NORMALISATION

Habituellement, la méthode pour établir des normes passe par la création de commission technique. Ce procédé permet de réunir toutes les parties concernées par les questions dont traite la commission technique donnée.

Il convient de souligner que la commission technique de normalisation est un organe technique dont la tâche principale consiste en l'élaboration, l'adoption et/ou la révision des normes nationales. Les travaux peuvent être faits par correspondance ou de préférence, dans le cadre de réunions.

A la tête de la commission est élu un président qui a le principal rôle. Il oriente les travaux de la commission et veille à leur avancement conformément au plan établi. Le Secrétariat de la Commission Technique de Normalisation est assuré par l'Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie (IGNM). La tâche majeure, c'est-à-dire le fonctionnement de la Commission Technique de Normalisation (CT), est du ressort du secrétaire lequel doit être membre du personnel de l'IGNM. Une commission technique peut créer des sous-commissions ou des groupes de travail, s'ils s'avèrent souhaitables pour la qualité ou la rapidité des travaux.

Au sein d'une Commission Technique de Normalisation, doivent être nécessairement représentés :

- l'administration et surtout les autorités directement concernées par le domaine d'activité ;

- des industriels et des commerçants ;
- des consommateurs et utilisateurs ;
- des entreprises publiques et/ou privées ;
- des institutions de l'enseignement supérieur et de recherche ;
- des techniciens spécialisés et des personnes ressources.

Les normes peuvent être volontaires ou obligatoires. Celles-ci doivent faire l'objet d'une homologation, par arrêté du Ministre chargé de l'industrie.

Actuellement, on compte seize (16) commissions techniques de normalisation (CT) dont les plus actives sont, entre autres : normes fondamentales ; bois ; bâtiment, travaux publics et génie civil ; agro-alimentaire ; électrotechnique ; environnement, santé et hygiène ; chimie et pharmacie ; pêche.

Produits chimiques couverts : tous les produits chimiques de la production à l'élimination.

7.2.3 COMITE NATIONAL DES PESTICIDES

Le Comité National des Pesticides a pour prérogatives et la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des pesticides et, notamment, le contrôle de l'importation, de la mise sur le marché, de l'étiquetage, de l'utilisation, de l'expérimentation, du stockage et de l'élimination des produits périmés, ainsi que de la fabrication, de la formulation, du conditionnement/reconditionnement, et du transport desdits pesticides.

En cas de nécessité, les membres du comité peuvent se faire remplacer par un représentant compétent en la matière. Le comité des pesticides peut, chaque fois que cela est nécessaire, solliciter le concours d'organismes officiels de recherche, des services compétents des ministères, des membres de comités et des laboratoires étrangers pour effectuer tout travail d'expérimentation et de contrôle.

Le comité des pesticides se réunit à la demande de son président ou d'un tiers de ses membres. Les réunions du comité requièrent la présence de la majorité des membres. L'avis du comité des pesticides est pris à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est déterminante. Etendue des problèmes et produits chimiques couverts : pesticides.

7.2.4 COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES DROGUES

Créé par Décret D/94/067/PRG/SGG du 2/8/1994, le Comité National de Lutte contre la Drogue (CNLD) s'occupe principalement de l'élaboration, du contrôle et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la drogue.

Cette politique englobe les volets ci-après : prévention, répression, traitement et réinsertion sociale. Ainsi, tous les départements ministériels concernés par ces quatre volets sont d'office membres du CNLD à savoir :

Ministère de la Justice, de la Sécurité, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, de l'Economie et des Finances, de la Défense Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Enseignement Pré-Universitaire, des Affaires Sociales Promotion Féminine et Enfance, de la Jeunesse et des Sports, de l'Information et de la Culture, de la sante et l'Hygiène Publique.

Le CNLD est dirigé par un secrétariat général comprenant quatre (4) membres. Le poste de Secrétaire Général est assuré par le représentant désigné du Ministère de la Sécurité. Celui de secrétaire général adjoint, par le représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Le poste de premier conseiller est occupé par le représentant du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le poste de second conseiller, par le représentant du Ministère des Affaires Sociales.

Il est prévu la création de comités régionaux et de comités préfectoraux de lutte contre la drogue.

7.2.5 COMMISSION NATIONALE D'INCINERATION

La Commission Nationale d'Incinération, regroupe les départements ci-après : Ministère de la Justice, de la Sécurité, de la Défense Nationale, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de la Santé et de l'Hygiène Publique, de l'Industrie, du Commerce, du Travail et de la Fonction Publique, de l'Economie et des Finances, des Mines et Géologie, de l'Energie et de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage.

Cette commission a été créée en 1991 par décret N° 158/PRG/SGG/91 du 6 Juin 1991. Elle a pour mission de veiller, contrôler et d'exécuter l'élimination des drogues, stupéfiants, déchets et produits toxiques et périmés sur toute l'étendue du territoire.

La Commission Nationale d'incinération est présidée par le Ministère de la Justice. Elle agit sur constat ou demande d'un de ses membres. Elle se préoccupe de tout produit, bien ou matière pouvant porter préjudice à la santé des personnes, à l'environnement et à la nature. Produits chimiques couverts : stupéfiants et substances psychotropes.

7.2.6 OFFICE CENTRAL DE LUTTE ANTI-DROGUE (OCAD)

Par Décret D/94/066/PRG du 2 Août 1994, il est créé au sein du Ministère chargé de la Sécurité, l'OCAD en remplacement de la Division des Mœurs et des Stupéfiants.

L'OCAD est chargé de centraliser et de coordonner tous les renseignements et toutes les actions pour la prévention et la répression du trafic illicite des substances toxiques et des stupéfiants sur l'ensemble du territoire national. En raison de ses pouvoirs de centralisation et de coordination, l'OCAD travaille en étroite collaboration avec le Ministère chargé de la Sécurité, les services de douanes, la gendarmerie nationale, la marine nationale, la Banque Centrale, la Direction Nationale des Impôts et plus généralement tous les services appelés à constater les infractions relatives à la production, détention, consommation, et le trafic illicite des stupéfiants et drogues.

L'OCAD est composé d'une part, de fonctionnaires de la police et d'autre part, de fonctionnaires détachés de la douane et de la gendarmerie nationale. En plus de ses actions propres, l'OCAD peut à tout moment se saisir d'une enquête diligentée par les administrations répressives dépendant du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, du Ministère de la Sécurité, de la Défense (Gendarmerie) et du Ministère de l'Economie et des Finances (Douane) ; dès lors que cette enquête présente des aspects liés au trafic national ou international organisé.

Dans ce cas, l'OCAD a toute la latitude de se faire assister du service ou de l'administration saisie en premier ressort.

Dans le cas du traitement de la toxicomanie et de la détermination des produits stupéfiants, l'OCAD adresse au Ministère de la Santé Publique des rapports. Le 15 Décembre de chaque année, l'OCAD adresse un rapport général au PNUCID.

Produits chimiques couverts : Stupéfiants et substances psychotropes.

7.2.7 COMMISSION NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (CNSSA)

La Commission est placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des PME. Elle comporte 25 membres, issus des secteurs public et privé, des milieux scientifiques ou choisis parmi des personnalités qualifiées ou des associations de Consommateurs. La CNSSA est dirigée par un Président assisté d'un Secrétaire Général. Elle se réunit au moins deux fois par mois ou chaque fois que cela s'avère nécessaire.

La mission essentielle de la CNSSA est de renforcer les capacités du Gouvernement pour l'élaboration de la politique nationale dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la qualité des aliments, notamment en ce qui concerne leur innocuité, mais aussi les questions de santé animale, de la protection des végétaux et la préservation de l'environnement .

En rapport avec les parties concernées la CNSSA est plus précisément chargée « d'étudier et de proposer toutes mesures et/ ou actions visant à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments distribués en Guinée ou destinés à l'exportation ».

La CNSSA vise principalement deux objectifs :

- Un objectif de santé publique
 - améliorer la salubrité des aliments ;
 - améliorer le niveau sanitaire des aliments et services produits et distribués sur le marché domestique.
- Un objectif économique
 - accéder aux marchés des pays industrialisés en garantissant un niveau sanitaire des aliments, compatible avec les impératifs du commerce international.

Produits chimiques couverts : produits et denrées alimentaires destinés au marché intérieur et à l'exportation.

7.2.8 COMMISSION TECHNIQUE D'INSTRUCTION DES ZONES INDUSTRIELLES (COTIZI)

La COTIZI est chargée d'harmoniser et de coordonner les activités de l'ensemble des intervenants dans l'exécution des projets de mise en valeur des zones industrielles. Elle se compose :

- d'un président représentant le Ministre chargé des domaines,
- d'un rapporteur représentant le Ministre chargé de l'industrie et des PME, de membres provenant des services et directions techniques des ministères de l'urbanisme et habitat, de l'industrie et PME, des mines, géologie et environnement et de l'économie, finances et plan.

Produits chimiques couverts : tous les produits chimiques

7.2.9 ASSOCIATION, FEMMES, MINES ET ENVIRONNEMENT (AFEME)

Accepte de confronter leurs idées et leurs expériences dans le but de promouvoir les ressources minières et d'assurer la protection de l'environnement.

- Assister les femmes des zones urbaines et rurales dans l'exportation artisanale des ressources minières à travers des cours de formation, d'information et de sensibilisation apporte des conseils pour le développement des ressources naturelles et la protection de l'environnement :
- Faire la promotion minière
- Sensibiliser, former et informer les femmes sur l'aménagement et la prévention des ressources naturelles.
- Sensibiliser les femmes des zones rurales sur la nécessité de protéger l'environnement.

L'AFEME est dirigée par un Bureau Exécutif de onze 11 membres élus en assemblée générale.

7.2.10 CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD), organe consultatif interministériel, a pour mission de promouvoir l'intégration des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le processus de développement économique, social et culturel de la Guinée. Il est le cadre de concertation, de préparation et de suivi de la politique nationale environnementale, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'agenda 21, du Plan d'Action de Johannesburg et des autres AME.

Le CNEDD est chargé de :

- définir un cadre de référence contenant la politique, les orientations, les objectifs, les stratégies et les programmes d'activités en matière d'environnement pour un développement durable,
- concevoir et favoriser la mise en place d'un cadre et des mécanismes institutionnels adéquats assurant la coordination, l'harmonisation des activités de tous les intervenants dans le domaine,
- veiller au respect des normes environnementales et internationales dans toutes les activités de développement économique, social et culturel

- participer à l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens en vue de leur participation à la protection et à la gestion de l'environnement,
- favoriser un réel changement de mentalité, de modes de production et de consommation en vue d'une utilisation durable des ressources naturelles et d'une gestion rationnelle de l'environnement,
- préparer le rapport national sur l'environnement,
- préparer le rapport sur la mise en œuvre de l'agenda 21

Le CNEDD est constitué de quatre (4) organes exécutifs pour accomplir sa mission :la conférence, le comité d'experts , le secrétariat exécutif et les organes déconcentrés.

Le CNEDD se compose de 30 membres et est présidé par le Ministre en charge de l'Environnement.

Un Conseil Régional de l'Environnement présidé par le Gouverneur de Région est créé au niveau de chaque Région Administrative.

Le CNEDD se réunit 2 fois par an sur convocation de son président ou à la demande de 1/3 de ses membres. Le Procès Verbal et le Compte-rendu des réunions comportent les recommandations du conseil qui seront ensuite communiquées à tous les Départements Ministériels et à tous les Conseils Régionaux de l'Environnement. Les mesures arrêtées pourraient faire l'objet d'actes réglementaires.

7.2.11 COMMISSION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CNDD)

Créée par Arrêté N° 2001/5497/PM/SGG du 26 décembre 2001, la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) a pour mission de :

- rapprocher toutes les initiatives nationales aux indicateurs de développement durable établis selon les différents chapitres de l'Agenda 21 ;
- élaborer une méthodologie et un guide de dialogue avec les différents groupes de la société ;
- formuler une appréciation sur les résultats réalisés par notre pays en conformité avec les recommandations de l'Agenda 21 ;
- établir le niveau de prise en compte des recommandations de la Commission Nationale de Développement Durable des Nations Unies ;
- suivre l'Agenda 21 au niveau du pays et produire annuellement le rapport national.

La Commission Nationale de Développement Durable comprend :

- la Primature avec deux représentants dont le Président ;
 - les Ministères des Mines, de la Géologie, de l'Environnement, des Affaires Étrangères, de la Coopération, du Plan, de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Enseignement Pré-universitaire, de la Santé Publique, des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques, de l'Information, le Forum des ONG, la Fédération des paysans, la Chambre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et le Coordinateur des agences du système des Nations Unies en Guinée.
- Le manque d'efficacité de cette commission s'explique par le manque de moyens et de coordination.

7.2.12 COMMISSION NATIONALE DU MEDICAMENT (CNM)

La C.N.M a été créée en application de la loi L 94/012/CTRN du 22 mars 1994 portant sur la législation pharmaceutique. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Cette commission est un organe consultatif du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale. Elle est chargée en particulier d'examiner et de formuler des recommandations sur les aspects socio-économique, politique et réglementaire liés aux médicaments.

La CNM comprend les organes suivants : l'Assemblée Générale, le Secrétariat Permanent et les Sous-commissions spécialisées dans l'enregistrement des produits pharmaceutiques et des laboratoires ; sélection et révision de la liste nationale des médicaments ; Vaccins essentiels, formulaires et guide thérapeutique ; Agrément des entreprises et officines pharmaceutiques et Pharmacovigilance et Pharmacopée traditionnelle.

7.2.13 COMITÉ DE COORDINATION NATIONALE DE GESTION DES POP

Le Comité de coordination nationale du projet de développement de plans d'action nationaux pour la gestion des POP a été créé par arrêté N° 4056/2001/MMGE/DAAF/SPF du 12/9/2001 conformément aux lignes directrices pour les activités habilitantes relatives à la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les POP. Ce comité est un mécanisme consultatif aux fins d'élaboration et d'application des plans d'action nationaux pour la gestion des POP.

7.2.14 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES PRODUCTEURS, IMPORTATEURS ET DISTRIBUTEURS DE GUINEE (APIDIA)

Créée selon l'Agrément A /98/N/0099/MID/CAB/SACCO/98, l'APIDIA regroupe 40 sociétés et établissements associés dans le but de :

- Développer la production et les importations des semences, engrais, pesticides et matériels agricoles ;
- Dynamiser la distribution et l'utilisation des facteurs de production ;
- Renforcer la capacité technique et professionnelle des membres ;
- Assurer le lobbying et le plaidoyer en faveur des membres.

L'APIDIA compte une Assemblée générale, un Bureau Exécutif Permanent comprenant un Président, un Trésorier issu de l'Assemblée Générale, un Trésorier salarié et un Comité Consultatif Permanent regroupant 5 membres sympathisants jouant le rôle d'appui et de conseil.

7.2.15 COMITE NATIONAL DE GESTION DES CATASTROPHES

Le Comité National de Gestion des Catastrophes créé suivant le Décret D/97/285/PRG/SGG du 24 /12/1997 se préoccupe de coordonner les activités du plan national de contingence et constitue un appui important pour le Service National de gestion des Catastrophes et Urgences

Environnementales. Il est chargé de coordonner les activités du plan national de contingence et constitue un appui important pour le Service National de gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales. Il est composé de Représentants désignés des Ministères impliqués, de la Société Civile et des ONG. Il comprend en son sein un groupe opérationnel.

Le Comité National de Gestion des Catastrophes ne dispose pas de moyens matériels et financiers. Les missions sont difficiles voire impossibles en dehors de Conakry surtout lorsqu'il ya des événements catastrophiques qui l'interpelle. Le Fonds de Secours d'Urgence institué en Avril 1996 par la Loi sur la gestion des catastrophes n'est pas opérationnel. Aussi, le manque de moyens de réaliser des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations situées dans les zones à risques.

Le manque d'efficacité est du au manque de moyens et de coordination.

Créé par l'ordonnance N°023/PRG/SGG/du 21 Avril 1990, actualisé par la loi L/95/046/CTRN du 29 Août 1995 portant code de l'Élevage et des Produits Animaux, l'ONDVG a pour principale mission le développement de l'Élevage en général et la Santé Publique Vétérinaire en particulier. Les objectifs fondamentaux de l'ONDVG sont :

- sauvegarder les principes de moralité, de dignité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la profession vétérinaire en République de Guinée ;
- faire observer par tous ses membres, l'éthique des devoirs professionnels, ainsi que les règles édictées par le code de déontologie vétérinaire ;
- promouvoir et défendre la profession vétérinaire ;
- communiquer sur les plans professionnel, scientifique, technique et social.

L'Ordre est dirigé par un Conseil de neuf (9) membres qui se réunit deux (2) fois par an. Il est sous la tutelle du Ministère chargé de l'Élevage. L'ONDVG gère plus de 45 cabinets vétérinaires et plus de 15 officines vétérinaires.

7.2.17 CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT DE GUINEE(CCIAG)

En Avril 1985, par ordonnance n°097, est créée la Chambre de Commerce, d'Industrie et de l'Agriculture qui, en Décembre 1994 par la loi L/94/037 fut scindée en deux (2) entités distinctes à savoir :

La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée(CCIAG) et la Chambre Nationale d'Agriculture. La même loi précise que la CCIAG a pour mission « l'organisation et la représentation des personnes physiques et morales exerçant dans les domaines du commerce, de l'industrie et des services ».

A cet effet, elle :

Donne aux Pouvoirs Publics les avis et tous les renseignements sur les secteurs économiques (Commerce, Industrie, Artisanat et Services) aussi présente son point de vue sur la législation économique.

Les organes de la CCIAG sont :

L'Assemblée Consulaire composée de membres titulaires et de membres suppléants élus par les Chambres Régionales et les Organisations Professionnelles Nationales ;

Le Bureau Exécutif National est élu par l'Assemblée Consulaire ;

Les Chambres Régionales ;

Le Secrétariat Général, organe administratif permanent, assure la direction, la coordination et le contrôle des services de l'institution consulaire sous l'autorité du Président du Bureau Exécutif ;

Les Commissions Techniques sont les organes spécialisés de réflexion et de recherche. Le résultat de leur recherche consigné dans un rapport a pour objet de préparer les décisions de l'Assemblée Consulaire Nationale.

Peut promouvoir les échanges, la production industrielle et artisanale tout en créant la coopération économique, commerciale et professionnelle entre ses opérateurs et ceux de l'étranger conformément aux lois et règlements en vigueur.

Peut assurer la formation et le perfectionnement des opérateurs économiques en tenant compte de leurs préoccupations et en mettant à leur disposition des programmes de formation.

Peut être autorisée à créer, gérer ou cogérer des infrastructures à usage collectif ou des services nécessaires aux intérêts du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et des Services.

7.2.18 ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS GEOLOGUES ET DES MINES (ONIGEM)

L'ONIGEM est le collectif des géologues et professionnels miniers de Guinée.les organes de l'ONIGEM sont :

Le Bureau Exécutif ;

Le Conseil National de l'Ordre ;

Les Conseils Régionaux de l'Ordre ;

Les Conseils Préfectoraux de l'Ordre.

Les objectifs de l'Ordre National des Ingénieurs Géologues et des Mines de Guinée sont :

- Veiller à l'utilisation correcte des techniques géologiques et minières en République de Guinée ;
- Moderniser, promouvoir, développer, contrôler et perfectionner l'exercice de la profession en République de Guinée ;
- Donner son avis au pouvoir public sur les questions relatives aux mines ;
- Le contrôle technique, la supervision des ouvrages miniers et industriels et les missions spécialisées ;
- Suivre la restauration des sites miniers ;
- Faire l'expertise de protection de l'environnement ;
- La formation, la recherche scientifique et technique appliquée à la géologie, aux mines et aux disciplines connexes.

7.2.19 : Comité national de coordination pour l'élaboration d'un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en République de Guinée

En Guinée, la mise en œuvre de la SAICM est confiée à un comité national de coordination regroupant tous les départements ministériels, les associations/ONG environnementales, société civile, structures privés, les instituts de recherche et les syndicats concernés par la gestion des produits chimiques.

Le Comité National de Coordination pour l'Elaboration d'un Programme National Intégré pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en République de Guinée a été formalisé par l'Arrêté N° 1765/MEE/MDE/CAB/SGG/011 du 21 avril 2011 conformément aux lignes directrices pour les activités habilitantes relatives à la mise en œuvre de la SAICM.

Ce comité compte 20 membres ayant tous des compétences relatives aux aspects de la gestion des produits chimiques (techniques, environnementales, juridiques, administratives, socio-économiques, etc.).

Le Comité National de Coordination pour l'Elaboration d'un Programme National Intégré pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en République de Guinée est chargé :

- de proposer un dispositif de réglementation permettant de sécuriser la gestion des produits chimiques durant leur cycle de vie ;
- de formuler et d'informer tous les acteurs (Etat, Privés, ONG et Associations) sur la gestion des produits chimiques ;
- de superviser la mise à jour du profil national afin d'identifier les lacunes et l'évaluation nationale des capacités ;
- d'harmoniser les interventions de la SAICM avec les priorités nationales par un processus de consultation interne avec tous les acteurs concernés ;
- d'accompagner le Coordonnateur du Projet dans le suivi du processus d'élaboration et de validation des rapports du projet ainsi que la mise en œuvre de la SAICM sur le plan national ;
- de donner des orientations pour une meilleure coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des produits chimiques.

Le Comité National de Coordination peut inviter à sa session toutes personnes ressources, institutions ou organisations dont les compétences auront été jugées utiles pour la réalisation des objectifs du Comité.

7.2.20 : Comité Interministériel de la mise en œuvre du REIC

Créé par Arrêté du Ministre en charge de l'Environnement, ce comité est chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information sur les produits chimiques. Le Comité Interministériel de la mise en œuvre du REIC est constitué des représentants des services publics, privés, centres de recherche, d'enseignement, ONG, personnes et organismes ressources. Le secrétariat du comité est assuré par la DNE.

7.2.21 : Groupement Professionnel des Pétroliers(GPP)

Le groupement a pour responsabilité principale la gestion des produits pétroliers en Guinée. Il comprend les compagnies SHELL, TOTAL, NANA, BTN, les Ministères de l'Economie et des Finances, du Commerce et de l'Industrie et des PME. Le secrétariat du groupement est assuré par rotation des compagnies pétrolières pour une durée de six (6) mois et la présidence est exercée par le Ministère du Commerce.

7.2.22 : Union Nationale des Transporteurs Pétroliers(UNTP)

Constituée par des sociétés pétrolières et des transporteurs privés de produits pétroliers suivant l'Arrêté Conjoint No 95/2919/MT/CAB/SGG du 26/6/1995 des Ministères du Transport et du Commerce, l'UNTP est chargée d'assurer le transport des carburants et lubrifiants sur toute l'étendue du territoire.

7.2.23 : Association Nationale pour la Défense des Consommateurs de Guinée(ANDCG)

Est une ONG qui se préoccupe de la sensibilisation et de la défense des intérêts des consommateurs en Guinée. Cette ONG manque de ressources techniques et financières pour mener à bien sa mission.

7.2.24 : Commission Nationale d'Autorisation de Mise sur le Marché des Médicaments à usage vétérinaire

Cette commission fut créée par Arrêté No 2003/7091/MAE/SGG du 5/9/2003 et elle comprend les représentants des Ministères de la Santé, de l'Agriculture et de l'Elevage, l'Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée, des personnes et organismes ressources.

7.2.25 : Comité National Semencier

Né de l'Arrêté No90/MA/CAB/DNA/2010 du 24/10/2010, le Comité National Semencier est chargé de l'homologation et de l'inscription des variétés au catalogue Officiel des espèces et variétés. Il est composé des représentants de DNA, ANPRO-CA, IRAG, DNEF, DNB, DGD, DNCI, SNPVDS, DNRST, DND, CNOVG, CCIAG, CNA, Importateurs/Exportateurs de semences, Distributeurs et Commerçants de semences et des ONG à vocation agro-pastorale.

7.2.26 : Comité National de Lutte contre le marché illicite des produits pharmaceutiques

Il assure la prévention et la répression de la vente illicite de médicaments. Il est constitué par les ministères, services et ONG impliqués dans les domaines du médicament et de la santé. Le comité est chargé aussi de veiller à l'application de la loi L/94/012/CTRN du 22/03/1994 en Guinée.

7.2.27 : Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée(ONDVG)

C'est une institution et un partenaire des directions DNPIA, DNSV et du Ministère de l'Elevage pour le développement de l'élevage en général et pour la santé publique vétérinaire en particulier. L'ordre est constitué des docteurs vétérinaires de nationalité guinéenne ayant au moins 5 ans d'activités professionnelles.

La création de l'ONDVG remonte à l'Ordonnance No 023/ PRG/SGG du 21Avril 1990.

7.2.28 : Commission Consultative Nationale du Travail

La Commission Consultative Nationale du Travail est chargée d'étudier et de mettre en œuvre les textes relatifs au travail, aux accidents de travail et à l'emploi en Guinée. Elle comprend les représentants de la DNFP, DNRA, DNERT, MJ, MEFP, MASPFE, MEPUA, MSHP, MIPME. Le secrétariat est assuré par la DNERT.

7.3 : Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organismes non gouvernementaux

ORGANISMES NON GOUVERNEMENTAUX	DONNEES			
	Rapport et Partage des informations	Rapport et Participation à la planification	Rapport et Participation à la prise de décision	Rapport et Participation à l'application des programmes de politique de gestion des produits chimiques *
Guinée Ecologie (ONG – Nationale)	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier, Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Appuis technique et Financier, Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier, Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier, Coopération, Harmonisation des activités
Association des Femmes, Mines et Environnement (AFEME) (ONG – Nationale)	Concertation, Appuis technique et Financier, Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Appuis technique et Financier, Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Appuis technique et Financier, Coopération, Harmonisation des activités, Partenariat	Concertation, Appuis technique et Financier, Coopération, Harmonisation des activités

Association Nationale pour la Défense des Consommateurs de Guinée (ANDCG) (ONG – Nationale)	Concertation		Concertation, Appuis technique et Financier, Coopération	Concertation, Collaboration, Coopération, Harmonisation de l'activité
Section Syndicales des Entreprises	Concertation, Collaboration, Partenariat	Concertation, Appuis technique et Financier,	Concertation	Concertation, Collaboration
Groupements des femmes teinturières de Guinée (GFTTG) (ONG -Nationale)	Concertation, Appuis technique et Financier,	Concertation, Appuis technique et Financier,	Concertation, Collaboration, Concertation,	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier,
Association pour la Protection de l'Environnement et la Vulgarisation des Techniques de Traitement et de Valorisation des Déchets de Guinée (APVET-VADEG) (ONG – Nationale)	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier,	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier,	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier,
Association Guinéenne pour l'Agriculture Biologique (ONG – Nationale)	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Appuis technique et Financier, Harmonisation des activités
Médecins sans Frontières (ONG- Etrangères)	Concertation, Collaboration Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Coopération, Harmonisation des activités
Médecine du Monde (ONG Etrangère)	Concertation, Collaboration, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Financier, Coopération Harmonisation des activités	Concertation Collaboration, Financier, coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration, Harmonisation des activités
Terre des Hommes (ONG – Etrangère)	Concertation, Collaboration Coopération, Harmonisation des activités	Concertation, Collaboration Coopération, Harmonisation des activités, Partenariat	Concertation, Collaboration Coopération, Harmonisation des activités, Partenariat	Concertation, Collaboration Coopération, Harmonisation des activités
Association « Guinée 44 »	Concertation, Collaboration	Concertation, Collaboration	Concertation, Collaboration	Concertation, Collaboration

(ONG –Etrangère)	Coopération, Harmonisation des activités			
Association Professionnelle des Producteurs, Importateurs et Distributeurs d’Intrants Agricoles de Guinée (APIDIA)	Concertation, Collaboration, Coopération, Harmonisation des activités			
Ordre des Médecins Vétérinaires	Concertation, Collaboration, Coopération, Harmonisation des activités			

NB : En Guinée les Instituts, Centres de Recherche et Universités impliqués dans la gestion des produits chimiques appartiennent à l’Etat.

7.4 : COMMENTAIRES/ANALYSES

Les mécanismes existants de coordination inter-agences ne facilitent pas toujours une répartition bien coordonnée des responsabilités et des coopérations interministérielles en rapport avec la gestion rationnelle des produits chimiques et de la mise en œuvre de SAICM en Guinée.

A cet effet, il est nécessaire de relancer et de renforcer les capacités du réseau d’échange d’information chimique (REIC) en vue d’atteindre les objectifs visés.

Par ailleurs, pour améliorer l’efficacité des mécanismes de coordination existants, il faudrait que le REIC soit renforcé et complété par : un centre antipoison pour la gestion et le traitement des intoxications par des produits chimiques ; un laboratoire d’analyse pour l’évaluation des risques liés aux substances chimiques et autres produits dangereux faisant l’objet d’un commerce international.

Il est également nécessaire d’apporter aux principaux mécanismes de coordination des solutions technologiques (service télématique), des solutions d’organisation (groupes ad hoc, équipes, commissions, cercles de qualité), des solutions de communication plus fréquentes (bulletins d’information réguliers), et un soutien politique de la part des hautes autorités s’impose puisqu’une telle assistance technique et matérielle est indispensable pour la réussite de la gestion des produits chimiques en Guinée en raison du fait que les ministères agences et institutions qui contribuent à la gestion des produits chimiques sont représentés dans chacun des mécanismes cités ci-dessus.

Actuellement, ces mécanismes couvrent tous les aspects de la gestion des produits chimiques qui demandent une coordination et une

coopération interministérielles. Cependant, l'inconvénient est que les mécanismes existants travaillent séparément bien que parfois liés les uns aux autres.

Chaque mécanisme peut, chaque fois qu'il le juge nécessaire, faire appel au concours de personnes ressources ou d'organismes officiels publics ou privés compétents, pour effectuer des travaux en son sein et l'intégrer pour s'occuper de problèmes spécifiques à tout moment opportun.

En ce qui concerne la circulation de l'information entre les différentes agences chargées de la gestion des produits chimiques nous notons qu'elle est insuffisante et rare. A l'heure actuelle, seule la Direction Nationale de l'Environnement (DNE) véhicule et contribue à l'échange d'information entre les différentes agences à travers des réunions très rares.

Les mécanismes qui existent actuellement pour l'échange d'information entre les agences sont l'Equipe de Consultants Nationaux du Profil National, le REIC, la DNE, la DNPL, l'IGNM, la DNDI, la DND, le CERE, la DNPIA, la DNSV, la DNA, le SNPVDS, le Comité des Pesticides, l'IRAG, l'Ordre des Pharmaciens, l'Ordre des Médecins Vétérinaires, la Commission Nationale d'Incinération, la Commission Nationale sur la sécurité sanitaire des aliments, le Comité National de gestion des Catastrophes, l'Office National de Contrôle de Qualité (ONCQ) et le Comité National de Coordination du Programme National Intégré de Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et de la Mise en œuvre de la SAICM en Guinée.

CHAPITRE 8 : ACCES AUX DONNEES ET UTILISATIONS DE CES DONNEES

8.1- Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques

Tableau 8.A : Qualité et quantité des informations

Données requises pour:	Pesticides (utilisation agricole, santé publique et consommation)	Produits chimiques industriels	Produits chimiques de consommation, pétroliers	Déchets de produits Chimiques
Cadre des priorités	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du cadre légal et réglementaire pour une gestion écologiquement rationnelle des pesticides ; - Renforcement de la capacité technique institutionnelle ; - Formation des utilisateurs ; - Sensibilisation de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du cadre légal et réglementaire ; Renforcement de la capacité technique institutionnelle ; Développement des technologies propres - Formation des utilisateurs ; - Sensibilisation de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du cadre légal et réglementaire pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques de consommation et particulièrement l'élimination du plomb dans l'essence ; - Renforcement de la capacité technique institutionnelle ; - Formation des utilisateurs ; - Sensibilisation de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du cadre légal et réglementaire ; - Renforcement de la capacité technique institutionnelle ; - Formation des producteurs de déchets pour une gestion durable ; - Sensibilisation de la population.
Evaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales	Normes pour la formulation, le dosage et le mélange; emballage; étiquetage; stockage; transport; contrôle de laboratoire; résultats essais	Normes pour la formulation, le dosage et le mélange; emballage; étiquetage; stockage; transport; contrôle de laboratoire; résultats essais	Normes pour la formulation, le dosage et le mélange; emballage; étiquetage; stockage; transport; contrôle de laboratoire; résultats essais	Origine ; nature; quantité; mode de gestion ; (site, stockage, quantité recyclée et quantité dépotée); manipulation ; transport
Evaluation des risques (environnement/santé)	Normes sur la Formulation, le dosage et le mélange; quantité utilisée; toxicité et écotoxicité des produits; degré	Formulation ; dosage et mélanges ; quantité utilisée ; procédés et équipements de production ; toxicité et	Quantité utilisée ; mode et équipement d'utilisation ; toxicité et écotoxicité des produits	Quantité ; dépôt et stockage ; toxicité et écotoxicité des déchets, niveau de contamination

	d'exposition; données sur l'équipement d'utilisation des pesticides et leur rémanence	écotoxicité des produits chimiques industriels		des sols et autres milieux récepteurs.
Classification/Etiquetage	Normes nationales et / ou internationales sur les pesticides (conformité, sûreté, clarté, pertinence et concision des informations)	Normes nationales et / ou internationales sur les produits chimiques industriels (conformité, sûreté, clarté, pertinence et concision des informations)	Normes nationales et / ou internationales sur les produits chimiques de consommation et produits pétroliers (conformité, sûreté, clarté, pertinence et concision des informations)	Normes nationales et / ou internationales sur les déchets (conformité, sûreté, clarté, pertinence et concision des informations)
Enregistrement	Nom commercial, Nom scientifique (DCI) ; N° du lot ; N° AMM ; date de fabrication et de péremption; nom et adresse du fabricant ; nom et adresse du destinataire ; destination et utilisation finales.	Nom commercial ; N° du lot ; date de fabrication et de péremption ; nom et adresse du fabricant ; nom et adresse du destinataire ; destination et utilisation finales.	Nom commercial ; N° du lot ; date de fabrication et de péremption ; nom et adresse du fabricant ; nom et adresse du destinataire ; destination et utilisation finales.	Type de déchets, nom commercial, non scientifique ; composition ; N° du lot ; nom et adresse du producteur ; nom et adresse du destinataire
Délivrance de licence	Nom commercial ; Nom Scientifique ; poids brut et net ; nom et adresse importateur et exportateur ; origine et provenance ; facture ; signatures et cachets des Banques et autres institutions compétentes.	Nom commercial ; poids brut et net ; nom et adresse importateur et exportateur ; origine et provenance ; facture ; signatures et cachets des Banques et autres institutions compétentes	Nom commercial ; poids brut et net ; nom et adresse importateur et exportateur ; origine et provenance ; facture ; signatures et cachets des Banques et autres institutions compétentes	Importations interdites suivant Ordonnance N°022/PRG du 10 mars 1989
Délivrance de permis	Diplôme/attestation de stage ; extrait du registre du commerce ; attestation d'assurance ; quittance d'assurance ; contrat de travail ; certificat d'achat du matériel d'application ; certificat d'homologation des produits	Qualification professionnelle ; extrait du registre du commerce ; contrat de travail et d'utilisation des produits ; assurance civile et professionnelle ; certificat d'achat du matériel de travail ; autorisation d'importation et de	Qualification professionnelle ; extrait du registre du commerce ; contrat de travail et d'utilisation des produits ; assurance civile et professionnelle ; certificat d'achat du matériel de travail ; autorisation d'importation et de production	Importations interdites suivant Ordonnance N°022/PRG du 10 mars 1989

		production		
Décision en matière de réduction des risques	Politique claire en matière de réduction des risques liés aux pesticides; Lois, règlements et directives en vigueur ; équipements techniques adéquats ; systèmes d'information et d'alerte fiable ; stratégie appropriée	Politique claire en matière de réduction des risques liés aux produits chimiques industriels; Lois, règlements et directives en vigueur ; équipements techniques adéquats ; systèmes d'information et d'alerte fiable ; stratégie appropriée	Politique claire en matière de réduction des risques liés aux Produits Chimiques de consommation et produits pétroliers; Lois, règlements et directives en vigueur ; équipements techniques adéquats ; systèmes d'information et d'alerte fiable ; stratégie appropriée	Politique claire en matière de réduction des risques liés aux déchets des Produits Chimiques; Lois, règlements et directives en vigueur ; équipements techniques adéquats ; systèmes d'information et d'alerte fiable ; stratégie appropriée
Préparation/réponses aux accidents	Données et informations des Centres et réseaux nationaux et/ou régionaux d'échange d'informations chimiques ; fiches techniques de sécurité chimique ; systèmes d'alerte fiables ; centres nationaux antipoison ; plans d'urgence d'intervention	Données et informations des Centres et réseaux nationaux et/ou régionaux d'échange d'informations chimiques ; fiches techniques de sécurité chimique ; systèmes d'alerte fiables ; centres nationaux antipoison ; plans d'urgence d'intervention	Données et informations des Centres et réseaux nationaux d'échange d'informations chimiques ; fiches techniques de sécurité chimique ; systèmes d'alerte fiables ; centres nationaux antipoison ; plans d'urgence d'intervention	Données et informations des Centres et réseaux nationaux d'échange d'informations chimiques ; fiches techniques de sécurité chimique ; systèmes d'alerte fiables ; centres nationaux antipoison ; plans d'urgence d'intervention
Lutte contre les empoisonnements	Fiches techniques de sécurité chimique ; Antidotes et médicaments essentiels ; installations et équipements appropriés ; logistique et personnel qualifié	Antidotes et médicaments essentiels ; installations et équipements appropriés ; logistique et personnel qualifié	Antidotes et médicaments essentiels ; installations et équipements appropriés ; logistique et personnel qualifié	Antidotes et médicaments essentiels ; installations et équipements appropriés ; logistique et personnel qualifié

Inventaire des émissions (rejets)	Quantités stockées ; états physiques ; toxicité; sites de stockage ; quantités utilisées ; quantités échappées; milieux récepteurs ; zone concernée; équipements d'utilisation ; équipements d'inventaire	Quantités stockées ; états ; toxicité; sites de stockage ; quantités utilisées ; quantités échappées; milieux récepteurs ; zone concernée; équipements d'utilisation ; équipements d'inventaire	Quantités stockées ; états ; toxicité; sites de stockage ; quantités utilisées ; quantités échappées; milieux récepteurs ; zone concernée; équipements d'utilisation ; équipements d'inventaire	Quantités stockées ; états ; toxicité; sites de stockage ; quantités utilisées ; quantités échappées; milieux récepteurs ; zone concernée; équipements d'utilisation ; équipements d'inventaire
Inspections et audits (environnement/santé)	Formation ; spécialisation ; qualification ; moyens de contrôle, etc...	Formation ; spécialisation ; qualification ; moyens de contrôle, etc...	Formation ; spécialisation ; qualification ; moyens de contrôle, etc....	Formation ; spécialisation ; qualification ; moyens de contrôle, etc....
Information des travailleurs	Sensibilisation, formation et Education ; identification et adéquation des moyens d'information	Sensibilisation, formation et Education ; identification et adéquation des moyens d'information	Sensibilisation, formation et Education ; identification et adéquation des moyens d'information	Sensibilisation, formation et Education ; identification et adéquation des moyens d'information
Autres	-	-	-	-

- Localisation des données nationales

Tableau 8.B : Localisation des données nationales

Type de données	Localisation (s)	Sources des données	Qui y a accès ?	Comment y accéder ?	Format
Statistiques de production	Ministères : Agriculture, Elevage, Industrie et PME, Commerce, Plan, Mines et Géologie ; MHE	Projets agricoles ; DNA ; DNSV ; DNDI ; OPIP ; DNM; Industries minières, DN Energie (EDG)	Services publics ; organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande du requérant ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques
Statistiques d'importation	Ministères : Economie et Finances ; MIPME ; MTPT ; MMG ; MEEE, MSHP, MA, ME	D.N. Douanes ; DNPL ; DNA ; DNM ; DN Com ; D.N. E ; DNEH ; DNDI ; EDG, DNSNPVDS	Services publics ; organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande du requérant ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques

Statistiques d'exportation	MIPME, MEF, M A, M P, MMG, MDE, MC	D.N. Douanes ; D.N. A; D.N. Com ; D.N. Mines ; DNDI, DNE	Services publics ; organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande du requérant ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques
Rapport d'accidents industriels	MIPME ; MSHP ; MDE, MMG ; MTFP ; MDT ; MEF,	DNSP ; DNDI ; Industries minières ; EDG ; IGT, CNSS	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques
Rapport d'accidents de transport	MDT; MSPC; MEF; MTFP ; MSHP	DN S P; DNNT, DNTA ;CNSS ; DNMM ; DNEHS	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques
Données sur la santé professionnelle (agricole)	MSHP ; MTFP ; MA , ME ; MEF ;	DNSP ; DNA ; IGT ; Projets agricoles ; DN SV ; CNSS	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques
Données sur la santé professionnelle (industrielle)	MSHP ; MTFP ; MIPME ; MMG ; MEF ; MTHA	DNSP ; IGT ; DNDI ; Industries minières ; EDG ; DN Artisanat	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques
Statistiques d'empoisonnements	MSP ; MAE ; MPA ; MCI/PME ; MMG	DNEHS ; IGT ; DNDI ; Industries minières ; EDG ; DNA ; DNE	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques
Inventaire d'émissions et de transferts de matières polluantes	MMG ; MTPT ; MAE ; MSP ; MTHA; MCI/PME ; MESRS ; MHE ; MSP ; MATD	Industries minières ; EDG ; Projet routier ; DNER; DNA; Projet Onchocercose DNSP, DNPL + Hôpitaux ; DNNT ; DNTA ; DNDI ; DNMM ; SPTD; Universités et Centres	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques

		de recherches			
Données sur les déchets dangereux	MDT ; MA ; MSP ; MIPME ; MMG ; MTFP ; MPA, ME, MDE	DNE;DNA ; DNDI DNSV.; DNM ; DNERT, Industries minières ; EDG ; IGT ; DNMM, DN SNPVDS	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente	Documents écrits et/ou supports informatiques
Registre des pesticides	MA ; MEF ; MDE, ME	DNA; DNE; DNSV, DND, DNSNPVDS	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente.	Documents écrits et/ou supports informatiques
Registre des produits chimiques toxiques	MMG ;MIPME ;MDE, MSP ; MEF	DNE ; DNSP, DNDI ; Industries utilisatrices ; DND	Services publics ; Organismes internationaux, etc.	Demande ; Accord de l'autorité compétente.	Documents écrits et/ou supports informatiques
Inventaire des produits chimiques existants	MA ; MHE ; MMG ; MSHP ; MIPME ;Mel, MESRS,MDE	DNE ; DNA; DNSV DNDI ; Centres de Recherche ; DND ; Université	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente.	Documents écrits et/ou supports informatiques
Registre des importations	MEF ; MC ; MSHP ; MA, ME ; MDE	DN Douanes ; DNCC ; DNE ; DNA ; DNSP ; DNPL ; DNMM ; Pharmacie Centrale de Guinée, Grossistes et Distributeurs de produits pharmaceutiques, DNSV, DNPIA	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente.	Documents écrits et/ou supports informatiques
Registre des producteurs	MEF ; MA ; MPA ; MIPME ; MDE, ME MMG ; MC	DNDI ; DNM ; DNA ; DNCC ; DNE ; DNPIA. DND ; Projets Agricoles, unités Industrielles et Minières, Sociétés de pêche et DNP	Services publics ; Organismes internationaux et autres utilisateurs	Demande ; Accord de l'autorité compétente.	Documents écrits et/ou supports informatiques
Décisions relatives à	MDE; ME; MAE, MCoop,	DNSV, DNE ; DNA ;	Services publics ;	Demande ;	Documents écrits et/ou

l'ICP (PIC)	MA	DNAJC	Organismes internationaux et autres utilisateurs	Accord de l'autorité compétente	supports informatiques
-------------	----	-------	--	---------------------------------	------------------------

8.3 - Procédures pour collecter et diffuser les données nationales/locales

Pour le moment, la législation guinéenne n'applique aucune restriction sur les données en rapport avec les produits chimiques à fournir aux autorités gouvernementales dans le cadre de la gestion de ces produits. En cas de besoin, les données disponibles peuvent être fournies à tout requérant et à tout moment par les services publics, les producteurs/utilisateurs et les organismes internationaux évoluant en Guinée.

Les données sur les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement ne sont pas suffisamment bien maîtrisées à l'heure actuelle, faute de disponibilité de la documentation appropriée (fiches techniques de sécurité des produits chimiques). Ceci fait que leur gestion écologiquement rationnelle se heurte jusque là, à des difficultés conjoncturelles.

La connexion à Internet du Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC) de Guinée permettra de surmonter cette difficulté.

Les capacités nationales en matière de gestion des effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement seraient nettement renforcées et améliorées si ce réseau est complété par un centre antipoison.

Les données sur certains produits chimiques spécifiques tels que les radioéléments utilisés dans certaines activités socio-économiques du pays sont conservées.

L'accès aux données pertinentes sur les produits chimiques est possible une fois que le Gouvernement les a collectées.

Les utilisateurs qui en ont besoin, ont tous accès à ces données. Aucune restriction ne s'applique pour le moment sur l'accès aux données existantes en rapport avec les produits chimiques.

Pour le cas précis de la Guinée, les informations confidentielles dans le domaine des affaires concernent essentiellement les données sur la formulation et/ou sur le mélange des produits chimiques.

La protection de ces informations confidentielles est conçue et appliquée par les industriels et leurs associés nationaux et étrangers disposant de ces informations, ainsi que par le Service de la Propriété Intellectuelle (SPI) du MIPME.

8.4 - Mise à disposition des publications internationales

Tableau 8.C : Mise à disposition des publications internationales

Publications	Localisation (s)	Qui y a accès ?	Comment y avoir accès ?
Documents sur les critères d'hygiène du milieu (OMS)	OMS Guinée ; MSHP ; DNE ; IGT	Tout requérant	Sur demande
Guide sur la santé et la sécurité (OMS)	OMS Guinée ; MSHP ; DNE ; IGT	Tout requérant	Sur demande
Fiche internationale de sécurité (PISC/CE)	DNE/REIC ; IGT ; IGNM	Tout requérant	Sur demande
Document d'orientation des décisions de l'ICP (FAO/PNUE)	DNE/REIC ; DNA ; FAO Guinée	Tout requérant	Sur demande
Circulaire PIC N°XV juin 2002	DNE/REIC ; DNA ; FAO ; PNUD	Tout requérant	Sur demande
Fiche d'information FAO/OMS sur les pesticides	FAO Guinée ; OMS Guinée ; MA, ME ; DNA ; DNE/REIC ; IGNM	Tout requérant	Sur demande
Convention de Stockholm (POP)	DNE/REIC ; DNA ; FAO ; PNUD	Tout requérant	Sur demande
Documents réunion FAO/OMS sur les résidus de pesticides	FAO Guinée ; OMS Guinée ; MA, ME ; DNA ; IGNM	Tout requérant	Sur demande
Fiches techniques de sécurité/santé	DNE/REIC ; IGT	Tout requérant	Sur demande
Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques	Non disponibles	-	-
CODEX Alimentarius	DNSP, DNA, IGNM, DNSV	Tout requérant	Sur demande
Normes ISO - 14.000 Normes ISO - 9.000	IGNM	Tout requérant	Sur demande
Normes ISO – 26.000	Sociétés Industrielles et Ministères	Industriels et Mineurs	Au besoin
Principes de bonnes pratiques de Laboratoire	Laboratoires de l'environnement ; laboratoires des Centres de Recherches et des Universités	Tout requérant	Sur demande
Principes de bonnes pratiques de fabrication	Industries et PME	Tout requérant	Sur demande
Réseau mondial d'éco bibliothèques	DNE ; Centres de Recherches, Universités ; Ecoles Secondaires et Primaires	Tout requérant	Sur demande

- Mise à disposition des données internationales

Base de données	Localisation (s)	Qui y a accès ?	Comment y avoir accès ?
RISCPT	DNE/REIC	Tout requérant	Demande, accord des autorités
BIT/CIS	DNE/REIC; IGT ; DNERT; Centrales Syndicales	Tout requérant	Demande, accord des autorités
PISC INTOX	DNE/REIC	Tout requérant	Demande, accord des autorités
Chemicals abstract Services Database	DNE/REIC	Tout requérant	Demande, accord des autorités
Réseau mondial d'information sur les produits chimiques (GINC)	DNE/REIC	Tout requérant	Demande, accord des autorités
Base de données STN	DNE/REIC	Tout requérant	Demande, accord des autorités
Bases de données importantes d'autres pays (Union européenne)	DNE/REIC	Tout requérant	Demande, accord des autorités
Autres (OCDE)	DNE/REIC	Tout requérant	Demande, accord des autorités

8.6 – Systèmes nationaux d'échanges d'informations

8.6.1 - Avec les Organisations Internationales

Les activités, programmes et politiques ci-après exécutés au niveau national, facilitent les flux d'information de la part des organisations internationales vers toutes les parties concernées par la gestion des produits chimiques dans le pays.

1°)- Le programme national pour la Guinée en relation avec le Centre d'activité du programme industrie et environnement (CAP/IE).

2°)- Le programme de la commission nationale du développement durable (CNDD) pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre, au niveau national, des recommandations de l'agenda 21, de celles du sommet mondial sur le développement durable (SMDD) et de celle de la SAICM en Guinée.

3°)- Le plan national d'action pour l'environnement (PNAE), document de référence de la politique nationale en matière d'environnement.

4°)-Le Programme de développement industriel écologiquement durable (DIED), en relation avec l'ONUDI.

8.6.2- Entre les divers Ministères et autres Institutions et parties concernées

Pour faciliter les échanges d'information par le biais de la concertation périodique, les divers ministères et parties concernées par la gestion des

produits chimiques, les groupes, équipes et comités suivants, composés des représentants des ministères, institutions de recherches, de l'industrie et des ONG, ont été constitués et sont opérationnels.

Il s'agit :

- du groupe de coordination nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- de l'équipe nationale d'élaboration et de suivi du profil national pour la gestion des produits chimiques ; de l'équipe nationale d'élaboration et de suivi du programme de pays pour l'évaluation et la maîtrise de la consommation des CFC et halons ; du comité national des pesticides ;
- du comité national pour la gestion des catastrophes y compris celles d'origine chimique ; de la commission nationale du développement durable ;
- du conseil national de l'environnement.

8.7 - COMMENTAIRES /ANALYSES

8.7.1 - Dans le domaine de la collecte de l'information, des lacunes plus ou moins importantes existent malgré les efforts conjugués des partenaires concernés par la gestion des produits chimiques. Pour l'essentiel, ces lacunes se situent aux niveaux ci-après :

***Cadre institutionnel et structurel** : la structure et les procédures administratives en vigueur, ainsi que le cadre institutionnel des services publics et autres institutions concernés par la gestion des produits chimiques, ne permettent pas toujours une collecte facile de l'information, de même que sa mise à temps à la disposition des utilisateurs éventuels.

***Sources et supports d'information** : les sources et les supports d'information sont dispersés ; insuffisance d'équipements informatiques ; données non informatisées ; archives documentaires mal tenues.

***Des ressources humaines** : la formation et la qualification des gestionnaires de l'information sont insuffisantes.

***Des ressources financières** : insuffisance de ressources financières et de moyens appropriés, faible demande des utilisateurs.

8.7.2 - A cause de la structure administrative et du cadre institutionnel des partenaires, il y a chevauchement des sources d'information en rapport avec l'évaluation et la gestion des produits chimiques ; mais, il n'y a pas de sources d'information incompatibles dans ce domaine.

8.7.3 - Le Réseau d'Echange d'Informations Chimiques de Guinée (REIC) ne dispose plus de matériels informatiques et de données informatisées depuis le décès de la personne qui en était le Point focal.

8.7.4 -La Direction Nationale des Douanes de Guinée dispose elle aussi d'une base de données informatisée sur les statistiques d'importation et

d'exportation y compris des produits chimiques.

8.7.5 - Pour renforcer les mécanismes d'obtention de données et d'informations, la suggestion porterait sur : le renforcement des capacités et des moyens de gestion de l'information chimique ; l'amélioration du cadre légal et institutionnel pour le rendre plus opérationnel et la réduction des chevauchements des sources d'informations et la dispersion des données.

8.7.6 -Toutes les parties concernées n'ont pas un accès facile aux informations. Les raisons véritables sont entre autres : l'insuffisance du flux et la dispersion de l'information, l'instabilité des sources et des supports d'information et les barrières linguistiques.

8.7.7 - Les informations supplémentaires sur des produits chimiques spécifiques ou groupes de produits chimiques utilisés en Guinée peuvent être obtenues sur accord des autorités administratives des services concernés.

8.7.8 - En Guinée, la politique nationale d'accès du public aux informations gouvernementales est traduite d'un côté, par la presse nationale audiovisuelle et écrite et de l'autre, par des commentaires et sensibilisations en langues nationales au moyen de la radiotélévision nationale, des radios rurales et Communautaires.

CHAPITRE 9 : CAPACITES TECHNIQUES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES, EN PARTICULIER

9.1 : Aperçu des capacités de laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques

Nom/ description du laboratoire	Localisation	Capacités/Equipements Analytiques disponibles	Accréditation (si oui par qui)	BPL conforme (oui/non)	But
Laboratoire de chimie analytique du département de chimie, BP 1147, Conakry	U C	Spectrophotomètre d'absorption atomique à flamme, photo colorimètre, balances, fours, conductimètre, pH-mètres, étuves	non	oui	Dosage des métaux, détermination de la salinité
Laboratoire d'analyse et de Contrôle de Qualité (LACQ) département de chimie BP : 1147	U C	DBO-mètre, DCO-mètre, balance, turbidimètre, Spectrophotomètre	MESRS	oui	Analyse et contrôle de la qualité des aliments, des sols et de l'eau
Laboratoire des eaux et Hygiène de Génie civil BP: 1147, Conakry	U C	Spectrophotomètres, photomètres, DBO-mètre, pH-mètres, microscope, turbidimètres, conductimètres, balances, incubateur biologique, purificateur d'eau	MESRS	oui	Étude de la qualité et traitement des eaux
Laboratoire de chimie pharmaceutique département de pharmacie ; BP : 1147, Conakry	U C	Photomètres, centrifugeuse, fours, étuves, cuve chromatographique, colonne chromatographique, microscopes binoculaires, bain-marie, réfrigérateur	MESRS	oui	Travaux pratiques de chimie organique, chimie minérale et chimie analytique
Laboratoire de synthèse organique et de photochimie BP: 1147, Conakry	U C	Évaporatoire rotatif, agitateurs magnétiques chauffants, chauffe ballons, lampes UV, balances analytiques de précision, étuves, pompes à vide, colonne chromatographiques, réfrigérants, chromatographe liquide haute performance (HPLC)	MESRS	oui	Activités de recherche : synthèse des molécules à visée thérapeutique et étude structurale et de l'activité biologique des substances naturelles isolées des règnes végétal et animal, procédés biologiques de gestion des déchets environnementaux.

Laboratoire Central des mines BP : 295, Conakry ; Tél. 45 18 32 ; 60 54 28 01(Directeur)	Kaloum Conakry	Spectrophotomètre model 88 USA; Balance, broyeurs à disque et à marteau, microscope pétrographique	MMG	oui	Analyse des sols, des minerais des eaux, des hydrocarbures
Laboratoire de l'Office National de Contrôle de Qualité (ONCQ)	Matoto Conakry	Spectrophotomètre WTW ; étuves bactériologiques ; four de stérilisation, Balances, verrerie, Comparateur avec disques	Non	oui	Analyses physico-chimiques et bactériologiques des denrées alimentaires et de l'eau
Laboratoire d'analyse de la DNE ; BP 3118	Matam Conakry	Spectrophotomètre DR 2000 ; Titrateur digital ; pH-mètre ; analyseur d'humidité, oxymètre	MDE	oui	Contrôle de la qualité de l'environnement et des écosystèmes
Laboratoires du Centre de Recherche Scientifique de Conakry, Rogbané (CERESCOR) BP: 1615, Conakry Tél. (224) 67 14 91 75 (DG) (224) 60 15 00 (DGA) (224) 60 33 15 01 (Secrétaire scientifique)	Ratoma Conakry	Photo colorimètres, pH-mètres, conductimètres	Non mais en perspective	oui	Recherche en sciences de l'environnement, océanographie, énergie et matériaux locaux, analyses physico-chimiques des eaux,

Observations

Bien que la Guinée ne soit pas membre de l'OCDE, bon nombre de ces laboratoires utilise des protocoles reconnus internationalement. Il faut souligner l'existence de programmes de coopération entre la Guinée et d'autres pays, notamment dans le cadre de la recherche agronomique (avec l'IRAG), la recherche en environnement (avec le CÉRE- UQAM) ainsi que le contrôle de qualité des médicaments.

Dans ce cadre, un programme de renforcement des capacités et de rénovation est prévu pour le laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments. Ce laboratoire coopère avec les réseaux des laboratoires de contrôle de qualité de la zone CEDEAO, les réseaux des laboratoires de contrôle de qualité francophones et de l'**AFSSPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé)**, la Fondation Pierre Fabre de France, la BAD, le **PNUAF ou UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population)**, l'OMS. Il utilise des méthodes d'analyses pharmaceutiques et de chimie analytique.

Le réseau d'échange d'informations chimiques de Guinée (REIC) créé en 2003 existe toujours théoriquement. Son but était de permettre aux partenaires nationaux (agences nationales, centres de recherche, ONG, opérateurs économiques, etc.), impliqués dans la gestion des produits

chimiques, d'accéder par Internet aux sources d'informations pertinentes indispensables à toute prise de décision appropriée en matière de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Depuis sa création, il n'a pas réellement fonctionné. De nos jours, sa relance et la création des conditions indispensables pour son bon fonctionnement se posent en termes d'urgence et de nécessité. Ceci permettrait au Gouvernement guinéen de disposer d'une politique efficace de gestion des substances chimiques dans notre pays.

Ce cas pourrait faire partie du programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et de la mise en œuvre de SAICM en Guinée.

Les objectifs du REIC sont, entre autres, le renforcement des capacités des agences nationales en vue de leur permettre d'obtenir et de partager par Internet, l'information scientifique, technique, économique et légale nécessaire à la prise de décisions consensuelles en matière de gestion des produits chimiques au niveau national, sous-régional et régional ainsi que l'amélioration du niveau de connaissance scientifique des produits chimiques pour une meilleure évaluation de leurs risques et effets sur l'environnement, la constitution et la gestion d'une banque de données fiables (site Web réseau) au service des utilisateurs, etc.

Les parties prenantes du REIC disposent d'atouts dormants qui, activés, pourraient permettre un meilleur échange d'information chimique, notamment le CERE qui est doté d'un laboratoire de cartographie moderne, peut permettre l'établissement d'une carte thématique dans laquelle seront répertoriées des zones à risque de pollution par les substances chimiques, des zones polluées et des zones de production et de stockage des produits chimiques. Il faut noter l'incompatibilité des systèmes informatiques des différents ministères et la possibilité pour certains systèmes d'accéder aux systèmes Email et Internet, de façon à pouvoir communiquer avec les systèmes informatiques des autres pays.

En outre, la plupart des laboratoires nationaux répertoriés ici sont non seulement devenus vétustes, mais aussi manquent d'équipements performants pour mener à bien les analyses. Leur rénovation, leur équipement adéquat, la formation des ressources humaines et leur connexion à Internet pourraient leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la gestion des produits chimiques en Guinée.

9.2 Aperçu des systèmes d'information gouvernementaux/compétences informatiques.

Sans commentaire, il est remarqué la faible capacité des laboratoires tant sur le plan de l'infrastructure que sur celui des moyens humains et financiers. Ceci en fait une priorité nationale indispensable dans la mise en œuvre de la SAICM en Guinée.

Tableau 9.B : Infrastructures informatiques

Système informatique/ bases de données	Localisation	Equipement disponible	Utilisations actuelles
	CÉRE- Université Gamal A. N. Conakry	Laboratoire d'analyse : 7 ordinateurs ; 1 imprimante Salle informatique : 13 ordinateurs	Gestion des analyses dans le cadre des prestations de : administration,

CERE		Administration : 16 ordinateurs Salle des enseignants chercheurs : 9 ordinateurs Serveur informatique : 3 ordinateurs, 1 scanner ; une imprimante en couleur, une imprimante ordinaire Bibliothèque : 1 ordinateur Salle des séminaires : un ordinateur, un vidéo projecteur	formation, recherche NB : tout le système informatique du CERE est en réseau et connecté à Internet
Réseau d'échange d'informations Chimiques de Guinée (REIC)	DNE- Conakry	un ordinateur IBM NETVISTA 6349 MULTIMÉDIA, un micro portable IBM THINKPAD, un Scanner HP Scanjet 4400C, 2 imprimantes HP Deskjet 960C, un onduleur Merlin Gerin, deux réducteurs de tension	dans l'attente de la connexion du REIC sur Internet, les équipements sont utilisés pour la constitution de bases de données
Division Information et Documentation (DID) et Division Normalisation	Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie (IGNM), Conakry	2 ordinateurs, 2 imprimantes, 2 onduleurs, 2 lecteur DVD, 1 scanner, 1 stabilisateur de tension	Travaux sur les normes, diffusion de l'information normative et documentaire, etc.
Laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments : base de données sur support papier et informatique	Secrétariat du laboratoire ;	Deux ordinateurs fixes, un ordinateur portable	Rédaction des rapports d'analyses, expertise et autres
Réseau d'information Phytosanitaire (Isysphyt)	Service National de Protection des Végétaux et Denrées Stockées- Conakry	2 onduleurs, 2 ordinateurs, 2 imprimantes, 1 scanner, 2 stabilisateurs	La collaboration avec les autres pays membres du réseau n'est pas fonctionnelle pour fin de projet. La connexion internet et une base de données sont disponibles
Réseau des Maladies Animales de Guinée (REMAGUI)	Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV)	1 ordinateur, 1 onduleur, 1 imprimante	Gère les crises graves en rapport avec les services déconcentrés et collabore avec l'organisation mondiale de la santé animale (OIE). Dispose d'une base de données au niveau central et organise des formations des agents du réseau

9.3 –Aperçu des programmes de formation et d'éducation

La gestion rationnelle et durable des produits chimiques et l'amélioration de la qualité de l'environnement sont tributaires du degré d'information et de formation des acteurs politiques et surtout de la capacité des ressources humaines chargées de l'éducation et de la vulgarisation. Dans ce cadre, sont donnés ci-dessous les grandes lignes de certains programmes de formation liés à la chimie, la toxicologie, les sciences de l'environnement ou à l'ingénierie environnementale à l'université Gamal Abdel Nasser de Conakry.

DÉPARTEMENT DE CHIMIE

Structure de la matière : Structure de la matière, structure de la molécule, géométrie des molécules (règles de Gillespie), structure des solides cristallins, Réactivité chimique, Thermodynamique, cinétique chimique, équilibres réactionnels en solution aqueuse, acides et bases, solubilité des composés ioniques, équilibres électroniques en solution aqueuse, réaction de complexations. Travaux Pratiques.

Chimie minérale : Introduction à la chimie des éléments, éléments, éléments p, éléments d. Travaux pratiques.

Chimie organique : Introduction à la chimie organique, liaison en chimie organique, les composés organiques, effets électroniques, isomérisation, réactivité, étude des fonctions, Travaux pratiques.

Chimie analytique : Introduction à la chimie analytique, conditions de réalisation des réactions en analyse qualitative, analyse fractionnée et analyse systématique, introduction à l'analyse quantitative, analyse gravimétrique, analyse volumétrique. Travaux pratiques.

DÉPARTEMENT DE PHARMACIE

A. Chimie générale :

L'atome : Généralités, structure du noyau atomique, notations chimiques, Symboles, réactions, équations chimiques ; Principales lois de la chimie ; Classification périodique des éléments. Conséquences de la périodicité ; Liaisons chimiques ; Notions sommaires sur la cinétique chimique et la catalyse, les chaleurs de réaction ; Réactions d'équilibre des ions en milieu aqueux (Acides, bases et sels) ; pH et pK ; hydrolyse ; Oxydation et réduction, degré ou nombre d'oxydation ; Potentiel d'oxydoréduction ; Equilibres (Diagrammes et changements d'états ; diagrammes de cristallisation de solutions salines, Analyse thermique, Diagrammes de cristallisation de mélanges de sels ou de métaux alliages) ; Etat solide cristallisé (Structure ; Notations de Muller), Composés définis, Structure des métaux et des alliages ; Composés complexes : Complexes de Werner : structure ; stabilité ; importance.

B. Chimie minérale

Groupe O et I : Gaz rares, hydrogène

Groupe VIIb : Généralités, halogènes et composés ; composés hydrogénés (hydracides) ; composés oxygénés du chlore, de l'iode

Groupe VIb : Généralités, Oxygène et composés (ozone, eau, peroxydes) ; Soufre et composés (hydrogène sulfuré), Composés oxygénés du groupe (anhydrides, acides, sels)

Groupe Vb : Généralités ; azote et composés ; Généralités sur les composés hydrogénés du groupe (ammoniac, hydrazine) ; Composés oxygénés de l'azote ; Composés hydrogénés du phosphore.

Groupe IVb : Généralités ; Carbone et composés (composés oxygénés, composés azotés), Généralités sur les métaux (propriétés mécaniques, physico-chimiques) ; Principes généraux de métallurgie, Généralités sur les composés métalliques : sels, oxydes, hydroxydes ; Description des métaux et de leurs composés

Groupe Ia : métaux alcalins : Généralités ; métaux ; principaux composés : oxydes et hydroxydes, sulfures, halogénures, sels oxy-halogénés, sels d'acides oxygénés, cyanures, sels ammoniacaux.

Groupe Ib : Cuivre, argent, or : Généralités ; métaux ; principaux composés (oxydes et hydroxydes)

Groupe IIb : Zinc, cadmium, mercure: généralités, principaux composés (oxydes, hydroxydes, sulfures, halogénures, sels d'acides oxygénés ; Etude des composés mercuriels.

Groupe IIb : Bore, Aluminium, Gallium, Indium, Thallium : Généralités ; Etudes des métaux et de leurs composés ; Verres, poteries, silicates et silico-aluminates naturels et artificiels

Groupe IVb : Germanium, Etain, Plomb. Métaux et principaux composés

Groupe Vb : antimoine, Bismuth. Généralités. Métaux et principaux composés (hydrures, oxydes, hydroxydes, sulfures, halogénures, sels d'acides oxygénés), complexes. Généralités sur les éléments de transition.

Groupe IIIa : scandium, Lanthane, Cérium, Actinium. Généralités et principaux composés.

Groupe IVa : Titane, Zirconium, thorium. Généralités. Métaux; composés Oxydes et chlorures de titane

Groupe Va : Vanadium, Niobium, Tantale, Proctinium. Généralités, Métaux, composés

Groupe Via : Chrome, Molybdène, Tungstène Uranium. Généralités. Métaux, composés (oxydes, halogénures, sels)

Groupe VIIa : Manganèse, Technétium, Rhénium. Généralités. Métaux, composés

Groupe VIIIb : Cobalt, Nickel, Platine,. Métaux et principaux composés TP et TD : Caractère analytique des ions et analyse qualitative

C. Chimie organique : Représentation des molécules organiques, isomérisation, polarisation des liaisons inter-atomiques, réactions organiques, aspects pratiques de la chimie organique, études des hydrocarbures et de leurs dérivés glucides, séries cyclanique, terpénique et aromatique, séries hétérocyclique et des hétérocycles pentagonaux, hétérocycles hexagonaux et matières colorantes.

Travaux pratiques : Sécurité du travail, méthodes de séparation, caractérisation, critères de pureté d'une substance, obtention des composés organiques.

D. Chimie analytique : Généralités, conditions de réalisation des réactions et leur spécificité ; analyse qualitative des ions ; théorie des acides et des bases selon Arrhenius et Bronsted ; pH- titrage des acides et des bases ; mélanges tampons ; indicateurs colorés ; acidimétrie et alcalimétrie en milieux aqueux et non aqueux ; produit de solubilité ; solubilité d'un sel en présence d'un ion commun ou d'un ion étranger ; force ionique ;

activités ; gravimétrie ; argentométrie ; oxydo-réduction ; complexes, échangeurs d'ions, méthodes électrochimiques d'analyse, analyse immédiate.

E. Travaux pratiques : Sécurité du travail au laboratoire, balances et pesée ; mesure de volumes et contrôle de la verrerie jaugée ; préparation de solutions titrées et de mélanges tampons ; mesure de pH ; méthode de neutralisation, méthode d'oxydoréduction, méthode de précipitation, limite de sensibilité ; méthodes de séparation ; chromatographie ; électrophorèse ; contrôle de pureté,

F. Toxicologie : Généralités, méthodes d'évaluation de la sécurité des médicaments (compétences et structures, toxicité par administration unique, répétée, par inhalation, étude de la toxicité sur les fonctions de reproduction, toxicovigilance, réglementation), toxicologie analytique, toxiques gazeux et volatils (minéraux, organiques, minéraux fixes) alcaloïdes à noyaux divers, hétérosides cardiotoniques, chromoprotéides, antibiotiques, antifongiques.

G. Toxicologie clinique d'urgence : Considérations générales, conduite générale de l'analyse toxicologique, choix des techniques analytiques : oxyde de carbone, barbituriques, alcaloïdes, salicylés, chlorolose, hétérosides, cardiotoniques, insecticides, chloroquine, amphétamines, phénothiazines, dibenzodiazépine (benzoamphétamines, phénothiazines, dibenzodiazépine (benzodiazépine), chanvre indien, L.S.D

H. Chimie thérapeutique

Série hétérocyclique : Terpènes et terpénoïdes, stéroïdes, hormones stéroïdiennes

Composés hétérocycliques : Furane, pyrol, pyrrolidone, imidazole, dérivés phénothiaziniques, tétrazole, pyridine, pipérazine, pyrimidine, quinoléinecuranes et curarisants de synthèse, indole, alcaloïde de l'Ergot de seigle, strychnine, tropolone, stéroïdes,

Contrôle de qualité : Généralités, organisation administrative du contrôle ; contrôle physique et chimique ; contrôle biologique, pharmacodynamique et toxicologique.

Hydrologie : Introduction à l'hydrologie, cycle naturel de l'eau, analyse des eaux de consommation, transport des échantillons, caractères organoleptiques, examens préliminaires, mesures physico-chimiques, les déterminations chimiques, la pollution de l'eau, le contrôle chimique de la pollution, recherche et dosage des éléments indésirables, contrôle bactériologique de la pollution, traitement des eaux de consommation et contrôle du traitement, les eaux dans l'industrie, les eaux thermales.

DEPARTEMENT DE GENIE CIVIL : Génie environnemental : problèmes globaux liés à la contamination du milieu ambiant ; notions générales d'écologie ; monitoring écologique ; protection de l'atmosphère des effluents gazeux ; traitement des eaux industrielles ; traitement des rejets solides industriels.

CÉRE : Le CÉRE offre un programme de formation postuniversitaire sanctionné par un DEA en sciences de l'environnement en équivalence avec la maîtrise de l'UQAM. Parallèlement à cette formation, des activités de recherche appliquée multidisciplinaires en environnement y sont

menées. Ses domaines de compétences couvrent, entre autres, la physico-chimie et la bactériologie de l'eau et des sols, le traitement des eaux, l'éducation relative à l'environnement, la pollution des milieux récepteurs, la biodiversité, etc.

Chimie et microbiologie de l'eau : Propriétés générales de l'eau et des solutions aqueuses, caractéristiques des eaux naturelles ; désinfection de l'eau (chloration ozonation, désinfection par les ions des métaux lourds, par des méthodes physiques).

Travaux pratiques : Préparation des solutions titrées, détermination des caractéristiques organoleptiques, physico-chimiques et chimiques de l'eau ; substances et critères chimiques indicateurs de pollution ; interprétation des résultats. Il faut noter enfin que le laboratoire national de contrôle de qualité du département de chimie pharmaceutique offre un programme de formation axé essentiellement sur le contrôle de la qualité des médicaments, l'analyse des drogues saisies et l'analyse microbiologique de l'eau et des aliments.

Chimie analytique et méthodes physico-chimiques d'analyse : Analyses qualitative et quantitative, méthodes physico-chimiques d'analyse, spectroscopies de résonance magnétique nucléaire (RMN), infrarouge, ultraviolet et de masse, chromatographie.

9.4- Commentaires / Analyses

De l'aperçu des capacités techniques de laboratoires pour l'analyse réglementaire des produits chimiques, il se dégage une insuffisance de laboratoires pertinents en la matière en Guinée. La majorité des laboratoires nationaux recensés se caractérisent par la vétusté de leurs équipements et fonctionnent en deçà de leurs capacités.

Les raisons de cet alarmant constat sont, entre autres, le manque d'équipements modernes, de produits et réactifs, de budget de fonctionnement et de politique de perfectionnement continu des cadres. Le renforcement des capacités des laboratoires nationaux est aujourd'hui plus que nécessaire, compte tenu des insuffisances du contrôle au niveau des frontières et à l'intérieur du pays.

En effet, les produits chimiques les plus divers (produits pétroliers, pesticides agricoles, de santé, de consommation industriels, engrais, réactifs, substances médicamenteuses, produits chimiques de consommation, industriels dont les étiquettes et emballages ne reflètent pas toujours le contenu, etc.) sont frauduleusement importés et impunément vendus dans les marchés. Cependant, compte tenu du coût élevé d'une telle entreprise, il est difficile d'équiper complètement tous les laboratoires d'analyse du pays.

Un regroupement et une spécialisation de ces laboratoires pourraient alors être mis à profit pour éviter l'éparpillement des faibles moyens et faciliter leur équipement progressif. Le choix des centres devant abriter ces laboratoires et la définition de leurs prérogatives devront être déterminés par la diversité des activités de recherche. Ainsi, une redistribution des tâches pourrait être envisagée comme suit :

1. SENASOL : analyses agro-pédologiques et contrôle de qualité des engrais et des autres fertilisants.

2. Laboratoire de l'Office de Contrôle de Qualité : contrôle de la qualité des aliments et des produits chimiques de consommation.

3. **Laboratoire Central des Mines**: analyse des produits pétroliers, miniers, des sols et des eaux. De nos jours, les équipements disponibles de ce laboratoire ne permettent que les analyses géochimiques et chimiques des sols, roches, hydrocarbures et eaux, ainsi que les analyses minéralogiques des sols, roches et minerais. Le manque d'équipements pour des analyses géotechniques, des sondages et forages et les analyses pétrolières oblige les sociétés à expédier leurs échantillons à l'extérieur pour des analyses. Cet état de fait prive le pays d'informations sur la nature de nos ressources et l'empêche, en tant que laboratoire central, de jouer pleinement son rôle de contrôle des activités des laboratoires spécialisés des différentes sociétés et compagnies minières (CBK et CBG pour la bauxite, SAG pour l'or, Rio Tinto pour le fer) opérant dans le pays.

4. **Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments** : Contrôle de qualité des médicaments, expertises toxicologiques, identification et analyse des drogues.

5. **CERE** : contrôle de la qualité de l'environnement, formation des agents de laboratoire dans le cadre de la protection de l'environnement, établissement de système d'information environnementale.

6. **Direction Nationale de l'Environnement (DNE)** : coordination et suivi des activités des laboratoires, recensement des problèmes potentiels, sensibilisation et éducation des populations sur les risques liés aux produits chimiques et les attitudes à adopter en cas de danger.

7. **Autres laboratoires universitaires et centres de recherche** : formation, contrôle de la qualité des substances chimiques et sensibilisation le cas échéant des décideurs politiques.

A ce jour, il n'existe pas en Guinée d'infrastructures spécifiquement réservées à la gestion des POP, à l'analyse des pesticides et résidus de pesticides. Cependant, certains centres, tels que le CÉRE et le Laboratoire National de la Protection des Végétaux et Denrées Stockées, peuvent être adaptables à de telles activités. En effet, le CÉRE, avec sa vocation essentiellement environnementale, dispose d'une bonne infrastructure informatique et d'un laboratoire doté d'équipements d'analyses performants pour l'analyse de l'air, de l'eau, des sols, ainsi que pour le contrôle de la qualité des substances chimiques, l'identification et la caractérisation des substances biologiquement actives, des composants de l'essence, des gommés et des fractions organiques volatiles.

De même, un des Centres Hospitaliers (Donka ou Ignace Deen), quotidiennement confronté à des cas d'intoxications, pourrait être équipé de manière à servir de Centre Antipoison, tandis que le Laboratoire National de protection des Végétaux pourrait être doté de l'équipement nécessaire pour être orienté, entre autres, vers l'analyse des POP-Pesticides et des pesticides.

Enfin, le réseau d'échange d'informations chimiques (REIC), s'il possède les équipements requis et est connecté à Internet, peut permettre de collecter et gérer toutes les informations relatives aux produits chimiques et promouvoir l'échange d'information entre les différents partenaires du réseau ainsi que sur les plans sous-régional, régional et international.

Toutefois, il convient de souligner que l'adaptation de ces différents centres à la gestion des produits chimiques nécessite, dans tous les cas, un appui financier et matériel et leur connexion à Internet pour les rendre efficaces dans ce nouveau rôle qu'ils pourraient jouer.

CHAPITRE 10- ETAT DE PREPARATION ET CAPACITE D'INTERVENTION ET DE SUIVI EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE

L'aperçu de l'infrastructure de la Guinée concernant son état de préparation, sa capacité d'intervention et de suivi face à une situation d'urgence chimique tels que les situations d'urgence lors d'accidents industriels, de transport de substances chimiques, de contamination accidentelle des aliments, de l'eau potable ou des biens de consommateurs, les catastrophes naturelles (tremblement de terre, inondation, tempêtes etc.), des capacités des systèmes de communication et de régulation du trafic montre que le pays est confronté à d'énormes difficultés et faiblesses liées au manque d'infrastructures techniques et financières des ministères, agences, organisations, commissions interministérielles, ONG et organismes impliqués dans la gestion des catastrophes en général et de l'urgence chimique en particulier.

10. 1 Planification des situations d'urgences

Pour la gestion des catastrophes en Guinée ont été créés :

Le Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales (SNGCUE),

Le Service National des Actions Humanitaires (SENAH),

La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC),

Le Comité National de Gestion des Catastrophes pour la mise en œuvre du Plan National de Contingence relatif aux catastrophes naturelles et anthropiques.

A ce jour, la Guinée ne dispose pas de dispositions d'intervention en cas d'accident chimique sur le plan national. Cependant, il existe des plans sectoriels au niveau des structures étatiques et privées généralement appelées plans d'opération interne (POI) qui couvrent l'urgence chimique.

La Guinée ne possède pas de plan d'urgence et d'intervention en cas d'accident chimique ce qui amène à dire que son état de préparation face à une situation d'urgence est presque inexistant. Cependant, le SNGCUE, le SENAH, la DGPC, la DNE , le Comité National de Gestion des Catastrophes et les structures étatiques et privées détentrices de plans d'opération interne œuvrent activement à l'élaboration d'un plan et à la mise en œuvre d'un plan national d'urgence et d'intervention en cas d'accident chimique .

Le système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH) des produits chimiques n'est pas mis en œuvre en Guinée.

Les systèmes d'identification des risques chimiques mis en place pour le transport et l'industrie se résument aux étiquettes et fiches de sécurité et ne s'appliquent pas aux Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Il n'existe pas de centre d'information antipoison ni de centre d'information sur les produits chimiques.

Les hôpitaux ne possèdent ni d'équipements appropriés de décontamination et d'intervention, ni de stocks d'antidote, de médicament pour les urgences chimiques.

Les services d'urgence existants ne sont pas équipés pour le transport de personnes exposées aux produits chimiques.

Il n'existe pas d'équipements pour remédier à la pollution engendrée par l'accident et faire le suivi à long terme des personnes exposées aux produits chimiques.

Insuffisance notoire de formation pour le personnel des services d'urgence en vue d'une intervention efficace et appropriée en cas d'accident chimique d'une part et pour le personnel médical et paramédical afin de manipuler et de soigner les personnes exposées aux produits chimiques d'autre part.

Il n'existe pas de formation pour les vétérinaires afin de soigner les animaux exposés aux substances toxiques.

10.2 Identification en cas d'urgence chimique

Nombreux sont les cas d'accidents chimiques survenus dans le pays, cependant faute d'inventaire il n'existe pas de statistiques.

Tableau 10. A : Exemples d'accidents chimiques survenus en Guinée

Date de l'incident	Lieu	Types d'incident	produits	D : nbre de décès I : nbre de blessés E : nbred'évacués	Contamination ou dommage à l'environnement
1994	Société des Eaux de Guinée (coyah)	Intoxication au chlore gazeux	Chlore gazeux	D 1 E 2	Pollution de l'air, de l'eau et des nappes phréatiques
2001	Camp Alpha Yaya Diallo (Conakry)	Incendie de la poudrière	Explosives, mélange complexe	Des cas de décès et de blessés graves (ND)	Pollution de l'air et émission de bruits
2007	SAG (Siguiri)	Déversement de produits chimiques	Résidus cyanurés	-	Pollution de l'eau, de l'air, du sol et intoxication du personnel et voisinage
2008	SAG (Siguiri)	Déversement de produits chimiques	Résidus cyanurés	-	Pollution de l'eau, de l'air, du sol et l'intoxication du personnel et voisinage
2008	Rusal Friguia (Fria)	Déversement de produits chimiques	Soude caustique	Cas de brûlure de personnes (ND)	Pollution de l'eau, des nappes phréatiques et contamination du sol
2009	SGP (SGP)	Fuite de carburant	Déversement de gasoil	-	Contamination du sol, pollution de l'eau et des nappes phréatiques

2010	CBG (Kamsar)	effluents	Gasoil, hydrocarbures et dérivés	-	Pollution de l'air, de l'eau, contamination du sol, destruction d'espèces animales, sauvages et domestiques et pollution des nappes phréatiques
2010	Préfecture de Siguiri	Pesticides	Herbicide Total	D =8	contamination du sol, destruction d'espèces animales, sauvages et domestiques et pollution des nappes phréatiques
2010	PAC (Conakry)	Déversement pesticides	Endosulfan	-	Pollution de l'air, de la mer, de l'eau et des nappes phréatiques

Sources : Sociétés, Entreprises, DNE, SGSM, MGM, MEEE, MDE

10.3 Suivi et évaluation des incidents chimiques

En Guinée, il n'existe actuellement pas de procédures de suivi et d'évaluation d'un incident chimique. Ainsi, les soins apportés aux personnes exposées aux produits chimiques et à la mise en état consécutive à un accident, d'une part, et l'évaluation de la phase d'intervention visant à l'amélioration de cette dernière, d'autre part, relèvent de nos jours de pures spéculations.

Globalement, il faut noter l'inexistence dans le pays :

- D'un mécanisme et de protocoles d'enquête standardisés pour conduire une enquête sur l'accident chimique et mener une recherche formelle pour déterminer les causes et les responsabilités des différentes parties en présence (étude épidémiologique et sur une meilleure prévention des incendies d'entrepôts, par exemple) ;
- De procédures de suivi épidémiologiques et médicales pour le contrôle et le suivi des personnes victimes d'une exposition aux produits chimiques ;
- D'un organisme clairement identifié (pouvoirs publics en charge de l'environnement, collectivités locales et autres) ayant la responsabilité de la remise en état par la dépollution des lieux d'accidents chimiques.

Les procédures de suivi et d'évaluation d'un incident chimique font défaut en Guinée de même que la remise en état consécutif à un accident et l'évaluation de la phase d'intervention.

Cependant, il faut noter que les plans sectoriels englobent en leur sein les procédures de suivi et d'évaluation des incidents chimiques bien qu'ils soient disparates.

10.4 Commentaires / Analyses

Comme évoqué plus haut, la Guinée manque d'infrastructures appropriées pour la gestion des situations d'urgence chimique. Les besoins du pays en matière d'intervention d'urgence chimique par rapport à la gestion globale des risques de catastrophes et de sinistres se font de plus en plus pressants. Parmi ces besoins, les plus importants sont, entre autres :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national d'urgence et d'intervention en cas d'accident chimique devant faire partie de la gestion des sinistres.
- La création et le fonctionnement d'un comité national de gestion des urgences chimiques sous la tutelle du Ministère Délégué à l'Environnement et devant comprendre les ministères, agences, institutions, ONG, syndicats et Société Civile impliqués dans la gestion des produits chimiques. Ce comité doit être décentralisé au niveau des régions, préfectures et sous-préfectures. Pour son fonctionnement efficace, ce comité doit disposer de moyens matériels, techniques, financiers et humains adéquats.
- En matière de communication, les besoins les plus manifestes concernent le renforcement des capacités des radios rurales, communautaires et nationales et la sensibilisation du public, des travailleurs et des décideurs.
- En matière d'équipements, les besoins se concentrent sur la création du centre anti-poison et le renforcement des infrastructures techniques qui demeurent des priorités nationales pour une meilleure gestion des urgences chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM en Guinée.
- En matière de systèmes d'information et de base de données, la relance effective et l'équipement adéquat du REIC, la tenue d'un registre national des produits chimiques et des registres des entreprises / sociétés se posent en terme de priorités.
- En matière de ressources humaines, les besoins s'articulent essentiellement autour du renforcement des capacités des services d'urgence, des services de réhabilitation de l'environnement et du suivi des personnes exposées aux produits chimiques par la formation continue du personnel. Dans ce cadre, l'accent sera mis prioritairement sur les zones à grands risques.

CHAPITRE 11 : SENSIBILISATION/INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC, FORMATION ET EDUCATION DES GROUPES CIBLES ET PROFESSIONNELS

L'information et la sensibilisation des travailleurs et du public sur les risques potentiels liés à la gestion des produits chimiques se font à travers des mécanismes à la fois flexibles et rigoureux :

- Flexibles dans la mesure où chaque institution, sous la tutelle d'un département ministériel, a la latitude d'élaborer ou de proposer des textes juridiques, projets ou programmes ;
- Rigoureux parce que toute action à entreprendre doit être en conformité avec la politique nationale en matière d'environnement gérée par le Ministère Délégué à l'Environnement. Ces mécanismes sont structurés par des politiques et des programmes basés sur des textes juridiques.

A - POLITIQUES : Les départements ministériels concernés par la gestion des produits chimiques bien que nombreux interviennent tous à travers des Programmes/Projets sectoriels, conformément à l'esprit de la politique environnementale du Gouvernement.

B - PROGRAMMES : Tout comme la politique environnementale, les programmes/projets existants ne visent pas spécifiquement les produits chimiques. Cependant, au sein de ces mécanismes, la gestion rationnelle de ces produits est un instrument important pour la protection des travailleurs, du public et de l'environnement en général.

a - Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture

Dans chacun de ces départements, il existe des Lettres de Politique de Développement faisant état, entre autres, des risques d'intoxication et de pollution liés à l'utilisation des différents produits chimiques (pesticides, fertilisants, produits pharmaceutiques, vétérinaires, etc.)

La mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de sensibilisation sur les produits chimiques en vue de la préservation de la santé des populations et de la protection de l'environnement est assurée par la Direction Nationale de l'Agriculture, le Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées, les Directions Nationales des Pêches et la Direction Nationale des Services Vétérinaires. A ces différents niveaux, la sensibilisation se fait par des Séminaires et Ateliers ayant pour cibles les encadreurs techniques, les importateurs, les distributeurs, les utilisateurs et les groupes leaders composés des groupes de paysans, de pêcheurs et d'éleveurs.

Dans ce cadre, il avait été prévu en 2003 un programme, dont la période de mise en œuvre devrait durer deux ans et concerner les groupes cibles et les responsables locaux et comprenant :

Une formation de sensibilisation à l'intention de certains groupes cibles par filières : riz, pomme de terre, pêche, vulgarisateurs et vendeurs de produits phytosanitaires, etc.

Des spots publicitaires à travers des tables rondes, la radio télévision nationale, les radios rurales et communautaires sur des thèmes porteurs ayant pour objectifs d'enseigner les lois et règlements en vigueur en la matière, d'informer, de sensibiliser, de contrôler et de prévenir les contrevenants sur les mesures répressives en cas de non observation de la réglementation.

Cet important programme mérite d'être maintenu, renforcé, amélioré et réalisé de façon permanente en raison des cibles concernés, de la portée et de l'impact dudit programme.

Au niveau des départements de l'élevage et de la pêche, existent des laboratoires, une Cellule Technique d'Appui à la Privatisation (CTAP), l'Ordre National des Médecins Vétérinaires de Guinée et l'Association des Pêcheurs et Mareyeurs qui s'impliquent convenablement dans l'information et la sensibilisation des travailleurs.

Les agents des laboratoires de l'Elevage et de la Pêche procèdent à la sensibilisation des travailleurs et des agents des différents services en contact avec les produits chimiques. En l'absence de norme nationale spécifique, cette sensibilisation se résume à l'invitation des travailleurs au respect scrupuleux des indications de sécurité mentionnées sur les notices du fabricant/ fournisseur. Pour certains produits chimiques, les notices de sécurité sont affichées en des lieux visibles et accessibles à tout le monde.

La Cellule Technique d'Appui à la Privatisation (CTAP) a pour mission, entre autres, d'informer et de sensibiliser les éleveurs à la base sur les bonnes pratiques et précautions de manipulation, d'utilisation, de stockage et d'élimination des produits et de leurs restes après usage.

La formation et l'éducation se font par le biais de séminaires / ateliers, d'émissions radio et télévision en faveur des groupes cibles d'éleveurs. Il est important de souligner l'implication de l'Ordre National des Médecins Vétérinaires de Guinée dans ce processus.

b- Ministère Délégué à l'Environnement

Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) est l'instrument qui traduit la politique du Gouvernement en matière d'environnement. Il s'adresse au public, aux opérateurs économiques et décideurs politiques et veille au respect scrupuleux par les projets de développement des contraintes environnementales dans la perspective du développement durable.

c - Ministère du Travail et de la Fonction Publique

La Politique Nationale de Santé au Travail (PNST) élaborée par des experts internationaux et nationaux des départements du travail et de la santé en collaboration avec le Patronat et les Syndicats a fixé les normes de sécurité, d'hygiène et de santé au travail.

Le programme de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, géré par l'administration du travail (DNERT, IGT, CNSS et SNMT) est destiné à informer les travailleurs sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques. Pour une meilleure diffusion de

l'information sur les risques chimiques, des ateliers et séminaires souvent placés sous les auspices du Gouvernement et du BIT sont organisés par la Direction Nationale de l'Emploi et de la Réglementation du Travail (DNERT) à l'intention des Centrales Syndicales et autres groupes cibles. Les recommandations issues de ces rencontrés aident la DNERT dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires appropriés et font état de la tenue des statistiques à la base par les Comités d'Hygiène et de Sécurité au Travail.

d- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Le Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE) de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry constitue pour la Guinée un centre idéal d'éducation, de formation, d'information et de recherche pour une gestion efficace et durable de l'environnement.

e - Ministère de l'Enseignement Pré - Universitaire et de l'Education Civique

L'Education en Matière d'Environnement (EME) est un programme qui vise l'enseignement primaire et est axé sur la sensibilisation des enfants sur les problèmes environnementaux. Ce programme est mis en oeuvre par la création depuis 1997 du Centre d'Etude en Environnement pour le Développement (CEED) à Pita (Kinkon) qui forme des animateurs en environnement en vue d'aider les groupes sociaux et les individus à acquérir les connaissances nécessaires sur les questions relatives à l'environnement à travers une formation soutenue des jeunes élèves du primaire et des séminaires pour les enfants et d'autres personnes des localités environnantes. Dans ce Programme, le concept de produits chimiques a trait à la notion de fertilisant ou engrais. De nos jours, le Ministère a créé un centre culturel en environnement et de santé à l'intention du public de la localité.

f – Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique :

Les Pharmacies par terre (**pharmacies non agréées et vendant des faux médicaments**) constituent de nos jours un problème de santé et environnemental très préoccupant. Pour lutter contre les dangers liés à l'utilisation des produits pharmaceutiques non agréés, la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) continue d'engager une vaste campagne de sensibilisation à tous les niveaux, à travers les media, des ateliers et séminaires de formation et de sensibilisation. S'agissant des produits chimiques à caractère industriel, le Service National de la Médecine du Travail (SNMT), par le biais de sa section Toxicologie a, dans sa mission et dans ses objectifs, la sensibilisation de son personnel au niveau national et décentralisé, des personnels des unités industrielles et des travailleurs sur les méfaits des produits chimiques.

g – Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

La drogue et les stupéfiants constituent une préoccupation sociale réelle compte tenu des effets néfastes des ces produits sur la santé physique et mentale des consommateurs et les facteurs criminogènes liés à cette consommation. Pour lutter contre ce fléau, les services de sécurité du Ministère, et en particulier l'Office Central Anti-drogue (OCAD), assure le suivi, l'identification, la destruction, la répression et la médiatisation en vue de sensibiliser la population.

h - Le Gouvernorat de la Ville de Conakry : A travers sa Division Salubrité Publique (DSP) et les Sections Communales de Salubrité Publique (SCSP), gère un programme portant sur l'Information, l'Education et la Communication sur l'hygiène et la propreté de la ville. Ce programme vise spécifiquement le public, les ménages, les marchés et les opérateurs économiques.

Sur le plan de la sensibilisation, le programme vise essentiellement la population de la ville de Conakry. Les services impliqués du Gouvernorat véhiculent leurs messages à travers des circulaires, des rencontres restreintes avec les ménages. Pour les messages à caractère urgent (apparition de symptômes d'épidémies, par exemple), ils utilisent les radios privées de la place et la Radio Télévision Nationale (RTG).

i - Information et médias :

Les médias participent à la sensibilisation et à l'éducation du public et des décideurs quant à la protection de l'environnement contre les polluants chimiques.

j - Textes juridiques :

- Ordonnance 045/PRG/87 du 28 mai 1987 portant Code de l'environnement.
- Ordonnance N°003/PRG/SGG/88 portant Code du travail en ses articles 168 à 205.
- Codes : Forestier, de l'Elevage, de l'Eau, des Mines, des Investissements et des Douanes.
- Décision N°02/VC/CAB/97 du 15 janvier 1997 portant approbation du règlement d'hygiène pour la propreté de la ville de Conakry.
- Décision N° 08/VC/CAB/97 du 21/02/97 portant approbation du cadre référentiel unique des amendes à appliquer aux producteurs de déchets en cas d'infraction au règlement d'hygiène pour la propreté de la ville de Conakry.
- Décision N° 04/VC/CAB/97 portant création, attribution, organisation, fonctionnement de la Division Salubrité Publique au Gouvernorat de Conakry et des Sections Communales de Salubrité de Conakry.
- Textes réglementaires sur le conseil national de la prévention des risques professionnels.
- Texte réglementaire sur les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

11.1 – CONNAISSANCE ET COMPREHENSION DES QUESTIONS DE SECURITE CHIMIQUE

La sensibilisation des décideurs et législateurs et l'amélioration des medias sur les questions de sécurité chimique sont rares, pour ne pas dire inexistantes.

Ainsi, il est aisé de dire qu'en Guinée, la connaissance et la compréhension des questions de sécurité chimique constituent une priorité nationale en raison du fait que ce point est capital dans la diminution des risques que les produits chimiques font courir à la santé et à la préservation de l'environnement.

11.2 – EDUCATION ET FORMATION POUR LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET DECHETS

Dans la partie introductive de ce chapitre, il a été mentionné, les efforts fournis par le Gouvernement Guinéen, malgré les sanctions dont il était l'objet de 2003 à début 2011, sur l'éducation et la formation des groupes cibles, des travailleurs, des élèves et étudiants,

11.3 - Commentaires/Analyses

Au regard des risques évidents liés aux produits chimiques, l'information, la sensibilisation, la formation et l'éducation de toutes les parties prenantes constituent des priorités incontournables. On peut y parvenir par des ateliers/séminaires, des programmes radiotélévisés qui concerneront les jeunes, les femmes, les élèves et étudiants, les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les décideurs, les ONG et les différentes corporations.

La capacité de la Guinée en terme de connaissance et de compréhension des questions de sécurité chimique par le public, les groupes cibles, les travailleurs, les décideurs, les législateurs et le développement de ressources humaines pour la gestion rationnelle des produits chimiques est faible. Il ressort ainsi que ce point constitue une priorité nationale dans le cadre de la réduction des risques et accidents causés par les produits chimiques et dans le but de parvenir aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) par l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé.

CHAPITRE 12 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES

12.1: Coopération et engagement vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux

Tableau12.A : Participation dans les organisations, programmes et organismes internationaux

Organisations, Organismes, activités internationales	Centre national de liaison (Ministère/ Agence et Correspondant principal)	Autres Ministères/Agences impliquées	Activités nationales se rapportant au sujet
Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC/IFCS).	Mlle kadiatou BAH Tel.00224-60-54-34-85 00224-68-36-51-55	MAE, MIPME/DNDI, IGNM, MC /DNC, MTFP/ DNERT, MSHP/PNLP, Programme Onchocercose, MESRS/centres de recherches, MCoop, MA, ME, SNPVDS, DNA	Information et sensibilisation sur les activités du IFCS/FISC ; participation à l'exécution des actions prioritaires du FISC pour la mise en œuvre du chapitre 19 d'action 21 ; Information et sensibilisation sur la sécurité chimique et les priorités d'actions du FISC au delà de 2000 ; Mise à jour du profil national pour la gestion des produits chimiques ; Participation à la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la conférence Africaine sur la sécurité chimique tenue à Dakar en juillet 2002 ; Participation à la préparation des forums sur la sécurité chimique.
OMS/PISC	MSHP/DNPL Dr Harirata BAH Directrice Nationale Tel : 224 45 20 28 – 224 29 70 71 Fax : 224 45 20 50	MDE/DNE	Elaboration du projet de politique pharmaceutique nationale ; Elaboration de la législation pharmaceutique ; Elaboration de la liste nationale des médicaments essentiels, du guide thérapeutique, des ordinogrammes, du formulaire national des médicaments essentiels, de la nomenclature nationale, de guides et procédures pour l'enregistrement des médicaments, du système de pharmacovigilance etc.
PNUE	Mlle Kadiatou BAH	MA/DNA, MSP/DNPL,	Contrôle de la production, des importations, du

Produits chimiques/RISCPT	Tel.00224-60-54-34-85 00224-68-36-51-55	MIPME/DNDI, ME/DNSV/DNPIA	transit, du stockage et du transport des produits chimiques ; Formulation et suivi de l'application des mesures de sécurité chimique ; Gestion de bases de données ; collecte, traitement et diffusion de données et d'informations sur la gestion des produits chimiques ; transmission au RISCPT de questions et problèmes liés aux produits chimiques ; réception et diffusion des données et d'informations provenant du RISCPT; Tenue du registre national des produits chimiques potentiellement toxiques.
Programme pilote UNITAR/IOM pour la gestion rationnelle des produits chimiques	Monsieur DIOUMESSY Bangaly Coordonnateur du Projet du Programme National Intégré de Gestion des Produits Chimiques et de la Mise en Œuvre de la SAICM B.P : 3118 Conakry, République de Guinée Tel : (00224)60 29 77 55 email : diomesi@yahoo.fr	MA/DNA, MIPME/DNDI, MTFP/DNERT, MSHP/DNPL/DNSP, MC, MESRS/CERE ONG et ME/DNSV/DNPIA	Mise à jour du profil national de gestion des produits chimiques ; Identification des priorités nationales ; élaboration d'un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM.
FAO	Mr. Abdourahmane Kindi BALDE Directeur du Service National de Protection des Végétaux et Denrées Stockées. Tel:00 224 30 411910	MA/SNPVDS	Soumission de requêtes de financement et d'assistance technique pour la mise en œuvre des projets agricoles et d'inventaire des stocks de pesticides en général et pesticides périmés, interdits et à usage restreint en particulier.
ONUDI		MDE/DNE	Réhabilitation du réseau des eaux usées de Donka ; Programme de compostage des ordures ménagères de la commune de Matoto Participation au séminaire sur les plantes aromatiques, pesticides et la conservation de la biodiversité à Lagos en juin 2002

Banque Mondiale (BM)*	MP Mme Hadja Fatoumata DIOP Directrice Nationale de Direction Nationale de la Programmation des Investissements Publics Tel. 00224 60 29 53 70	MP/DNPIP, MA//DNA/SNPVD, MSHP,ME/DNSV/DNPIA	Signatures des accords de crédits pour le Gouvernement Guinéen
Banque Africaine de Développement (BAD) *	Mme Hadja Fatoumata DIOP Directrice Nationale de Direction Nationale de la Programmation des Investissements Publics Tel. 00224 60 29 53 70	MP/DNPIP, MA/DNA/SNPVDS, MSHP,ONG, ME/DNSV/DNPIA	Signatures des accords de crédits pour le Gouvernement Guinéen
BIT	MTFP Mme Kadiatou DIALLO Chef section des Normes internationales/DNERT Email dalandajohn@yahoo.fr Tel 00224-64 54 46 09 et 00224 67 22 40 57	MSHP/SNMT, MTFP/ CNSS ; IGTL/DNERT	Elaboration des normes juridiques de sécurité et de santé des travailleurs et suivi de leur application.
NEPAD	Primature	Tous les Ministères	Intégration des projets de développement dans les programmes et stratégies du NEPAD.
CMAE	MDE	MA, MSHP,TP, MUH MIPME,MC,ME	Suivi - évaluation de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action de la CMAE pour la gestion de l'environnement.
CEDEAO	MP/AEC,	MP/DNPIP, MA/DNA, MSHP, ONG, ME/DNSV/DNPIA	Promouvoir et favoriser l'intégration économique entre les Etats membres.

*Les requêtes de financement des projets préparés par les différents Ministères sont soumises à la représentation résidente de la Banque Mondiale (BM) ou de la Banque Africaine de Développement (BAD) par l'entremise du Ministère du Plan ou de la Coopération Internationale. Une fois les requêtes agréées, les accords de financement sont signés du côté guinéen par le Ministre de l'Economie et des Finances au nom du Gouvernement.

Tableau 12.B : Participation dans les accords/procédures internationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques

Accords internationaux	Agence responsable principale	Activités nationales adaptées à la mise en œuvre
Agenda 21 - commission du développement durable	Guinée Ecologie	Mise en place de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) présidée par le Premier Ministre et Suivi Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD) Johannesburg.
Directives de Londres du PNUE	DNE/MDE	Participation au processus d'échanges d'informations sur les produits chimiques faisant l'objet de commerce international
Code International de conduite de la FAO	SNPVDS/DNA/MA, DNSV et DNPIA/ME	Textes législatifs et réglementaires élaborés
Protocole de Montréal	DNE/MDE	Elaboration du Programme pays en 1995 ; Elaboration d'un plan de gestion des fluides frigorigènes en janvier 2000 ; Formation de techniciens de froid aux bonnes pratiques de maintenance. Formation des douaniers et autres agents sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone ; Don d'équipements de maintenance à l'ENAM et à quelques ateliers de Conakry.
Convention de Rotterdam	DNE/MDE	Plan d'action de mise en œuvre élaboré depuis mai 2007
Convention de Stockholm	DNE/MDE	Plan d'action de mise en œuvre élaboré depuis mars 2007
Convention de MARPOL	Marine Marchande	Préservation du milieu marin contre toutes formes de pollution à travers l'application de la loi L/95/23/CTRN du 12 juin 1995 et du Décret N° 201/PRG/SGG/89 et code de la marine marchande élaboré.
Convention de Bâle	DNE/MDE	Inventaire de déchets dangereux à Sobragui, l'usine de plastique et l'abattoir de Conakry effectuée depuis 2004.
Convention d'Ottawa sur les mines anti personnelles	Ministère Délégué à la Défense Nationale	Signature le 4 /12/19 97 et Ratification effectuée le 8/10/1998
Convention sur les armes chimiques	Ministère Délégué à la Défense Nationale	Signée par la Guinée le 14 janvier 1993
Accord GATT/OMC (en rapport avec le commerce des produits chimiques)	DNCC/M.Com ; DND/MEF	Participation de la Guinée à la mise en œuvre des accords de l'OMC en matière de commerce de produits phytosanitaires

ACCORDS REGIONAUX/SOUS REGIONAUX		
Convention de Bamako	DNE/MDE	-
AUTRES		
Convention internationale sur biodiversité	DNE/MDE	Elaboration et adoption de la monographie nationale sur la biodiversité ; Elaboration et adoption de plan d'action et de stratégies de mise en œuvre de ladite convention
Convention internationale sur la protection des végétaux	SNPVDS/DNA/MA	Elaboration de textes législatifs et réglementaires
Homologation Inter africaine Phytosanitaire (HIP)	SNPVDS/DNA/MA	Participation aux activités du réseau pour faciliter le travail d'expérimentation des spécialités étant entendu que lorsqu'une spécialité est expérimentée dans un pays membre, les résultats acquis sont valables dans les autres pays.
Convention interafricaine de l'OUA sur la protection des végétaux	SNPVDS/DNA/MA	Participation aux activités d'échanges d'informations entre les pays signataires de ladite convention.

12.2 : Participation dans des projets appropriés d'assistance technique

Tableau 12.C : Participation en tant que destinataire dans les projets d'assistance technique

Nom du projet	Agence donatrice internationale/ bilatérale impliquée	Correspondant national	Activités pertinentes
Développement du plan d'action national pour la gestion des polluants organiques persistants (POP)	FME/PNUE	Dr Halimatou Tandeta DIALLO	Plan d'action national pour la mise en œuvre de la convention de Stockholm, stratégies de communication et de diffusion sur les POP et inventaire des PCB élaborés et effectués.
Réseau d'échange d'informations chimiques (REIC)	PNUE/USEPA	Mlle kadiatou BAH Tel.00224-60-54-34-85	Mise en œuvre du réseau d'informations chimiques (REIC) non encore démarrée.

		00224-68-36-51-55 Email : bahkadiatou37@yahoo.fr	
Plan de gestion des fluides frigorigènes	PNUE	Mr Mamadou Nimaga, Tel : 00224-62-90-54-45	Elaboration du plan de gestion
Réduction et élimination de la consommation des CFC	PNUE	Mr Mamadou Nimaga, Tel : 00224-62-90-54-45	Mise en œuvre bien suivie
Inventaire des déchets dangereux	PNUE	Mr Mamadou Nimaga, Tel : 00224-62-90-54-45	Pas encore exhaustive
Elaboration de plans d'action et de stratégies pour la diversité biologique	FEM	Mr Maadjou Bah coordonnateur du projet Tel : 00224- 67 -08- 26	Mise en place par le gouvernement d'un organe consultatif et d'une coordination ; Evaluation de la diversité biologique ; Elaboration de stratégies et de plans d'actions nationaux ; Evaluation des besoins en renforcement des capacités ; Organisation d'une table ronde avec des bailleurs de fonds pour la recherche de financement ; Mise en place d'un centre d'information sur la diversité biologique
Préparation de la première communication nationale sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)	FEM	Dr Ahmed Faya TRAORE Tel: (00224) 60 37 95 69 (00224) 62 41 57 61 Email: climat-guinee@afribone.net.gn	Inventaire national des GES ; Définition d'une politique de réduction de l'émission des GES, Etude de la vulnérabilité de notre pays aux impacts des changements climatiques, Renforcement de l'expertise nationale, Renforcement des capacités.
Programme National de Prise en charge Sanitaire et Prévention/IST/VIH/SIDA	ONUSIDA, BND	Dr Fodé Moussa DANSOKO Tel : 011 26 04 42	Prise en charge Sanitaire et Prévention/IST/VIH/SIDA
Programme Onchocercose	OMS, FAO, OUA		Lutte contre les mouches (simulis et leurs larves), responsables de la cécité ; réinstallation des populations villageoises dans les zones libérées d'onchocercose.
Troubles dus à la carence en Iode (TDCI)	UNICEF (KIWANIS)	DR Daffé coordonnateur du	Appui à la production du sel marin solaire, à

		Projet Tel : (224) 22 34 34	l'iodation du sel, à la commercialisation. Equipement, formation, sensibilisation des populations. Appui à la Santé scolaire pour l'approvisionnement en capsules iodée.
PEV/SSP/ME	OMS, UNICEF, USAID, JAPON, BND	Dr SHERIF Abdourahamane coordonnateur Tel : (224) 54 40 60 / 40 88 43	Planification des activités des centres de santé ; Approvisionnement en Médicaments, outils de gestion et équipements techniques ; Supervision, Evaluation ; Revue nationale annuelle des programmes
PNLP	OMS	Dr Moussa KEITA	Conception, Planification, Recherche, supervision et évaluation ; Lutte vectorielle (contre les moustiques responsables du paludisme et de la fièvre jaune) ; Formation des agents de santé pour une prise en charge correcte des malades du paludisme ; Formation des groupements féminins à la technique d'imprégnation des moustiquaires Surveillance de l'efficacité des antipaludiques sur les plasmodiums ; Sensibilité des vecteurs du paludisme aux insecticides
PNLL	OMS, AFRF, Mission Phil africaine, œuvre hospitalière française de l'ordre de Malte.	Dr Sakoba KEITA coordonateur Tél: (224) 43 10 87	Dépistage, traitement des malades, approvisionnement, équipement, supervision, appui à la formation et sensibilisation des populations
PNLAT	A F R F, OMS, Mission Phil africaine, ordre souverain de malte, Médecins sans frontière Luxembourg	Dr Namory KEITA Hôpital Ignace Deen Directeur Général du programme Tél : (224) 41 20 58 /011 29 11 62 E-mail : pnll@sotelgui.net.gn	Dépistage, traitement des malades, approvisionnement, équipement, supervision, appui à la formation et sensibilisation des populations

Société Guinéenne de Palmier et d'Hévéa (SOGUIPAH)	BADEA, BEI BAD, FAD, FED, SYSMIN BND	Mme Mariama CAMARA,	Culture d'Hévéa, production de caoutchouc, de savon, d'huile de palme ; aménagement des bas-fonds et de plantations familiales ; protection des végétaux par l'application des produits phytosanitaires.
Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementales (COSIE)	PNUE/RISCPT		Production d'informations pour l'utilisation des produits chimiques.
Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)	DA/FAC, FIDA, Corée		Cultures vivrières ; cultures maraîchères ; production des végétaux ; participation aux actions de fertilisation des sols.

La SOGUIPAH : La SOGUIPAH est un projet agro-industriel qui associe plusieurs cultures, le palmier à huile, l'hévéa et le riz. Il joue sur la complémentarité des marchés, marchés intérieurs pour le riz et l'huile de palme et pour le marché extérieur, l'exportation du caoutchouc. De par son statut de projet agro-industriel, il associe plantations industrielles et plantations villageoises privées.

Son objectif principal est l'amélioration des conditions de vie des guinéens par le développement du secteur agricole et industriel pour garantir l'autosuffisance alimentaire. La durée de ce projet est de dix (10) ans renouvelable.

Les organisations nationales participantes sont les groupements paysans encadrés et assistés par le projet.

Les expériences pertinentes de la SOGUIPAH s'expliquent par l'amélioration de la production et l'augmentation du rendement à l'hectare.

La Compagnie Guinéenne du Coton : Depuis sa privatisation, cette compagnie évolue avec ses fonds propres ; elle couvre les préfectures de la Haute Guinée et celle de Koundara, Gaoual, Labé, Lélouma et Mali. Elle assiste les paysans des localités où elle évolue et contribue ainsi à l'amélioration de leur niveau de vie. Depuis 2004, les activités de cette compagnie sont à l'arrêt par défaut de financement et de partenaire.

Le Programme de lutte contre l'onchocercose : Sous l'égide de l'OUA en rapport avec l'OMS, le programme de lutte contre les mouches (simulis et leurs larves), responsables de la maladie de la cécité, est exécuté en Guinée dans le cadre d'une Convention passée entre l'OMS et les Etats concernés. Ce programme qui couvre toute la Haute Guinée, une partie de la Moyenne Guinée et de la Guinée Forestière a expiré le 31 décembre 2002.

12.3 : COMMENTAIRES/ANALYSES

Dans le processus de son développement socio-économique et culturel, la Guinée, à l'instar d'autres pays, conçoit et met en œuvre des projets de développement dans le domaine agricole, industriel et sanitaire.

La plupart de ces projets sont subordonnés à l'importation et l'utilisation de grandes quantités de produits chimiques dont certains sont visés par la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les POP (agricoles et industriels), la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Pour la mise en œuvre de ces projets de développement et, plus particulièrement ceux relatifs aux produits chimiques, la Guinée, dans le cadre de ses implications internationales, a souscrit à des engagements de coopération vis à vis d'organisations, d'accords ou d'assistance technique bilatéraux et multilatéraux.

En effet, aucune gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans le cadre d'un développement durable n'est possible dans un pays sans la coopération avec les organisations, organismes et accords internationaux.

Consciente de cet impératif de développement, la Guinée coopère étroitement avec FISC, le PNUE, la FAO, l'OMS, etc. et participe activement aux activités de mise en œuvre, au niveau national, des accords multilatéraux internationaux et régionaux relatifs aux produits chimiques et déchets dangereux tels que les conventions de Rotterdam, de Stockholm, de Bâle, de Bamako et d'Abidjan.

Les tableaux 12.A, 12.B et 12.C traduisent cette volonté de coopération de la Guinée d'avec les organisations, organes et accords internationaux suscités.

Par ailleurs, en référence au chapitre 7 du document de profil, il ressort l'existence en Guinée de nombreux comités et commissions interministériels et de mécanismes de coordination relatifs à la gestion des produits chimiques.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre coordonnée des accords multilatéraux environnementaux au niveau national, ces comités et commissions interministériels existants servent de cadre privilégié de concertation et de prise de décisions consensuelles en matière de gestion des produits chimiques en général, et de ceux visés par les conventions de Rotterdam, Stockholm, Bâle, Bamako et Abidjan en particulier.

Dans ce cadre également, la Guinée a ratifié les conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm, d'Abidjan et de Bamako. Elle participe à la mise en œuvre de la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause de la Convention de Rotterdam (PIC provisoire) et applique les dispositions des conventions de Bâle et de Bamako pour la gestion et l'élimination des déchets.

S'agissant de la Convention de Stockholm, la Guinée a déjà élaboré un plan d'action national (NIP) de gestion rationnelle des POP et a procédé à l'inventaire des POP agricoles, industriels et sanitaires.

Au titre d'accords régionaux sur la gestion des produits chimiques auxquels la Guinée a souscrit, on peut citer la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique et la Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières du la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Aussi, est-il nécessaire de répertorier dans la rubrique des accords régionaux, la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) et le Nouveau Partenariat sur le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui sont deux importants mécanismes n'ont conventionnels de la Région Afrique mais qui ont des implications dans le processus de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre des accords multilatéraux et environnementaux.

En effet, à travers la CMAE, les gouvernements africains se concertent périodiquement et définissent des stratégies et des plans d'actions communs propres à une gestion coordonnées de l'environnement et à une mise en œuvre harmonisée des accords multilatéraux relatifs aux produits chimiques.

Le NEPAD, pour sa part, comporte un volet environnement qui prend en compte la problématique de la gestion rationnelle des produits chimiques et pesticides dangereux, ce qui cadre bien avec les préoccupations des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Bamako.

Les objectifs des domaines d'interventions prioritaires du volet environnement du NEPAD visent entre autres la gestion du milieu marin et côtier, la biodiversité, les déchets et les pollutions ; ce qui ne saurait être atteint sans une réelle prise en compte de la sécurité chimique et donc la mise en œuvre de la SAICM en Guinée.

En conclusion, les activités des gouvernements visant à assurer une meilleure protection de la santé et de l'environnement contre les effets néfastes des produits chimiques ne devant connaître aucune limite, alors, des possibilités de conclusion d'accords bilatéraux en la matière entre le Gouvernement Guinéen et des Gouvernements d'autres pays ne sont pas à exclure à court, moyen et long termes.

CHAPITRE 13 : RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

13.1 Ressources disponibles et nécessaires dans les Ministères / Institutions gouvernementaux

Tableau 13.A : Ressources disponibles dans les Ministères / Agences gouvernementaux

Ministères / Agences concernés	Nombre de personnel professionnel impliqué*	Type d'expertises disponibles	Ressources financières disponibles (par an)
Ministère d'état à l'Energie et à l'Environnement/Ministère Délégué à l'Environnement (DNE, EDG, SNGCUE, SEG, COSIE, CNPMM, DNH)	383	Ingénieurs de génie civil, chimistes, biologistes, agronomes, sociologues, magistrats, économistes, géographes, biochimistes, géologues, Laborantins, Mineurs, Géochimistes, électromécaniciens.	les données ne sont pas connues et si elles sont connues elles sont infimes
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique : DNPL, DNSP, SNMT, IGSP	135	Médecins, pharmaciens, biologistes, économistes, biochimistes, chimistes, Sociologues, Laborantins, , Juristes, Phytopharmaciens Cartographes	Inexistant
Ministère Agriculture DNA, IRAG,	1092	Agronomes, agrochimistes, ingénieurs des eaux et forêts, chimistes, biologistes, pédologues, Juristes, Vétérinaires, Economistes, Laborantins.	Inexistant
Ministère du Travail et de la Fonction Publique : DNERT, IGT	103	Hygiénistes, Chimistes, Magistrats, Agronomes, Economistes, Biochimistes, Sociologues, Professeurs, Ingénieurs, Administrateurs.	Inexistant
Ministère de la Pêche et Aquaculture, DNPA, Centre Halieutique de Boussoura	75	Médecins vétérinaires, biologistes, inspecteurs alimentaires, chimistes, Laborantins, Economistes	Inexistant
Ministère de l'Industrie & des Petites et Moyennes Entreprises DNDI, ONCQ,IGNM	36	Chimistes, mécaniciens, biochimistes, magistrats, économistes, agroalimentaires, Electromécaniciens, Laborantins, Pétrochimistes	Inexistant
Ministère des Mines et de la Géologie, DNM/SGSM	60	Ingénieurs chimistes, Géologues, Géochimistes, Mineurs, Génie – civil, laborantins	Inexistant
Ministère de l'élevage	126	Vétérinaires, laborantins, biologistes, chimistes,	Inexistant

DNPIA/DNSV		économistes	
Ministère Economie et Finances : DND	550	Douaniers (corps multidisciplinaires) : Mécaniciens, Economistes, Juristes.	Inexistant
Ministère de la Justice : ISJ	25	Magistrats, sociologues, historiens, économistes	Inexistant
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile : OCAD	35	Policiers, sociologues, médecins, magistrats, économistes, Chimistes	Inexistant
Ministère Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique : CERESCOR, Universités, CERE, centres de recherche	280	Biochimistes, chimistes, biologistes, pharmaciens, médecins, magistrats, économistes, ingénieurs, professeurs, Laborantins, Sociologues	Inexistant
Ministère de la Défense	Non disponible	Information non obtenue	Information non obtenue

* Personnel plus ou moins impliqué

13.2: Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion des produits chimiques.

Tableau 13.B : Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir leurs tâches de gestion des produits chimiques

Ministères / Agences concernés	Type d'expertises nécessaires	Nombre	Besoins	Besoins Financiers (A évaluer)
Ministère d'Etat Energie et Environnement/Ministère Délégué à l'Environnement : DNE, SEG, EDG, DNH, SNGCUE, COSIE, CNPMM	Ingénieurs de génie civil, chimistes, biologistes, agronomes, sociologues, magistrats, économistes, géographes, biochimistes, géologues, Laborantins, Mineurs, Géochimistes, électromécaniciens.	114	Nécessaire	Non évalué
Ministère de la Santé et Hygiène Publique : DNPL, DNSP, SNMT, IGSP	Médecins, pharmaciens, biologistes, économistes, biochimistes, chimistes, sociologues, laborantins, Juristes, Phytopharmaciens, Cartographes	62	Nécessaire	Non évalué
Ministère Agriculture DNA, IRAG, SNPV-DS	Agronomes, agrochimistes, ingénieurs des eaux et forêts, chimistes, biologistes, pédologues, Juristes, Vétérinaires, Economistes, Laborantins.	70	Nécessaire	Non évalué
Ministère Travail et Fonction Publique : DNERT, IGT	Hygiénistes, Chimistes, Magistrats, Mineurs, Agronomes, Economistes, Biochimistes,	94	Nécessaire	Non évalué

	Biologistes, Sociologues, Médecins vétérinaires, Inspecteurs alimentaires, Chimistes, Laborantins.			
Ministère de l'Industrie & des Petites et Moyennes Entreprises : DNDI, ONCQ, IGNM	Chimistes, mécaniciens, biochimistes, magistrats, économistes, agroalimentaires, Electromécaniciens, Laborantins, Pétrochimistes	145	Nécessaire	Non évalué
Ministère de l'Economie des Finances	Douaniers (corps multidisciplinaires) : Mécaniciens, Economistes, Juristes.	12	Nécessaire	Non évalué
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : CERESCOR, Universités, CERE	Magistrats, sociologues, historiens, économistes	81	Nécessaire	Non évalué
Ministère Délégué à la Défense Nationale	Policiers, sociologues, médecins, magistrats, économistes, Chimistes, Biochimistes, chimistes, biologistes, pharmaciens, économistes, ingénieurs, professeurs, Laborantins.	5	Nécessaire	Non évalué
Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile / OCAD, DGPC	Policiers, Sociologues, Médecins, Chimistes, Economistes, Magistrats	28		
Ministère de l'Elevage DNSV, DNPIA	Vétérinaires, laborantins, biologistes, chimistes, économistes	352		

13.3 : COMMENTAIRES/ANALYSES

En dehors du département chargé des Mines où il y a un embryon de planification dans la formation, d'une manière générale, les capacités techniques de gestion des produits chimiques sont faibles.

Cette faiblesse est liée au manque de politique spécifique en matière de gestion des produits chimiques. Comme corollaire, les ressources humaines disponibles sont le personnel des institutions concernées.

Quant aux moyens financiers, il n'y a pas de volet particulier alloué à la gestion des produits chimiques dans les budgets des Ministères. C'est pourquoi, dans l'exécution des mandats ministériels et agences concernés, il existe des lacunes dans l'accomplissement des tâches relatives à la gestion des produits chimiques, d'où, la nécessité d'une formation continue des agents concernés par cette gestion.

S'agissant de la stratégie à développer, elle se résume par l'élaboration, l'adoption et l'application au niveau national d'une politique spécifique en matière de gestion des produits chimiques, par la mise à disposition de moyens techniques et financiers et par une assistance technique.

CHAPITRE 14 – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

Que vous soyez fonctionnaire, médecin, infirmière, enseignant, père ou mère de famille, vous êtes confrontés à toute une série de défis pour la sauvegarde de votre santé et de celle de votre famille, et de l'environnement. Un élément important, parfois négligé, est la possibilité d'expositions à des risques de produits chimiques nocifs présents dans l'environnement.

Et pourtant, les êtres humains et les animaux peuvent être exposés tous les jours à toutes sortes de produits chimiques potentiellement nocifs et dangereux dans l'air qu'ils respirent, dans les aliments et l'eau qu'ils consomment, à la maison et à l'école, au travail et sur les aires de jeux. Certains de ces produits chimiques existent à l'état naturel mais d'autres sont le résultat des activités humaines.

Quoi qu'il en soit, ils peuvent avoir de graves répercussions sur la santé des personnes et des animaux, et l'environnement.

Les gouvernements du monde entier ont convenu que la suppression des menaces que constituent les produits chimiques pour la santé et l'environnement doit faire partie intégrante de tout programme national de santé publique et de toute politique environnementale.

Si l'on veut atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (OMD) et, plus particulièrement, ceux qui visent à assurer la durabilité environnementale, il faut assurer une gestion sûre et rationnelle des produits chimiques telle que recommandée par la SAICM.

L'adoption en Février 2006 à Dubaï, lors de la première session de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (ICCM), de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM) offre à la République de Guinée d'importantes opportunités pour développer une approche stratégique à long terme au niveau national afin d'atteindre l'objectif fixé par le SMDD d'une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2020.

La Guinée a élaboré son premier profil national en décembre 1997 et l'a développé à travers deux mises à jour en mars 2003 et en juin 2011, une plateforme de coordination nationale pour la gestion des produits chimiques à travers le « Comité National de Coordination pour la Gestion des Produits Chimiques et la Mise en Œuvre de la SAICM en Guinée », les inventaires des pesticides périmés et des POP réalisés en 2002 et 2003, un plan d'action national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm développé en mars 2007 et un plan d'action national de mise en œuvre de la Convention de Rotterdam développé en mai 2007.

Le présent profil national mis à jour en tenant compte de la SAICM fournit des renseignements de base concernant les activités et les infrastructures existantes en matière de gestion des produits chimiques, l'évaluation des capacités et la définition des priorités pour préparer un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en Guinée, notamment dans le contexte du programme de démarrage rapide (PDR).

La mise à jour du profil national a ressorti les priorités nationales ci-après :

- la mise en œuvre d'un centre anti-poison ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national d'urgence et d'intervention en cas d'accident chimique ;
- le renforcement des capacités des infrastructures techniques ;
- l'inventaire sur tout le territoire national du plomb, du mercure, des produits chimiques périmés (de l'agriculture, des centres d'enseignements professionnel et supérieur et de recherche, des entreprises et sociétés en arrêt pour échec de privatisation) et l'inventaire des POP pour évaluer le suivi des recommandations de l'inventaire des PCB et des pesticides agricoles en 2002 et 2003 ;
- l'évaluation au niveau national des émissions du plomb dans l'environnement du fait que l'essence consommée en Guinée est une essence au plomb ;
- l'inventaire sur tout le territoire des déchets électroniques dont les quantités et les variétés bien que non définies deviennent préoccupantes ;
- l'inventaire sur tout le territoire national des déchets de frigidaires, congélateurs et climatiseurs ;
- la relance du REIC ;
- la tenue effective du Registre National des Produits Chimiques à la DNE et celle des registres des produits chimiques des sociétés/entreprises/actions agricoles/vétérinaires en leur sein ;
- la création et le fonctionnement d'un comité national de gestion d'urgence et d'intervention en cas d'accident chimique et
- la sensibilisation des décideurs, du public et des groupes cibles.

RECOMMANDATIONS

Le profil national des produits chimiques actualisé ressort les conséquences néfastes ainsi que leurs effets sur la santé et l'environnement. Pour amener les pouvoirs publics, les services de santé publique et d'éducation, les milieux universitaires et de recherche, l'industrie, l'agriculture, les secteurs public et privé, les associations et les ONG à des efforts conjugués et intégrés vers la protection de la santé et de l'environnement, le suivi des recommandations et la mise en œuvre de la SAICM en Guinée sont d'actualité.

Le constat découlant de la mise à jour du profil recommande :

- d'intégrer et de mettre en œuvre des priorités citées ci-dessus dans le cadre d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques en vue d'une mise en œuvre de la SAICM en Guinée ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national de prévention et de gestion des accidents chimiques ;
- d'élaborer une stratégie spécifique pour la gestion des produits chimiques ;
- de mettre en application de manière stricte la réglementation en vigueur sur les produits chimiques ;

- d'élaborer une stratégie nationale de gestion des emballages ;
- de procéder à un inventaire national des produits chimiques ;
- d'adopter et appliquer le SGH ;
- de redynamiser le REIC ;
- d'évaluer les émissions de plomb dans l'environnement ;
- de mettre en place un centre national d'information et de documentation chimique ;
- de construire les installations spécialisées pour le stockage et la conservation des produits chimiques ;
- d'impliquer la Direction Nationale de l'Environnement à travers sa Division Produits Chimiques dans le circuit et la procédure d'obtention de la DDI en ce qui concerne l'importation des produits chimiques ;
- de former le Comité National de Gestion des Urgences Chimiques et désigner les agents impliqués aux interventions en cas d'accidents chimiques ;
- de renforcer les capacités nationales pour la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- de créer les infrastructures pour la gestion des urgences chimiques
- de créer un centre anti-poison.

Pour améliorer les acquis, aboutir à l'objectif principal du SMDD de 2020 et réussir la mise en œuvre de la SAICM en Guinée, la mise à jour du profil national conclut à ce qu'une attention particulière soit portée au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la mise en œuvre de la SAICM en Guinée dans le contexte du programme de démarrage rapide (PDR) à travers son fonds d'affectation spéciale.

ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

PRINCIPAUX DOCUMENTS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION NATIONAUX

DNE/UNITAR (1997) : Profil national pour l'évaluation des aptitudes et des capacités de gestion des produits chimiques en Guinée.

PRG (1987) : Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement (version 1987).

PRG : Code tarifaire des Douanes.

CTRN (1992) : Loi L/92/028/CTRN du 6 Août 1992 instituant la législation sur les pesticides.

CTRN (1994) : Loi N° L 94/012/CTRN du 22 Mars 1994 portant législation pharmaceutique.

CTRN (1995) : Loi L/95/046/CTRN du 29/08/95 portant code de l'Élevage et des produits animaux.

CTRN (1992) : Loi L/92/027/CTRN instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation.

AN (1996) : Loi N° L/96/010/AN/96 de la 22/7/96 portant réglementation des taxes à la pollution applicables aux établissements classés.

CTRN (1994) : Loi L/94/003/CTRN du 14/02/94 relative à la protection des consommateurs, au contrôle des denrées, marchandises, services et à la répression des fraudes.

PRG (1991) : Ordonnance N° 006/PRG/1991 portant code des Douanes du 08 Janvier 1991.

PRG (1995) : Ordonnance N° 095/PRG/1995 modifiant et complétant l'Ordonnance N° 022/PRG/89 portant pénalités du code de l'environnement.

PRG/SGG (1989) : Décret N° 199/PRG/SGG/89 codifiant les études d'impact sur l'environnement.

PRG/SGG (1989) : Décret N° 200/PRG/SGG/89 portant régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement.

PRG/SGG (1989) : Décret N° 201/PRG/SGG/89 portant préservation du milieu marin contre toute forme de pollution.

PRG/SGG (1994) : Décret N° 94/043/PRG/SGG portant dispositions réglementant la Loi L94/012/CTRN.

PRG/SGG (1994) : Décret D/94/044/PRG/SGG du 22 Mars 1994 portant application de la Loi L/092/028/CTRN du 6 Août 1992 portant législation sur les pesticides.

PRG/SGG (1995) : Décret N° 95/232/PRG/SGG du 29 août 1995 portant attributions et organisation de l'Inspection Générale de la Santé.

PRG/SGG (1996) : Décret N° 96/111/PRG/SGG du 29 août 1996, portant attributions des membres du Gouvernement.

PRG/SGG (1997) : Décret D/97/241/PRG/SGG du 16 octobre 1997 modifiant le Décret D/93/149/PRG/SGG du 20 août 1993 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de l'Environnement.

PRG/SGG (1997) : Décret D/97/287/PRG/SGG du 24/12/97 réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses.

PRG/SGG (1997) : Décret D/97/212/PRG/SGG Réglementant la pharmacie vétérinaire.

PRG/SGG (1998) : Décret 98/D/113/PRG/SGG de la 13/07/98 portant organisation et fonctionnement du service national de contrôle de qualité et des normes.

PRG/SGG (1993) : Arrêté conjoint N° 93/8993/PRG/SGG portant nomenclature technique des installations classées pour la protection de l'environnement.

Arrêté conjoint N° 95/2919 portant procédure administrative pour le transport des produits pétroliers en République de Guinée.

SGG/CTRN (1997) : Arrêté conjoint N° A/97/3293/SGG/CTRN du 19/06/95 portant création d'une commission technique d'instruction des dossiers relatifs aux zones d'activités industrielles.

ME/MEF (1998) : Arrêté Conjoint N° 6758/ME/MEF/98 portant modalités de prélèvement de la taxe sur les substances chimiques.

MMGE/MHE (2001) : Arrêté Conjoint N° A/2001/1647/MMGE/MHE portant harmonisation de la loi L/95/036/CTRN du 30 Juin 1995 portant code minier avec la loi L/94/005/CTRN du 14 Février 1994 portant code de l'eau.

MEFP/MSP/MASPFE : Arrêté conjoint N°..../MEFP/MSP/MASPFE portant création du Conseil National de la Prévention des risques professionnels.

MAEF/SGG (1995) : Arrêté N° 095/6205/MAEF/SGG du 7/11/95 portant nomination des membres du comité national des pesticides.

MEE/CAB (1996) : Arrêté N° 95/002676/MEE/CAB du 1^{er} avril 1996 portant attributions et organisation de la Direction Nationale de l'Environnement du Ministère de l'Energie et de l'Environnement.

MAEF/SGG (1996) : Arrêté N° 5710/MAEF/SGG/96 du 03/10/96 relatif aux mesures transitoires d'application de l'homologation des pesticides.

MAEF/SGG (1996) : Arrêté N° 5711/MAEF/SGG/96 du 03/10/96 relatif aux dossiers d'homologation des pesticides.

MAEF/SGG (1996) : Arrêté N° 5712/MAEF/SGG/96 du 03/10/96 relatif à l'agrément professionnel requis pour l'application des pesticides.

MAEF/SGG (1996) : Arrêté N° 5713/MAEF/SGG/96 du 03/10/96 relatif à la protection des travailleurs exposés aux pesticides.

MAEF/SGG (1996) : Arrêté N° 5714/MAEF/SGG/96 du 03/10/96 relatif à la licence professionnelle requise pour l'importation, le reconditionnement et la mise sur le marché des pesticides.

MAEF/SGG (1996) : Arrêté N° 5715/MAEF/SGG/96 du 03/10/96 relatif à l'expérimentation des pesticides en vue de l'homologation.

MAEF/SGG (1996) : Arrêté N° 5716/MAEF/SGG/96 du 03/10/96 relatif à l'étiquetage et l'emballage des pesticides.

MSP/SGG (1998) : Arrêté N° A/98/2164/MSP/SGG du 04/03/1998 portant attributions et organisation de l'Inspection Régionale de Santé.

MSP/SGG (1998) : Arrêté N° A/98/2165/MSP/SGG du 04/03/1998 portant attributions et organisation de la Direction Préfectorale de la Santé.

MSP/SGG (1998) : Arrêté N° A/98/5850/SGG du 07/08/1998 portant attributions et organisation de la Direction Nationale de la Santé Publique.

MPSPIC/CAB (1998) : Arrêté N° 98/6649/MPSPIC/CAB du 26/08/1998 portant attributions et organisation de la Direction Nationale du Développement Industriel.

MAE/SGG (1999) : Arrêté N° 5071/MAE/SGG/99 modifiant l'Arrêté n°95/6205/MAEF/SGG du 7/11/95 portant nomination des membres du comité national des pesticides.

MAE/SGG (2000) : Arrêté N° 315/MAE/SGG/2000 Relatif à l'autorisation provisoire de vente.

MAE/SGG (2000) : Arrêté N° 316/MAE/SGG/2000 Portant mesures et dispositions à prendre pour le transport, le stockage et distribution des produits phytopharmaceutiques.

MAE/SGG (2001) : Arrêté N° 317/MAE/SGG/2001 du 1^{er}/02/2001 relatif à la liste des produits bénéficiant de mesures transitoires pour l'homologation.

MAE/SGG (2001) : Arrêté N° 2395/MAE/SGG/2001 du 6/06/2001 portant restriction et/ou interdiction d'usage de substances actives en agriculture.

MT (1982) : Arrêté N° 2262/MT du 9/04/82 portant interdiction de l'emploi de la céruse, du sulfate de plomb ou de tout produits pigmentés.

MT (1982) : Arrêté N° 2265/MT du 9/04/1982 portant intoxication due au benzène.

MRAFPT (1993) : Arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNTLS portant prévention du cancer professionnel.

MEFP : Arrêté N°/MEFP portant création des Comités d'hygiène, de Sécurité et des conditions de travail.

MESRS/CAB : Arrêté N°/MESRS/CAB fixant attributions et organisation de la Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technique.

MTPT/CAB : Arrêté N° /MTPT/CAB portant attributions et organisation de la Direction Nationale de la Marine Marchande.

MSP/CAB : Arrêté N°/MSP/CAB portant attributions et organisation de la Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers et de Soins.

MMGE/SGG (2001) : Arrêté A/2001/4784/MMGE/SGG du 26/10/2001 portant liste et classes nationales des substances chimiques.

MMGE/SGG (2001) : Arrêté A/2001/4785/MMGE/SGG du 26/10/2001 définissant la procédure d'obtention de l'autorisation préalable ou du certificat d'entrée des produits chimiques.

MMGE/DAAF/SPF (2001) : Arrêté N°4056/2001/MMGE/DAAF/SPF Portant création du comité de coordination nationale du projet du fonds pour l'environnement mondial.

MMGE/DAAF/SPF (2001) : Arrêté N°4057/2001/MMGE/DAAF/SPF du 12/09/2001 portant nomination du coordonnateur national du projet du Fonds pour l'environnement Mondial: développement d'un plan d'action national pour la gestion des polluants organiques persistants.

MMGE/SGG (2001) : Arrêté A/2001/4784/MMGE/SGG portant application des Articles 3,4 et 5 du Décret D/97/287/PRG/SGG du 24/12/97 réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses.

VC/CAB (1997) : Décision N° /02/VC/CAB/97 du 15/01/97, portant approbation du règlement d'hygiène pour la propreté de la ville de Conakry.

VC/CAB (1997) : Décision N° 04/VC/CAB/97 du 06/02/97, portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la DSP du Gouvernorat de Conakry et Sections Communales de la Salubrité de Conakry.

VC/CAB (1997) : Décision N°08/VC/CAB/97 du 21/02/9, portant approbation du cadre référentiel unique des amendes à appliquer au producteurs de déchets en cas d'infraction au règlement pour la propreté de la ville de Conakry.

INRAP (2001) : Histoire – Géographie de la Guinée.

OPIP (1998/99) : Répertoire des entreprises.

SEP/MEFP (2002) : Tableau de Bord de l'Economie Guinéenne.

CMG (2002) : Répertoire de la Chambre des Mines de Guinée.

Principaux documents d'information et d'orientation internationaux

UNITAR/IOMC : Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques (Document d'orientation).

UNITAR/IOMC (janvier 2003) : Préparation et mise à jour d'un profil national dans le cadre d'un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm (Document de travail accompagnant le document d'orientation UNITAR/IOMC).

UNITAR (2002) : Présentation sur la préparation et la mise à jour des profils nationaux d'évaluation des infrastructures nationales pour une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques au séminaire national de Conakry (23 octobre 2002) pour le lancement du projet FEM/PNUE : "Développement de plans d'action nationaux pour la gestion des polluants organiques persistants POP".

IFCS (octobre 2000) : Déclaration de Bahia (Brésil) sur la sécurité chimique (Priorités d'action du FISC au-delà de l'an 2000).

PNUE (Dépliant) : Evaluation Régionale des Substances Toxiques Persistantes.

UNEP Chemicals (octobre 2001) : Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP).

UNEP/FAO (mai 2000) : Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

UNEP/FAO : Documents d'orientation des décisions.

UNEP/FAO : Circulaires PIC.

UNEP (mars 1989) : Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

UNEP (mai 1989) : Directives de Londres applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international.

FAO (1989) : Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides.

UNEP Chemicals (décembre 2001) : Guide d'accès à l'information sur les produits chimiques sur l'Internet.

UNEP Chemicals : L'accès à l'Internet : outil d'une gestion rationnelle des produits chimiques (document de démonstration).

UNEP/IE (août 1993) : Manuel concernant le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

CNUED (juin 1992) : Chapitre 19 Agenda 21 "Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux".

IPCS/IOMC (2000) : Human Exposure Assessment.

OECD/UNEP/IOMC (November 2002): Screening Information Data Set (SIDS) for High Production Volume Chemicals.

19-UNITAR/IOMC (Avril 2007)-Développer une évaluation des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre nationale de la SAICM.

20-UNITAR/IOMC (Janvier 2008)- Mise en œuvre nationale de SAICM-Guide recensant les documents de référence, d'orientation et de Formation des Organisations participant à l'IOMC.

21-UNITAR/IOMC/SAICM (édition 2009)-Guide d'orientation sur l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM

ANNEXE 2 : LISTE DES ACRONYMES

ACG	Alumina Company Guinea
AFEME	Association des Femmes, Mines et Environnement
AFRF	Association Française Raoul Follereau
AFSSPS	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé
AGPAB	Association Guinéenne pour la Promotion de l'Agriculture Biologique
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
AN	Assemblée Nationale
ANAM	Agence de Navigation Maritime
ANDCG	Association Nationale pour la Défense des Consommateurs de Guinée.
APVET-VADEG	Association protection environnement et vulgarisation des techniques de traitement et de valorisation des déchets en Guinée
BCF	Bureau de la Conservation Foncière
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique en Afrique
BGGA	Bureau guinéen de la géologie appliquée
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BND	Budget National de Développement
CAB	Cabinet
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CDEL	Centre de Documentation Environnementale de Labé
CDEZ	Centre de Documentation Environnementale de N'Zérékoré
CEDAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CÉRE	Centre d'Étude et de Recherche en Environnement
CFC	Chlorofluorocarbone
CFD	Caisse Française de Développement
CGPC	Compagnie Guinéenne des Produits chimiques

CMAE	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
CMG	Chambre des Mines de Guinée
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CNCIA	Chambre Nationale Commerce Industrie et Artisanat
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNLAD	Comité National de Lutte Anti-Drogue
CNLD	Commission Nationale de Lutte contre la Drogue
CNM	Commission Nationale du Médicament
CNOPG	Conseil National des Organisations Paysannes de Guinée
CNOSIE	Centre National d'Observation, de Suivi et d'Information Environnementale
CNPMMZC	Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières
CNRSHB	Centre national de recherche des sciences halieutiques de Bousoura
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Bousoura
CNSPG	Conseil national du secteur privé de Guinée
CNSS	Caisse Nationale Sécurité Sociale
CNUED	Conférence de Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COTIZI	Commission Technique d'Instruction des Zones Industrielles
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè
CTIZI	Commission Technique des Zones Industrielles
CTRN	Conseil Transitoire de Redressement National
D	Décret
DNPL	Direction Nationale de la Pharmacie et Laboratoire
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DATU	Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
DCP/LCQ	Département Chimie Pharmaceutique/Laboratoire Contrôle de Qualité
DDT	Dichlorodiphényltrichloréthane
DHACO	Direction Nationale de l'Habitat et de la Construction
DNAJC	Direction Nationale des Affaires Juridiques et Consulaires
DNB	Direction Nationale du Budget
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence

DND	Direction Nationale des Douanes
DNDI	Direction Nationale du Développement Industriel
DNE	Direction Nationale de l'Environnement
DNEer	Direction Nationale de l'Energie
DNEHS	Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers et de Soins
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DNER	Direction Nationale des Entretiens Routiers
DNERT	Direction nationale de l'emploi et de la réglementation du travail
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNI	Direction Nationale des Impôts
DNIP	Direction Nationale des Investissements Publiques
DNPIA	Direction Nationale des Production et des Industries Animales
DNP	Direction Nationale des Petites et Moyennes Entreprises
	Direction Nationale du Plan

DNPFE	Direction Nationale de la Promotion Féminine et de l'Enfance
DNPL	Direction Nationale de la Pharmacie et des Laboratoires
DNPM	Direction Nationale de la Pêche Maritime
DNRA	Direction Nationale de la Reforme Administrative
DNRST	Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technique
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique
DNSt	Direction Nationale des Statistique
DNT	Direction Nationale du Trésor
DNTT	Direction Nationale des Transports Terrestres
DNPVDS	Direction Nationale de la Protection des Végétaux et Denrées Stockées
DSP	Direction de la Salubrité Publique
EDG	Electricité de Guinée
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FISC	Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique
GFTG	Groupement des Femmes Teinturières de Guinée
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
GE	Guinée Ecologie
GES	Gaz à Effet de Serre
GPP	Groupement Professionnel des Pétroliers
GTSSA	Groupe de Travail sur la Sécurité Sanitaire des Aliments
HAP	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HIP	Homologation Interafricaine Phytosanitaire
I	Interdit (Exp : produits chimiques interdits)
IFCS	International Forum Chemicals Security
IGSP	Inspection Générale de la Santé Publique
IGT	Inspection Générale de Travail
IGNM	Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie

INRAP	Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique
IOMC	Programme Inter organisation pour la Gestion des Produits Chimiques
IRAG	Institut de recherche agronomique de Guinée
JO	Journal Officiel
L	Loi
LACQ	Laboratoire d'analyse et de contrôle de qualité
LNG	Laboratoire national de la géologie
LPDA	Lettre de politique de Développement Agricole
MA	Ministère de l'Agriculture
MAEC	Ministère Affaires Etrangères
MASPFÉ	Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MATAD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MCoop	Ministère de la Coopération
MIPME	Ministère Industrie Petites et Moyennes Entreprises
MDDN	Ministère Délégué a la Défense Nationale
MEA	Accords Multilatéraux Environnementaux
MEEE	Ministère d'Etat a l'Energie et a l'Environnement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
ME	Ministère de l'Elevage
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEETFP	Ministère Emploi, Enseignement Technique et Formation Professionnelle
MJGS	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MP	Ministère du Plan
MPA	Ministère Pêche et Aquaculture
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTHA	Ministère du Tourisme Hôtellerie et Artisanat
MDT	Ministère Délégué aux Transports
MUH	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCAD	Office Central Antidrogue
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OIE	Organisation Internationale des Epizooties
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS/PISC	Organisation Mondiale de la Santé
ONCQ	Office National de Contrôle de Qualité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPIP	Office de Promotion des Investissements Privés.
Ord	Ordonnance
PADREK	Projet d'Appui au Développement Rural à l'Est de Kindia
PCG	Pharmacie Centrale de Guinée
PCPEA	Projet Cadre pour la Promotion des Exportations Agricoles
PDR	Programme de Développement Rural
PDRGM3	Programme de Développement Rural Guinée Maritime 3
PEV/SSP/ME	Programme Elargi de Vaccination/ Soins de Santé Primaire/ Médicament Essentiel
PIC	Procédure d'Information et de Consentement Préalable en connaissance de cause
PISC	Programme International sur la Sécurité Chimique
PNLAT	Programme National de Lutte Antituberculeuse
PNLL	Programme National de Lutte contre la Lèpre
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUAF	Fonds des Nations Unies pour la Population
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POI	Plan d'Opération Interne
POP	Polluant Organique Persistant
PRAADEL	Programme de Réhabilitation Agricole et d'Appui au Développement Local
PRG	Présidence de la République de Guinée
REIC	Réseau d'Échange d'Informations Chimiques

RISCPT	Registre International des Substances Chimiques Potentiellement Toxiques
SAG	Société Ashanti Goldfield
SCHP	Section Contrôle et Homologation des Produits
SEG	Société des Eaux de Guinée
SENAH	Service National d'Action Humanitaire
SENASOL	Service National des Sols
SFCCF	Service Financier du Cadastre et de la Conservation Foncière
SGC	Société Guinéenne du Coton
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SID	Service Information – Documentation
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SMDD	Sommet Mondial pour le Développement Durable
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
SNCO	Service National du Commerce
SNGCUE	Service National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales
SNMT	Service Nationale de la Médecine du Travail
SOGUILUB	Société guinéenne des lubrifiants
SOGUIPAH	Société Guinéenne de Palmier à huile et d'Hévéa
SPTD	Service Public de Transfert de Déchets
SPF	Service Personnel et Formation
SR	Strictelement Réglementés (Exp : produits chimiques strictement réglementés)
STP	Substances Toxiques Persistantes
TDCI	Troubles Dûs à la Carence en Iode
UC	Université de Conakry
UQAM	Université du Québec à Montréal
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIG	Union Nationale des Industriels de Guinée.
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
UNTPPG	Union Nationale des Transporteurs de Produits Pétroliers de Guinée
VC	Ville de Conakry

ANNEXE 3 : NOMS ET ADRESSES DES PERSONNES ET ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES PRINCIPALES

NOMS ET ADRESSES DES PERSONNES ET ORGANISATIONS NATIONALES PRINCIPALES :

A.1. NOM ET ADRESSE DU COORDONNATEUR DU PROJET :

Monsieur DIOUMESSY Bangaly

Correspondant National de la SAICM
Coordonnateur National du Projet d'élaboration du Programme National Intégré de Gestion
des Produits Chimiques et de la Mise en Œuvre de la SAICM en Guinée

Directeur National Adjoint de l'Environnement

B.P : 3118 Conakry, République de Guinée

Tel : (00224) 60 29 77 55/68 44 02 55

Email : diomesi@yahoo.fr

A.2 NOM ET ADRESSE DU CONSULTANT :

Monsieur CAMARA Jules Tamba

Chef de la Section Environnement, Chimie et Textiles Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie
Ministère de l'Industrie des Petites et des Moyennes Entreprises

B.P : 1639 Conakry, République de Guinée

Tel : (00224) 60 54 86 69/68 92 56 89

Email : julestambacamara@yahoo.fr

A.3 LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DU PROJET D'ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL INTEGRE POUR LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA SAICM EN GUINEE

Un Représentant de la Direction Nationale de l'Environnement

Un Représentant de la Direction Nationale de l'Agriculture

Un Représentant de la Direction Nationale de la Sante

Un Représentant de la Direction Nationale des Mines

Un Représentant de la Direction Nationale des Statistiques

Un Représentant d'Electricité de Guinée

Un Représentant de la Direction Nationale des Douanes

Un Représentant de la Direction Nationale de la Marine Marchande

Un Représentant de la Chambre de Commerce

Un Représentant du Développement Industriel

Un Représentant de la Direction Nationale du Travail

Un Représentant de Guinée-Ecologie

Un Représentant de l'Organisation Guinéenne pour l'Environnement et la Sante

Un Représentant du Comite National des Pesticides

Un Représentant de la Compagnie Guinéenne des Produits Chimiques

Un Représentant de l'Association Guinéenne des Consommateurs

Un Représentant de l'Université de Conakry

Un Représentant du Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement

Un Représentant du Centre de Recherche Scientifique Conakry Rogbané

Un Représentant de la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée

B - NOMS ET ADRESSES DES PERSONNES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES PRINCIPALES

UNITAR

Madame Diane MENARD

Chemicals and waste management programme
United Nations Institute for Training and Research (UNITAR)
Palais des Nations
CH – 1211 Genève 10, Suisse

Tel : +41 22 917 8392

Fax : 4122 917 80 47

Email : diane.menard@unitar.org

UNITAR

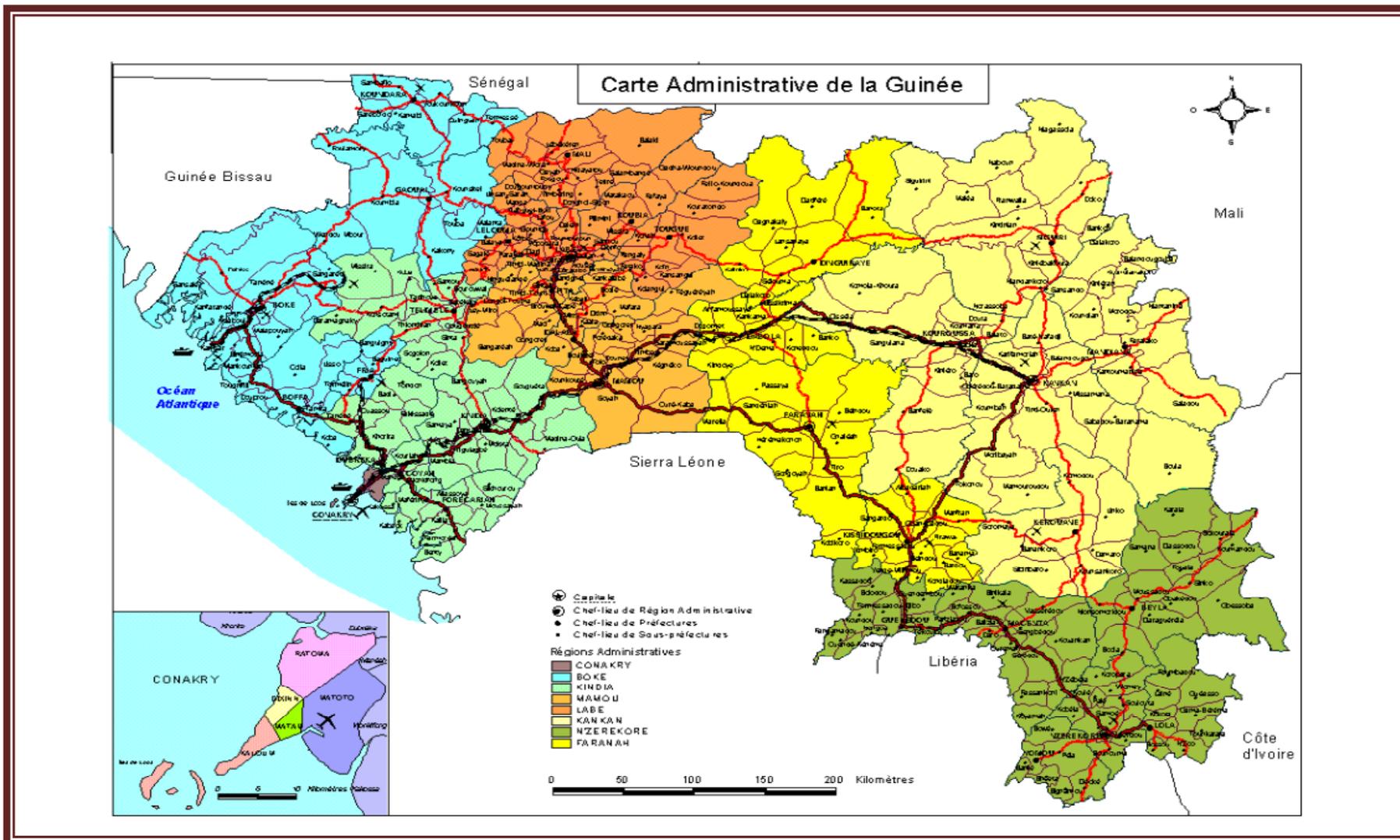
Monsieur John HAINES

Chemicals and waste management programme
United Nations Institute for Training and Research (UNITAR)
Palais des Nations
CH – 1211 Genève 10, Suisse

Tel : +41 22 917 8392

Fax : 4122 917 80 47

Email : john.haines@unitar.org



ANNEXE IV : CARTE ADMINITRATIVE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

PROFIL NATIONAL GUNEE 2011